



## NIGER

Juillet 2026

### HUITIEME REVUE DE L'ACCORD AU TITRE DE LA FACILITE ELARGIE DE CREDIT, QUATRIEME REVUE DE L'ACCORD AU TITRE DE LA FACILITE POUR LA RESILIENCE ET LA DURABILITE, DEMANDE D'AUGMENTATION DE L'ACCES AU TITRE DE LA FACILITE ELARGIE DE CREDIT, DEMANDE DE DEROGATION SUR CRITERE DE REALISATION NON ATTEINT ET DEMANDE DE MODIFICATION DE CRITERES DE REALISATION — COMMUNIQUE DE PRESSE ; RAPPORT DES SERVICES DU FMI ET DECLARATION DE L'ADMINISTRATEUR POUR LE NIGER

Dans le cadre de la huitième revue de l'accord au titre de la facilité élargie de crédit et de la quatrième revue de l'accord au titre de la facilité pour la résilience et la durabilité, les documents ci-après ont été publiés et figurent dans le présent dossier :

- un **communiqué de presse** comprenant une déclaration de la présidence du conseil d'administration ;
- le **rapport des services du FMI** établi par une équipe des services du FMI pour examen par le conseil d'administration le 13 mars 2026. Le rapport a été établi à la suite des entretiens avec les autorités nigériennes sur l'évolution de la situation et de la politique économiques, qui ont pris fin le 15 décembre 2025. La rédaction du rapport, qui repose sur les informations disponibles au moment de ces entretiens, a été achevée le 2 mars 2026 ;
- une **analyse de viabilité de la dette** établie par les services du FMI et de la Banque mondiale ;
- une **déclaration de l'administrateur** pour le Niger.

Lettre d'intention adressée par les autorités nigériennes au FMI\*

Mémoire de politique économique et financière des autorités nigériennes\*

Protocole d'accord technique\*

\*Figure aussi dans le rapport des services du FMI

La politique de transparence du FMI autorise la suppression, dans les rapports des services du FMI et les autres documents publiés, d'informations sensibles pour les marchés et d'informations de nature à révéler prématurément les intentions de politique économique des autorités.

Le rapport peut être obtenu sur demande à l'adresse suivante :

International Monetary Fund • Publication Services

PO Box 92780 • Washington, D.C. 20090

Téléphone : +1 (202) 623-7430 • Télécopie : +1 (202) 623-7201

Courriel : [publications@imf.org](mailto:publications@imf.org) Site web : <http://www.imf.org>

**Fonds monétaire international  
Washington**



## Le conseil d'administration du FMI achève la huitième revue de l'accord au titre de la facilité élargie de crédit (FEC) et la quatrième revue de l'accord au titre de la facilité pour la résilience et la durabilité (FRD) avec le Niger

### POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

*Le conseil d'administration du FMI a achevé la huitième revue de l'accord au titre de la facilité élargie de crédit (FEC) ainsi que la quatrième revue de l'accord au titre de la facilité pour la résilience et la durabilité (FRD) avec le Niger, ouvrant ainsi la voie à un décaissement immédiat cumulé d'environ 90 millions de dollars (65,5368 millions de DTS) au titre de la FEC et de la FRD.*

*La croissance devrait s'établir à 6,9 % en 2025, portée par les bons résultats de la campagne agricole, et rester vigoureuse, atteignant 6,7 % en 2026, malgré les risques de révision à la baisse des prévisions.*

*La mise en œuvre du programme est globalement satisfaisante. Tous les critères de réalisation et les objectifs indicatifs ont été respectés, à l'exception du critère de réalisation continu relatif à la non-accumulation de nouveaux arriérés extérieurs. Les nouveaux arriérés ont été apurés et des mesures correctives seront prises.*

**Washington, le 13 mars 2026.** Aujourd'hui, le conseil d'administration du Fonds monétaire international (FMI) a achevé la huitième revue du programme économique et financier du Niger appuyé par l'accord au titre de la facilité élargie de crédit (FEC) et la quatrième revue de l'accord au titre de la facilité pour la résilience et la durabilité (FRD). L'accord avec le Niger au titre de la FEC a été approuvé le 8 décembre 2021 (voir [PR 21/366](#)) et complété par l'accord au titre de la FRD en juillet 2023 (voir [PR 23/256](#)). L'accord au titre de la FEC a été prolongé de douze mois, jusqu'en décembre 2026, afin de soutenir la mise en œuvre de réformes supplémentaires et de répondre aux besoins persistants de financement de la balance des paiements. Le conseil d'administration du FMI a approuvé une augmentation de l'accès au titre de l'accord FEC équivalente à 60 % de la quote-part du pays. Cette augmentation apportera aux autorités des ressources additionnelles pour faire face aux besoins accrus de financement de la balance des paiements et du budget résultant de chocs exogènes.

L'achèvement des revues permet le décaissement immédiat de 43,8228 millions de DTS (environ 61 millions de dollars) au titre de la FEC — ce qui porte le total des décaissements au titre de la FEC à 228,0628 millions de DTS (environ 306 millions de dollars) — et de 21,714 millions de DTS (environ 30 millions de dollars) au titre de la FRD, soit un total des décaissements au titre de la FRD de 98,702 millions de DTS (environ 131 millions de dollars).

À l'issue des délibérations du conseil d'administration sur le Niger, M. Kenji Okamura, directeur général adjoint et président du conseil d'administration, a fait la déclaration suivante :

« L'économie nigérienne a fait preuve de résilience malgré les chocs sécuritaires et les événements climatiques extrêmes. La croissance du PIB réel est estimée à 6,9 % en 2025 alors que les prix à la consommation ont reculé grâce aux conditions agricoles favorables.

L'incertitude et les risques de révision à la baisse des prévisions demeurent élevés, notamment en ce qui concerne les menaces sur la sécurité, la volatilité des prix des produits de base, la diminution de l'aide extérieure et la récurrence des chocs climatiques.

« La mise en œuvre des réformes dans le cadre du programme appuyé par la FEC se poursuit. L'appropriation soutenue du programme par les autorités demeure essentielle pour consolider la stabilité macroéconomique, renforcer le système bancaire et faire avancer la croissance inclusive afin que le Niger parvienne à une résilience durable.

« Les chocs sur le secteur des ressources naturelles, conjugués aux événements climatiques extrêmes, ont fait apparaître de nouveaux besoins de financement de la balance des paiements, représentant environ 1 % du PIB en 2026. Un ajustement budgétaire couvrira une partie de ces besoins, tandis que l'augmentation proposée dans le cadre de l'accord au titre de la FEC contribuera à combler le reste. Cette augmentation aidera à répondre aux besoins humanitaires et réaliser les dépenses d'infrastructure prioritaires. Surtout, elle facilitera les réformes en faveur de la stabilité macroéconomique et de la résilience.

« Les réformes prioritaires sont notamment d'améliorer la liquidité et la solvabilité du système bancaire, au moyen de diagnostics complets et en étroite coordination avec les institutions régionales ; de déployer la stratégie de gestion des recettes pétrolières, étayée par une consolidation de la gouvernance et de la transparence ; enfin, d'intensifier la mobilisation des recettes tout en renforçant l'efficacité des dépenses.

« Compte tenu des conditions de financement restrictives, les autorités doivent faire preuve de prudence dans leur politique d'emprunt et recourir à des financements concessionnels pour limiter le risque de surendettement. Elles doivent apurer les arriérés restants et consolider la gestion de la trésorerie et de la dette pour éviter durablement l'accumulation d'arriérés.

« Il est essentiel que les autorités utilisent l'évaluation diagnostique de la gouvernance en cours, qui devrait être publiée d'ici fin juin 2026, pour améliorer les cadres de gouvernance et de lutte contre la corruption et ainsi promouvoir une croissance tirée par le secteur privé.

« Les réformes appuyées par la FRD ont été menées avec succès, ce qui pourrait permettre d'accroître la résilience face aux chocs climatiques et de mobiliser des financements en faveur d'investissements liés au climat. »

Tableau 1. Niger : principaux indicateurs économiques et financiers, 2024–30

	2024	2025		2026	2027	2028	2029	2030
	Est.	7 <sup>e</sup> revue FEC	Est.	7 <sup>e</sup> revue FEC	Proj.	Projections		
(Variation annuelle en pourcentage)								
Revenu national et prix								
PIB à prix constants	10,3	6,6	6,9	6,7	6,7	6,5	6,0	6,0
Volume des exportations	39,1	138,0	94,4	1,7	9,7	29,8	-1,5	2,6
Volume des importations	16,9	15,2	5,7	9,6	6,4	22,7	3,6	6,2
IPC (moyenne annuelle)	9,1	4,2	-4,6	3,2	0,4	2,0	2,0	2,0
IPC (fin de période)	4,7	3,6	-9,4	2,5	9,7	2,0	2,0	2,0
Monnaie et crédit								
Monnaie au sens large	6,9	14,4	8,9	13,4	12,4	8,7	8,2	8,1
Crédit intérieur	13,8	16,2	3,9	10,3	9,4	6,7	6,4	7,9
Crédit à l'État (net)	27,1	21,0	5,8	4,6	6,2	1,3	0,9	5,5
Crédit au secteur privé	9,7	14,2	2,7	13,9	11,5	9,5	9,1	9,1
(En pourcentage du PIB)								
Finances publiques								
Total des recettes	7,7	9,4	9,7	9,9	10,3	10,6	10,8	10,9
Total des dépenses et prêts nets	13,4	14,2	14,8	14,2	15,4	15,1	15,1	15,0
Dépenses courantes	8,7	8,3	8,7	8,4	8,9	8,8	8,7	8,5
Dépenses en capital	4,7	5,9	5,7	6,0	6,7	6,5	6,5	6,6
Solde de base (hors dons)	-3,4	-1,3	-1,8	-0,9	-1,6	-1,0	-0,9	-0,7
Solde budgétaire global (dons compris)	-4,3	-3,0	-3,3	-3,0	-3,7	-3,0	-3,0	-3,0
Investissement brut	19,7	22,5	22,1	22,9	23,1	22,9	22,8	22,4
Investissement non public	16,1	18,1	17,8	18,3	18,1	18,0	17,9	17,4
Investissement public	3,5	4,4	4,3	4,5	5,0	4,9	4,9	5,0
Solde des transactions extérieures courantes (dons compris)	-5,6	-3,1	-5,0	-5,0	-6,6	-4,4	-4,0	-3,3
Solde des transactions extérieures courantes (hors dons)	-6,0	-3,4	-5,3	-5,3	-6,9	-4,8	-4,3	-3,7
Dettes totales contractées ou garanties par l'État	47,7	44,0	45,6	43,0	45,9	45,4	45,1	44,9
Dettes extérieures contractées ou garanties par l'État	27,0	24,9	24,7	24,9	25,1	25,1	25,2	25,3
VAN de la dette extérieure	20,1	17,1	18,7	16,3	17,8	17,3	16,9	16,6
Dettes intérieures publiques	20,8	19,1	21,0	18,1	20,8	20,3	19,9	19,6
(En milliards de FCFA)								
PIB à prix courants du marché	12 043	13 319	12 683	14 627	13 807	15 005	16 225	17 544



## NIGER

2 mars 2026

### HUITIÈME REVUE DE L'ACCORD AU TITRE DE LA FACILITÉ ÉLARGIE DE CRÉDIT, QUATRIÈME REVUE DE L'ACCORD AU TITRE DE LA FACILITÉ POUR LA RÉSILIENCE ET LA DURABILITÉ, DEMANDE D'AUGMENTATION DE L'ACCES AU TITRE DE LA FACILITE ELARGIE DE CREDIT, DEMANDE DE DEROGATION SUR CRITERE DE REALISATION NON ATTEINT ET DEMANDE DE MODIFICATION DE CRITÈRES DE REALISATION

### RÉSUMÉ

**Contexte.** Le Niger reste confronté à des problèmes de sécurité persistants, à des contraintes institutionnelles et à une extrême sensibilité aux chocs climatiques. En 2025, la situation sécuritaire s'est encore détériorée, les attentats terroristes et le nombre de décès dépassant les niveaux enregistrés jusque-là. De plus, les graves inondations observées en 2024 se sont reproduites en 2025, accentuant la vulnérabilité du pays et mettant à rude épreuve ses finances publiques.

**Évolution récente et perspectives.** L'économie du Niger a fait preuve de résilience en 2025, enregistrant une croissance solide du PIB de 6,9 % et une baisse des prix à la consommation, principalement grâce à des conditions agricoles favorables. Toutefois, les perspectives sont assombries par des préoccupations sécuritaires persistantes, des indicateurs de liquidité et d'adéquation des fonds propres sous tension dans le secteur bancaire, des coûts d'emprunt élevés et des perturbations des principaux corridors d'exportation, notamment dues à la fermeture prolongée de la frontière avec le Bénin et à des attaques contre l'oléoduc. Les risques pesant sur les perspectives à court terme sont importants et englobent la volatilité des prix des produits de base, la réduction de l'aide internationale, les phénomènes climatiques extrêmes et une nouvelle détérioration de la stabilité du secteur bancaire.

**Résultats obtenus dans le cadre du programme.** Les résultats obtenus dans le cadre du programme appuyé par la facilité élargie de crédit (FEC) ont été globalement satisfaisants, à une exception près. Tous les critères de réalisation (CR) sauf un ont été remplis, et le repère structurel (RS) attendu pour cette revue, exigeant l'inclusion d'un solde hors pétrole dans les comptes budgétaires, a été atteint. Les deux mesures de réforme (MR) attendues dans le cadre de la quatrième revue de l'accord au titre de la facilité pour la résilience et la durabilité (FRD) ont été réalisées. Le critère de réalisation relatif à la non-accumulation d'arriérés extérieurs n'a toutefois pas été satisfait en raison de pressions sur la liquidité et de faiblesses dans la gestion de la trésorerie.

**Point de vue des services du FMI.** Les services du FMI sont favorables à l'achèvement de la huitième revue de l'accord au titre de la FEC et de la quatrième revue de l'accord au titre de la FRD. Les services du FMI souscrivent à la demande d'augmentation de l'accès au titre du programme appuyé par la FEC, équivalant à 60 % de la quote-part, ainsi qu'à la demande de dérogation à l'application du critère de réalisation continu relatif à la non-accumulation d'arriérés de paiement extérieurs, en raison de son caractère temporaire et des mesures correctives adoptées par les autorités. Les services du FMI souscrivent également au décaissement de la neuvième tranche en vertu de l'accord au titre de la FEC et de la quatrième tranche en vertu de l'accord au titre de la FRD, pour un montant de 43,8228 millions de DTS et de 21,714 millions de DTS, respectivement. Les politiques énoncées dans le mémorandum de politique économique et financière (MPEF) ci-joint sont appropriées pour atteindre les objectifs du programme.

Approuvé par **Vitaliy Kramarenko** (département Afrique) et **Koshy Mathai** (département de la stratégie, des politiques et de l'évaluation)

Une équipe du FMI a conduit une mission virtuelle du 9 au 15 décembre 2025. L'équipe de mission était composée de M<sup>me</sup> Karpowicz (cheffe de mission), de MM. Kanga, Miningou, Stumphius et Zorome (tous du département Afrique), de M. Barczay et de M<sup>me</sup> von Thadden-Kostopoulos (tous du département des finances publiques), ainsi que de MM. Sun et Cai (département de la stratégie, des politiques et de l'évaluation), de M. Enchill (département des marchés monétaires et de capitaux), de M. Ly (représentant résident du FMI) et de M. Kimso (économiste local). M<sup>me</sup> Delcambre (du département Afrique) a apporté son aide pour la gestion des documents et la rédaction. La mission a rencontré Son Excellence M. Ali Mahamane Lamine Zeine, Premier ministre. Elle a également organisé des séances de travail avec M. Maman Laouali Abdou Rafa, ministre de l'Économie et des Finances, M. Franck Bationo, conseiller spécial du gouverneur de la BCEAO, M. Antoine Traore, secrétaire général de la Commission bancaire, et M. Maman Laouali Abdou Rafa, directeur national de la BCEAO (dans le cadre de ses fonctions précédentes), ainsi qu'avec d'autres hauts fonctionnaires, des représentants du secteur privé et des partenaires au développement. M. Abdoulaye Tall (conseiller au bureau de l'administrateur) a aussi pris part à la mission.

## TABLE DES MATIÈRES

<b>CONTEXTE</b>	<b>5</b>
<b>ÉVOLUTION RÉCENTE DE L'ÉCONOMIE</b>	<b>6</b>
<b>PERSPECTIVES ET RISQUES</b>	<b>10</b>
<b>RÉSULTATS DU PROGRAMME</b>	<b>12</b>
<b>ENTRETIENS</b>	<b>13</b>
A. Assainissement budgétaire, financement, stabilisation pour faire face aux chocs	13
B. Mobilisation des recettes	18
C. Santé du secteur financier et inclusion financière	19
D. Gouvernance et lutte contre la corruption	20
E. Gestion des risques climatiques	21
<b>MODALITÉS DU PROGRAMME</b>	<b>24</b>

**ÉVALUATION PAR LES SERVICES DU FMI \_\_\_\_\_ 27****GRAPHIQUES**

1. Calendrier des réformes dans le cadre du programme appuyé par la FRD, 2024–25 _____	23
2. Évolution économique récente _____	31
3. Perspectives à moyen terme, 2020–30 _____	32
4. Résultats fiscaux, 2019–25 _____	33
5. Indicateurs de la capacité à rembourser par rapport à tous les accords FRPC pour les pays admissibles aux concours du fonds fiduciaire RPC _____	34

**TABLEAUX**

1. Principaux indicateurs économiques et financiers, 2024–30 _____	35
2. Opérations financières de l'administration centrale, 2024–30 (en milliards de FCFA) _____	36
3. Opérations financières de l'administration centrale, 2024–30 (en pourcentage du PIB) _____	37
4. Situation monétaire, 2024–30 _____	38
5. Balance des paiements, 2024–30 (en milliards de FCFA) _____	39
6. Balance des paiements, 2024–30 (en pourcentage du PIB) _____	40
7. Indicateurs de solidité financière, 2018–25 _____	41
8a. Repères structurels continus du programme _____	42
8b. Repères structurels _____	43
9. Mesures de réforme dans le cadre de l'accord au titre de la FRD _____	44
10 a. calendrier de décaissements proposé dans le cadre de l'accord au titre de la FEC, 2021–26 _____	47
10b. Calendrier de décaissements au titre de l'accord FRD, 2024–25 _____	48
11. Décomposition de la dette publique et du service de la dette par créancier, 2024–27 _____	49
12. Tableau récapitulatif du programme d'emprunts extérieurs prévisionnel _____	50
13. Indicateurs de la capacité à rembourser le FMI, 2024–45 _____	51
14. Matrice d'évaluation des risques _____	52

**ANNEXES**

I. Incidence budgétaire et socioéconomique (2024–25) _____	54
II. Flux et incidences de l'aide publique au développement _____	60
III. Évaluation des progrès accomplis en vue de réduire grâce à la FRD les risques à long terme pesant sur la balance des paiements _____	64
IV. Mesures de réforme dans le cadre du programme appuyé par la FRD _____	69

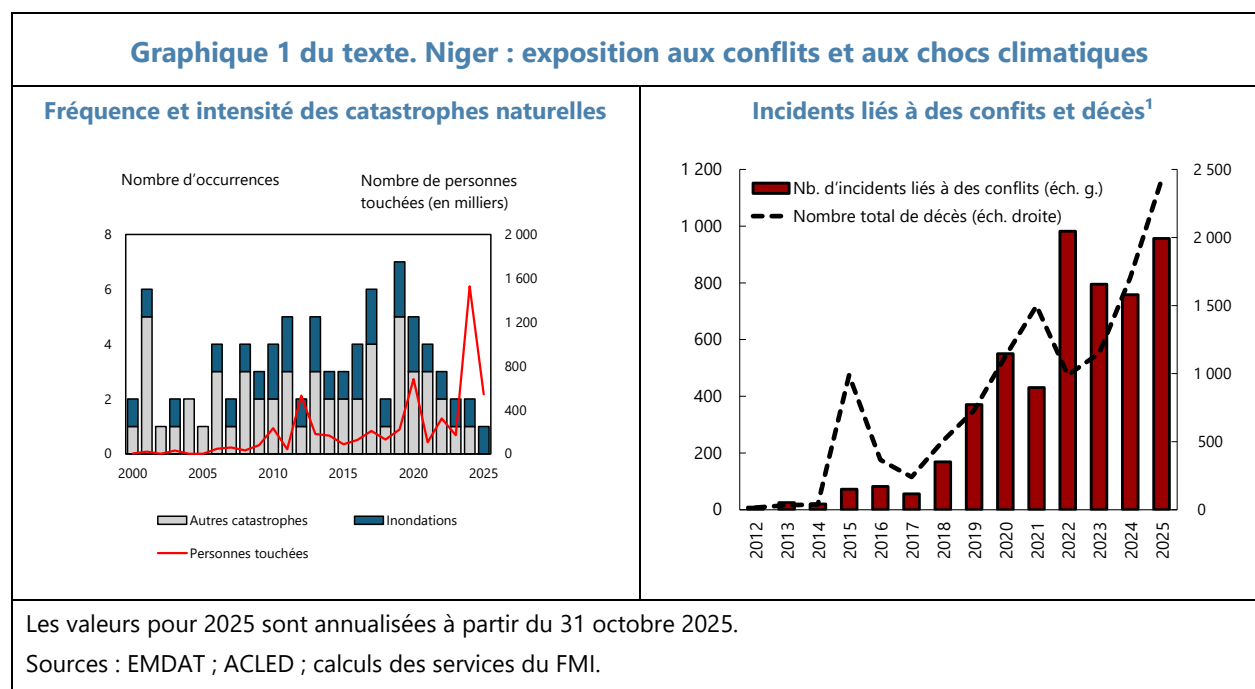
**APPENDICE**

I. Letter of Intent _____	75
Attachment I. Memorandum of Economic and Financial Policies of Niger _____	79
Attachment II. Technical Memorandum of Understanding _____	100

## CONTEXTE

**1. Le Niger continue de faire face à des conflits persistants et à des chocs climatiques adverses.** La situation sécuritaire s'est encore détériorée malgré l'augmentation des dépenses publiques consacrées à la sécurité, qui sont passées de 2,5 % du PIB en 2023 à 2,9 % du PIB en 2024. Le nombre d'incidents liés aux conflits et de décès recensés jusqu'en octobre 2025 (y compris les incidents ayant affecté l'oléoduc vers le port de Sémé au Bénin) est bien supérieur aux chiffres de 2024 (voir le graphique 1 du texte). Le pays reste très vulnérable aux phénomènes climatiques extrêmes, tels que les inondations et les sécheresses. À la fin du mois d'août 2025, de fortes précipitations et des inondations avaient touché plus d'un demi-million de personnes, endommageant l'habitat et des infrastructures cruciales, et provoquant d'importantes perturbations dans les services essentiels, y compris les services sociaux ([presse](#), annexe I).

**Graphique 1 du texte. Niger : exposition aux conflits et aux chocs climatiques**



**2. La frontière du Niger avec le Bénin reste fermée.** La fermeture prolongée de la frontière perturbe les principaux corridors commerciaux, pesant sur les exportations, les coûts de transport et les recettes fiscales. Les autorités ont récemment nationalisé trois entreprises, dont deux sociétés minières (SOMAIR et SML) et la compagnie d'électricité (NIGEELEC). Une procédure d'arbitrage international est en cours concernant les demandes de dédommagement des anciens actionnaires de SOMAIR.

## ÉVOLUTION RÉCENTE DE L'ÉCONOMIE

### 3. L'activité économique reste solide, accompagnée d'une tendance à la baisse des prix.

La croissance du PIB réel devrait atteindre 6,9 % en 2025 grâce à l'évolution favorable du secteur agricole. La production industrielle a enregistré une hausse en juin 2025 et a continué de croître jusqu'en novembre, bien qu'à un rythme plus lent, inversant ainsi les baisses observées au cours des mois précédents. Des précipitations favorables, supérieures de 4,4 % aux moyennes historiques pour la période de janvier à août, ont considérablement amélioré la production agricole, entraînant une baisse des prix des denrées alimentaires ([PAM](#)) (MEFP, par. 2). L'inflation moyenne mesurée par l'IPC s'est établie à -4,6 % en 2025, reflétant la tendance à la baisse des prix des denrées alimentaires. Parallèlement, les crédits accordés au secteur privé ont reculé de 3 % en glissement annuel en octobre 2025, ce qui témoigne de contraintes de liquidité persistantes au sein du secteur bancaire.

### 4. Les exportations de pétrole brut ont ralenti au premier semestre 2025 en raison d'attaques répétées contre l'oléoduc, ce qui a eu un effet négatif sur les volumes d'exportation.

Après une interruption temporaire, les exportations de pétrole brut ont repris en septembre 2024 et sont restées stables jusqu'en août 2025, pour atteindre 17,9 millions de barils, soit environ 2,9 millions en dessous des projections de la septième revue.

### 5. Les résultats budgétaires à la fin septembre 2025 étaient globalement conformes aux objectifs du programme.

Malgré la baisse des recettes provenant du secteur des ressources naturelles, les recettes totales ont dépassé de 0,4 point de pourcentage du PIB les projections de la septième revue (tableau 1 du texte), indiquant un effet plus important que prévu des mesures visant à accroître les recettes dans le secteur non lié aux ressources naturelles. Par ailleurs, les recettes minières et pétrolières jusqu'en septembre se sont élevées à 314 milliards de FCFA, soit environ 71 % du montant prévu pour 2025. Les dépenses courantes ont dépassé les projections de 0,2 % du PIB, sous l'effet de la hausse des dépenses en biens et services. En revanche, les investissements financés sur ressources intérieures ont été inférieurs de 0,4 % du PIB, reflétant les efforts d'assainissement budgétaire et les contraintes de financement. Le déficit budgétaire global a été inférieur de 0,4 % du PIB à l'objectif fixé pour septembre 2025.

**Tableau 1 du texte. Niger : résultats budgétaires**

		Cumul jusqu'en septembre 2025					
		En milliards de FCFA			En pourcentage du PIB		
		Proj. 7 <sup>e</sup> revue	Réel	Écart	Proj. 7 <sup>e</sup> revue	Réel	Écart
(1)	Recettes	871	923	52	6,9	7,3	0,4
(2)	Dons budgétaires (dont fonds fiduciaire ARC)	3	3	0	0,0	0,0	0,0
(3)	Dépenses courantes	795	825	30	6,3	6,5	0,2
(4)	Investissements financés sur ressources intérieures	240	191	-48	1,9	1,5	-0,4
(5)	Prêts nets (réserve)	0	0	0	0,0	0,0	0,0
(6) = (1)+(2)-(3)-(4)-(5)	Solde intérieur	-161	-91	70	-1,3	-0,7	0,6
(7)	Investissements financés sur prêts étrangers	120	135	15	0,9	1,1	0,1
(8) = (6)-(7)	Solde budgétaire (définition de l'UEMOA)	-281	-225	56	-2,2	-1,8	0,4
(9)	<i>Pour mémoire</i> : investissements financés sur dons étrangers	113	186	73	0,9	1,5	0,6

Sources : ministère des Finances du Niger ; calculs des services du FMI.

**6. Plus de la moitié des arriérés au titre du service de la dette extérieure impayés en janvier 2025 ont été réglés en juin 2025, mais de nouveaux arriérés se sont accumulés par la suite.** Depuis juin 2025, de nouveaux arriérés nets de 9,6 milliards de FCFA (environ 0,1 % du PIB) se sont ajoutés, portant le total des arriérés au titre du service de la dette extérieure à 24,7 milliards de FCFA (0,2 % du PIB) à fin décembre (tableau 2 du texte). Des arriérés supplémentaires au titre du service de la dette se sont temporairement accumulés vis-à-vis de la Banque mondiale en janvier 2026, en raison de problèmes de gestion de trésorerie et de pressions sur la liquidité. Les autorités devraient, dans les prochains jours, apurer les arriérés restants envers les autres institutions multilatérales et la France. Les négociations sur le règlement des arriérés extérieurs bilatéraux sont en cours. La politique du FMI sur la non-tolérance des arriérés dus aux créanciers officiels s'applique aux arriérés dus aux créanciers bilatéraux et multilatéraux répertoriés dans le tableau 2 du texte. Le Niger doit à la Libye des arriérés antérieurs à l'initiative en faveur des pays pauvres très endettés (initiative PPTE) ; ces arriérés continuent d'être considérés comme réglés au titre de la politique relative aux arriérés envers les créanciers bilatéraux officiels, car le procès-verbal agréé du Club de Paris sous-jacent est suffisamment explicite, et les autorités mettent tout en œuvre pour les apurer.

**7. Les conditions de financement sur le marché régional sont restées restrictives pour le Niger.** Le rendement moyen pondéré de l'encours de la dette souveraine nigérienne sur le marché de l'UEMOA a atteint 8,9 % en décembre 2025 en raison de l'émission de titres à plus longue échéance, tandis que l'écart de taux d'intérêt à l'émission par rapport à la moyenne de l'UEMOA diminuait de 119 points de base entre octobre et décembre. En raison de l'allongement des échéances, la durée moyenne à l'émission des titres d'État est passée de 17 à 19 mois entre 2024 et 2025 (graphique 2 du texte). Les taux de souscription moyens pondérés en 2025 se sont situés en dessous des niveaux historiques, à 99 %. Le coût de l'emprunt s'est établi à 10,8 % pour les titres à deux ans lors de la dernière émission en décembre, ce qui correspond aux valeurs historiques.

**Tableau 2 du texte. Niger : arriérés extérieurs par créancier<sup>1</sup>**  
(en milliards de FCFA)

Créanciers	24 juin 2025			Apurement (-) / accumulation brute d'arriérés (+)			31 décembre 2025		
	Capital	Intérêts	Total	Capital	Intérêts	Total	Capital	Intérêts	Total
Multilatéraux+ BOAD	0,0	0,0	0,0	5,4	2,8	8,2	5,4	2,8	8,2
IDA	0,0	0,0	0,0	1,9	1,4	3,2	1,9	1,4	3,2
BOAD	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
FIDA	0,0	0,0	0,0	1,6	0,5	2,1	1,6	0,5	2,1
BIsD	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
BADEA	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
BIDC	0,0	0,0	0,0	0,5	0,8	1,3	0,5	0,8	1,3
BEI	0,0	0,0	0,0	1,4	0,2	1,6	1,4	0,2	1,6
Bilatéraux	13,6	1,5	15,1	0,7	0,7	1,4	14,2	2,2	16,5
<i>Club de Paris</i>	4,3	0,0	4,3	1,0	0,9	1,9	5,3	0,9	6,2
France	4,3	0,0	4,3	1,0	0,9	1,9	5,3	0,9	6,2
<i>Hors Club de Paris</i>	9,3	1,5	10,7	-0,3	-0,2	-0,5	9,0	1,3	10,3
Chine	5,6	0,5	6,1	0,0	0,0	0,0	5,6	0,5	6,1
Koweït	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Arabie saoudite	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Inde	3,4	0,8	4,3	-0,1	0,0	-0,1	3,3	0,8	4,2
Émirats arabes unis	0,2	0,2	0,4	-0,2	-0,2	-0,4	0,0	0,0	0,0
Commerciaux	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Deutsche Bank	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Total	13,6	1,5	15,1	6,1	3,5	9,6	19,7	5,0	24,7
Libye (avant initiative PPTE) <sup>2</sup>	9,3	0,0	9,3	0,0	0,0	0,0	9,3	0,0	9,3

Sources : autorités nigériennes ; calculs des services du FMI.

<sup>1</sup> Estimations des autorités au 31 décembre 2025.

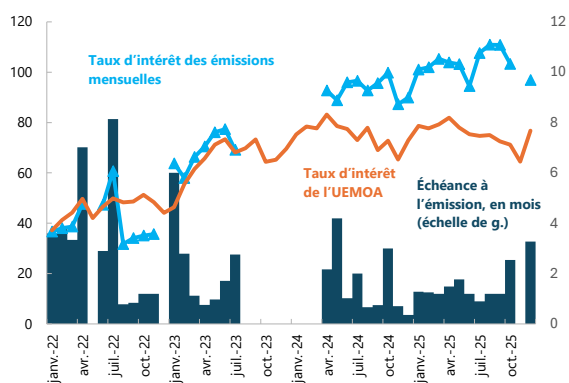
<sup>2</sup> Le Niger a accumulé envers la Libye des arriérés de paiements antérieurs à l'initiative en faveur des pays pauvres très endettés (PPTE) pour un total de 15,2 millions de dollars, soit environ 9,3 milliards de FCFA d'après les autorités nigériennes, et qui sont considérés comme réglés au titre de la politique du FMI en la matière. Les autorités nigériennes ont engagé un dialogue bilatéral avec leurs homologues libyennes en vue d'un rapprochement et d'une régularisation des arriérés antérieurs à l'initiative en faveur des pays pauvres très endettés (PPTE).

**8. Le Niger a accumulé des arriérés sur sa dette intérieure au cours du second semestre 2025, lesquels ont fait l'objet d'une restructuration au dernier trimestre de cette même année.** L'objectif de ces opérations de restructuration volontaire était de résorber les arriérés sur le service de la dette et de lisser le profil de cette dernière en allongeant les échéances, elles-mêmes raccourcies en raison de l'émission de volumes importants de dette à court terme à la suite de la levée des sanctions en 2024. Environ les deux tiers du principal de la dette intérieure (600 milliards de FCFA) qui arrivaient à échéance en 2025 ont été restructurés, principalement en échéances de 2, 3 et 5 ans (2,5 ans en moyenne pondérée), tandis que les intérêts dus ont été payés d'avance (par. 6 du MEFP). Le taux d'intérêt moyen pondéré s'élevait à 9,7 % et aucune décote n'a été appliquée. À la suite des opérations de restructuration de 2025, le service de la dette intérieure arrivant à échéance en 2026 a diminué de 30 %, pour s'établir à environ 60 % des recettes publiques.

## Graphique 2 du texte. Niger : émission de dette mensuelle sur le marché régional<sup>1</sup>

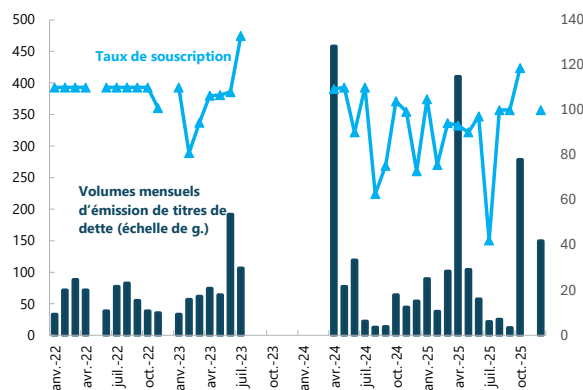
### Rendements et échéances sur les émissions de titres de dette

(moyenne mensuelle pondérée, % et mois)



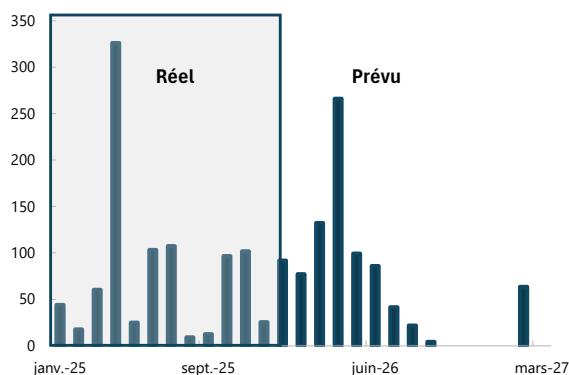
### Volumes et taux de souscription

(pourcentage, milliards de FCFA)



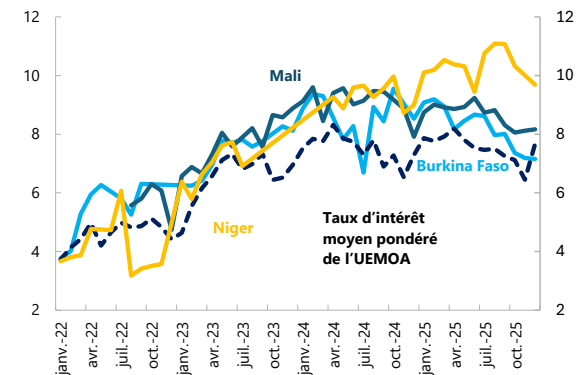
### Remboursements mensuels de la dette, réels et prévus<sup>2</sup>

(milliards de FCFA)



### Rendements des émissions mensuelles de dette dans l'UEMOA

(pourcentage)



Sources : UOMA-Titres ; calculs des services du FMI.

<sup>1</sup> Du fait des sanctions imposées à la suite du coup d'État militaire de juillet 2023, l'émission de titres de créance sur le marché régional a été suspendue. Ces sanctions ont été levées en février 2024.

Le profil de remboursement s'appuie sur les conditions d'émission initiales d'UMOA Titres, sans tenir compte des retards de paiement ni des modifications des échéances dues à une restructuration.

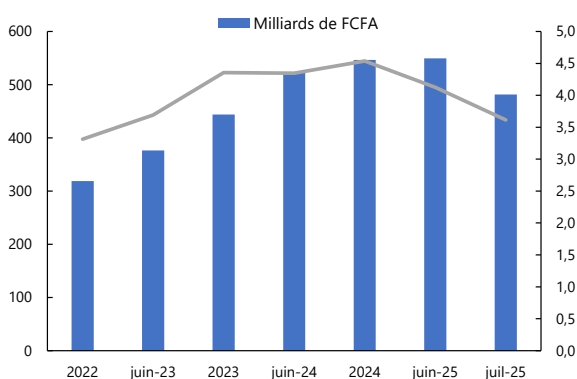
**9. La liquidité du secteur bancaire demeure tendue, tandis que la qualité des actifs se détériore.** Le ratio des prêts improductifs s'élevait à 27,8 %, soit un niveau nettement supérieur à la moyenne de l'UEMOA, qui était de 9,2 % à fin juin 2025. Le ratio d'adéquation des fonds propres du secteur s'établissait à 3,5 % à fin juin 2025, en dessous du minimum réglementaire obligatoire de 11,5 %, et en recul par rapport aux 4,4 % enregistrés à fin décembre 2024, à la suite de la suppression des mesures de tolérance en avril. Cette moyenne est toutefois tirée vers le bas par une banque publique non systémique affichant des fonds propres négatifs. Si l'on exclut cet établissement en difficulté (actuellement en restructuration), une seule banque privée se situait

sous le minimum réglementaire et a été invitée à présenter un plan de recapitalisation. Le déficit de trésorerie du système, défini comme la différence entre les actifs détenus par les banques et leurs sources de financement, était estimé à 4 % du PIB à fin juin, tandis que l'exposition à l'État s'élevait à 22 %, dont les deux tiers sous forme de titres (graphique 3 du texte). Les actifs liquides représentaient 25,9 % du total des actifs et 45,1 % des dépôts (tableau 7).

**Graphique 3 du texte. Niger : liquidité et exposition du système bancaire**

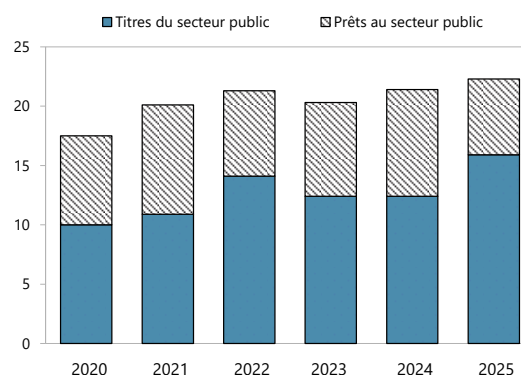
**Déficit de trésorerie du système bancaire**

(2022 – juil. 2025)



**Exposition des banques au secteur public**

(par instrument financier, en pourcentage des actifs)



Sources : BCEAO ; estimations des services du FMI.

## PERSPECTIVES ET RISQUES

**10. La croissance devrait rester vigoureuse en 2025, malgré des vents contraires.** Une production agricole plus forte que prévu devrait compenser l'effet négatif de la baisse des exportations de pétrole brut (tableau 3 du texte), portant la croissance réelle à 6,9 %. Le déficit courant devrait reculer pour s'établir à 5 % du PIB en 2025, remonter temporairement à 6,6 % en 2026, puis redescendre à environ 4,4 % du PIB. À moyen terme, la croissance devrait se stabiliser autour de 6,0–6,5 %, tirée par l'expansion des infrastructures d'irrigation agricoles, le développement de chaînes de valeur dans le secteur agro-industriel, l'essor de l'urbanisation et d'investissements dans les secteurs des industries extractives et de l'énergie. L'inflation est en passe de converger vers l'objectif régional de l'UEMOA de 2 % d'ici 2027. L'encours de la dette publique continuera de diminuer, le déficit budgétaire global se stabilisant à l'objectif de convergence de l'UEMOA de 3 % à moyen terme.

**11. La détérioration de la situation sécuritaire, aggravée par la fermeture prolongée de la frontière avec le Bénin, devrait peser sur la balance des paiements à court terme.** Les prévisions relatives aux exportations de pétrole brut ont été revues à la baisse pour atteindre respectivement 9 % et 7,8 % du PIB en 2025 et 2026, par rapport aux 9,7 % et 8,1 % du PIB prévus lors de la septième revue, et ce en raison des attaques terroristes répétées contre l'oléoduc. Aucune exportation d'uranium n'étant prévue en 2025, les projections pour 2026 ont également été

révisées à la baisse à 47 milliards de FCFA. En raison des chocs liés à la situation sécuritaire, les recettes budgétaires provenant du secteur des ressources naturelles ont été révisées à la baisse à court terme par rapport à la septième revue. Selon les projections, le déficit courant devrait se réduire de 0,6 point de pourcentage en 2025, avant de se creuser de 1,6 point de pourcentage en 2026. Les réserves accumulées devraient augmenter modestement de 0,6 % et 0,7 % du PIB en 2025 et 2026 respectivement.

**Tableau 3 du texte. Niger : principaux indicateurs économiques à moyen terme**

	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
	Est.	Est.	Projections				
	(En pourcentage du PIB, sauf indication contraire)						
PIB à prix constants (variation en pourcentage)	10,3	6,9	6,7	6,5	6,0	6,0	6,0
Indice des prix à la consommation, moyenne (variation en %)	9,1	-4,6	0,4	2,0	2,0	2,0	2,0
Indice des prix à la consommation, fin de période (variation en %)	4,7	-9,4	9,7	2,0	2,0	2,0	2,0
Crédit au secteur privé (variation en %)	9,7	2,7	11,5	9,5	9,1	9,1	9,1
Total des recettes	7,7	9,7	10,3	10,6	10,8	10,8	10,9
Total des dépenses et prêts nets	13,4	14,8	15,4	15,1	15,1	15,0	15,0
Solde budgétaire global (base engagements, dons compris) <sup>1</sup>	-4,3	-3,3	-3,7	-3,0	-3,0	-3,0	-3,0
Solde des transactions extérieures courantes (hors dons)	-6,0	-5,3	-6,9	-4,8	-4,3	-3,7	-3,2
Solde des transactions extérieures courantes (dons compris)	-5,6	-5,0	-6,6	-4,4	-4,0	-3,3	-2,9
Total de la dette publique contractée ou garantie par l'État	47,7	45,6	45,9	45,4	45,1	44,9	44,7
Dette extérieure contractée ou garantie par l'État	27,0	24,7	25,1	25,1	25,2	25,3	25,7
Dette publique intérieure	20,8	21,0	20,8	20,3	19,9	19,6	19,0

Sources : autorités nigériennes ; estimations et projections des services du FMI.

<sup>1</sup> Y compris allègement de la dette au titre du fonds fiduciaire ARC.

**12. Une grande incertitude pèse sur les perspectives à court terme.** Le Niger est vulnérable à la volatilité des prix des produits de base, qui pourrait empirer en fonction des variations de l'offre et de la demande résultant des tensions géopolitiques mondiales. De plus, une nouvelle baisse de l'aide internationale pourrait avoir de lourdes conséquences sur le Niger, compte tenu de la faiblesse de son système de protection sociale (annexe II), tandis que des phénomènes climatiques extrêmes pourraient endommager les infrastructures et contribuer à l'insécurité alimentaire (annexe III). La fermeture prolongée de la frontière avec le Bénin et les tensions géopolitiques constituent également des risques majeurs. La persistance d'une insuffisance de liquidité dans le secteur bancaire pourrait affaiblir davantage la confiance, tandis que le niveau élevé des prêts improductifs pourrait compromettre la solvabilité des banques — ce qui nécessiterait des injections de capitaux ou une restructuration et entraînerait une répercussion négative sur la stabilité financière, la situation budgétaire et la croissance du crédit (tableau 14). Compte tenu de l'imprévisibilité de la situation sécuritaire, les perspectives à court terme (y compris la reprise complète des exportations de pétrole et d'uranium) restent très incertaines, avec des implications pour les recettes publiques, la position extérieure et la viabilité de la dette (compte tenu de la part importante des exportations d'uranium dans le PIB, estimée à 2,2 % pour la période 2026–30). Sur le plan positif, les exportations de produits de base et la croissance pourraient être plus soutenues si la situation sécuritaire et les relations régionales s'amélioraient plus rapidement. Afin d'atténuer les risques, les services du FMI ont conseillé aux autorités de mobiliser les recettes intérieures et de

redéfinir les priorités en matière de dépenses, de rechercher des financements concessionnels extérieurs, d'intensifier les efforts visant à approfondir l'intégration régionale et à diversifier les échanges commerciaux, et d'améliorer la gouvernance.

## RÉSULTATS DU PROGRAMME

**13. La mise en œuvre du programme a été globalement conforme aux objectifs fixés pour fin juin et fin septembre 2025, mais de nouveaux arriérés extérieurs sont apparus :**

- **Tous les critères de réalisation (CR) et les CR continus à fin juin et fin septembre 2025 ont été atteints, à l'exception du CR continu relatif à la non-accumulation de nouveaux arriérés extérieurs.** Il convient de noter que le montant total du financement intérieur net est resté inférieur à son objectif et que la valeur actuelle (VA) de la nouvelle dette extérieure publique contractée ou garantie par l'État (CGE) est restée inférieure à son plafond. Les autorités n'ont pas contracté de nouveaux prêts non concessionnels, à l'exception du prêt de 50 milliards de FCFA accordé par la BOAD afin de soutenir la liquidité d'une banque publique d'importance systémique et déjà couvert par une dérogation dans le cadre de l'accord appuyé par la facilité élargie de crédit (FEC). Le critère de réalisation continu non atteint concerne l'accumulation de nouveaux arriérés sur le service de la dette extérieure.
- **Tous les objectifs indicatifs ont été atteints à fin juin et fin septembre 2025.** Les recettes de trésorerie et les dépenses sociales ont dépassé le seuil minimal, et le ratio des dépenses exceptionnelles est resté en deçà de son plafond. Le solde budgétaire de base (hors dons) a été supérieur à l'objectif du programme.

**14. Tous les repères structurels (RS) continus et non continus ainsi que toutes les mesures de réforme (MR) ont été mis en œuvre.** Plus précisément, les RS continus sur les exonérations fiscales (RS continu n° 1), les marchés publics (RS continu n° 2 et RS continu n° 4), les projets d'investissement public (RS continu n° 3) et la publication des rapports d'exécution du budget (RS continu n° 5) ont été respectés (tableau 8a). Les autorités ont également conçu une méthodologie pour calculer le solde budgétaire hors recettes pétrolières et ont inclus le solde hors pétrole dans le tableau des opérations financières de l'État (TOFE) (RS n° 5) du budget 2026 (tableau 8b). Les autorités préparent la publication des contrats pétroliers entre l'État et les compagnies pétrolières (RS n° 4) et améliorent la présentation du plan de trésorerie (RS n° 6), deux mesures qui doivent être mises en œuvre d'ici fin mars 2026. La mesure de réforme n° 3, qui exige l'application d'un marquage budgétaire climatique par voie de circulaire budgétaire pour la préparation du budget 2026, et la mesure de réforme n° 6, relative aux évaluations de la vulnérabilité climatique pour trois projets, ont toutes deux été mises en œuvre (tableaux 10a et 10b).

## ENTRETIENS

### A. Assainissement budgétaire, financement, stabilisation pour faire face aux chocs

**15. Le déficit budgétaire sous-jacent (hors prêt à une banque représentant 0,4 % du PIB) devrait reculer pour atteindre 2,9 % du PIB en 2025.** Les recettes non liées aux ressources naturelles devraient progresser de 0,5 % du PIB, grâce aux mesures mises en œuvre dans le cadre du programme, notamment une augmentation des taux d'imposition minimaux, une nouvelle taxe d'enregistrement de 5 % sur les marchés publics, ainsi que par le renforcement des mesures de lutte contre la fraude et des réformes administratives visant à améliorer la prise en charge des marchandises à la frontière. Toutefois, les recettes du secteur des ressources naturelles, qui marquaient une reprise, seront inférieures aux projections initiales, en raison des pertes liées aux attaques contre l'oléoduc, de la fermeture prolongée de la frontière avec le Bénin qui affecte les exportations d'uranium et des problèmes de sécurité. Les mesures prises par les autorités pour renforcer la sécurité à proximité de l'oléoduc ont contribué à un certain redressement des recettes au second semestre (par. 13 du MEFP). Au vu des tendances observées, les recettes budgétaires globales devraient toutefois être inférieures d'environ 0,1 % du PIB en 2025. S'agissant des dépenses, les transferts et les subventions devraient augmenter de 0,1 % du PIB pour répondre à la demande temporaire d'aide humanitaire liée au choc climatique (par. 14 du MEFP)<sup>1</sup>. En raison de l'enveloppe financière restreinte, des investissements prévus sur ressources intérieures pour environ 0,1 % du PIB, ainsi que des investissements consacrés à la remise en état des infrastructures pour 0,4 % du PIB — rendus nécessaires pour faire face au choc climatique — ont été reportés à 2026. Le déficit global devrait augmenter pour atteindre 3,3 % du PIB en tenant compte d'une opération ponctuelle de prêt à une banque systémique à des fins de soutien à la liquidité (tableaux 4 et 5 du texte).

<sup>1</sup> Les objectifs indicatifs concernant le seuil minimal des dépenses sociales à fin mars, fin juin et fin septembre 2026 ont été revus à la hausse afin de tenir compte de l'engagement des autorités à accroître les transferts en faveur des populations vulnérables.

**Tableau 4 du texte. Niger : recettes budgétaires — résultats et projections révisées**  
(en pourcentage du PIB)

	Fin déc. 2025				Fin déc. 2026			
	7 <sup>e</sup> revue	Proj.	Écart	Écart	7 <sup>e</sup> revue	Proj.	Écart	Écart
<b>Recettes</b>	Mrd FCFA		% PIB		Mrd FCFA		% PIB	
Total des recettes (A)	1 247	1 230	-17	-0,1	1 442	1 425	-17	-0,1
Recettes tirées des ressources naturelles	517	441	-76	-0,6	541	423	-118	-0,9
Recettes tirées du pétrole	470	441	-29	-0,2	446	447	1	0,0
Recettes tirées de l'uranium	47	0	-47	-0,4	95	7	-88	-0,6
Autres recettes	730	789	59	0,5	901	1 002	101	0,7
<b>Dépenses</b>								
Total des dépenses (B)	1 887	1 876	-11	-0,1	2 083	2 135	52	0,4
Courantes	1 105	1 103	-2	0,0	1 225	1 235	10	0,1
dont transferts et subventions	312	322	10	0,1	349	349	0	0,0
Dépenses en capital et prêts nets	782	773	-9	-0,1	858	899	41	0,3
dont financés sur ressources intérieures	321	304	-17	-0,1	366	437	71	0,5
dont investissements de 2025 reportés					-	17	17	0,1
dont investissements en réponse au choc climatique					-	55	55	0,4
<b>Solde budgétaire</b>								
Solde global (A-B)	-640	-646	-6	0,0	-641	-710	-69	-0,5
<b>Pour mémoire</b>								
Prix du pétrole (en dollars/baril)	66,9	68,9			62,4	65,8		
Prix de l'uranium (en dollars/livre)	64,2	64,8			70,4	78,3		
Exportations de pétrole brut (en millions de barils)	31,2	28,5			31,2	29,0		
Exportations d'uranium (en milliers de tonnes)	2,5	0,0			2,5	0,6		

Sources : ministère des Finances du Niger ; calculs des services du FMI.

Note : une révision à la baisse des projections concernant le PIB nominal pour 2025 et 2026 a entraîné une hausse des ratios en pourcentage du PIB par rapport aux chiffres présentés dans le rapport des services du FMI pour la 7<sup>e</sup> revue qui sont repris dans le tableau 3. Cette révision reflète une baisse de l'inflation réalisée en 2025 et une révision des projections pour 2026.

**16. Le déficit budgétaire global pour 2026, après prise en compte des mesures supplémentaires, devrait augmenter de 0,6 % du PIB par rapport à la projection de la septième revue, qui s'établissait à 3,1 % du PIB.** Si les politiques et l'environnement sécuritaire restaient inchangés, le déficit global augmenterait de 1,1 % du PIB par rapport à l'objectif fixé lors de la septième revue du programme FEC, compte tenu de l'insuffisance attendue des recettes et des dons (0,6 % du PIB), principalement en raison d'exportations d'uranium et de pétrole brut inférieures aux prévisions. Les dépenses d'investissement financées sur ressources intérieures (0,1 % du PIB) et les dépenses d'investissement supplémentaires nécessaires pour faire face à l'impact des chocs climatiques sur les infrastructures (0,4 % du PIB) — toutes deux reportées depuis 2025 — contribueront à cette détérioration temporaire. Les autorités modifient actuellement des décrets afin d'introduire des mesures portant sur les recettes et les dépenses, à hauteur de 0,5 % du PIB, ce qui ramènerait le déficit à 3,7 % du PIB (par. 14 du MEFP). Ces mesures portent principalement sur la rationalisation des dépenses fiscales, l'amélioration des procédures douanières et le report des investissements non prioritaires (tableau 6 du texte). Des mesures visant à accroître les recettes ont été retenues en fonction de leur rendement potentiel et contribueront à un arbitrage plus favorable entre ajustement et financement, y compris à moyen terme. Le budget 2026 a été finalisé avant la

conclusion des entretiens et vise prudemment un déficit budgétaire plus faible. En raison du retard pris dans l'achèvement de la huitième revue au titre du programme appuyé par la FEC, le décaissement associé n'a pas pu être intégré dans le budget préliminaire. Une loi de finances rectificative sera adoptée d'ici fin mars 2026 afin de tenir compte des engagements en matière de politique budgétaire énoncés dans le MEFP et de la marge de manœuvre budgétaire accrue disponible pour faire face au choc.

**Tableau 5 du texte. Niger : écart budgétaire et ajustement, 2026**  
(en pourcentage du PIB)

	2025		2026	
	7 <sup>e</sup> rev. <sup>1</sup>	Proj. <sup>2</sup>	7 <sup>e</sup> rev.	Proj.
(A) Recettes	9,8	9,7	10,4	9,9
(B) Dépenses	14,9	14,8	15,1	15,6
(C) Dons	1,9	1,8	1,5	1,4
<b>Solde global de l'UEMOA (A-B+)]</b>	<b>-3,2</b>	<b>-3,3</b>	<b>-3,1</b>	<b>-4,2</b>
Prêts de la BOAD		0,4		
<b>Mesures</b>		<b>0,0</b>		<b>0,5</b>
Recettes				0,4
Politique fiscale				0,3
Administration fiscale				0,1
Dépenses				0,1
Dépenses courantes				0,1
Investissement intérieur				0,1
<b>Solde global hors prêts de la BOAD et après les mesures</b>		<b>-2,9</b>		<b>-3,7</b>

Sources : ministère des Finances du Niger ; calculs des services du FMI.

<sup>1</sup> Une révision à la baisse des projections concernant le PIB nominal pour 2025 et 2026 a entraîné une hausse des ratios en pourcentage du PIB par rapport aux chiffres présentés dans le rapport des services du FMI pour la 7<sup>e</sup> revue. Cette révision reflète une inflation inférieure aux anticipations pour les deux années.

<sup>2</sup> Cette révision des dépenses et du déficit reflète la prise en compte de la rétrocession d'un prêt de 50 milliards de FCFA (0,39 % du PIB) par la BOAD au secteur bancaire.

**Tableau 6 du texte. Niger : mesures budgétaires, 2026**  
(en pourcentage du PIB)

<b>Politique fiscale</b>	
Élimination des exonérations de TVA et application du taux normal de 19%, en particulier aux produits non conformes à la directive de l'UEMOA	0,13
Relèvement des taux réduits de TVA de 10% au taux normal de 19% pour les activités de transport, et de 5% à 10% pour les produits alimentaires énumérés à l'article 336	0,09
Suppression de l'exonération de l'impôt minimal sur les sociétés prévue par le Code des investissements et le régime spécial des PPP	0,03
Application intégrale des droits d'accise prévus au Code général des impôts et rationalisation de toutes les exonérations existantes (véhicules de tourisme, par ex.)	0,05
<b>Administration fiscale</b>	
Intensification des audits basés sur des contrôles croisés des douanes et du Trésor	0,05
Renforcement des contrôles physiques aux frontières sur des corridors clés	0,05
<b>Dépenses courantes</b>	
Réduction des dépenses moins prioritaires de biens et de services ou des transferts et subventions	0,05
<b>Investissement intérieur</b>	
Report des projets moins prioritaires	0,05
<b>Total des mesures</b>	<b>0,50</b>
Note : les rendements sont basés sur le rapport d'assistance technique du FMI de 2022.	

**17. En 2026, le Niger devra faire face à des déficits temporaires de la balance des paiements et de financement budgétaire.** En raison du double choc lié au climat et aux ressources naturelles, qui entraîne une baisse des exportations et une augmentation des besoins de dépenses avec une forte composante d'importations, les besoins supplémentaires de la balance des paiements s'élèvent à 1 % du PIB. Après le rééquilibrage budgétaire proposé (équivalant à environ la moitié du choc sur les recettes et des besoins de dépenses supplémentaires) et un recours accru à l'emprunt intérieur (de 0,1% du PIB), le soutien budgétaire additionnel estimé pourrait être comblé par une augmentation de 61 milliards de FCFA au titre de l'accord FEC, équivalant à 60 % de la quote-part (0,4 % du PIB, par. 14 du MEFP)<sup>2</sup>. Compte tenu de leur capacité limitée à attirer des financements concessionnels extérieurs à court terme et en raison des tensions sur les marchés régionaux (comme en témoignent le raccourcissement des échéances et la baisse des souscriptions), en l'absence d'augmentation, les autorités devraient recourir à des financements intérieurs plus coûteux, induisant des effets négatifs sur la constitution de réserves et l'interdépendance entre l'État et les banques. En cas d'insuffisance des recettes (après les mesures proposées) ou de financement (résultant d'autres chocs ou de difficultés à lever des fonds sur les

<sup>2</sup> Le financement budgétaire brut en 2025, y compris l'amortissement et le règlement des arriérés, s'est élevé à 13,9 % du PIB et devrait diminuer pour atteindre 8,8 % du PIB en 2026.

marchés régionaux), il sera nécessaire de procéder à de nouvelles réductions des dépenses récurrentes discrétionnaires non prioritaires consacrées aux biens et services — notamment pour le carburant, l'acquisition de mobilier et la formation — ainsi qu'à une réduction des investissements financés sur ressources intérieures destinés à la remise en état, à la construction et au renouvellement du parc automobile, comme indiqué dans le tableau 7 du texte. De plus, une réserve de précaution de 5 milliards de FCFA (0,04 % du PIB), inscrite dans les chapitres communs, est disponible pour faire face aux déficits de financement et aux besoins imprévus. Cette augmentation porterait l'encours des crédits du FMI de 2,6 % du PIB en 2025 à 2,7 % du PIB en 2026.

**18. La dette du Niger présente un risque élevé de surendettement, mais elle est jugée viable.** Les indicateurs mécaniques de l'analyse de viabilité de la dette suggèrent que le risque de surendettement est « modéré », car aucun indicateur ne dépasse les seuils de référence dans le scénario de base, tandis que le ratio service de la dette extérieure/exportations, le ratio service de la dette extérieure/recettes et le ratio VA de la dette/exportations dépassent leurs seuils respectifs dans les scénarios des tests de résistance. Cependant, la situation de liquidité du Niger est extrêmement tendue et a conduit à l'accumulation de nouveaux arriérés sur le service de la dette extérieure au cours du second semestre de l'année, ainsi qu'à des arriérés sur le service de la dette intérieure concernant des titres détenus au Niger et sur le marché régional, qui ont par la suite fait l'objet d'une restructuration<sup>3</sup>. Les conditions d'emprunt sur le marché intérieur se sont durcies, tandis que les sources d'emprunt concessionnel extérieur sont limitées. Compte tenu de ces éléments, les services du FMI ont maintenu la note de risque « élevé ». Les autorités ont communiqué aux services du FMI les principaux paramètres de leur stratégie de gestion de la dette et des liquidités qui contribuera à remédier aux vulnérabilités à moyen terme, à la lumière de laquelle la dette du Niger reste soutenable.

**Tableau 7 du texte. Niger : mesures d'urgence en cas de déficit de financement intérieur et de recapitalisation bancaire, 2026**

	Scénario de référence		Besoins et mesures	
	Mrd FCFA	% PIB	Mrd FCFA	% PIB
Financement intérieur (hors FMI)	163	1,2	163	1,2
Intérêts liés à la recapitalisation bancaire (dépenses supplémentaires)	0	0,0	15	0,1
<b>Besoin de financement</b>	<b>163</b>	<b>1,2</b>	<b>178</b>	<b>1,3</b>
Dépenses d'investissement	437	3,2	98	0,7
Biens et services	349	2,5	30	0,2
Transferts et subventions	236	1,7	50	0,4
<b>Total des mesures destinées à couvrir les besoins</b>	<b>1023</b>	<b>7,4</b>	<b>178</b>	<b>1,3</b>

Sources : autorités nationales ; estimations des services du FMI.

<sup>3</sup> L'existence d'arriérés ne donne pas lieu à une note de « situation de surendettement », car leur montant est inférieur à 1 % du PIB (clause *de minimis*). Voir la [Note d'orientation sur le cadre de viabilité de la dette pour les pays à faible revenu](#) établie par la Banque mondiale et le FMI.

**19. Les autorités restent déterminées à apurer les arriérés dus aux fournisseurs et à améliorer la gestion de la trésorerie, se fixant pour objectif principal d'éviter la réapparition de nouveaux arriérés** (par. 18 du MEFP). Entre juin et décembre 2025, les arriérés intérieurs ont été ramenés de 69,5 milliards de FCFA (0,5 % du PIB) à 2,3 milliards de FCFA (0,02 % du PIB). Afin de renforcer encore la transparence et la rigueur budgétaire, les autorités prévoient de mettre à jour le registre complet de tous les comptes publics détenus tant auprès de la banque centrale que des banques commerciales (proposition de RS n° 7). Cette initiative, menée parallèlement à l'intégration de la gestion de la trésorerie et de la dette et à l'alignement des engagements de dépenses sur les prévisions de trésorerie (tous deux soutenus par l'assistance technique du FMI), devrait améliorer la visibilité des autorités sur les ressources liquides disponibles pour les paiements et faciliter la planification des besoins liés au service de la dette extérieure. À la suite du recensement actualisé des comptes, une évaluation sera effectuée pour mesurer l'impact de la consolidation de ces comptes sur la liquidité des banques, ce qui permettra d'élaborer un plan stratégique et un calendrier pour le transfert des soldes restants vers le compte unique du Trésor (CUT). Une amélioration continue de la présentation des flux de trésorerie a déjà été observée (RS n° 6 à présenter d'ici fin mars 2026, par. 22 du MEFP). Les autorités bénéficient également d'un financement et d'une assistance technique fournis par la Banque africaine de développement pour moderniser le système de gestion de la dette, ce qui favorisera davantage le règlement des arriérés et renforcera la transparence de la dette. En outre, l'élévation hiérarchique de la direction de la dette, qui passe d'une sous-direction au sein du Trésor à un département à part entière, marque une étape notable vers le renforcement de sa pertinence institutionnelle et de son indépendance.

## B. Mobilisation des recettes

**20. Les difficultés liées à la politique fiscale et à l'administration des recettes ont freiné la mobilisation des recettes, mais des réformes sont en cours.** Selon les estimations, l'écart fiscal du Niger s'élève à environ 3,4 % du PIB ; il provient principalement de la faiblesse des recettes fiscales sur les biens et les services et sur les échanges commerciaux internationaux. Le code général des impôts adopté en juillet 2025 vise à alléger la charge fiscale pesant sur la production en réorientant la fiscalité vers les biens et services, les gains de recettes se concrétisant pleinement à long terme. À court terme, les nouvelles mesures prévues par le code des impôts devraient produire des recettes supplémentaires substantielles en 2025 et 2026 (respectivement 30 et 12 milliards de FCFA), principalement grâce i) à l'augmentation du taux minimal de l'impôt sur les bénéfices pour certaines activités, ii) à la rationalisation des exonérations de l'impôt sur les sociétés, et iii) à l'extension des obligations d'enregistrement ainsi que des obligations fiscales associées à tous les marchés publics. Des progrès ont également été réalisés en matière d'administration des recettes fiscales, la nouvelle plateforme automatisée d'information étant désormais étendue à presque toutes les régions, à l'exception de deux petites régions dont les contributions fiscales sont limitées, les avantages économiques ne pouvant être pleinement réalisés que si les paiements sont effectués par virement bancaire. Parallèlement, l'administration douanière élabore un système de traçage électronique du fret et de recoupement systématique des données avec d'autres organismes publics, conformément à la stratégie à moyen terme des administrations fiscale et douanière de développer le numérique, de renforcer l'intégration des données et d'améliorer la

collaboration interinstitutionnelle. Conjuguées à d'autres initiatives en cours, ces mesures visent à remédier au faible niveau de civisme fiscal, à l'étroitesse de l'assiette fiscale, à l'importance des arriérés d'impôts et à la faiblesse de la surveillance du secteur minier artisanal. Avec l'assistance technique de la Banque mondiale, les autorités réforment la fiscalité immobilière par la création d'un cadastre et d'un guichet unique pour la gestion cadastrale. La réforme comprend un projet de géolocalisation visant à améliorer l'évaluation des biens immobiliers à des fins fiscales. Enfin, les autorités sollicitent une assistance technique pour lutter contre l'économie informelle et renforcer le respect des obligations fiscales (par. 16-17 du MEFP).

## C. Santé du secteur financier et inclusion financière

**21. Les autorités s'efforcent de remédier aux vulnérabilités profondément enracinées du secteur bancaire.** La liquidité des banques est tendue et la qualité des actifs continue de se détériorer, ce qui compromet la solvabilité du secteur. L'insuffisance de liquidités résulte des difficultés à rapatrier les recettes d'exportation, d'une baisse des dépôts des ménages due aux sanctions passées, des arriérés intérieurs de l'État et d'une part importante de titres d'État dans le total des actifs bancaires qui font actuellement l'objet d'une restructuration. Ces facteurs ont également freiné la croissance du crédit privé tout en contribuant à la faible rentabilité et à l'augmentation des prêts improductifs, ce qui affaiblit davantage la solvabilité des banques. Les services du FMI ont conseillé aux autorités de procéder à une évaluation complète de la capitalisation, de la qualité des actifs et de la liquidité, et d'élaborer une feuille de route pour remédier aux vulnérabilités structurelles en coordination avec les autorités régionales (la BCEAO et la Commission bancaire). Les autorités régionales ont indiqué qu'elles continueraient à exercer une surveillance étroite du système bancaire nigérien, à mettre en œuvre des mesures en temps opportun si nécessaire et à coopérer avec les services du FMI sur toute mesure supplémentaire nécessaire pour renforcer le système bancaire du pays. Le gouvernement s'attaque aux difficultés rencontrées par une banque publique en mettant en œuvre un plan de restructuration triennal qui prévoit un changement de l'équipe dirigeante de la banque et qui pourrait nécessiter des révisions en fonction des conclusions du diagnostic.

**22. Malgré des progrès notables, le programme d'inclusion financière du Niger et le secteur de la microfinance continuent de lutter contre des contraintes de liquidité persistantes.** Grâce aux efforts soutenus de deux instruments (le FDIF et le FONAP), l'État fait progresser sa stratégie d'inclusion financière, visant à atteindre 3 millions de personnes (dont 60 % de femmes et de jeunes) et à soutenir 376 petites et moyennes entreprises. Appuyés par des financements de la Banque africaine de développement et de la BOAD, deux projets phares devraient bénéficier à 1,2 million de personnes supplémentaires, le taux d'inclusion financière devant passer de 17 à 25 % d'ici la fin du cycle du projet. Néanmoins, le secteur de la microfinance est en proie à des difficultés considérables. Les efforts de restructuration en cours visent à relever les défis liés aux pénuries de liquidité, aux fonds propres négatifs (8,5 milliards de FCFA) et au niveau élevé des prêts non productifs. Sur les 51 institutions agréées, seules 38 restent en activité, et 18 font actuellement l'objet d'une procédure de retrait d'agrément. La transition numérique du système financier progresse prudemment grâce à la promotion de l'argent mobile et d'autres

services numériques qui demandent de rester attentif aux risques associés, à savoir en matière de fonctionnement, de surveillance et d'intégrité financière dans un contexte fragile et aux capacités limitées.

## D. Gouvernance et lutte contre la corruption

**23. La Cour des comptes, plus haute juridiction de contrôle des finances publiques, a été rétablie en décembre 2024 et ses membres ont été nommés en mai 2025.** Un programme de contrôle minimal, comprenant l'inspection des comptes d'au moins trois entreprises publiques, est déjà mis en œuvre depuis décembre 2025. Conformément aux recommandations des services du FMI, la Cour des comptes et la Commission de lutte contre la délinquance économique, financière et fiscale (CoLDEFF) rédigeront un protocole d'accord afin d'officialiser et de faciliter la coopération et l'échange d'informations entre les deux institutions, ainsi qu'entre la Cour des comptes et l'Inspection générale de l'État. De plus, dans le but de renforcer la transparence et la responsabilisation financière, les autorités se sont engagées à modifier le cadre juridique en instaurant une obligation de déclaration de patrimoine pour les agents publics, conformément aux meilleures pratiques internationales. Les services du FMI ont recommandé que la Cour des comptes soit l'entité responsable de la réception, de la publication et du contrôle de ces déclarations (RS n° 2, fin juin 2026, par. 29-30 du MEFP)

**24. Une équipe du FMI a entrepris une évaluation complète de la gouvernance afin de déterminer les principales priorités et de formuler un programme de réforme détaillé.** L'évaluation diagnostique de la gouvernance présentera une analyse approfondie de la nature et de l'ampleur de la corruption, ainsi que de ses répercussions sur les fonctions essentielles de l'État, notamment la gouvernance budgétaire, la surveillance du secteur financier, l'état de droit et le cadre de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme (LBC/FT). De plus, le rapport évaluera l'efficacité des cadres de lutte contre la corruption existants pour atténuer les risques de corruption dans les fonctions essentielles de l'État. Il présentera également un plan de réforme hiérarchisé, spécialement conçu pour répondre à la situation du pays. La publication de l'évaluation de la gouvernance était initialement prévue pour fin mars 2026 (RS n° 1) et il est proposé de la reporter à fin juin 2026 afin de disposer de plus de temps pour finaliser le rapport et mener des consultations internes.

**25. Les autorités devraient poursuivre leurs efforts visant à améliorer le cadre de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme (LBC/FT).** Le rapport d'évaluation réalisé en 2021 par le Groupe intergouvernemental d'action contre le blanchiment d'argent en Afrique de l'Ouest (GIABA) a recensé plusieurs insuffisances dans tous les piliers du cadre LBC/FT du Niger. À la suite de cette évaluation, les autorités ont revu leur approche des risques liés au blanchiment de capitaux et au financement du terrorisme, ont transposé la loi de l'UEMOA sur la LBC/FT et la prolifération des armes de destruction massive, et ont commencé à former les autorités compétentes et les entités déclarantes. Les autorités devraient accélérer la finalisation et l'adoption de cinq décrets d'application afin de rendre opérationnel le cadre juridique de la LBC/FT. D'autres efforts de réforme, notamment la mise en place d'un registre des

bénéficiaires effectifs des personnes morales, l'amélioration de la déclaration et de l'analyse des transactions suspectes, ainsi que l'intensification des enquêtes et des poursuites en matière de blanchiment de capitaux et de financement du terrorisme, sont également importants pour atténuer les risques.

**26. Les autorités nigériennes s'attachent à remédier aux autres lacunes du cadre de gouvernance.** L'amélioration des procédures de passation des marchés publics sera essentielle pour accroître l'efficacité de la dépense publique. Des progrès importants ont déjà été réalisés avec la création de l'Autorité de régulation de la commande publique en juillet 2025, tandis que le comité chargé de l'arbitrage sera mis en place d'ici fin juin 2026 (RS n° 3, par. 31 du MEFP). Les autorités devraient continuer à combler les lacunes de leur cadre juridique en ce qui concerne la collecte des informations sur les bénéficiaires effectifs des sociétés anonymes ayant obtenu des marchés publics. Le Niger est signataire de l'Initiative pour la transparence dans les industries extractives (ITIE). Un [rapport ITIE](#) recommandait que le Niger fasse l'objet d'une « évaluation ciblée » à compter de janvier 2025, afin d'évaluer l'engagement des parties prenantes dans la mise en œuvre de cette initiative. Le [rapport](#) d'évaluation publié par le conseil d'administration de l'ITIE en juin 2025 indiquait que le Niger respectait « en grande partie » les exigences relatives à l'engagement du gouvernement, des entreprises et de la société civile, tandis que les exigences relatives à la gouvernance multipartite et au plan de travail hiérarchisant les actions visant à améliorer la transparence étaient « partiellement respectées ».

**27. Des réformes s'imposent de toute urgence pour réduire au minimum les risques budgétaires liés aux entreprises publiques.** L'accroissement du portefeuille d'entreprises publiques pourrait constituer une source de risques budgétaires pour les finances publiques. Les entreprises récemment nationalisées dans le secteur minier n'ont pas toujours été rentables sous leurs anciennes structures opérationnelles en raison d'une combinaison d'instabilité politique et de difficultés opérationnelles. Le gouvernement vise à capter directement une plus grande part des richesses minérales, mais les entreprises doivent être remises financièrement sur des bases solides afin d'attirer les capitaux étrangers de nouveaux partenaires. Les autorités envisagent la mise en place de contrats de performance pour la gestion des entreprises publiques.

## E. Gestion des risques climatiques

**28. Les mesures de réforme prévues dans le cadre de la quatrième revue de l'accord FRD visent à promouvoir la résilience et la stabilité budgétaires.** Cela inclut une plus grande transparence des flux financiers liés au climat, une affectation plus efficace des ressources à des infrastructures résilientes et la mobilisation d'investissements privés et publics pour des projets d'adaptation et d'atténuation (graphique 4 du texte et annexe III). Les deux mesures de réforme (MR) prévues dans le cadre de la quatrième revue ont été mises en œuvre, à savoir le soutien à la planification et à la budgétisation des dépenses liées au climat (MR n° 3) et l'intégration des risques climatiques dans les investissements publics (MR n° 6) (par. 35 du MEFP).

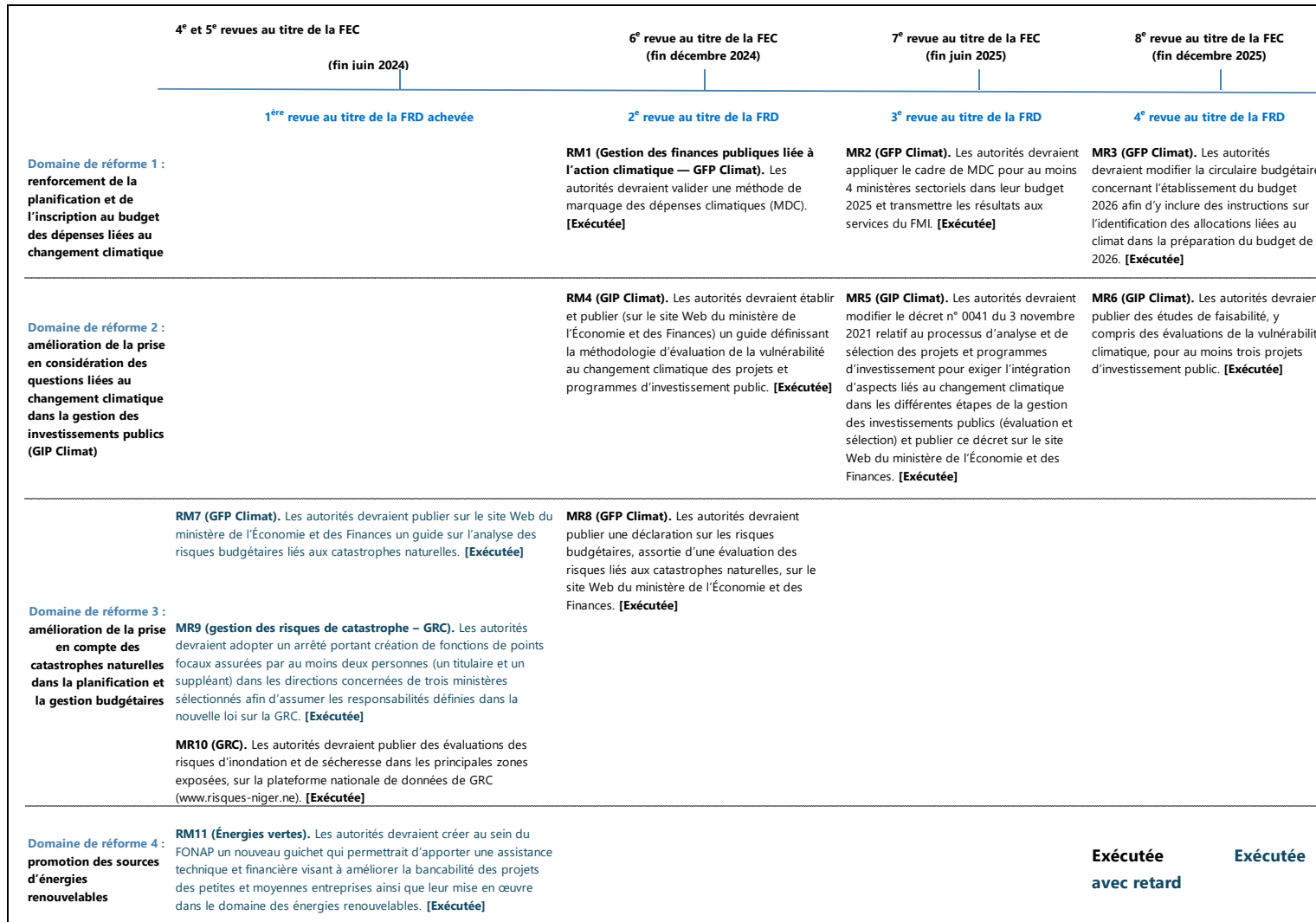
- **Marquage du budget climatique.** À la suite de la préparation pilote de la note d'information 2025 sur les dépenses budgétaires liées au climat d'avril 2025 (MR n° 2), avec le

soutien de l'assistance technique du FMI, le ministère de l'Économie et des Finances a intégré une disposition dans la circulaire budgétaire pour l'exercice 2026 exigeant que les ministères sectoriels soumis aux contributions déterminées au niveau national identifient les allocations d'investissements liés au climat pour l'adaptation au changement climatique et l'atténuation de ses effets dans le budget 2026 (MR n° 3). Sur cette base, la direction du budget a commencé à appliquer systématiquement le marquage des dépenses climatiques lors de la préparation du budget 2026. Elle a organisé un atelier de deux jours afin de partager les enseignements tirés de l'exercice de marquage budgétaire de 2025, et les ministères sectoriels ont identifié les crédits liés au climat pour le budget 2026. Ceux-ci serviront de base à la note 2026 sur les dépenses budgétaires liées au climat qui sera publiée avec la loi de finances rectificative de 2026. De plus, il est prévu d'organiser un événement d'apprentissage entre pairs en 2026 avec certains pays afin d'échanger des expériences sur le marquage du budget climatique.

- **Gestion des investissements publics tenant compte du climat (GIP).** Les autorités ont organisé un atelier en juillet pour discuter et valider le décret récemment adopté sur la gestion des investissements publics tenant compte du climat (MR n° 5) et le guide de gestion des investissements publics (GIP) qui l'accompagne, lequel intègre une méthodologie pour les évaluations de la vulnérabilité climatique (MR n° 4). Le comité d'analyse et de recevabilité des programmes d'investissement public (PIP) a examiné, pour le budget 2026, une liste de projets prioritaires potentiels qui ont ensuite été inclus dans le PIP. À partir de cette liste, la direction générale de la programmation et de la planification du développement a sélectionné trois projets financés sur ressources extérieures dans les secteurs de l'agriculture, des transports et de l'eau, qui ont fait l'objet d'études de faisabilité, notamment des évaluations de la vulnérabilité climatique. Ces études ont été achevées fin décembre 2025 (MR n° 6).

**29. Si les autorités ont réalisé des progrès importants en matière de réformes liées au climat dans le cadre de la FRD, il sera essentiel d'accélérer et d'approfondir les réformes futures afin de renforcer davantage la résilience et la capacité d'adaptation du pays.** Au cours des trois dernières années, les réformes appuyées par la FRD ont contribué à améliorer la planification et la budgétisation liées au climat, à intégrer les considérations climatiques dans les investissements publics, à promouvoir la gestion des risques de catastrophe et à faire progresser la transition vers une énergie à faible émission de carbone (annexe IV). À l'avenir, les principales priorités en matière de réforme comprendront : i) le renforcement des mesures d'adaptation, y compris le financement et la gestion des risques de catastrophe dans les secteurs de l'eau, de l'agriculture et de la protection sociale ; ii) l'amélioration de l'efficacité énergétique et le développement des énergies renouvelables afin de renforcer la sécurité énergétique tout en soutenant la transition vers une économie à faible émission de carbone ; et iii) le renforcement des capacités institutionnelles en matière de financement de l'action climatique. Des diagnostics supplémentaires et une coordination étroite avec les partenaires seront essentiels pour éclairer les réformes approfondies de prochaine génération et soutenir les progrès vers la résilience climatique et le développement durable.

**Graphique 1. Niger : calendrier des mesures de réforme dans le cadre du programme appuyé par la FRD, 2024–25**



## MODALITÉS DU PROGRAMME

**30. Calendrier des décaissements au titre de la FEC et prolongations de l'accord au titre de la FRD.** L'augmentation ajoutera 30 % de la quote-part aux décaissements déjà prévus pour la huitième revue, et 15 % de la quote-part pour chacune des deux revues suivantes du programme appuyé par la FEC. Les décaissements proposés à l'issue de la huitième revue s'élèveraient à 43,8228 millions de DTS, et le montant restant serait disponible à l'issue des neuvième (24,0828 millions de DTS) et dixième (24,2144 millions de DTS) revues de l'accord au titre de la FEC. L'accord au titre de la FRD, approuvé le 5 juillet 2023, devait initialement expirer le 7 décembre 2025. Les autorités nigériennes ont par la suite demandé deux prolongations de trois mois, d'abord jusqu'au 4 mars 2026, puis jusqu'à juin 2026. Ces prolongations visaient à laisser suffisamment de temps pour mener à bien la huitième revue au titre de la FEC et à garantir que la FRD n'expire pas avant les délibérations du conseil d'administration à ce sujet.

**31. Les autorités demandent une dérogation pour non-observation du CR continu sur la non-accumulation d'arriérés extérieurs ainsi qu'une modification des critères de réalisation.** Les arriérés extérieurs envers la Banque mondiale accumulés après le 15 juillet 2025 ont, dans plusieurs cas, été apurés, et les arriérés restants envers d'autres institutions multilatérales et la France le seront dans les prochains jours. Les autorités négocient également le règlement des arriérés avec les créanciers bilatéraux. Les autorités mettent en œuvre, dans le cadre du programme, des mesures visant à renforcer la gestion de la trésorerie et de la dette, notamment grâce à l'assistance technique du FMI et de la BAfD. La mise en œuvre du compte unique du Trésor (proposition de RS n° 7) est une mesure corrective qui devrait permettre une meilleure gestion de la trésorerie et des arriérés à l'avenir (par. 22 du MEFP). Les autorités demandent également une modification du critère de réalisation relatif au financement intérieur net, ainsi que des objectifs indicatifs relatifs au solde budgétaire de base, aux recettes de trésorerie et aux dépenses sociales. Ces modifications impliquent une révision à la hausse du financement intérieur, des projections révisées des recettes et du déficit, ainsi que l'engagement des autorités à allouer des ressources supplémentaires aux secteurs sociaux en 2026. Les modifications proposées de ces critères de réalisation quantitatifs sont applicables fin mars 2026 et fin juin 2026 (par. 36 du MEFP).

**32. La capacité à rembourser le FMI demeure suffisante tout en étant exposée à des risques importants.** Malgré un contexte difficile à court terme, la capacité du Niger à rembourser le FMI est jugée adéquate, portée par des perspectives favorables à moyen terme et par la baisse de l'encours de la dette (tableau 13). Les obligations de remboursement au FMI devraient culminer à 1,4 % des exportations en 2029 et à 2,9 % des recettes fiscales en 2027. Par rapport aux autres pays appliquant un programme du FMI, le Niger se situe au-dessus de la médiane pour plusieurs indicateurs de « capacité de remboursement », ce qui indique des risques élevés. De plus, les difficultés auxquelles se heurte le secteur bancaire, conjuguées aux pressions actuelles qui s'exercent sur la liquidité, pourraient encore compromettre la capacité du pays à honorer ses obligations envers le Fonds. Toutefois, la charge du service de la dette reste globalement dans l'intervalle interquartile (graphique 4). Malgré une note de risque élevé de surendettement, la capacité de remboursement du Niger est confortée par ses antécédents de remboursements

effectués dans les délais, son assainissement budgétaire ordonné, les progrès récents de la mise en œuvre du programme, son engagement en faveur des réformes et son accès aux importantes réserves régionales communes de l’UEMOA. Les réserves de l’UEMOA ont atteint 7,4 mois d’importations à fin 2025, soit un niveau supérieur au seuil d’adéquation, qui est de 4,4 mois.

**33. Les risques entourant le programme sont élevés.** Les objectifs du programme restent atteignables mais ils sont exposés à divers risques : i) l’incertitude politique ; ii) une détérioration de la situation sécuritaire ; iii) la persistance des contraintes de financement ; iv) une forte contraction de l’aide internationale au développement. L’accessibilité limitée aux financements extérieurs accentue le risque de dépendance excessive à la dette intérieure.

**34. Le programme reste entièrement financé dans le cadre de l’augmentation et du rééchelonnement proposés, grâce à des engagements fermes de soutien budgétaire de la part des créanciers officiels (partenaires multilatéraux) pour les douze prochains mois.**

Malgré l’accumulation de nouveaux arriérés extérieurs depuis la septième revue, le Niger a reçu le soutien budgétaire prévu de la Banque mondiale, de la BOAD et de la BAfD en 2025. Toutefois, le Niger continue de faire face à d’importantes difficultés de financement, rendant l’engagement du FMI essentiel pour créer une marge de manœuvre budgétaire et mobiliser le soutien d’autres partenaires du développement, au-delà de l’engagement d’appui budgétaire de 168 milliards de FCFA prévu par la Banque mondiale et la BAfD en 2026. Tout manque de financement devra être comblé par des mesures d’urgence, notamment une réduction des dépenses, tout en préservant des domaines essentiels tels que la sécurité, l’éducation et la santé.

**35. Arriérés extérieurs.** Malgré l’accumulation de nouveaux arriérés au second semestre 2025, l’encours total des arriérés sur le service de la dette extérieure a diminué, passant de 47,6 milliards de FCFA (0,4 % du PIB) à fin décembre 2024 à 24,7 milliards de FCFA (0,2 % du PIB) à fin décembre 2025. Les autorités mettent actuellement en œuvre un plan qui vise à apurer les arriérés restants envers les fournisseurs nationaux et au titre du service de la dette extérieure. Les arriérés envers les créanciers bilatéraux ne sont pas liés à la participation du secteur officiel et les services du FMI ont confirmé qu’ils n’avaient pas d’objection au sujet des créanciers bilatéraux post-PPTE présentant des arriérés.

**36. Évaluation des sauvegardes.** La dernière évaluation des sauvegardes de la BCEAO a été achevée en août 2023. Les progrès dans la mise en œuvre des recommandations ont été lents. L’une des recommandations essentielles était d’aligner les statuts de la BCEAO sur les modifications introduites dans l’accord de coopération de 2019 avec la France. Les services du FMI poursuivent le dialogue avec les autorités en vue d’appuyer les efforts qu’elles déploient pour donner suite aux recommandations. La BCEAO a pris note avec satisfaction de la conclusion de l’évaluation des sauvegardes de 2023 selon laquelle elle dispose toujours de dispositifs d’audit bien établis et de bonnes pratiques d’information financière et d’un environnement de contrôle solide. La BCEAO a également fait savoir qu’à la suite de l’évaluation, elle a adopté une feuille de route et intégré des mesures qui s’y rapportent dans son plan stratégique. À propos des recommandations en suspens, la BCEAO a fait observer que des progrès étaient en cours quant à l’harmonisation de ses statuts

avec les modifications introduites dans l'accord de coopération avec la France. À ce stade, quatre des huit États membres ont ratifié l'accord de coopération révisé.

**37. Les activités de développement des capacités du FMI ont soutenu la mise en œuvre du programme de réformes des autorités.** Les priorités de l'assistance technique pour l'avenir sont les suivantes : i) améliorer la gouvernance et la transparence budgétaire, ii) faire avancer les réformes liées au changement climatique, iii) améliorer la gestion de la trésorerie et de la dette, iv) renforcer la politique fiscale et l'administration des recettes, v) améliorer la gestion des investissements publics et vi) améliorer les statistiques macroéconomiques et budgétaires. En ce qui concerne le dernier point, la production en temps voulu des comptes nationaux trimestriels et le passage au format du Manuel de statistiques de finances publiques (MSFP) de 2014 sont particulièrement urgents. S'agissant du premier point, l'Institut national de la statistique (INS) va bientôt passer à la production d'estimations du PIB fondées sur un chaînage annuel plutôt que sur les prix d'une année de base particulière.

**Tableau 8 du texte. Niger : besoins et sources de financement extérieur**  
(milliards de FCFA)

	2024	2025	2026	2027
<b>Total des besoins de financement</b>	<b>682</b>	<b>928</b>	<b>1 238</b>	<b>990</b>
Déficit courant (hors dons budgétaires)	693	639	925	689
Amortissement de l'administration centrale	100	188	146	151
Variations du compte d'opérations financières, hors décaissements au titre de la FRD (+ = augmentation) <sup>1/</sup>	-110	101	166	150
<b>Total des sources de financement</b>	<b>660</b>	<b>727</b>	<b>1 013</b>	<b>815</b>
Investissements directs étrangers	204	144	353	175
Financement lié des projets	275	419	482	519
Autres flux	181	165	178	121
<b>Besoin de financement</b>	<b>22</b>	<b>200</b>	<b>225</b>	<b>175</b>
Aide budgétaire	30	203	179	175
BAfD	0	83	85	28
BOAD	0	50	0	0
Autres <sup>2</sup>	30	70	94	148
FEC <sup>3</sup>	15	21	71	0
Fonds fiduciaire ARC	0	0	0	0
Nouvelle accumulation nette d'arriérés extérieurs (- = paiement) <sup>4</sup>	-22	-23	-25	0
<b>Déficit de financement résiduel</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Décaissement FRD	28	33	17	0
Total des variations du compte d'opérations financières, y compris décaissements au titre de la FRD <sup>1</sup>	-82	134	183	150

<sup>1</sup> Les montants sont nets des opérations qui concernent les passifs autres que les décaissements au titre des prêts du FMI.

<sup>2</sup> Les montants estimés incluent l'appui budgétaire accordé par la Banque mondiale en 2025–2027, qui sera rendu effectif après confirmation officielle au terme de la procédure d'approbation interne.

<sup>3</sup> Les décaissements au titre de la FEC ont déjà pris en compte la demande d'augmentation de l'accès.

<sup>4</sup> Nouvelle accumulation d'arriérés moins apurement d'arriérés. Le chiffre pour 2026 correspond au montant de l'apurement projeté par les autorités.

Note : Pour l'exercice 2025–26, les montants prévisionnels correspondent aux décaissements attendus au titre des projets approuvés (projet de sécurité alimentaire et d'accès d'urgence aux services essentiels au Niger (P509601) et du programme de gestion du secteur public au Niger pour la résilience et la prestation de services (P174822).

## ÉVALUATION PAR LES SERVICES DU FMI

**38. Les services du FMI saluent les efforts accomplis par les autorités pour mettre en œuvre les programmes appuyés par la FEC et la FRD.** Dans l'ensemble, les résultats obtenus dans le cadre du programme appuyé par la FEC ont été globalement satisfaisants à fin juin et fin septembre 2025. Tous les critères de réalisation, sauf un, ont été satisfaits et tous les objectifs indicatifs ont été atteints. Le critère de réalisation (CR) sur la non-accumulation d'arriérés extérieurs a été temporairement non respecté et les arriérés ont été remboursés, tandis qu'un nouveau repère structurel (RS) visant à accélérer la mise en œuvre du compte unique du Trésor a été introduit à titre de mesure corrective (proposition de RS n° 7). Le repère structurel n° 5, exigeant l'inclusion du solde budgétaire hors recettes pétrolières dans le TOFE pour le budget 2026, a été respecté (par. 10 du MEFP). Toutes les mesures de réforme appuyées par la facilité pour la résilience et la durabilité ont été mises en œuvre. Les autorités ont réitéré leur engagement à mettre en œuvre les réformes afin d'atteindre les objectifs du programme.

**39. Malgré les multiples défis auxquels le Niger continue de faire face, la croissance devrait rester forte en 2026, avec des perspectives positives à moyen terme.** Le PIB réel devrait augmenter de 6,9 % en 2025, principalement grâce à des précipitations favorables dans les zones agricoles, et rester solide à 6,7 % en 2026. L'inflation moyenne devrait augmenter pour atteindre 0,4 % en 2026, après une forte contraction en 2025, puis converger vers 2 % par la suite. À moyen terme, la croissance devrait s'établir en moyenne à 6,4 %, soutenue par la poursuite des réformes structurelles, les investissements dans les industries extractives, l'expansion de l'irrigation agricole et l'urbanisation. Néanmoins, ces perspectives sont sujettes à des risques de détérioration, tels que l'aggravation des problèmes sécuritaires, le resserrement des conditions financières à l'échelle mondiale et régionale, et une nouvelle baisse des financements des bailleurs de fonds.

**40. Le déficit budgétaire pour 2025 devrait globalement correspondre à l'objectif du programme.** Le manque à gagner en recettes, dû aux résultats inférieurs aux prévisions du secteur des ressources naturelles, devrait être partiellement compensé par les recettes supplémentaires engendrées par les réformes fiscales récemment mises en place. Des transferts et des subventions plus élevés que prévu, destinés à répondre aux besoins humanitaires liés au climat, ainsi qu'une opération ponctuelle de prêt visant à soutenir une banque d'importance systémique, devraient porter le déficit budgétaire à 3,3 % du PIB. Hors cette opération de prêt, qui fait l'objet d'une dérogation dans le cadre du programme appuyé par la FEC, le déficit budgétaire de 2025 devrait atteindre 2,9 % du PIB, soit un niveau inférieur à l'objectif de 3 % du PIB.

**41. Un budget rectificatif permettra d'aligner le budget 2026 sur l'objectif de déficit budgétaire fixé dans le programme.** Le budget initial ayant été finalisé avant la conclusion de la huitième revue de l'accord au titre de la FEC, le décaissement correspondant n'a pas pu y être intégré, ce qui a entraîné une sous-estimation des dépenses liées au choc climatique et des mesures prises au niveau des recettes par rapport au programme. Le budget rectificatif qui doit être adopté d'ici fin mars 2026 tiendra compte de la marge budgétaire supplémentaire nécessaire pour faire face au choc lié au climat. Il comprendra également des décrets définissant de nouvelles

mesures budgétaires visant à accroître durablement les recettes. Les services du FMI estiment que ces mesures réduiront le déficit budgétaire prévu d'environ 0,5 point de pourcentage du PIB en 2026. Ils estiment que ces mesures sont adéquates et que les recettes supplémentaires attendues seront suffisantes pour ramener le déficit budgétaire à un niveau viable également à moyen terme.

**42. Il est primordial de maintenir une politique prudente de gestion de la dette et de prévention des arriérés.** Le Niger présente toujours un risque élevé de surendettement, mais sa dette est viable. Les autorités ont restructuré la dette intérieure arrivant à échéance en 2025, ce qui a permis d'alléger la charge du service de la dette à court terme, et ont adopté une stratégie globale de gestion de la dette donnant la priorité à l'allongement des échéances et à la recherche active de nouveaux financements concessionnels extérieurs, stratégie qui a été examinée par les services du FMI. Le maintien du plafond au niveau zéro pour la nouvelle dette non concessionnelle extérieure devrait atténuer les risques pesant sur la viabilité de la dette. Il reste crucial de renforcer la gestion de la trésorerie en améliorant la présentation du plan de trésorerie (RS n° 6) et en veillant à ce que toutes les ressources de trésorerie et toutes les dépenses soient pleinement intégrées. Le nouveau RS n° 7 proposé, qui exige la mise à jour du recensement de tous les comptes des entités publiques auprès de la banque centrale et des banques commerciales, devrait contribuer à rassembler tous les soldes publics dans le compte unique du Trésor, renforçant ainsi la gestion de la liquidité (par. 22 du MEFP).

**43. Les services du FMI encouragent les autorités à prendre des mesures décisives pour remédier aux vulnérabilités du secteur financier.** Pour résoudre les difficultés du secteur bancaire, il est nécessaire de procéder à un diagnostic approfondi des faiblesses sous-jacentes. Une évaluation complète de la capitalisation, de la qualité des actifs et de la liquidité (accompagnée d'une feuille de route claire pour le redressement) devrait être une priorité et nécessitera une collaboration étroite entre le gouvernement et les autorités régionales (la BCEAO et la Commission bancaire). Il convient que le gouvernement prenne des mesures pour renforcer la liquidité dans l'ensemble du secteur bancaire, en coordination avec les autorités régionales. Il est essentiel de résoudre les retards de paiement qui subsistent envers les fournisseurs pour renforcer le bilan des banques et desserrer les contraintes de liquidité. Enfin, il reste primordial d'accélérer la restructuration de la microfinance, trop longtemps mise en suspens, afin de faire progresser l'inclusion financière et de stimuler la croissance portée par le secteur privé. À cet égard, les autorités sont instamment invitées à intensifier leurs efforts pour renforcer ce secteur et à procéder à la liquidation ou à la résolution des institutions qui, de manière persistante, ne respectent pas les normes réglementaires.

**44. Le renforcement des cadres de gouvernance et de lutte contre la corruption confortera la confiance du public, garantira une utilisation plus efficace des ressources publiques et stimulera la croissance.** Les services du FMI se félicitent de la mise en œuvre effective de la Cour des comptes, plus haute juridiction de contrôle des finances publiques, et de la mise en place d'une surveillance renforcée dans certaines entreprises publiques. Parallèlement, ils soulignent l'importance d'établir un cadre coordonné avec la ColDEFF et l'Inspection générale de l'État afin

d'optimiser l'efficacité de la surveillance. Ils saluent également l'engagement des autorités à modifier le cadre juridique afin de rendre obligatoire la déclaration de leur patrimoine par les agents publics (RS n° 2, à fin juin 2026, par. 30 du MEFP), ainsi que les initiatives visant à promouvoir la transparence et la responsabilité dans la passation des marchés publics, notamment par le rétablissement des comités d'arbitrage et de réglementation. Les services du FMI soutiennent la désignation de la Cour des comptes comme entité chargée de la réception, de la vérification et de la sanction des déclarations de patrimoine des personnes politiquement exposées et des hauts fonctionnaires, en particulier dans les marchés publics, les industries extractives et les entreprises publiques. Les services du FMI souscrivent à la demande des autorités de reporter la publication de l'évaluation diagnostique de la gouvernance (RS n° 1) à juin 2026, afin de tenir compte d'un retard dans la préparation du rapport et de permettre des consultations internes. Il est conseillé aux autorités d'accélérer la mise en œuvre des recommandations en suspens du rapport du groupe intergouvernemental d'action contre le blanchiment de l'argent (GIABA), renforçant ainsi le cadre de LBC/FT.

**45. Les services du FMI félicitent les autorités pour la mise en œuvre satisfaisante des réformes prévues dans le cadre du programme appuyé par la FRD.** Les deux mesures de réforme pour la quatrième revue de l'accord au titre de la FRD ont été mises en œuvre. La mesure de réforme n° 3, qui exigeait, par voie de circulaire budgétaire, l'application d'un marquage des dépenses climatiques pour la préparation du budget 2026, a été menée à bien. La mesure de réforme n° 6 a été achevée début janvier 2026, les évaluations de la vulnérabilité climatique ayant été réalisées pour trois projets prioritaires. Elles ont permis d'analyser l'exposition aux risques climatiques, de recenser les besoins en matière d'adaptation et d'orienter la conception des projets afin de renforcer la résilience.

**46. Les services du FMI souscrivent à la demande des autorités visant à obtenir une augmentation de l'accès au titre du programme appuyé par la FEC, équivalant à 60 % de la quote-part (78,96 millions de DTS), ainsi qu'à la demande de modification des critères de performance.** Ces ressources supplémentaires contribueront à répondre aux besoins de financement découlant des chocs climatiques et des perturbations qui ont entravé les exportations de produits de base à la suite de incidents sécuritaires. Les services du FMI estiment que cette augmentation est justifiée par le choc important qui affecte la balance des paiements à la suite d'une hausse temporaire des importations liée aux investissements nécessaires à la reconstruction. Même si les services du FMI considèrent ce choc comme temporaire plutôt que structurel, son incidence à court terme est importante sur l'accumulation de réserves et la liquidité extérieure. Cette augmentation apporte donc un financement relais essentiel pour soutenir le redressement budgétaire et protéger les dépenses prioritaires jusqu'à ce que les sorties extérieures se résorbent. L'insuffisance de recettes résultant de l'évolution récente du secteur des ressources naturelles, conjuguée aux pressions sur les dépenses qui visent à atténuer les effets des chocs climatiques, creusera le déficit budgétaire en 2026. De plus, l'augmentation de l'accès et la restructuration récente de la dette intérieure ont réduit les besoins de financement intérieur en 2026 par rapport aux projections de la septième revue. Par conséquent, la modification du critère de réalisation

relatif au financement intérieur net et des objectifs indicatifs concernant le solde budgétaire de base, les recettes de trésorerie et les dépenses sociales est justifiée.

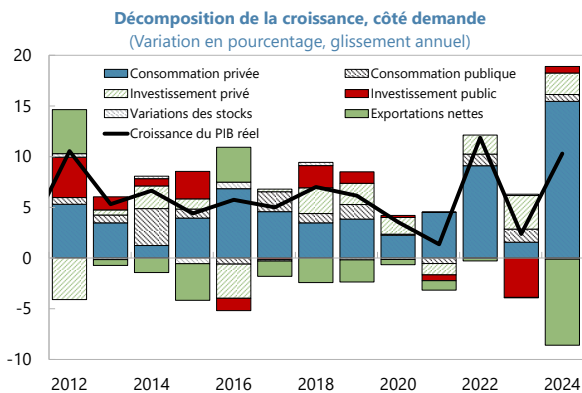
**47. Compte tenu des résultats du Niger et de ses engagements dans le cadre du programme, les services du FMI souscrivent à l'achèvement de la huitième revue de l'accord au titre de la FEC et de la quatrième revue de l'accord au titre de la FRD.** Les services du FMI souscrivent à la demande d'augmentation de l'accès au titre du programme appuyé par la FEC, équivalant à 60 % de la quote-part, ainsi qu'au décaissement de la neuvième tranche en vertu de l'accord au titre de la FEC et de la quatrième tranche en vertu de l'accord au titre de la FRD, pour des montants respectifs de 43,8228 millions de DTS et de 21,714 millions de DTS. Sans l'augmentation demandée, les décaissements restants sont modestes, ne représentant que 10 % de la quote-part (13,16 millions de DTS) pour les trois revues restantes. Cette augmentation vient compléter un redressement budgétaire plus rigoureux et elle est essentielle pour soutenir la mise en œuvre de réformes structurelles clés (tableau 9b). L'accès au crédit du FMI au titre du programme s'élèvera au total à 276,36 millions de DTS (210 % de la quote-part) et fera passer l'exposition du Fonds de 410,2 millions de DTS (312 % de la quote-part) à 489,0 millions de DTS (372 % de la quote-part) à la fin du programme<sup>4</sup>. Les services du FMI souscrivent à la dérogation au critère de réalisation continu relatif à la non-tolérance d'accumulation d'arriérés de paiements extérieurs, compte tenu de leur nature temporaire et des mesures correctives adoptées par les autorités. Les politiques énoncées dans le MPEF ci-joint sont appropriées pour atteindre les objectifs du programme.

---

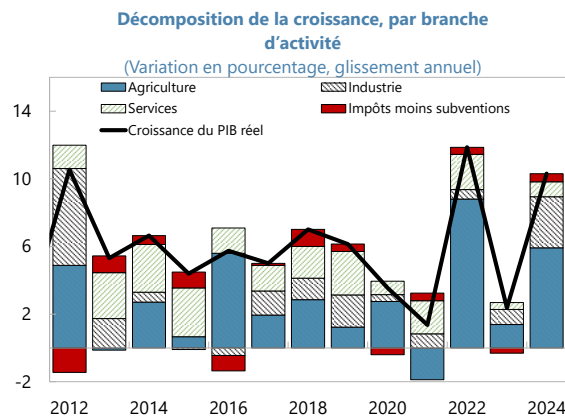
<sup>4</sup> Le calcul inclut l'exposition au titre de la FRD. L'exposition au titre du Fonds fiduciaire pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance est de 296,6 % après l'augmentation.

### Graphique 2. Niger : évolution économique récente

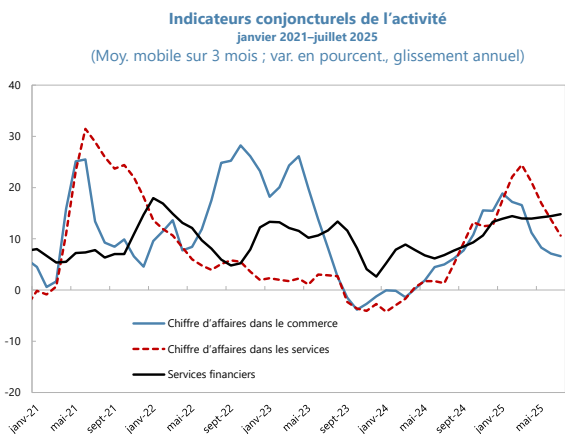
La croissance a été essentiellement portée par la consommation et l'investissement en 2024...



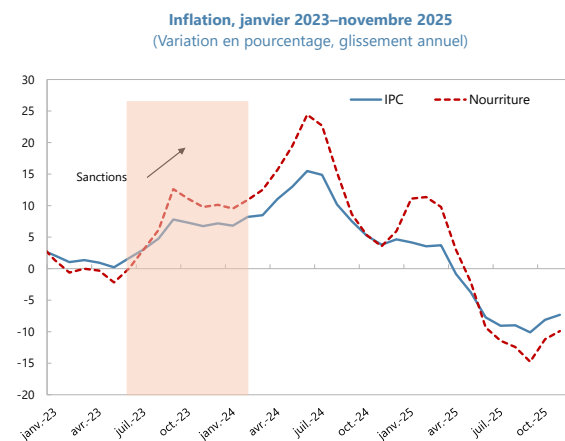
...avec une contribution marquée des secteurs agricole et industriel.



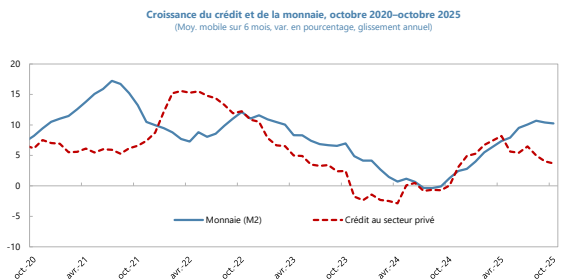
L'activité économique est en recul dans les secteurs du commerce et des services en 2025, après une reprise initiale consécutive aux sanctions.



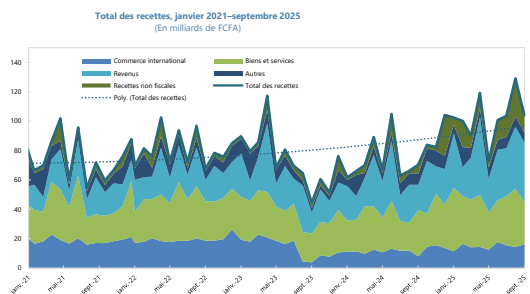
L'inflation globale est restée négative depuis le deuxième trimestre 2025, principalement en raison d'une baisse des prix des denrées alimentaires.



La masse monétaire au sens large et le crédit à l'économie ont repris en 2025, reflétant le renforcement de l'activité économique.



Les recettes budgétaires globales continuent de se redresser.



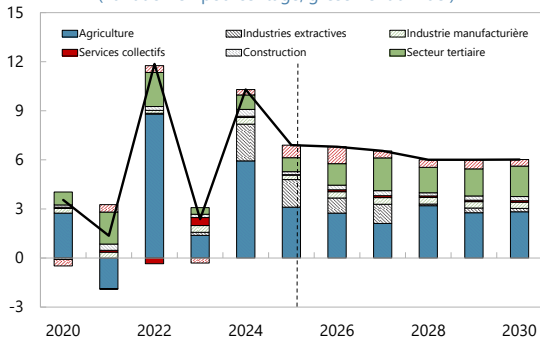
Source : autorités nigériennes ; calculs des services du FMI.

### Graphique 3. Niger : perspectives à moyen terme, 2020-30

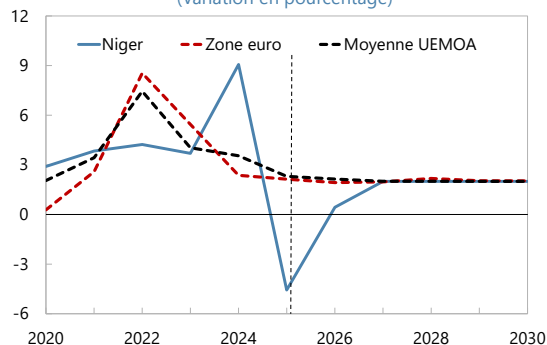
Portée par la production agricole et le secteur tertiaire, la croissance devrait rester soutenue.

L'inflation devrait converger vers le point médian de l'objectif d'inflation de l'UEMOA d'ici 2027.

**Contribution à la croissance du PIB réel, 2020-30**  
(Variation en pourcentage, glissement annuel)



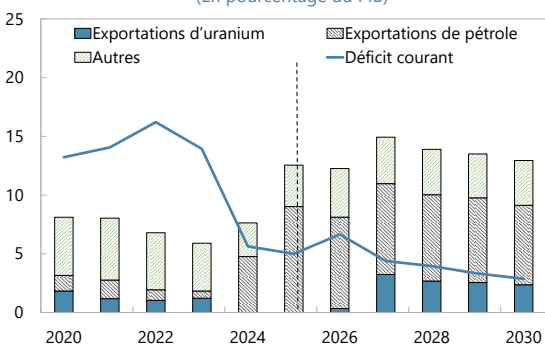
**Inflation mesurée par l'IPC, 2020-30**  
(Variation en pourcentage)



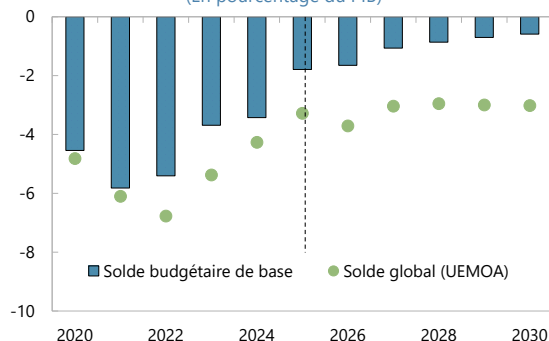
Le déficit des transactions courantes devrait se creuser à court terme avec la baisse des exportations de produits de base.

La politique budgétaire à moyen terme sera ancrée sur l'objectif régional de déficit.

**Déficit du compte courant et exportations, 2020-30**  
(En pourcentage du PIB)



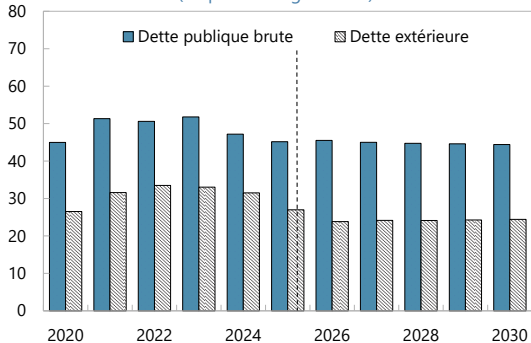
**Solde budgétaire de base et solde global, 2020-30**  
(En pourcentage du PIB)



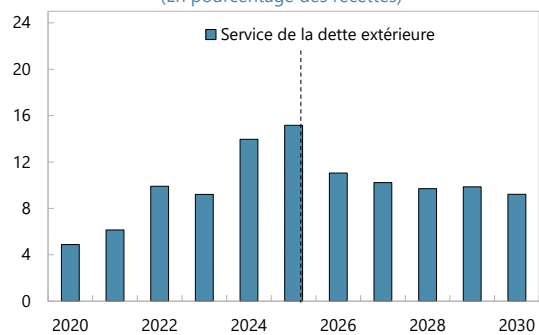
La dette publique devrait rester relativement maîtrisée eu égard aux contraintes de financement...

... tandis que la charge du service de la dette extérieure devrait décliner progressivement à moyen terme.

**Dette publique brute et dette extérieure, 2020-30**  
(En pourcentage du PIB)



**Service de la dette extérieure, 2020-30**  
(En pourcentage des recettes)



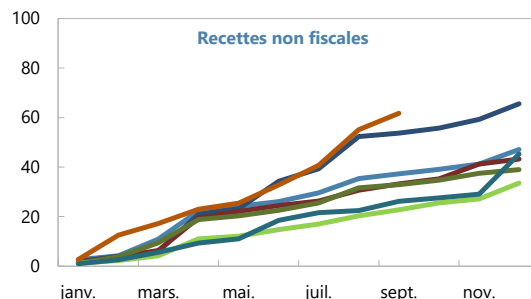
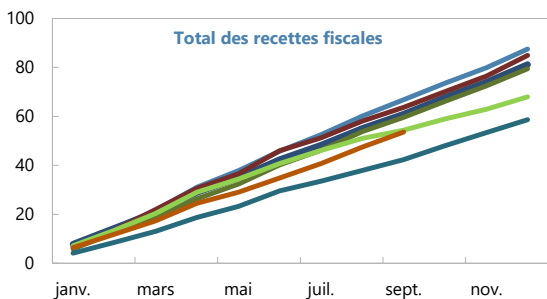
Sources : autorités nigériennes ; calculs des services du FMI. Les barres verticales indiquent le début de la période de projection.

### Graphique 4. Niger : résultats fiscaux, 2019–25

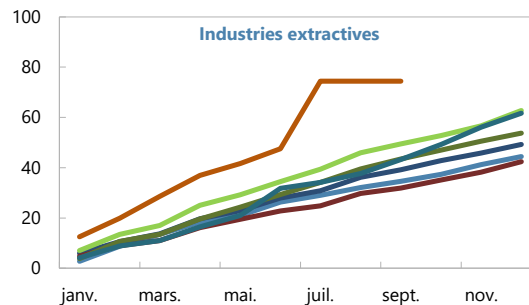
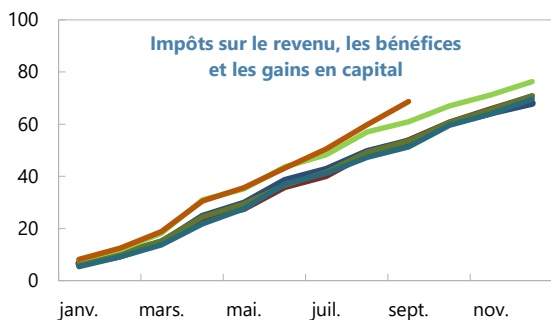
(valeurs cumulées, décembre 2014 = 100, PIB nominal actualisé)

— 2019 — 2020 — 2021 — 2022 — 2023 — 2024 — 2025

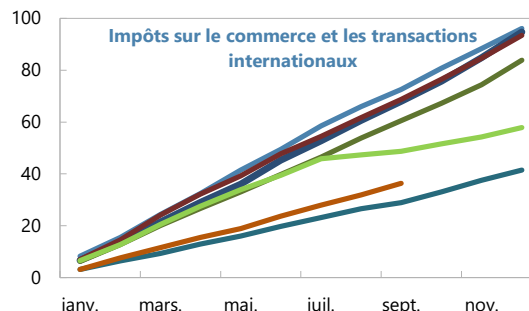
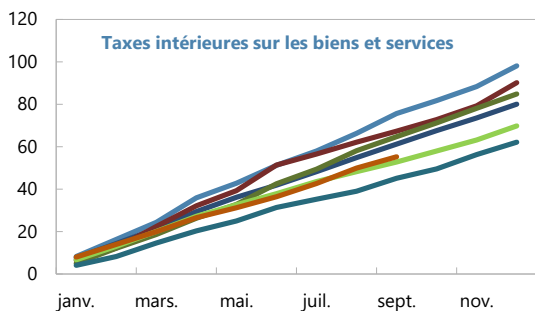
Bien qu'inférieur à son niveau d'avant la prise de pouvoir par l'armée, le recouvrement des recettes se remet progressivement des récents chocs.



Les impôts sur le revenu et sur les industries extractives ont dépassé les niveaux antérieurs à la pandémie...



... contrairement aux recettes fiscales sur les biens et les services, tandis que le recouvrement des taxes sur les échanges internationaux reste particulièrement faible en 2025



Sources : autorités nigériennes ; calculs des services du FMI.

**Graphique 5. Niger : indicateurs de la capacité à rembourser par rapport à tous les accords FRPC pour les pays admissibles aux concours du fonds fiduciaire RPC (en pourcentage des variables indiquées)**



Notes :

- 1) T = date d'approbation de l'accord. CGE = contractée ou garantie par l'État.
- 2) Les lignes ou barres rouges représentent l'indicateur de la capacité de remboursement pour l'accord concerné.
- 3) Les barres de la médiane, de l'écart interquartile et du comparateur représentent les accords (financements mixtes compris) approuvés pour les pays admissibles aux concours du fonds fiduciaire RPC entre 2014 et 2024.
- 4) Le groupe de comparaison « Tous les accords au titre du fonds fiduciaire RPC » exclut les accords qui n'ont jamais fait l'objet de tranches supérieures de crédit entre 2014 et 2024.
- 5) Les pays admissibles aux concours du fonds fiduciaire RPC qui font partie du groupe témoin et qui bénéficient de plusieurs accords sont enregistrés individuellement dans la base de données.
- 6) La série de comparaison porte uniquement sur les accords au titre du fonds fiduciaire RPC et s'étend jusqu'à T+10.
- 7) Les obligations liées au service de la dette envers le FMI rendent compte des paiements prospectifs, y compris pour l'année en cours.
- 8) Dans le cas des pays à financement mixte, les lignes/barres rouges renvoient à la combinaison fonds fiduciaire RPC+CRG. Dans le cas du FFRD, les lignes/barres rouges renvoient à la combinaison fonds fiduciaire RPC+CRG+FFRD.
- 9) Les réserves internationales sont mesurées indirectement par les réserves imputées telles qu'elles sont mesurées par les actifs extérieurs nets.

Tableau 1. Niger : principaux indicateurs économiques et financiers, 2024–30

	2024		2025		2026		2027	2028	2029	2030
	7 <sup>e</sup> revue FEC	Est.	7 <sup>e</sup> revue FEC	Est.	7 <sup>e</sup> revue FEC	Proj.	Projections			
(Variation annuelle en pourcentage, sauf indication contraire)										
Revenu national et prix										
PIB à prix constants	10,3	10,3	6,6	6,9	6,7	6,7	6,5	6,0	6,0	6,0
Production de pétrole (milliers de barils par jour)	52	52	106	98	106	100	106	106	108	108
Déflateur du PIB	7,1	7,1	3,7	-1,5	2,9	2,0	2,0	2,0	2,0	2,0
Indice des prix à la consommation										
Moyenne annuelle	9,1	9,1	4,2	-4,6	3,2	0,4	2,0	2,0	2,0	2,0
Fin de période	4,7	4,7	3,6	-9,4	2,5	9,7	2,0	2,0	2,0	2,0
Secteur extérieur (biens)										
Exportations, f.à.b.	44,9	52,7	118,2	73,2	-0,7	6,4	32,4	0,6	5,0	3,7
<i>dont : exportations hors pétrole</i>	-32,4	-36,0	69,1	29,8	15,1	38,1	74,6	-1,8	4,0	6,1
Importations, f.à.b.	-23,6	-22,9	39,4	27,6	9,2	9,1	18,8	1,1	2,0	1,9
Volume des exportations	32,5	39,1	138,0	94,4	1,7	9,7	29,8	-1,5	2,6	1,8
Volume des importations	8,5	16,9	15,2	5,7	9,6	6,4	22,7	3,6	6,2	6,1
Termes de l'échange (- = détérioration)	55,4	66,6	-24,2	-26,2	-1,9	-5,5	5,3	4,8	6,6	6,0
Finances publiques										
Total des recettes	4,6	4,6	34,2	32,4	15,7	15,8	11,6	10,6	7,8	8,9
Total des dépenses et prêts nets	0,3	0,3	16,7	16,0	10,4	13,6	6,3	8,1	7,4	8,0
Dépenses courantes	7,4	7,4	5,3	5,1	10,9	11,7	6,9	7,6	4,9	7,5
Dépenses d'investissement	-1,2	-1,2	37,9	27,4	12,4	27,1	5,4	8,7	10,7	8,5
(Variation annuelle en pourcentage, sauf indication contraire)										
Monnaie et crédit										
Crédit intérieur	13,8	13,8	16,2	3,9	10,3	9,4	6,7	6,4	7,9	10,2
Crédit à l'État (net)	27,2	27,1	21,0	5,8	4,6	6,2	1,3	0,9	5,5	13,4
Crédit à l'économie	8,3	8,3	13,8	3,0	13,2	11,0	9,3	8,8	8,9	8,9
Avoirs intérieurs nets	17,5	17,5	9,7	5,6	9,3	9,6	3,0	3,2	3,9	7,2
Monnaie au sens large	6,9	6,9	14,4	8,9	13,4	12,4	8,7	8,2	8,1	8,3
Vitesse de circulation de la monnaie au sens large (ratio)	6,1	6,1	5,9	5,9	5,7	5,7	5,7	5,7	5,7	5,7
(En pourcentage du PIB, sauf indication contraire)										
Finances publiques										
Total des recettes	7,7	7,7	9,4	9,7	9,9	10,3	10,6	10,8	10,8	10,9
Total des dépenses et prêts nets	13,4	13,4	14,2	14,8	14,2	15,4	15,1	15,1	15,0	15,0
Dépenses courantes	8,7	8,7	8,3	8,7	8,4	8,9	8,8	8,7	8,5	8,4
Dépenses d'investissement	4,7	4,7	5,9	5,7	6,0	6,7	6,5	6,5	6,6	6,7
Solde global (base engagements, dons inclus) <sup>1</sup>	-4,3	-4,3	-3,0	-3,3	-3,0	-3,7	-3,0	-3,0	-3,0	-3,0
Formation brute de capital fixe	19,9	19,7	22,5	22,1	22,9	23,1	22,9	22,8	22,4	22,0
Investissement privé	16,4	16,1	18,1	17,8	18,3	18,1	18,0	17,9	17,4	17,0
Investissement public	3,5	3,5	4,4	4,3	4,5	5,0	4,9	4,9	5,0	5,0
Épargne nationale brute	14,8	14,2	19,0	17,2	17,5	16,6	18,6	18,9	19,1	19,2
<i>dont : hors secteur public</i>	15,3	14,8	17,6	15,9	15,7	14,9	16,4	16,4	16,5	16,4
Épargne intérieure	13,8	13,2	18,1	16,8	16,7	16,3	18,1	18,5	18,8	18,8
Solde des transactions extérieures courantes										
Dons officiels non compris	-6,4	-6,0	-3,4	-5,3	-5,3	-6,9	-4,8	-4,3	-3,7	-3,2
Solde des transactions extérieures courantes (dons compris)	-6,0	-5,6	-3,1	-5,0	-5,0	-6,6	-4,4	-4,0	-3,3	-2,9
Ratio du service de la dette extérieure en pourcentage des :										
Exportations de biens et de services	10,0	9,3	8,8	9,9	6,9	6,3	6,4	6,6	6,3	5,2
Recettes publiques	16,6	16,6	17,8	18,0	11,4	11,7	10,9	11,0	10,1	8,4
Total de la dette contractée ou garantie par l'État	47,2	47,7	44,0	45,6	43,0	45,9	45,4	45,1	44,9	44,7
Dette extérieure publique ou garantie par le secteur public	26,5	27,0	24,9	24,7	24,9	25,1	25,1	25,2	25,3	25,7
VA de la dette extérieure	18,3	20,1	17,1	18,7	16,3	17,8	17,3	16,9	16,6	16,8
Dette publique intérieure	20,8	20,8	19,1	21,0	18,1	20,8	20,3	19,9	19,6	19,0
Total des arriérés	1,2	1,2	0,0	0,3	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Arriérés intérieurs	0,8	0,8	0,0	0,1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Arriérés extérieurs	0,4	0,4	0,0	0,2	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
(En milliards de francs CFA)										
PIB aux prix de marché courants	12 043	12 043	13 319	12 683	14 627	13 807	15 005	16 225	17 544	18 971
PIB aux prix courants (variation annuelle en pourcentage)	18,1	18,1	10,6	5,3	9,8	8,9	8,7	8,1	8,1	8,1

Sources : autorités nigériennes ; estimations et projections des services du FMI.

<sup>1</sup> Les coûts potentiels de la restructuration du système bancaire ne sont pas inclus.<sup>2</sup> Les projections sont basées sur les échanges entre l'équipe et les autorités et ne reflètent pas nécessairement des engagements fermes de la part des donateurs.

**Tableau 2. Niger : opérations financières de l'administration centrale, 2024–30**  
(en milliards de FCFA)

	2024		2025		2026		2027	2028	2029	2030
	7 <sup>e</sup> revue FEC	Est.	7 <sup>e</sup> revue FEC	Est.	7 <sup>e</sup> revue FEC	Proj.	Projections			
Total des recettes	929	929	1 247	1 230	1 442	1 425	1 590	1 758	1 896	2 065
<i>dont</i> : recettes de trésorerie	914	914	...	...	...	...	...	...	...	...
<i>dont</i> : recettes tirées de ressources naturelles	284	285	517	441	541	423	541	628	650	668
Recettes fiscales	836	836	1 102	1 071	1 287	1 273	1 413	1 574	1 704	1 862
Commerce international	143	143	190	180	263	258	273	296	336	401
Biens et services	319	319	467	450	502	495	554	569	603	636
Revenu	299	299	356	351	424	422	477	575	619	669
Autres	74	74	90	90	98	99	109	135	146	157
Recettes non fiscales	78	78	128	142	136	132	154	159	165	173
Recettes des comptes spéciaux	15	15	17	17	20	19	23	25	27	29
Total des dépenses et prêts nets	1 617	1 617	1 887	1 876	2 083	2 132	2 266	2 450	2 633	2 843
<i>dont</i> : financés sur ressources intérieures	1 342	1 342	1 426	1 457	1 570	1 650	1 747	1 899	2 019	2 177
Total des dépenses courantes	1 049	1 049	1 105	1 103	1 225	1 232	1 317	1 417	1 487	1 599
Dépenses budgétaires	1 021	1 021	1 067	1 066	1 183	1 192	1 274	1 371	1 437	1 544
Traitements et salaires	384	384	396	396	454	454	475	515	564	610
Biens et services	111	111	135	135	156	156	162	171	182	196
Transferts et subventions	309	309	312	322	349	349	360	388	419	452
Intérêts	217	217	223	213	224	233	277	296	273	286
<i>dont</i> : dette extérieure	54	54	43	34	35	33	34	35	37	41
Dépenses des comptes spéciaux <sup>1</sup>	28	28	38	36	42	40	43	47	50	55
Dépenses en capital et prêts nets	567	567	782	773	858	899	949	1 033	1 145	1 244
Dépenses en capital	567	567	782	723	879	919	968	1 053	1 165	1 264
Financées sur ressources intérieures	293	293	321	304	366	437	450	501	552	598
Financées sur ressources extérieures	275	275	461	419	513	482	519	552	613	665
<i>dont</i> : dons	159	159	235	224	197	191	193	183	180	174
prêts	116	116	226	195	316	291	326	369	433	491
Prêts nets	0	0	0	50	-21	-20	-20	-20	-20	-20
Solde global (base engagements)	-687	-687	-640	-646	-641	-707	-676	-692	-737	-778
Solde global (UEMOA) <sup>2,3</sup>	-514	-514	-400	-416	-432	-509	-453	-479	-526	-573
Solde de base hors dons budgétaires	-413	-413	-179	-227	-128	-225	-157	-141	-124	-113
Solde de base <sup>3</sup>	-398	-398	-174	-221	-116	-218	-127	-111	-93	-82
Variation des arriérés de paiement et des fonds en route	39	39	0	0	0	0	0	0	0	0
<i>dont</i> : variation des arriérés de paiement	39	39	0	0	0	0	0	0	0	0
Solde global (base caisse)	-648	-648	-640	-646	-641	-707	-676	-692	-737	-778
Financement	648	648	640	646	641	707	676	692	737	778
Financement extérieur	217	217	407	411	561	490	543	571	610	671
Dons	174	174	240	230	208	198	223	213	211	205
<i>dont</i> : financement du budget	15	15	5	6	12	7	30	30	31	31
Crédits	131	131	393	391	499	463	471	514	570	634
<i>dont</i> : financement du budget	15	15	167	197	182	172	145	145	137	143
Amortissement	-100	-100	-179	-188	-146	-146	-151	-156	-171	-168
Accumulation nette d'arriérés extérieurs (- = paiement)	12	12	-48	-23	0	-25	0	0	0	0
Financement intérieur	432	432	233	235	80	217	133	121	127	107
Secteur bancaire	230	230	138	38	37	43	10	6	41	107
FMI	13	13	37	21	-28	55	-37	-41	-44	-35
<i>dont</i> : décaissement au titre de la FRD du FMI	28	28	52	33	0	17	0	0	0	0
Avances statutaires (y compris autres avances)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Dépôts auprès de la BCEAO	97	97	77	37	17	-23	-43	-63	-83	-63
<i>dont</i> : remboursement de tous les types d'arriérés	210	210	147	123	0	36	0	0	0	0
Titres d'État nets et autres	119	119	23	-20	47	11	89	110	168	205
Secteur non bancaire et autres	202	202	96	197	43	174	123	115	86	0
<i>dont</i> : Accumulation nette d'arriérés intérieurs (- = paiement)	-222	-222	-100	-100	0	-11	0	0	0	0

Sources : autorités nigériennes ; estimations et projections des services du FMI.

<sup>1</sup> Les comptes spéciaux servent notamment à financer le fonds national de retraite, le fonds d'investissement prioritaire et le fonds de formation professionnelle continue.

<sup>2</sup> Base engagements. Critère de l'UEMOA.

<sup>3</sup> Le solde de base s'entend du solde global (engagements), dépenses d'investissement financées sur ressources extérieures non comprises et dons budgétaires compris.

**Tableau 3. Niger : opérations financières de l'administration centrale, 2024–30**  
(en pourcentage du PIB)

	2024		2025		2026		2027	2028	2029	2030
	7 <sup>e</sup> revue FEC	Est.	7 <sup>e</sup> revue FEC	Est.	7 <sup>e</sup> revue FEC	Proj.	Projections			
Total des recettes	7,7	7,7	9,4	9,7	9,9	10,3	10,6	10,8	10,8	10,9
<i>dont</i> : recettes de trésorerie	7,6	7,6	...	...	...	...	...	...	...	...
<i>dont</i> : recettes tirées de ressources naturelles	2,4	2,4	3,9	3,5	3,7	3,1	3,6	3,9	3,7	3,5
Recettes fiscales	6,9	6,9	8,3	8,4	8,8	9,2	9,4	9,7	9,7	9,8
Commerce international	1,2	1,2	1,4	1,4	1,8	1,9	1,8	1,8	1,9	2,1
Biens et services	2,7	2,7	3,5	3,5	3,4	3,6	3,7	3,5	3,4	3,4
Produits	2,5	2,5	2,7	2,8	2,9	3,1	3,2	3,5	3,5	3,5
Autres	0,6	0,6	0,7	0,7	0,7	0,7	0,7	0,8	0,8	0,8
Recettes non fiscales	0,6	0,6	1,0	1,1	0,9	1,0	1,0	1,0	0,9	0,9
Recettes des comptes spéciaux	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,2	0,2	0,2	0,2
Total des dépenses et prêts nets	13,4	13,4	14,2	14,8	14,2	15,4	15,1	15,1	15,0	15,0
<i>dont</i> : financés sur ressources intérieures	11,1	11,1	10,7	11,5	10,7	11,9	11,6	11,7	11,5	11,5
Total des dépenses courantes	8,7	8,7	8,3	8,7	8,4	8,9	8,8	8,7	8,5	8,4
Dépenses budgétaires	8,5	8,5	8,0	8,4	8,1	8,6	8,5	8,4	8,2	8,1
Traitements et salaires	3,2	3,2	3,0	3,1	3,1	3,3	3,2	3,2	3,2	3,2
Biens et services	0,9	0,9	1,0	1,1	1,1	1,1	1,1	1,1	1,0	1,0
Transferts et subventions	2,6	2,6	2,3	2,5	2,4	2,5	2,4	2,4	2,4	2,4
Intérêts	1,8	1,8	1,7	1,7	1,5	1,7	1,8	1,8	1,6	1,5
<i>dont</i> : dette extérieure	0,4	0,4	0,3	0,3	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2
Dépenses des comptes spéciaux <sup>1</sup>	0,2	0,2	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3
Dépenses en capital et prêts nets	4,7	4,7	5,9	6,1	5,9	6,5	6,3	6,4	6,5	6,6
Dépenses en capital	4,7	4,7	5,9	5,7	6,0	6,7	6,5	6,5	6,6	6,7
Financées sur ressources intérieures	2,4	2,4	2,4	2,4	2,5	3,2	3,0	3,1	3,1	3,2
Financées sur ressources extérieures	2,3	2,3	3,5	3,3	3,5	3,5	3,5	3,4	3,5	3,5
<i>dont</i> : dons	1,3	1,3	1,8	1,8	1,3	1,4	1,3	1,1	1,0	0,9
prêts	1,0	1,0	1,7	1,5	2,2	2,1	2,2	2,3	2,5	2,6
Prêts nets	0,0	0,0	0,0	0,4	-0,1	-0,1	-0,1	-0,1	-0,1	-0,1
Solde global (base engagements)	-5,7	-5,7	-4,8	-5,1	-4,4	-5,1	-4,5	-4,3	-4,2	-4,1
Solde global (UEMOA) <sup>2,3</sup>	-4,3	-4,3	-3,0	-3,3	-3,0	-3,7	-3,0	-3,0	-3,0	-3,0
Solde de base hors dons	-3,4	-3,4	-1,3	-1,8	-0,9	-1,6	-1,0	-0,9	-0,7	-0,6
Solde de base <sup>3</sup>	-3,3	-3,3	-1,3	-1,7	-0,8	-1,6	-0,8	-0,7	-0,5	-0,4
Variation des arriérés de paiement et des fonds en route	0,3	0,3	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
<i>dont</i> : variation des arriérés de paiement	0,3	0,3	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Solde global (base caisse)	-5,4	-5,4	-4,8	-5,1	-4,4	-5,1	-4,5	-4,3	-4,2	-4,1
Financement	5,4	5,4	4,8	5,1	4,4	5,1	4,5	4,3	4,2	4,1
Financement extérieur	1,8	1,8	3,1	3,2	3,8	3,5	3,6	3,5	3,5	3,5
Dons	1,4	1,4	1,8	1,8	1,4	1,4	1,5	1,3	1,2	1,1
<i>dont</i> : financement du budget	0,1	0,1	0,0	0,0	0,1	0,1	0,2	0,2	0,2	0,2
Crédits	1,1	1,1	2,9	3,1	3,4	3,4	3,1	3,2	3,2	3,3
<i>dont</i> : financement du budget	0,1	0,1	1,3	1,6	1,2	1,2	1,0	0,9	0,8	0,8
Amortissement	-0,8	-0,8	-1,3	-1,5	-1,0	-1,1	-1,0	-1,0	-1,0	-0,9
Accumulation nette d'arriérés extérieurs (- = paiement)	0,1	0,1	-0,4	-0,2	0,0	-0,2	0,0	0,0	0,0	0,0
Financement intérieur	3,6	3,6	1,8	1,9	0,5	1,6	0,9	0,7	0,7	0,6
Secteur bancaire	1,9	1,9	1,0	0,3	0,3	0,3	0,1	0,0	0,2	0,6
FMI	0,1	0,1	0,3	0,2	-0,2	0,4	-0,2	-0,3	-0,3	-0,2
<i>dont</i> : décaissement au titre de la FRD du FMI	0,2	0,2	0,4	0,3	0,0	0,1	0,0	0,0	0,0	0,0
Avances statutaires (y compris autres avances)	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Dépôts auprès de la BCEAO	0,8	0,8	0,6	0,3	0,1	-0,2	-0,3	-0,4	-0,5	-0,3
<i>dont</i> : remboursement de tous les types d'arriérés	1,7	1,7	1,1	1,0	0,0	0,3	0,0	0,0	0,0	0,0
Titres d'État nets et autres	1,0	1,0	0,2	-0,2	0,3	0,1	0,6	0,7	1,0	1,1
Secteur non bancaire	1,7	1,7	0,7	1,6	0,3	1,3	0,8	0,7	0,5	0,0
Accumulation nette d'arriérés intérieurs (- = paiement)	-1,8	-1,8	-0,7	-0,8	0,0	-0,1	0,0	0,0	0,0	0,0

Sources : autorités nigériennes ; estimations et projections des services du FMI.

<sup>1</sup> Les comptes spéciaux servent notamment à financer le fonds national de retraite, le fonds d'investissement prioritaire et le fonds de formation professionnelle continue.

<sup>2</sup> Base engagements. Critère de l'UEMOA.

<sup>3</sup> Le solde de base s'entend du solde global (engagements), dépenses d'investissement financées sur ressources extérieures non comprises et dons budgétaires compris.

Tableau 4. Niger : situation monétaire, 2024–30

	2024		2025		2026		2027	2028	2029	2030
	7 <sup>e</sup> revue FEC	Est.	7 <sup>e</sup> revue FEC	Est.	7 <sup>e</sup> revue FEC	Proj.	Projection			
(En milliards de francs CFA)										
Avoirs extérieurs nets	277	277	395	357	525	452	602	752	902	1 002
BCEAO	89	89	207	169	337	264	414	564	714	814
Banques commerciales	188	188	188	188	188	188	188	188	188	188
Avoirs intérieurs nets	1 697	1 697	1 862	1 792	2 035	1 964	2 023	2 089	2 170	2 326
Crédit intérieur	2 014	2 014	2 339	2 092	2 580	2 289	2 442	2 598	2 803	3 087
Créances bancaires nettes sur l'État	656	656	794	694	830	737	747	753	794	901
BCEAO	353	353	467	410	457	442	363	259	132	33
Créances	415	415	452	436	425	491	454	413	368	333
Dépôts	-63	-63	15	-25	32	-48	-91	-154	-237	-299
Banques commerciales	303	303	327	283	374	294	384	494	662	867
Créances	470	470	493	450	541	461	550	661	829	1 034
Dépôts	-167	-167	-167	-167	-167	-167	-167	-167	-167	-167
Crédit aux autres secteurs	1 358	1 358	1 545	1 399	1 750	1 552	1 696	1 845	2 009	2 187
dont : crédit au secteur privé	1 230	1 230	1 404	1 263	1 599	1 408	1 543	1 683	1 836	2 003
Monnaie et quasi-monnaie	1 973	1 973	2 257	2 149	2 560	2 417	2 626	2 841	3 072	3 328
Circulation fiduciaire hors banques	884	884	1 011	962	1 146	1 082	1 176	1 272	1 376	1 490
Dépôts auprès des banques	1 090	1 090	1 246	1 187	1 414	1 334	1 450	1 569	1 697	1 838
(Variation annuelle en pourcentage, sauf indication contraire)										
Avoirs extérieurs nets	-31,1	-31,1	42,9	29,1	32,9	26,7	33,2	24,9	19,9	11,1
BCEAO	2	2,3	134	91	63	56,4	56,7	36,2	26,6	14,0
Avoirs intérieurs nets	17,5	17,5	9,7	5,6	9,3	9,6	3,0	3,2	3,9	7,2
Crédit intérieur	13,8	13,8	16,2	3,9	10,3	9,4	6,7	6,4	7,9	10,2
Créances bancaires nettes sur l'État	27,2	27,1	21,0	5,8	4,6	6,2	1,3	0,9	5,5	13,4
BCEAO	51,8	51,8	32,5	16,4	-2,2	7,8	-18,0	-28,7	-49,1	-74,7
dont : avances statutaires	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...
Banques commerciales	7,0	7,0	7,7	-6,6	14,4	3,9	30,4	28,8	34,0	30,9
Créances	6,5	6,5	5,0	-4,3	9,6	2,5	19,4	20,1	25,5	24,7
Dépôts	5,5	5,5	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Crédit aux autres secteurs	8,3	8,3	13,8	3,0	13,2	11,0	9,3	8,8	8,9	8,9
dont : crédit au secteur privé	9,7	9,7	14,2	2,7	13,9	11,5	9,5	9,1	9,1	9,1
Monnaie au sens large	6,9	6,9	14,4	8,9	13,4	12,4	8,7	8,2	8,1	8,3
<i>Pour mémoire :</i>										
Vitesse de circulation de la monnaie au sens large (ratio)	6,1	6,1	5,9	5,9	5,7	5,7	5,7	5,7	5,7	5,7
Crédit à l'économie (en pourcentage du PIB)	11,3	11,3	11,6	11,0	12,0	11,2	11,3	11,4	11,4	11,5
Crédit au secteur privé (en pourcentage du PIB)	10,2	10,2	10,5	10,0	10,9	10,2	10,3	10,4	10,5	10,6
PIB aux prix courants (variation annuelle en pourcentage)	18,1	18,1	10,6	5,3	9,8	8,9	8,7	8,1	8,1	8,1

Sources : BCEAO ; estimations et projections des services du FMI.

**Tableau 5. Niger : balance des paiements, 2024–30**  
(en milliards de FCFA, sauf indication contraire)

	2024		2025		2026		2027	2028	2029	2030
	7 <sup>e</sup> revue FEC	Est.	7 <sup>e</sup> revue FEC	Est.	7 <sup>e</sup> revue FEC	Proj.	Projections			
Solde des transactions courantes	-722	-678	-416	-633	-728	-918	-659	-641	-582	-544
Solde des biens, services et revenus	-977	-934	-703	-859	-1 045	-1 168	-972	-976	-942	-930
Solde des biens	-328	-296	230	42	63	2	232	225	297	347
Exportations, f.à.b.	872	919	1 903	1 592	1 890	1 693	2 241	2 255	2 369	2 456
Uranium	0	0	167	0	189	47	485	434	447	447
Pétrole	508	574	1 287	1 144	1 181	1 074	1 161	1 194	1 266	1 285
Autres produits	364	345	449	448	520	572	595	627	656	723
Importations, f.à.b.	1 200	1 214	1 673	1 549	1 827	1 691	2 009	2 030	2 071	2 110
Produits alimentaires	332	332	398	402	449	421	408	393	381	373
Produits pétroliers	108	109	130	118	138	124	124	135	146	155
Biens d'équipement	268	268	517	504	535	597	632	622	577	528
Autres produits	493	506	628	525	704	550	844	880	967	1 054
Services et revenus (net)	-648	-639	-932	-901	-1 108	-1 170	-1 204	-1 201	-1 240	-1 277
Services (nets)	-504	-495	-763	-731	-908	-968	-965	-936	-947	-961
Revenu (net)	-144	-144	-170	-170	-200	-202	-240	-265	-293	-316
<i>dont</i> : intérêts sur dette publique extérieure	-54	-54	-43	-34	-35	-33	-34	-35	-37	-41
Transferts courants sans contrepartie (net)	255	257	286	226	317	250	313	335	361	386
Privés (net)	206	207	247	186	272	209	250	272	298	323
Publics (net)	49	49	39	40	45	41	63	63	63	63
<i>dont</i> : dons pour assistance budgétaire	15	15	5	6	12	7	30	30	31	31
Compte de capital et compte d'opérations financières	600	556	583	737	858	1 038	809	791	732	644
Compte de capital	209	209	190	267	186	226	224	210	205	196
Transferts de capitaux privés	51	51	-45	43	-11	36	31	27	25	22
Dons-projets	159	159	235	224	197	191	193	183	180	174
Actifs non financiers non produits	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Compte d'opérations financières	391	347	393	470	672	812	585	581	527	448
Investissements directs	217	204	164	144	168	353	175	119	91	98
Investissements de portefeuille	121	121	97	97	98	98	106	102	104	106
Autres investissements	53	22	131	228	406	361	303	360	332	244
Secteur public (net)	27	27	207	197	340	304	309	358	399	466
Décaissements	131	131	393	391	499	463	471	514	570	634
Prêts pour assistance budgétaire	15	15	167	197	182	172	145	145	137	143
Prêts-projets	116	116	226	195	316	291	326	369	433	491
Amortissement	100	100	179	188	146	146	151	156	171	168
Autres (net)	27	-5	-76	32	66	57	-6	2	-67	-222
Erreurs et omissions	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Solde global	-122	-122	166	103	130	120	150	150	150	100
Financement	122	103	-166	-103	-130	-120	-150	-150	-150	-100
Avoirs extérieurs nets (BCEAO, - : augmentation)	17	-2	-119	-80	-130	-95	-150	-150	-150	-100
<i>dont</i> : Décaissements au titre de la FRD	28	28	51	33	0	17	...	...	...	...
<i>dont</i> : utilisation nette des ressources du FMI autres que les décaissements au titre de la FRD	-5	-6	-29	-11	-6	55	-37	-41	-44	-35
<i>dont</i> : augmentation dans le cadre de la 8 <sup>e</sup> revue	...	...	0	0	0	61	...	...	...	...
Avoirs extérieurs nets (banques commerciales, - : augmentation)	127	127	0	0	0	0	0	0	0	0
Variations des arriérés	-22	-22	-48	-23	0	-25	0	0	0	0
Besoin de financement	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
<i>Pour mémoire :</i>										
Solde courant (hors dons)	-771	-727	-456	-673	-773	-959	-722	-704	-644	-607
Exportations de biens et services	1 546	1 661	2 520	2 245	2 487	2 220	2 927	2 989	3 161	3 327
Variations des avoirs extérieurs, hors décaissements au titre de la FRD (BCEAO, - : augmentation) <sup>1</sup>	32	4	-103	-69	-102	-150	-113	-109	-106	-65
Variations des avoirs extérieurs, y compris décaissements au titre de la FRD (BCEAO, - : augmentation) <sup>1</sup>	4	-24	-156	-102	-102	-167	-113	-109	-106	-65
Réserves internationales brutes centralisées de l'UEMOA (en milliards de dollars)	21 593	21 593	...	...	...	...	...	...	...	...
Réserves internationales brutes centralisées de l'UEMOA (en milliards de FCFA)	13 517	13 517	...	...	...	...	...	...	...	...
En mois d'importations de biens et de services de l'année suivante	5	4,6	...	...	...	...	...	...	...	...
En pourcentage de la monnaie au sens large	26	26,2	...	...	...	...	...	...	...	...
PIB aux prix courants	12 043	12 043	13 319	12 683	14 627	13 807	15 005	16 225	17 544	18 971

Sources : autorités nigériennes ; estimations et projections des services du FMI.

<sup>1</sup> Les montants sont nets des opérations qui concernent les passifs autres que les décaissements et les remboursements au titre des prêts du FMI et l'allocation de DTS.

**Tableau 6. Niger : balance des paiements, 2024–30**  
(en pourcentage du PIB)

	2024		2025		2026		2027	2028	2029	2030
	7 <sup>e</sup> revue FEC	Est.	7 <sup>e</sup> revue FEC	Est.	7 <sup>e</sup> revue FEC	Proj.	Projections			
Solde des transactions courantes	-6,0	-5,6	-3,1	-5,0	-5,0	-6,6	-4,4	-4,0	-3,3	-2,9
Solde des biens, services et revenus	-8,1	-7,8	-5,3	-6,8	-7,1	-8,5	-6,5	-6,0	-5,4	-4,9
Solde des biens	-2,7	-2,5	1,7	0,3	0,4	0,0	1,5	1,4	1,7	1,8
Exportations, f.à.b.	7,2	7,6	14,3	12,5	12,9	12,3	14,9	13,9	13,5	12,9
Uranium	0,0	0,0	1,3	0,0	1,3	0,3	3,2	2,7	2,6	2,4
Pétrole	4,2	4,8	9,7	9,0	8,1	7,8	7,7	7,4	7,2	6,8
Autres produits	3,0	2,9	3,4	3,5	3,6	4,1	4,0	3,9	3,7	3,8
Importations, f.à.b.	10,0	10,1	12,6	12,2	12,5	12,2	13,4	12,5	11,8	11,1
Produits alimentaires	2,8	2,8	3,0	3,2	3,1	3,0	2,7	2,4	2,2	2,0
Produits pétroliers	0,9	0,9	1,0	0,9	0,9	0,9	0,8	0,8	0,8	0,8
Biens d'équipement	2,2	2,2	3,9	4,0	3,7	4,3	4,2	3,8	3,3	2,8
Autres produits	4,1	4,2	4,7	4,1	4,8	4,0	5,6	5,4	5,5	5,6
Services et revenus (net)	-5,4	-5,3	-7,0	-7,1	-7,6	-8,5	-8,0	-7,4	-7,1	-6,7
Services (nets)	-4,2	-4,1	-5,7	-5,8	-6,2	-7,0	-6,4	-5,8	-5,4	-5,1
Revenu (net)	-1,2	-1,2	-1,3	-1,3	-1,4	-1,5	-1,6	-1,6	-1,7	-1,7
<i>dont</i> : intérêts sur dette publique extérieure	-0,4	-0,4	-0,3	-0,2	-0,2	-0,2	-0,2	-0,2	-0,2	-0,2
Transferts courants sans contrepartie (net)	2,1	2,1	2,1	1,8	2,2	1,8	2,1	2,1	2,1	2,0
Privés (net)	1,7	1,7	1,9	1,5	1,9	1,5	1,7	1,7	1,7	1,7
Publics (net)	0,4	0,4	0,3	0,3	0,3	0,3	0,4	0,4	0,4	0,3
<i>dont</i> : dons pour assistance budgétaire	0,1	0,1	0,0	0,0	0,1	0,1	0,2	0,2	0,2	0,2
Compte de capital et compte d'opérations financières	5,0	4,6	4,4	5,8	5,9	7,5	5,4	4,9	4,2	3,4
Compte de capital	1,7	1,7	1,4	2,1	1,3	1,6	1,5	1,3	1,2	1,0
Transferts de capitaux privés	0,4	0,4	-0,3	0,3	-0,1	0,3	0,2	0,2	0,1	0,1
Dons-projets	1,3	1,3	1,8	1,8	1,3	1,4	1,3	1,1	1,0	0,9
Actifs non financiers non produits	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Compte d'opérations financières	3,2	2,9	2,9	3,7	4,6	5,9	3,9	3,6	3,0	2,4
Investissements directs	1,8	1,7	1,2	1,1	1,1	2,6	1,2	0,7	0,5	0,5
Investissements de portefeuille	1,0	1,0	0,7	0,8	0,7	0,7	0,7	0,6	0,6	0,6
Autres investissements	0,4	0,2	1,0	1,8	2,8	2,6	2,0	2,2	1,9	1,3
Secteur public (net)	0,2	0,2	1,6	1,6	2,3	2,2	2,1	2,2	2,3	2,5
Décaissements	1,1	1,1	2,9	3,1	3,4	3,4	3,1	3,2	3,2	3,3
Prêts pour assistance budgétaire	0,1	0,1	1,3	1,6	1,2	1,2	1,0	0,9	0,8	0,8
Prêts-projets	1,0	1,0	1,7	1,5	2,2	2,1	2,2	2,3	2,5	2,6
Amortissement	0,8	0,8	1,3	1,5	1,0	1,1	1,0	1,0	1,0	0,9
Autres (net)	0,2	0,0	-0,6	0,2	0,4	0,4	0,0	0,0	-0,4	-1,2
Erreurs et omissions	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Solde global	-1,0	-1,0	1,2	0,8	0,9	0,9	1,0	0,9	0,9	0,5
Financement	1,0	0,9	-1,2	-0,8	-0,9	-0,9	-1,0	-0,9	-0,9	-0,5
Avoirs extérieurs nets (BCEAO, - : augmentation)	0,1	0,0	-0,9	-0,6	-0,9	-0,7	-1,0	-0,9	-0,9	-0,5
<i>dont</i> : décaissements au titre de la FRD	0,2	0,2	0,4	0,3	0,0	0,1	...	...	...	...
<i>dont</i> : utilisation nette des ressources du FMI autres que les décaissements au titre de la FRD	0,0	0,0	-0,2	-0,1	0,0	0,4	-0,2	-0,3	-0,3	-0,2
<i>dont</i> : augmentation dans le cadre de la 8 <sup>e</sup> revue	...	...	0,0	0,0	0,0	0,4	...	...	...	...
Avoirs extérieurs nets (banques commerciales, - : augmentation)	1,1	1,1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Variations des arriérés	-0,2	-0,2	-0,4	-0,2	0,0	-0,2	0,0	0,0	0,0	0,0
Besoin de financement	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
<i>Pour mémoire :</i>										
Compte courant, hors dons (en pourcentage du PIB)	-6,4	-6,0	-3,4	-5,3	-5,3	-6,9	-4,8	-4,3	-3,7	-3,2
Exportations de biens et de services (en pourcentage du PIB)	12,8	13,8	18,9	17,7	17,0	16,1	19,5	18,4	18,0	17,5
Variations des avoirs extérieurs, hors décaissements au titre de la FRD (BCEAO, - : augmentation) <sup>1</sup>	0,3	0,0	-0,8	-0,5	-0,7	-1,1	-0,8	-0,7	-0,6	-0,3
Variations des avoirs extérieurs, y compris décaissements au titre de la FRD (BCEAO, - : augmentation) <sup>1</sup>	0,0	-0,2	-1,2	-0,8	-0,7	-1,1	-0,8	-0,7	-0,6	-0,3
Réserves internationales brutes centralisées de l'UEMOA (en milliards de dollars)	...	21 593	...	...	...	...	...	...	...	...
Réserves internationales brutes centralisées de l'UEMOA (en milliards de FCFA)	...	13 517	...	...	...	...	...	...	...	...
En mois d'importations de biens et de services de l'année suivante	...	4,6	...	...	...	...	...	...	...	...
En pourcentage de la monnaie au sens large	...	26,2	...	...	...	...	...	...	...	...

Sources : autorités nigériennes ; estimations et projections des services du FMI.

<sup>1</sup> Les montants sont nets des opérations qui concernent les passifs autres que les décaissements et les remboursements au titre des prêts du FMI et l'allocation de DTS.

**Tableau 7. Niger : indicateurs de solidité financière, 2018–25**  
(en pourcentage, sauf indication contraire)

	2018 Juin <sup>1</sup>	2018 Déc. <sup>1</sup>	2019 Juin <sup>1</sup>	2019 Déc. <sup>1</sup>	2020 Juin <sup>1</sup>	2020 Déc. <sup>1</sup>	2021 Juin <sup>1</sup>	2021 Déc. <sup>1</sup>	2022 Juin <sup>1</sup>	2022 Déc. <sup>1</sup>	2023 Juin <sup>1</sup>	2023 Déc. <sup>1</sup>	2024 Juin <sup>1</sup>	2024 Déc. <sup>1</sup>	2025 Juin <sup>1</sup>
<b>Ratios de solvabilité</b>															
Fonds propres réglementaires/actifs pondérés en fn. des risques	13,3	12,3	12,7	14,8	14,9	14,6	14,3	14,4	14,3	14,0	14,6	8,4	7,1	4,4	3,5
Fonds propres de niveau 1/actifs pondérés en fn. des risques	13,2	12,3	12,7	14,2	14,3	14,1	13,8	13,9	14,1	13,8	14,4	8,2	6,8	3,7	2,9
Fonds propres de première catégorie (CET1)/actifs pondérés en fn. des risques	13,2	12,3	12,7	14,2	14,3	14,3	13,8	13,9	14,1	13,8	14,4	8,2	6,8	3,7	2,9
Provisions/actifs pondérés en fonction des risques	11,9	8,7	8,2	8,2	8,5	7,9	8,1	7,4	7,2	6,8	7,1	12,3	14,7	14,1	16,6
Fonds propres/total des actifs	9,1	8,3	7,9	9,1	8,7	9,0	8,5	8,7	9,6	8,1	8,3	4,7	3,9	2,4	1,9
<b>Composition et qualité des actifs</b>															
Ratio total des crédits/total des actifs	56,6	52,9	52,8	56,1	53,3	55,5	54,5	53,2	54,5	55,0	53,9	52,7	53,0	53,7	50,6
Concentration <sup>2</sup>	96,0	93,4	94,0	91,1	75,9	74,0	178,0	214,4	158,0	272,4	257,1	620,9	774,2	804,6	1587,5
Ratio prêts improductifs bruts/total des prêts	19,0	17,0	15,1	16,1	15,0	12,6	15,8	21,2	15,8	17,0	16,1	22,6	25,3	26,8	27,8
Taux de constitution de provisions	65,9	59,0	58,2	51,5	57,1	64,3	51,3	36,5	51,4	39,6	43,0	51,1	52,3	47,2	53,5
Prêts improductifs nets/total des prêts	7,4	7,8	6,9	8,5	7,0	4,9	8,4	14,6	8,4	11,0	9,9	12,5	13,9	16,2	15,2
Prêts improductifs nets/Fonds propres	46,3	49,4	45,7	52,3	42,8	30,1	53,7	89,6	47,6	74,8	64,3	140,0	189,7	230,5	407,8
<b>Bénéfices et rentabilité</b>															
Coût moyen des fonds empruntés	...	2,4	...	1,0	...	1,6	...	1,9	...	1,9	...	2,4	...	2,8	...
Taux d'intérêt moyen sur les prêts	...	8,9	...	7,7	...	8,4	...	8,7	...	7,5	...	9,3	...	9,3	...
Taux d'intérêt moyen (après taxes sur les opérations financières)	...	6,6	...	6,7	...	6,8	...	6,8	...	5,6	...	6,9	...	6,5	...
Rendement net d'impôt des actifs moyens	...	1,7	...	1,5	...	1,2	...	1,3	...	1,1	...	0,5	...	0,1	...
Rendement net d'impôt des fonds propres moyens	...	15,0	...	12,8	...	11,1	...	12,2	...	11,3	...	6,6	...	1,8	...
Ratio dépenses hors intérêts/revenu bancaire net	...	59,9	...	63,0	...	61,9	...	60,0	...	68,8	...	71,2	...	85,7	...
Ratio traitements et salaires/revenu bancaire net	...	25,9	...	27,1	...	24,2	...	24,9	...	27,0	...	29,0	...	36,6	...
<b>Liquidités</b>															
Ratio actifs liquides/total des actifs	29,9	27,0	28,6	30,3	27,8	29,5	26,5	25,5	26,6	28,2	27,2	24,7	25,8	26,2	25,9
Ratio actifs liquides/total des dépôts	55,6	49,1	52,2	52,3	51,4	48,1	43,2	40,8	43,2	46,0	45,2	42,0	43,8	45,9	45,1
Ratio total des crédits/total des dépôts	120,3	107,0	105,9	105,3	107,8	98,5	96,6	92,5	96,6	96,2	96,1	101,4	104,0	107,4	103,4
Ratio total des dépôts/total des passifs	53,8	55,0	54,7	58,1	54,0	61,4	61,4	62,4	61,4	61,3	60,3	58,8	58,8	57,2	57,6
Ratio total des dépôts à vue/total des passifs	33,1	35,3	35,2	36,1	32,2	38,3	37,7	39,0	37,7	38,6	38,9	36,9	37,2	36,8	36,8
Ratio total des dépôts à terme/total des passifs	20,7	19,7	19,5	22,0	21,8	23,1	23,8	23,3	23,8	22,7	21,4	21,9	21,5	20,4	20,7

Source : BCEAO.

<sup>1</sup> Établi selon les normes Bâle II/III. Non comparable avec les années précédentes.

<sup>2</sup> Crédit aux 5 principaux emprunteurs aux fins de fonds propres réglementaires.

Tableau 8a. Niger : repères structurels continus du programme

Mesures	Raison	Échéance	État d'avancement
1. Fournir aux services du FMI, sur une base semestrielle à partir de mars 2022, une situation des exonérations fiscales nouvellement accordées ou renouvelées, avec leurs détails et leurs dates d'expiration	Protéger la base des recettes et améliorer la mobilisation des recettes intérieures	Continu, suivi sur une base semestrielle	Réalisé en octobre 2025
2. Publier les plans de passation de marchés publics, les avis d'appel d'offres et les résultats définitifs d'attribution des marchés sur le portail des marchés publics, à partir de mars 2022	Améliorer la gestion de la dépense publique	Continu, suivi sur une base semestrielle	Réalisé en septembre 2025
3. Produire une étude de faisabilité pour tout projet d'investissement de plus de 5 milliards de FCFA, dont le résumé sera publié sur le site internet du ministère de l'Économie et des Finances, préalablement à sa prise en compte dans le plan d'investissement de l'État à partir du budget de 2023, commençant en janvier 2023	Améliorer l'efficacité de la dépense publique	Continu, suivi sur une base annuelle	Réalisé en mars 2025
4. Publier sur le portail des marchés publics les informations relatives aux bénéficiaires effectifs des entreprises attributaires de contrats par entente directe, à l'exception des marchés de défense et de sécurité, à partir de janvier 2023	Améliorer la gestion des dépenses publiques et promouvoir la transparence et la redevabilité	Continu, suivi sur une base semestrielle	Réalisé en septembre 2025
5. Publier les rapports de l'exécution du budget sur le site internet du ministère de l'Économie et des Finances, avec une section sur l'utilisation des recettes pétrolières en lien avec la stratégie de gestion des recettes pétrolières, à partir d'avril 2025	Renforcer les pratiques de gestion des finances publiques et la transparence dans l'utilisation des recettes pétrolières	Continu, suivi sur une base semestrielle	Réalisé en décembre 2025

Tableau 8b. Niger : repères structurels

Mesures	Raison	Échéance	État d'avancement
1. Publier le rapport sur l'évaluation diagnostique de la gouvernance	Améliorer la gouvernance et la transparence budgétaire	Fin mars 2026	Il est proposé de le reporter à fin juin 2026
2. Modifier le cadre juridique afin d'établir des obligations de déclaration de patrimoine conformes aux principes et normes internationaux de transparence et de bonne gouvernance	Améliorer la gouvernance, la transparence budgétaire et la redevabilité	Fin juin 2026	
3. Réhabiliter les comités d'arbitrage et de régulation de la commande publique	Améliorer la gouvernance, la transparence budgétaire et la redevabilité	Fin juin 2026	
4. Publier sur le site internet du ministère du Pétrole ou tout autre site gouvernemental les contrats pétroliers signés entre l'État et les sociétés pétrolières	Améliorer la gouvernance, la transparence budgétaire et la redevabilité	Fin mars 2026	
5. Inclure dans le tableau des opérations financières de l'État (TOFE) le calcul du solde budgétaire hors recettes pétrolières (SBHRP) dans le budget 2026	Prémunir le budget contre la volatilité des prix du pétrole	Fin octobre 2025	Respecté
6. Refléter l'ensemble des ressources et charges de trésorerie afin d'enrichir le cadre de présentation du plan de trésorerie	Renforcer la gestion de trésorerie et prévenir l'accumulation d'arriérés.	Fin mars 2026	
7. <b>Nouveau RS proposé</b> : mettre à jour le recensement de tous les comptes des entités publiques auprès de la banque centrale et des banques commerciales	Renforcer la gestion de trésorerie et la prévention des arriérés	Fin avril 2026	

Tableau 9. Niger : mesures de réforme dans le cadre de l'accord au titre de la FRD

N°	Mesures de réforme	Type de réforme	Échéance indicative 1/	Assistance technique	État d'avancement	Lien avec la réduction des risques pesant sur la stabilité future de la BdP
<b>Domaine de réforme 1 : renforcer la planification et la budgétisation des dépenses liées au climat</b>						
MR1.	Le gouvernement validera une méthodologie pour le marquage des dépenses liées au climat.	GFP-climat	6 <sup>e</sup> revue FEC (fin septembre 2024)	FMI	Réalisée	Réduction des coûts budgétaires et des besoins de financement extérieur en cas de réalisation d'un
MR2.	Le gouvernement appliquera le cadre de marquage des dépenses climatiques à au moins 4 ministères sectoriels dans son budget 2025 et partagera les résultats avec les services du FMI.	GFP-climat	7 <sup>e</sup> revue FEC (fin mars 2025)	FMI	Réalisée	risque climatique, réduction de la demande d'importations pour la reconstruction et reprise plus rapide des exportations et de la croissance.
MR3.	Le gouvernement modifiera la circulaire budgétaire relative à la préparation du budget 2026 afin d'y inclure des instructions sur la détermination des allocations liées au climat.	GFP-climat	8 <sup>e</sup> revue FEC (fin août 2025)		Réalisée	La clarification de l'exposition aux risques liés au changement climatique attire les investissements en réduisant l'incertitude.
<b>Domaine de réforme 2 : améliorer la prise en considération des questions climatiques dans la gestion des investissements publics</b>						
MR4.	Le gouvernement devra établir et publier (sur le site internet du ministère de l'Économie et des Finances) un guide définissant la méthodologie d'évaluation de la vulnérabilité aux effets du changement climatique des projets et programmes d'investissement public.	GFP-climat	6 <sup>e</sup> revue FEC (fin septembre 2024)	FMI et Banque mondiale	Réalisée	Réduction des coûts budgétaires et des besoins de financement extérieur en cas de réalisation d'un
MR5.	Le gouvernement devra modifier le décret n° 0041 du 3 novembre 2021 relatif au processus d'analyse et de sélection des projets et programmes d'investissement, afin de rendre obligatoire l'intégration d'aspects liés au changement climatique dans les différentes étapes de la gestion des investissements publics (évaluation et sélection), et publiera ce décret sur le site internet du ministère de l'Économie et des Finances.	GFP-climat	7 <sup>e</sup> revue FEC (fin mars 2025)	FMI	Réalisée	risque climatique, réduction de la demande d'importations pour la reconstruction et reprise plus rapide des exportations et de la croissance.
MR6.	Le gouvernement publiera les études de faisabilité, incluant des analyses de la vulnérabilité climatique, pour au moins trois projets d'investissement public.	GFP-climat	8 <sup>e</sup> revue FEC (fin septembre 2025)		Réalisée	

Tableau 9. Niger : mesures de réforme dans le cadre de l'accord au titre de la FRD (suite)

N°	Mesures de réforme	Type de réforme	Échéance indicative 1/	Assistance technique	État d'avancement	Lien avec la réduction des risques pesant sur la stabilité future de la BdP
<b>Domaine de réforme 3 : améliorer la planification et la gestion budgétaires en tenant compte des risques de catastrophe</b>						
MR7.	Le gouvernement publiera sur le site internet du ministère de l'Économie et des Finances un guide sur l'analyse des risques budgétaires liés aux catastrophes naturelles.	GFP-climat	4 <sup>e</sup> revue de l'accord FEC (fin septembre 2023)	FMI	Réalisée avec retard	Résilience de la BdP et du budget face aux chocs, et hausse de la croissance économique.
MR8.	Le gouvernement publiera une déclaration sur les risques budgétaires, assortie d'une évaluation des risques budgétaires liés aux catastrophes naturelles, sur le site internet du ministère de l'Économie et des Finances.	GFP-climat	FEC, 6 <sup>e</sup> revue (fin déc. 2024)		Réalisée	Contribue à surveiller et à réduire les passifs éventuels, et réduit les coûts budgétaires et les besoins de financement extérieur en cas de réalisation d'un événement climatique.
MR9.	Le gouvernement adoptera un arrêté pour mettre en place des points focaux constitués d'au moins deux personnes (un titulaire et son suppléant) dans les directions concernées de trois ministères sélectionnés afin d'assumer les fonctions définies dans la nouvelle loi sur la gestion des risques de catastrophes naturelles (GRC) incluant : i) la préparation et la mise en œuvre des plans de réduction des risques de catastrophe au niveau sectoriel, ii) le suivi et l'évaluation des actions de réduction des risques de catastrophe, iii) la préparation et la réponse aux catastrophes, et iv) la coordination de la GRC entre les ministères.	GRC	4 <sup>e</sup> revue de l'accord FEC (fin octobre 2023)	Banque mondiale	Réalisée avec retard	Réduit la nécessité de reconstructions fréquentes, ainsi que les importations liées, les coûts budgétaires et le service des emprunts extérieurs/de la dette.  Cela facilite également des solutions de transport résilientes nécessaires pour les échanges commerciaux ainsi qu'une reprise rapide de la croissance et des exportations nettes à la suite de chocs.
MR10.	Le gouvernement publiera les évaluations des risques d'inondation et de sécheresse dans les principales zones exposées sur la plateforme nationale de données de gestion des risques de catastrophe naturelle (GRC) : <a href="http://www.risques-niger.ne">www.risques-niger.ne</a>	GRC	5 <sup>e</sup> revue de l'accord FEC (fin avril 2024)	Banque mondiale (projet PIDUREM)	Réalisée	

Tableau 9. Niger : mesures de réforme dans le cadre de l'accord au titre de la FRD (fin)

N°	Mesures de réforme	Type de réforme	Échéance indicative 1/	Assistance technique	État d'avancement	Lien avec la réduction des risques pesant sur la stabilité future de la BdP
<b>Domaine de réforme 4 : promouvoir les énergies renouvelables</b>						
MR11.	Le gouvernement devra créer un nouveau guichet au sein du FONAP qui fournira une assistance technique et financière pour renforcer la viabilité bancaire des projets des petites et moyennes entreprises ainsi que leur mise en œuvre dans le domaine des énergies renouvelables.	Énergie verte	4 <sup>e</sup> revue de l'accord FEC (fin octobre 2023)		Réalisée avec retard	Hausse de la productivité, de la croissance, des investissements et des exportations nettes grâce à un accès plus étendu et fiable à l'électricité.  Résilience de la BdP face aux chocs. Contribue à réduire la dépendance à long terme vis-à-vis des importations coûteuses de combustibles fossiles dont les prix sont volatils.
1/ Selon le document de politique générale du FMI n° 2022/013 « Proposal to Establish a Resilience and Sustainability Trust » (avril 2022), le calendrier est indicatif et une certaine souplesse est admise pour sa mise en œuvre, compte tenu de la difficulté à évaluer avec exactitude le temps requis pour mener à bien les réformes.						

**Tableau 10a. Niger : calendrier rééchelonné des décaissements proposé dans le cadre de l'accord au titre de la FEC, 2021–26**

Montant (en millions)	Montant (% de la quote-part)	Conditions requises pour le décaissement	Date de disponibilité
39,48 DTS	30 %	Approbation de l'accord au titre de la FEC par le conseil d'administration	8 décembre 2021
39,48 DTS	30 %	Respect des critères de réalisation au 31 décembre 2021 et achèvement de la première revue de l'accord	29 avril 2022
39,48 DTS	30 %	Respect des critères de réalisation au 30 juin 2022 et achèvement de la deuxième revue de l'accord	31 octobre 2022
19,74 DTS	15 %	Respect des critères de réalisation au 31 décembre 2022 et achèvement de la troisième revue de l'accord	28 avril 2023
9,87 DTS	7,5 %	Respect des critères de réalisation au 30 juin 2023 et achèvement de la quatrième revue de l'accord	31 octobre 2023
9,87 DTS	7,5 %	Respect des critères de réalisation au 31 décembre 2023 et achèvement de la cinquième revue de l'accord	30 avril 2024
13,16 DTS	10 %	Respect des critères de réalisation au 30 juin 2024 et achèvement de la sixième revue de l'accord	31 octobre 2024
13,16 DTS	10 %	Respect des critères de réalisation au 31 décembre 2024 et achèvement de la septième revue de l'accord	30 avril 2025
43,8228 DTS	33,3 %	Respect des critères de réalisation au 30 juin 2025 et achèvement de la huitième revue de l'accord	31 octobre 2025
24,0828 DTS	18,3 %	Respect des critères de réalisation au 31 décembre 2025 et achèvement de la neuvième revue de l'accord	30 avril 2026
24,2144 DTS	18,4 %	Respect des critères de réalisation au 30 juin 2026 et achèvement de la dixième revue de l'accord	31 octobre 2026
276,36 DTS	210 %	Total	

Source : Fonds monétaire international.

**Tableau 10b. Niger : calendrier des décaissements au titre de l'accord FRD, 2024–25**

Montant (en millions)	Montant (% de la quote-part)	Conditions requises pour le décaissement	Revue FEC	Montant total (% de la quote- part)	Date de disponibilité
8,554 DTS	6,5 %	Mise en œuvre de la mesure de réforme MR7			31 octobre 2023 (4 <sup>e</sup> revue FEC)
8,554 DTS	6,5 %	Mise en œuvre de la MR9	FEC, 4 <sup>e</sup> et 5 <sup>e</sup> revues	26 %	31 octobre 2023 (4 <sup>e</sup> revue FEC)
8,554 DTS	6,5 %	Mise en œuvre de la MR10			30 avril 2024 (5 <sup>e</sup> revue FEC)
8,554 DTS	6,5 %	Mise en œuvre de la MR11			31 octobre 2023 (4 <sup>e</sup> revue FEC)
8,554 DTS	6,5 %	Mise en œuvre de la MR1			
8,554 DTS	6,5 %	Mise en œuvre de la MR4	6 <sup>e</sup> revue FEC	19,5 %	31 octobre 2024
8,554 DTS	6,5 %	Mise en œuvre de la MR8			
8,554 DTS	6,5 %	Mise en œuvre de la MR2	7 <sup>e</sup> revue FEC	13 %	30 avril 2025
8,554 DTS	6,5 %	Mise en œuvre de la MR5			
8,554 DTS	6,5 %	Mise en œuvre de la MR3	8 <sup>e</sup> revue FEC	16,5 %	31 octobre 2025
13,16 DTS	10 %	Mise en œuvre de la MR6			
98,7 DTS	75 %	Total			

Source : Fonds monétaire international.

**Tableau 11. Niger : décomposition de la dette publique et du service de la dette par créancier, 2024–27**

	Encours de la dette (fin de période)			Service de la dette					
	2024			2025	2026	2027	2025	2026	2027
	(Mio USD)	(% dette totale)	(% PIB)	(Mio USD)			(% PIB)		
<b>Total</b>	<b>9 084</b>	<b>100,0</b>	<b>47,2</b>	<b>2 123</b>	<b>2 587</b>	<b>3 159</b>	<b>11,0</b>	<b>10,7</b>	<b>12,1</b>
<b>Dette extérieure</b>	<b>5 091</b>	<b>56,0</b>	<b>26,5</b>	<b>425</b>	<b>357</b>	<b>369</b>	<b>2,2</b>	<b>1,5</b>	<b>1,4</b>
Créanciers multilatéraux <sup>2</sup>	4 247	46,8	22,1	270	272	286	1,4	1,1	1,1
FMI	503	5,5	2,6						
Banque mondiale	2 327	25,6	12,1						
BAfD	461	5,1	2,4						
Autres créanciers multilatéraux	956	10,5	5,0						
<i>dont</i> : BOAD	417	4,6	2,2						
Banque islamique de développement	227	2,5	1,2						
Créanciers bilatéraux	590	6,5	3,1	122	52	52	0,6	0,2	0,2
Club de Paris	205	2,3	1,1	0	0	0	0,0	0,0	0,0
<i>dont</i> : France	179	2,0	0,9				0,0	0,0	0,0
Belgique	27	0,3	0,1				0,0	0,0	0,0
Pays non membres du club de Paris	385	4,2	2,0	122	52	52	0,6	0,2	0,2
<i>dont</i> : Chine	148	1,6	0,8				0,0	0,0	0,0
Inde	64	0,7	0,3				0,0	0,0	0,0
Obligations	0	0,0	0,0	0	0	0	0,0	0,0	0,0
Créanciers commerciaux	177	2,0	0,9	34	33	31	0,2	0,1	0,1
<i>dont</i> : Deutsche Bank	177	2,0	0,9						
<i>dont</i> : CNPC	0	0,0	0,0						
Autres créanciers internationaux	0	0,0	0,0	0	0	0	0,0	0,0	0,0
<b>Dette intérieure</b>	<b>3 993</b>	<b>44,0</b>	<b>20,8</b>	<b>1 697</b>	<b>2 230</b>	<b>2 790</b>	<b>8,8</b>	<b>9,2</b>	<b>10,6</b>
Détenue par les résidents, total <sup>1</sup>	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
Détenue par les non-résidents, total <sup>1</sup>	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
Bons du Trésor	897	9,9	4,7	1 007	1 459	1 559	5,2	6,0	6,0
Obligations	2 508	27,6	13,0	590	736	1 196	3,1	3,0	4,6
Crédits	301	3,3	1,6	64	0	0	0,3	0,0	0,0
Autres	288	3,2	1,5	37	35	35	0,2	0,1	0,1
<b>Pour mémoire :</b>									
Dette assortie de sûretés <sup>3</sup>	0	0,0	0,0						
<i>dont</i> : liées	0	0,0	0,0						
<i>dont</i> : non liées	0	0,0	0,0						
Passifs conditionnels	0	0,0	0,0						
<i>dont</i> : garanties publiques	0	0,0	0,0						
<i>dont</i> : autres passifs conditionnels explicites <sup>4</sup>	0	0,0	0,0						
PIB nominal	19 238	-	-						

<sup>1</sup> Données communiquées par les autorités nationales suivant leur classification des créanciers, y compris officiels et commerciaux. Le périmètre de la dette est le même

<sup>2</sup> Les créanciers multilatéraux sont simplement les institutions ayant plus d'un actionnaire officiel et ne correspondent pas forcément à la classification des créanciers dans les politiques du FMI (politique de prêt aux pays en situation d'arriérés, par exemple).

<sup>3</sup> Une dette est garantie lorsque le créancier a des droits sur un actif ou un flux de revenus qui lui permettrait, si l'emprunteur ne respecte pas ses obligations de remboursement, d'utiliser l'actif ou le flux de revenus pour assurer le remboursement de la dette. Un prêt est garanti par une sûreté lorsque l'emprunteur met en gage certains actifs existants ou certains effets futurs à recevoir contre le remboursement du prêt. La sûreté est « non liée » lorsqu'elle n'a aucun rapport avec un projet financé par l'emprunt. Exemple : un emprunt visant à financer le déficit budgétaire, garanti par des recettes pétrolières. Voir la note rédigée conjointement par le FMI et la Banque mondiale pour le G20 intitulée « Collateralized Transactions: Key Considerations for Public Lenders and Borrowers » pour une analyse des questions

<sup>4</sup> Comprend les autres garanties ponctuelles non incluses dans la dette garantie par l'État (lignes de crédit, par exemple) et d'autres passifs conditionnels explicites non classés ailleurs (créances juridiques potentielles et paiements résultant d'accords de PPP, par exemple).

**Tableau 12. Niger : tableau récapitulatif du programme prévisionnel d'emprunt extérieur**

Dette extérieure CGE	Volume de nouvelle dette en 2025		VA de la nouvelle dette en 2025 (aux fins du programme)	
	Mio USD	%	Mio USD	%
<b>Par source de financement par l'emprunt</b>	<b>532</b>	<b>100</b>	<b>227</b>	<b>100</b>
<b><i>Dette concessionnelle, dont</i></b>	<b>456</b>	<b>86</b>	<b>152</b>	<b>67</b>
Dette multilatérale	448	84	147	65
Dette bilatérale	8	1	5	2
Autres	0	0	0	0
<b><i>Dette non concessionnelle, dont</i></b>	<b>77</b>	<b>14</b>	<b>75</b>	<b>33</b>
Semi-concessionnelle	77	14	75	33
Conditions commerciales	0	0	0	0
<b>Par type de créancier</b>	<b>532</b>	<b>100</b>	<b>227</b>	<b>100</b>
Créanciers multilatéraux	522	98	220	97
Créanciers bilatéraux – Club de Paris	3	1	2	1
Créanciers bilatéraux – hors Club de Paris	8	1	5	2
Autres	0	0	0	0
<b>Affectation du financement par l'emprunt</b>	<b>532</b>	<b>100</b>	<b>227</b>	<b>100</b>
Infrastructures	0	0	0	0
Dépenses sociales	0	0	0	0
Financement du budget	0	0	0	0
Autres	532	100	227	100
<b>Pour mémoire</b>				
<b><i>Projections indicatives</i></b>				
Année 2	<b>550,4</b>		<b>251,0</b>	
Année 3	<b>436,0</b>		<b>174,9</b>	

**Tableau 13. Niger : indicateurs de la capacité à rembourser le FMI, 2024-45**

	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034	2035	2036	2037	2038	2039	2040	2041	2042	2043	2044	2045
(En millions de DTS, sauf indication contraire)																						
<b>gations envers le FMI sur la base des crédits existants</b>																						
Principal	26.1	41.5	42.9	47.5	53.1	56.8	45.5	36.8	29.0	13.2	9.2	8.7	7.7	7.7	7.7	7.7	7.7	7.7	7.7	7.7	7.7	3.0
Commissions et intérêts	0.2	1.3	1.7	1.7	1.7	1.7	1.7	1.7	1.7	1.7	1.7	1.7	1.5	1.4	1.2	1.0	0.8	0.7	0.5	0.3	0.1	0.0
<b>gations envers le FMI sur la base des crédits existants au prévus</b>																						
Capital	26.1	41.5	42.9	47.5	53.1	56.8	45.5	43.6	47.4	31.6	27.6	27.1	20.4	9.9	9.9	9.9	9.9	9.9	9.9	9.9	9.9	5.2
Fonds fiduciaire RPC	26.1	41.5	42.9	47.5	53.1	56.8	45.5	43.6	47.4	31.6	27.6	22.4	11.6	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
FRD	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	4.7	8.8	9.9	9.9	9.9	9.9	9.9	9.9	9.9	9.9	5.2
Commissions et intérêts	0.2	1.3	2.0	2.2	2.2	2.2	2.2	2.2	2.2	2.2	2.2	2.2	2.0	1.8	1.6	1.4	1.1	0.9	0.7	0.5	0.3	0.1
Commissions (commissions et prélèvements du département des DTS)	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
<b>l des obligations envers le FMI sur la base des crédits existants au prévus<sup>1</sup></b>																						
En millions de DTS	26.3	42.8	44.9	49.7	55.3	59.0	47.7	45.9	49.6	33.8	29.9	29.2	22.4	11.7	11.5	11.2	11.0	10.8	10.6	10.3	10.1	5.2
En milliards de FCFA	21.2	33.6	34.7	38.5	43.1	46.0	37.2	35.8	38.7	26.4	23.3	22.8	17.5	9.1	8.9	8.8	8.6	8.4	8.2	8.1	7.9	4.1
En pourcentage des exportations de biens et services	1.3	1.5	1.6	1.3	1.4	1.5	1.1	1.0	1.0	0.6	0.5	0.5	0.3	0.2	0.2	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.0
En pourcentage du service de la dette <sup>2</sup>	4.8	7.2	8.6	9.2	9.9	9.9	8.3	8.3	7.9	5.2	4.4	4.1	2.9	1.5	1.3	1.1	1.0	0.9	0.8	0.7	0.6	0.3
En pourcentage du PIB	0.2	0.3	0.3	0.3	0.3	0.3	0.2	0.2	0.2	0.1	0.1	0.1	0.1	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
En pourcentage des recettes fiscales	2.5	3.1	2.7	2.7	2.7	2.7	2.0	1.7	1.7	1.1	0.8	0.8	0.5	0.3	0.2	0.2	0.2	0.2	0.1	0.1	0.1	0.1
En pourcentage de la quote-part	20.0	32.5	34.1	37.8	42.0	44.8	36.3	34.8	37.7	25.7	22.7	22.2	17.1	8.9	8.7	8.5	8.4	8.2	8.0	7.9	7.7	4.0
Principal	19.8	31.5	32.6	36.1	40.4	43.1	34.6	33.2	36.0	24.0	21.0	20.6	15.5	7.5	7.5	7.5	7.5	7.5	7.5	7.5	7.5	3.9
Fonds fiduciaire RPC	19.8	31.5	32.6	36.1	40.4	43.1	34.6	33.2	36.0	24.0	21.0	17.0	8.8	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
FRD	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	3.6	6.7	7.5	7.5	7.5	7.5	7.5	7.5	7.5	7.5	3.9
<b>urs des crédits du FMI sur la base des tirages existants au prévus</b>																						
En millions de DTS	387.2	414.8	485.8	438.3	385.2	328.4	282.9	239.3	191.9	160.3	132.7	105.6	85.2	75.3	65.5	55.6	45.7	35.9	26.0	16.1	6.3	1.1
Fonds fiduciaire RPC	353.0	337.9	387.1	339.6	286.5	229.7	184.2	140.6	93.2	61.6	34.0	11.6	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
FRD	34.2	77.0	98.7	98.7	98.7	98.7	98.7	98.7	98.7	98.7	98.7	94.0	85.2	75.3	65.5	55.6	45.7	35.9	26.0	16.1	6.3	1.1
En milliards de FCFA	311.6	325.3	375.1	339.9	299.9	256.2	220.7	166.7	149.7	125.1	103.5	82.4	66.5	58.8	51.1	43.4	35.7	28.0	20.3	12.6	4.9	0.8
En pourcentage des exportations de biens et services	18.8	14.5	16.9	11.6	10.0	8.1	6.6	5.0	3.7	2.9	2.3	1.7	1.3	1.1	0.9	0.7	0.6	0.4	0.3	0.2	0.1	0.0
En pourcentage du service de la dette <sup>2</sup>	71.0	69.4	92.6	81.1	69.1	55.1	49.1	43.5	30.5	24.8	19.7	15.0	11.1	9.5	7.4	5.5	4.1	2.9	1.9	1.1	0.4	0.1
En % du PIB	2.6	2.6	2.7	2.3	1.8	1.5	1.2	0.9	0.7	0.5	0.4	0.3	0.2	0.2	0.1	0.1	0.1	0.1	0.0	0.0	0.0	0.0
En pourcentage des recettes fiscales	37.3	30.4	29.5	24.1	19.1	15.0	11.9	8.9	6.7	5.0	3.7	2.7	2.0	1.6	1.3	1.0	0.8	0.5	0.4	0.2	0.1	0.0
En pourcentage de la quote-part	294.3	315.2	369.1	333.1	292.7	249.6	215.0	181.8	145.8	121.8	100.8	80.3	64.8	57.3	49.8	42.3	34.8	27.3	19.8	12.3	4.8	0.8
Fonds fiduciaire RPC	268.3	256.7	294.1	258.1	217.7	174.6	140.0	106.8	70.8	46.8	25.8	8.8	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
FRD	26.0	58.5	75.0	75.0	75.0	75.0	75.0	75.0	75.0	75.0	75.0	71.4	64.8	57.3	49.8	42.3	34.8	27.3	19.8	12.3	4.8	0.8
<b>Utilisation nette des crédits du FMI (en millions de DTS)</b>																						
Décassements	54.2	70.4	115.9	2.2	2.2	2.2	2.2	2.2	2.2	2.2	2.2	2.2	2.0	1.8	1.6	1.4	1.1	0.9	0.7	0.5	0.3	0.1
Remboursements et rachats <sup>1</sup>	26.3	42.8	44.9	49.7	55.3	59.0	47.7	45.9	49.6	33.8	29.9	29.2	22.4	11.7	11.5	11.2	11.0	10.8	10.6	10.3	10.1	5.2
<i>Pour mémoire :</i>																						
Exportations de biens et services (en milliards de FCFA)	1 661	2 245	2 220	2 927	2 989	3 161	3 327	3 761	3 998	4 248	4 517	4 751	5 009	5 294	5 615	5 966	6 327	6 689	7 047	7 432	7 873	8 320
Service de la dette extérieure (en milliards de FCFA) <sup>2</sup>	439	469	405	419	434	465	450	429	490	505	525	550	598	616	691	782	872	969	1 065	1 168	1 269	1 370
PIB nominal (en milliards de FCFA)	12 043	12 683	13 807	15 005	16 225	17 544	18 971	20 512	22 178	23 978	25 925	28 031	30 307	32 768	35 428	38 305	41 415	44 778	48 414	52 346	56 596	61 192
Recettes fiscales (en milliards de FCFA)	836	1 071	1 273	1 413	1 574	1 704	1 862	2 098	2 243	2 491	2 776	3 015	3 298	3 602	3 784	4 304	4 745	5 193	5 629	6 123	6 697	7 390
Quote-part (en millions de DTS)	131.6	131.6	131.6	131.6	131.6	131.6	131.6	131.6	131.6	131.6	131.6	131.6	131.6	131.6	131.6	131.6	131.6	131.6	131.6	131.6	131.6	131.6

Source : estimations et projections des services du FMI.

<sup>1</sup> Niger est classé dans le groupe A de la structure des taux d'intérêt de la FRD.

<sup>2</sup> Le total du service de la dette extérieure inclut les remboursements au

Tableau 14. Niger : matrice d'évaluation des risques (MER)<sup>1</sup>

Sources de risques	Probabilité relative	Incidence en cas de réalisation du risque	Réponse recommandée
<b>Risques conjoncturels au niveau mondial</b>			
<b>Tensions géopolitiques.</b> L'intensification des conflits, conjuguée à l'affaiblissement du multilatéralisme, peut exacerber la volatilité des prix des produits de base, accroître les pressions migratoires, raviver l'inflation et peser sur la croissance en ébranlant la confiance, l'investissement, le tourisme, le commerce et les chaînes d'approvisionnement.	<b>Élevée</b>	<b>Élevée</b>	Élargir l'assiette fiscale, renforcer la marge de manœuvre budgétaire et mettre en œuvre des mesures d'assainissement budgétaire.
		L'intensification des conflits affectera les dépenses publiques, tandis que la volatilité des prix des produits de base aura un impact négatif sur les recettes budgétaires. La montée des tensions géopolitiques pourrait limiter l'accès au financement concessionnel.	
<b>Recul de l'aide internationale.</b> Un nouveau recul prononcé de l'aide financière internationale, dont l'aide au développement et l'aide humanitaire, pourrait gravement affecter les pays à faible revenu et les États fragiles. Un retrait supplémentaire de l'aide mettrait à rude épreuve les finances publiques, détériorerait les comptes courants, accroîtrait les vulnérabilités liées à la dette et entraînerait une dégradation accrue des conditions de vie et de la sécurité alimentaire.	<b>Élevée</b>	<b>Élevée</b>	Renforcer la capacité de mobilisation des recettes afin de créer une marge de manœuvre budgétaire pour les dépenses de développement et d'aide humanitaire. Prendre des mesures sociales ciblées pour protéger les plus vulnérables. Rendre les dépenses sociales et de développement plus efficaces.
		Perturbation de la mise en œuvre des projets de développement. Financement coûteux du déficit budgétaire, ayant des implications pour la viabilité de la dette. Besoins humanitaires accrus et risque accru de troubles sociaux.	
<b>Volatilité des prix des produits de base.</b> Les variations de l'offre et de la demande, dues aux tensions et conflits géopolitiques, aux décisions de l'OPEP+ ou à la transition écologique, peuvent alimenter les fluctuations des prix des produits de base, aggravant ainsi les pressions extérieures et budgétaires, les troubles sociaux et l'instabilité macroéconomique.	<b>Élevée</b>	<b>Élevée</b>	Renforcer la marge de manœuvre budgétaire et mettre en œuvre des mesures de diversification économique. Mettre en place la stratégie de gestion des recettes pétrolières.
		Effets négatifs sur les recettes budgétaires et la balance courante.	
<b>Vulnérabilités budgétaires et montée des taux d'intérêt à long terme.</b> L'augmentation de la dette publique et des niveaux de déficit peut exercer des tensions à la hausse sur les taux d'intérêt à long terme et accroître le risque de perturbations sur les marchés des titres souverains. Ces évolutions peuvent amplifier la volatilité des flux de capitaux, durcir les conditions financières, menacer la viabilité de la dette souveraine et entraîner des répercussions à l'échelle mondiale. Si les principales puissances économiques sont touchées, des déséquilibres de marché (tels qu'une capacité réduite des investisseurs à absorber la dette souveraine) pourraient apparaître, ce qui aggraverait les risques inhérents au lien étroit entre la dette souveraine et le secteur financier.	<b>Élevée</b>	<b>Élevée</b>	Mettre en œuvre des réformes favorisant la croissance. Mettre en œuvre des projets d'assainissement des finances publiques.
		Augmentation du coût des emprunts ayant des incidences sur la viabilité de la dette. Risque accru de déficit de financement.	

Sources de risques	Probabilité relative	Incidence en cas de réalisation du risque	Réponse recommandée
<b>Risques structurels au niveau mondial</b>			
<b>Changement climatique.</b> Les phénomènes climatiques extrêmes et la hausse des températures pourraient entraîner des pertes de vies humaines, des dommages aux infrastructures, une insécurité alimentaire, des perturbations de l'offre et une instabilité économique et financière.	<b>Moyenne</b>	<b>Élevée</b>	Mettre en œuvre des mesures sociales ciblées pour prévenir l'insécurité alimentaire chez les plus vulnérables. Assurer une gestion plus efficace des ressources en eau. Renforcer la planification et la budgétisation des dépenses liées au changement climatique.  Accélérer la mise en œuvre des réformes en cours au titre de la FRD.
		Baisse de la production agricole, dégradation du compte courant et des déficits budgétaires, aggravation de l'insécurité alimentaire et pressions inflationnistes.	
<b>Risques intérieurs et régionaux</b>			
Détérioration de la situation sécuritaire au Sahel et dans les pays voisins	<b>Moyenne</b>	<b>Élevée</b>	Assurer un rééquilibrage budgétaire plus progressif pour tenir compte des dépenses de sécurité de première importance. Renforcer la coopération avec la communauté internationale sur les questions de sécurité.
		Perturbations de l'activité économique et baisse des recettes budgétaires et de l'IDE. Déplacements forcés et flux croissants de réfugiés. Augmentation des dépenses de sécurité et des dépenses humanitaires.	
Fermeture prolongée de la frontière avec le Bénin	<b>Moyenne</b>	<b>Élevée</b>	Résoudre les tensions diplomatiques sous-jacentes avec le Bénin et rouvrir la frontière.
		Perturbation des exportations de pétrole entraînant des effets négatifs sur la balance courante et les recettes fiscales. Baisse des recettes douanières et pressions inflationnistes.	
Risques du secteur bancaire	<b>Élevée</b>	<b>Élevée</b>	Empêcher l'accumulation d'arriérés, évaluer la viabilité des banques publiques et mettre en œuvre des plans de restructuration si nécessaire. Évaluer la capitalisation et la liquidité du système afin d'élaborer une feuille de route pour le redressement.
		Une liquidité toujours restreinte, un taux élevé de prêts improductifs et une faible capitalisation peuvent compromettre la stabilité du système bancaire, ébranler la confiance et restreindre l'accès au crédit.	
1/ La matrice d'évaluation des risques (MER) indique les événements qui pourraient modifier sensiblement la trajectoire de référence. La probabilité relative correspond à l'évaluation subjective par les services du FMI des risques qui entourent cette référence (par « faible », on entend une probabilité inférieure à 10 %, « moyenne », une probabilité entre 10 et 30 % et « élevée », une probabilité entre 30 et 50 %). La matrice d'évaluation des risques fait apparaître le point de vue des services du FMI sur l'origine des risques et le degré général de gravité au moment des entretiens avec les autorités. Les risques qui ne s'excluent pas mutuellement peuvent s'influencer mutuellement et se matérialiser ensemble. Les chocs et les scénarios conjoncturels mettent en évidence les risques qui pourraient se matérialiser à un horizon plus court (entre 12 et 18 mois) compte tenu du scénario de référence actuel. Les risques structurels sont ceux qui resteront probablement importants à un horizon plus lointain.			

## Annexe I. Incidence budgétaire et socioéconomique des inondations (2024–25)<sup>1</sup>

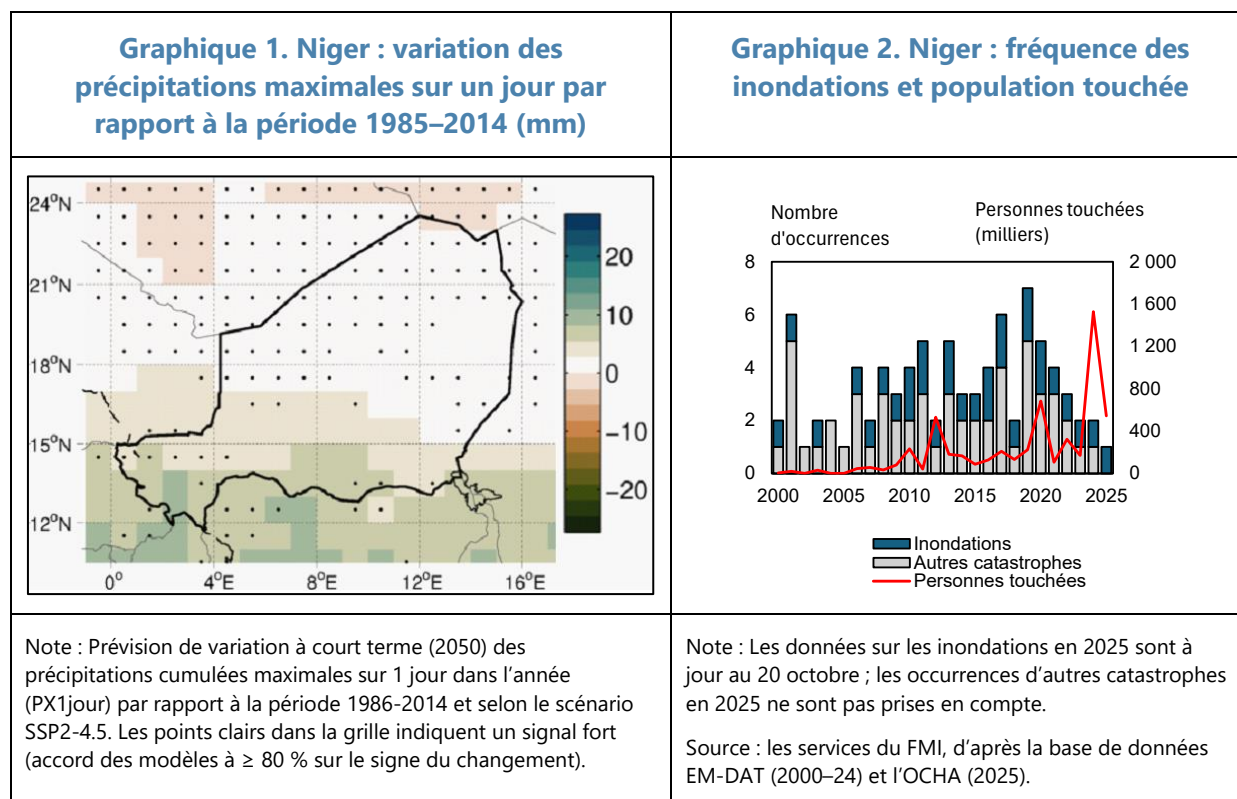
*Le Niger est extrêmement vulnérable à des inondations de plus en plus fréquentes et violentes, qui ont eu des incidences socioéconomiques et budgétaires considérables en 2024 et 2025. Des inondations généralisées (particulièrement marquées dans les régions du sud) ont touché plus de deux millions de personnes, causé des centaines de décès et détruit des habitations, des terres agricoles, du bétail et des infrastructures sociales. Ces inondations ont provoqué des épidémies, perturbé la scolarité et infligé des dommages économiques à long terme, les coûts de reconstruction étant estimés à près de 600 millions de dollars (2,8 % du PIB). La réponse des autorités a pris la forme de dépenses d'urgence, notamment de subventions et d'exonérations fiscales, mais la réparation des infrastructures a été reportée à 2026 en raison du manque de financement. Ces événements soulignent l'importance cruciale d'intégrer les scénarios de catastrophes climatiques dans les cadres macrobudgétaires et de renforcer le financement des risques et des infrastructures résilientes afin d'atténuer les effets des futurs phénomènes climatiques.*

### Vulnérabilité climatique et inondations

**1. Le Niger est fortement exposé aux inondations, qui constituent déjà des risques récurrents pour la vie humaine, les moyens de subsistance et les infrastructures.** D'après les données EM-DAT, le Niger subit en moyenne 1,3 épisode d'inondation par an. Les inondations se sont intensifiées ces dernières années, en particulier dans les régions du sud où la densité de population et l'activité agricole sont les plus élevées (graphique 1). Ces zones sont touchées par de fréquentes crues soudaines. Dans un scénario climatique modéré, ces risques pourraient s'aggraver dès le court terme.

---

<sup>1</sup> Cette annexe a été préparée avec la contribution de Lukas Adamski, Jing Han et Filippos Tagklis.



**2. Les répercussions économiques et sociales des inondations sont graves.** Les pertes socioéconomiques directes concernent les dommages causés aux terres cultivées, aux pâturages, aux zones bâties et aux infrastructures cruciales telles que les routes, les écoles et les établissements de santé. La vulnérabilité du Niger est aggravée par sa structure économique : plus de 80 % de la population est employée dans le secteur agricole, très sensible aux chocs climatiques. On observe une tendance à la hausse du nombre de personnes touchées par les inondations depuis 2000 (graphique 2). Les projections du Bureau des Nations Unies pour la réduction des risques de catastrophe (UNDRR) indiquent que le nombre de personnes touchées chaque année pourrait dépasser les 600 000 à l'avenir, tandis que les pertes économiques pour les seules zones bâties pourraient s'élever à plus de 200 millions de dollars. De plus, les kilomètres de route touchés par les inondations devraient tripler, dépassant environ 100 km par an. Ces tendances représentent un défi croissant pour la croissance économique ainsi que pour la protection sociale<sup>2</sup>.

## Les inondations de 2024 et 2025

**3. En 2024 et 2025, le Niger a connu de fortes pluies qui ont provoqué des inondations dans l'ensemble du pays, en particulier dans le sud, avec des conséquences humanitaires importantes.** Au cours de ces deux épisodes de pluies torrentielles, plus de deux millions de personnes ont été touchées, et près de 400 décès ont été recensés pour la seule année 2024. Plus de 200 000 habitations et 1 100 puits ont été détruits et des milliers de salles de classe ont été

<sup>2</sup> Source : UNDRR (2024), *Profil de risque de catastrophe du Niger*, Genève, Suisse, Bureau des Nations Unies pour la réduction des risques de catastrophe (UNDRR).

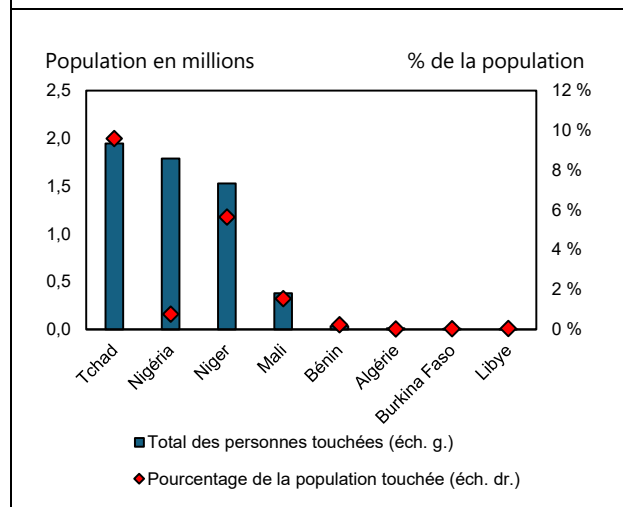
endommagées, perturbant la scolarité. En 2025, quelque 10 000 hectares supplémentaires de terres agricoles ont été inondés et près de 40 000 têtes de bétail ont péri, privant de nombreux ménages d'un revenu vital. Les régions du sud (Maradi, Zinder, Tillabéri et Dosso) ont été les plus durement touchées (tableau 1). Bien que les statistiques pour 2025 soient encore en cours de traitement, EM-DAT indique que les conséquences des inondations ont été plus lourdes au Niger que dans la plupart des pays voisins (graphique 3).

**Tableau 1. Niger : dégâts causés par les inondations par région (2024, 2025)**

Région	2024					2025 (au 20 octobre)				
	Ménages touchés	Personnes touchées	Décès	Maison effondrées	Terres cultivées inondées	Ménages touchés	Personnes touchées	Décès	Maison effondrées	Terres cultivées inondées
Agadez	5 812	39 625	11	2 032	1 228	2 350	14 882	6	1 704	66
Diffa	12 582	98 664	8	9 060	711	2 830	20 709	0	2 244	91
Dosso	30 478	219 222	25	23 739	2 787	12 649	86 269	2	8 253	1 464
Maradi	39 666	331 843	149	43 030	155	23 151	191 137	2	21 134	4 239
Niamey	4 063	31 325	9	1 602	0	110	863	0	118	0
Tahoua	35 708	242 447	105	26 695	155	6 824	47 584	3	6 633	0
Tillabéri	40 504	273 455	19	15 686	19 164	8 622	56 278	1	3 415	1 000
Zinder	39 415	288 397	70	36 677	994	15 905	125 253	7	11 390	3 541
<b>Total</b>	<b>208 228</b>	<b>1 524 978</b>	<b>396</b>	<b>158 521</b>	<b>25 194</b>	<b>72 441</b>	<b>542 975</b>	<b>21</b>	<b>54 891</b>	<b>10 401</b>

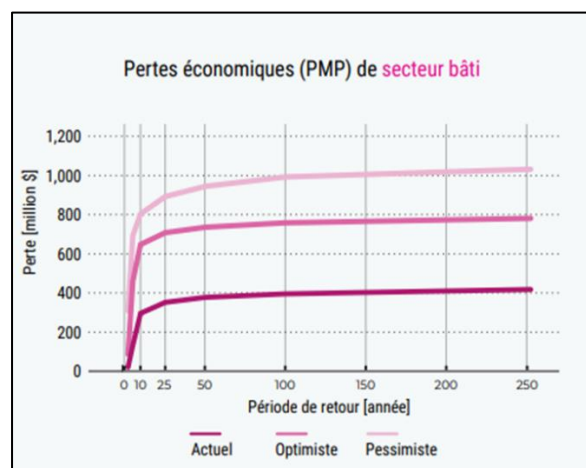
Source : services du FMI à partir des données du ministère de l'Action humanitaire et de la gestion des catastrophes et de l'OCHA.

**Graphique 3. Niger : population touchée par les inondations, comparaison entre pays (2024)**



Source : calculs des services du FMI à partir de la base de données EM-DAT.

**Graphique 4. Niger : pertes économiques dans les zones bâties (2024)**



Source : Profil de risque de catastrophe du Niger, 2024, Bureau des Nations Unies pour la réduction des risques de catastrophe (UNDRR).

## Implications macroéconomiques, budgétaires et sociales

**4. Les pertes économiques liées aux inondations dans les zones bâties du Niger sont déjà considérables, même pour des épisodes relativement fréquents.** Comme le montre le graphique 4, les pertes augmentent fortement sur de courtes périodes de retour et progressent plus graduellement lorsque les épisodes sont moins fréquents, ce qui indique une saturation dès lors que le patrimoine urbain a été touché. Les pertes estimées varient d'environ 300 et 400 millions de dollars dans les conditions actuelles, à 700 à 800 millions de dollars dans un scénario d'exposition optimiste, et dépassent 1 milliard de dollars dans un scénario pessimiste ayant une faible probabilité et une forte incidence. L'écart croissant entre les scénarios concernant des périodes de retour plus longues témoigne d'une augmentation des pertes liées à des inondations rares mais dévastatrices, ayant des implications importantes pour les engagements budgétaires conditionnels, les coûts de reconstruction après sinistre et l'adéquation des marges de manœuvre budgétaires.

**5. Les inondations ont fait grimper les prix des denrées alimentaires dans les zones touchées malgré une récolte globalement bonne.** Bien que l'augmentation des précipitations dans le pays ait contribué à une bonne récolte globale au niveau national et à une baisse de l'inflation, de graves inondations localisées ont causé d'importants dommages aux infrastructures, entravant l'accès aux marchés et faisant grimper les prix des denrées alimentaires localement dans les zones touchées par les inondations<sup>3</sup>. Les pertes de récoltes et de bétail qu'elles ont causées ont perturbé l'approvisionnement alimentaire, portant l'inflation globale à environ 15,4 % en juin 2024 en glissement annuel, avec une flambée des prix des denrées alimentaires de 24,5 %<sup>4</sup>.

**6. Les conséquences sociales sont lourdes.** Les fortes pluies ont perturbé la saison des semailles et les activités d'élevage, détruisant plus de 3 000 hectares de cultures et causant la mort de milliers d'animaux dans les régions touchées. Ces pertes ont compromis la sécurité alimentaire, gravement affecté les moyens de subsistance et mis à rude épreuve des ménages vulnérables, en particulier dans les zones touchées par les inondations et les conflits comme Diffa, le nord de Tahoua, le sud de Maradi, et Tillabéri, où certains se sont retrouvés dans des situations critiques. Les récentes inondations ont également accru le risque de maladies d'origine hydrique, telles que le choléra et le paludisme, en raison de la contamination des sources d'eau et de la surpopulation dans les abris provisoires. Le Cadre intégré de classification de la sécurité alimentaire (IPC) classe les inondations parmi les facteurs déterminants de la malnutrition. Selon les projections de l'IPC pour la période mai-juillet 2025, 42 des 63 départements ont été classés en phase 3 de malnutrition (grave) et 9 en phase 4 (critique), une détérioration des conditions étant attendue à la suite des inondations de 2025.

<sup>3</sup> Source : [Niger – Food Security Outlook – ReliefWeb](#).

<sup>4</sup> [IPC Phase 3 | FEWS.NET](#).

**7. Les récentes inondations ont entraîné une augmentation notable des dépenses publiques, mais aussi une baisse des recettes.** Au cours des deux dernières années, les autorités ont alloué des ressources importantes pour faire face aux conséquences des inondations. En 2024, le gouvernement a mobilisé 12 milliards de FCFA (21,5 millions de dollars) pour la gestion des dommages liés aux inondations et, en novembre, 8,3 milliards de FCFA supplémentaires (14,8 millions de dollars) ont été obtenus pour apporter une aide alimentaire et non alimentaire à environ 1,5 million de personnes, soulignant ainsi la détermination des autorités à atténuer les conséquences humanitaires et infrastructurelles des inondations. En 2025, les prévisions de dépenses pour les transferts et les subventions ont été revues à la hausse de 10 milliards de FCFA (17,9 millions de dollars) afin de faire face aux conséquences des inondations sur les populations vulnérables. Le gouvernement a distribué près de 19 000 tonnes de céréales aux régions touchées, complétées par un soutien limité des partenaires, qui ont fourni des abris et des kits d'intervention contenant des articles non alimentaires essentiels. Au-delà des dépenses directes, le gouvernement a mis en place des subventions et publié une ordonnance en 2024 (reconduite en octobre 2025) visant à rendre le ciment plus abordable pour les victimes des inondations<sup>5</sup>. Pour soutenir cette mesure, des exonérations fiscales ont été accordées sur les prêts (TAFI), l'énergie de production (TVA), l'impôt foncier et les droits de douane sur le charbon et les emballages de ciment, ce qui a permis de réduire les coûts de production du ciment d'environ 35 %. À l'avenir, un suivi rigoureux de l'emploi de ces taxes sera essentiel pour s'assurer qu'elles soutiennent les objectifs de reconstruction et n'entraînent pas de pertes de recettes supplémentaires dues aux exonérations fiscales.

**8. Les besoins d'investissement pour la reconstruction après les inondations et la résilience climatique au Niger sont importants, mais, en raison d'une enveloppe financière restreinte, une part significative sera reportée à 2026.** Les estimations initiales post-reconstruction à la suite des inondations de 2025 restent élevées, atteignant jusqu'à 600 millions de dollars, ce qui dépasse de loin les niveaux actuels de dépenses consacrées à la lutte contre le changement climatique en 2025. Pour répondre à ces besoins, environ 15 % du total (soit 0,4 % du PIB) seront alloués dans le budget 2026, principalement pour la réhabilitation des infrastructures nécessaires pour atténuer les effets des récents chocs climatiques. Ce report souligne la nécessité urgente de mobiliser des ressources supplémentaires et de renforcer la capacité du Niger à faire face aux futures catastrophes liées au climat.

**9. Compte tenu de la fréquence et de la gravité croissantes des inondations, il est essentiel, conformément aux réformes appuyées par la FRD, d'intégrer les scénarios de catastrophes climatiques dans les cadres macrobudgétaires et l'analyse des risques liés à la dette du Niger.** Les réformes appuyées par la FRD soulignent l'importance de renforcer le financement ex ante des risques (tel que les réserves pour imprévus et l'assurance contre les catastrophes) et de donner la priorité aux investissements dans des infrastructures résistantes aux inondations, des systèmes d'alerte précoce et d'autres activités de réduction des risques de

<sup>5</sup> À la suite de la publication d'une ordonnance signée par le président, un prix maximal pour le ciment gris (CEM II 32,5) a été fixé afin de soutenir la reconstruction dans les zones touchées par les inondations. Les prix ont été plafonnés entre 51 000 et 59 000 FCFA par tonne, selon la région. ([lien](#)).

catastrophe (annexe IV). À l'avenir, une stratégie de financement des risques de catastrophe peut contribuer à garantir l'utilisation efficace des ressources budgétaires limitées, à clarifier les rôles et le financement dans les plans d'intervention et de reprise après sinistre, à identifier les lacunes restantes et à diversifier les sources de financement grâce à des instruments complémentaires tels que les lignes de crédit préventives et les solutions de transfert du risque. Prises ensemble, ces mesures, associées à l'intégration en cours des considérations climatiques dans la planification budgétaire et la gestion des investissements publics, contribueront à réduire les conséquences humanitaires et les coûts budgétaires des futurs événements climatiques tout en renforçant la résilience à long terme du Niger.

## Annexe II. Flux et incidence de l'aide publique au développement

*Le Niger a toujours dépendu de l'aide extérieure, les flux d'aide publique au développement (APD) ayant augmenté régulièrement avant 2023. Le coup d'État militaire de cette même année a marqué un tournant, les principaux donateurs ayant suspendu ou réduit leur aide, ce qui a considérablement modifié le paysage de l'APD. Ces tendances devraient s'aggraver, compte tenu des chocs récents et des projets annoncés par les principaux pays donateurs de réduire davantage l'APD. La réduction de l'aide extérieure a mis à rude épreuve le financement budgétaire du Niger et pourrait avoir des répercussions budgétaires plus larges si le gouvernement cherchait à compenser les déficits de financement des ONG et d'autres entités privées, en particulier dans des secteurs vitaux tels que l'aide humanitaire, l'agriculture et la santé, qui ont traditionnellement dépendu de l'APD. Le retrait du soutien des donateurs pourrait également aggraver les problèmes de liquidité dans le secteur bancaire, menacer la protection sociale et accroître le risque de mécontentement social. Bien que les réformes en cours visant à renforcer les recettes intérieures devraient réduire la dépendance à l'égard de l'aide étrangère, les perspectives à court terme du Niger restent vulnérables aux chocs externes et aux déficits de financement persistants.*

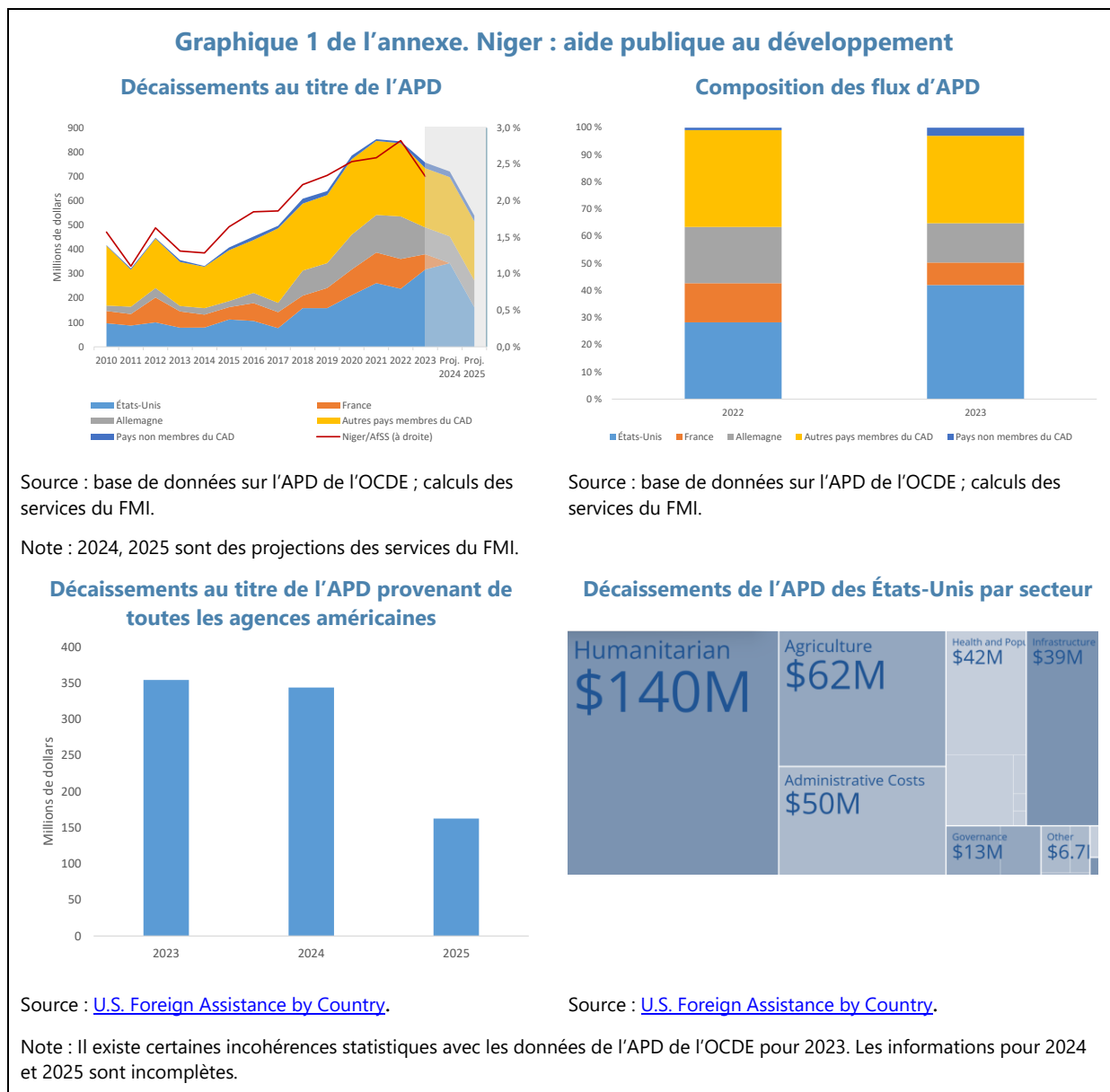
**1. À la suite du changement de régime de 2023, le Niger a connu une forte baisse de l'APD, avant même la dernière série de coupes portées à cette aide.** Le Niger a toujours fortement dépendu du soutien de ses partenaires de développement, l'APD totale ayant atteint un pic de 853 millions de dollars en 2021, soit 5,7 % du PIB. La part du Niger dans les flux d'APD vers l'Afrique subsaharienne est également passée d'environ 1,5 % au début des années 2010 à 2,8 % en 2022. Parmi les donateurs bilatéraux, les États-Unis, l'Allemagne et la France étaient les principaux contributeurs. Le coup d'État militaire a entraîné la suspension des opérations de la plupart des partenaires, notamment l'arrêt complet de l'APD française et une forte réduction du soutien allemand. Il s'en est suivi une chute des flux d'APD, qui sont passés à 757 millions de dollars en 2023, soit 4,5 % du PIB. Ce recul, aggravé par des suspensions temporaires de financement de la part d'organisations multilatérales, a entraîné une grave contraction des financements et une forte pression sur la liquidité (graphique 1). Les données préliminaires des bailleurs de fonds indiquent que les réductions de l'APD sont plus marquées dans le domaine de l'aide budgétaire, tandis que les flux d'APD hors budget ont moins fortement diminué.

**2. Les flux d'APD vers le Niger devraient encore se détériorer à la suite des chocs récents.** Selon les projections de l'OCDE, l'APD mondiale devrait reculer entre 9 et 17 % en 2025, après une baisse de 9 % en 2024. Les pays d'Afrique subsaharienne pourraient subir des baisses encore plus marquées, comprises entre 16 et 28 % en 2025<sup>1</sup>. Au Niger, l'APD n'a pas encore retrouvé les niveaux observés avant le changement de régime. La France a suspendu toute aide, tandis que l'Allemagne et plusieurs autres donateurs européens devraient réduire encore davantage leur soutien, conformément à leurs plans annoncés de réduction de l'APD<sup>2</sup>. Bien que l'APD des États-Unis au Niger ait augmenté en 2023, elle devrait chuter fortement, passant de 343,9 millions de dollars

<sup>1</sup> [Réduction de l'aide publique au développement: rapport complet | OCDE](#).

<sup>2</sup> Récemment, l'Allemagne a levé ses sanctions contre le Niger et a annoncé son engagement renouvelé en faveur de la coopération et de l'aide.

en 2024 à 162,5 millions de dollars en 2025, ce qui aggravera encore les perspectives. Les projections des services du FMI indiquent que l'APD totale au Niger passera à 720 millions de dollars (3,6 % du PIB) en 2024 et à 538,6 millions de dollars (2,4 % du PIB) en 2025 (graphique 1 de l'annexe)<sup>3, 4</sup>.



<sup>3</sup> Nous prenons 2023 comme année de référence. Pour 2024 et 2025, nous supposons que l'APD des États-Unis correspond aux chiffres indiqués dans le rapport [U.S. Foreign Assistance by Country](#), tandis que nous maintenons l'APD française à zéro. S'agissant des autres pays donateurs, l'APD a considérablement diminué après le coup d'État militaire. La récente réduction de l'APD empêchera la reprise des flux d'APD plutôt que leur diminution ; nous supposons donc que l'APD de ces pays se maintiendra au niveau de 2023.

<sup>4</sup> La suspension de l'aide budgétaire au titre de l'APD a considérablement accru le poids du financement des organisations multilatérales dans le financement global de l'aide budgétaire. Malgré les efforts des autorités pour diversifier les sources, le FMI, la Banque mondiale et la BAfD restent les seuls bailleurs de fonds.

### 3. La baisse des flux d'APD a une double incidence sur la situation budgétaire du Niger.

Tout d'abord, pour l'APD acheminée directement au gouvernement, cette réduction a directement limité le financement. Depuis le coup d'État militaire, le Niger n'a reçu aucune APD sous forme d'aide budgétaire bilatérale, même si certains prêts et subventions liés à des projets sont maintenus. Cette tendance a mis à rude épreuve le financement extérieur, bien que cela ait été partiellement atténué par un soutien accru des institutions multilatérales, notamment le FMI, la Banque mondiale et la Banque africaine de développement. Deuxièmement, une part importante de l'APD du Niger est destinée aux ONG et aux acteurs du secteur privé. Si le gouvernement choisit de réaffecter des ressources budgétaires pour combler les déficits de financement affectant les ONG et les entités privées, de nouvelles pressions budgétaires indirectes pourraient apparaître. Les autorités nigériennes ont indiqué que les ressources budgétaires intérieures seraient employées pour combler les déficits de financement dans des secteurs critiques comme l'aide humanitaire, l'agriculture et la santé. Cela exercera une pression supplémentaire sur les dépenses publiques financées sur ressources intérieures. À l'opposé, tout besoin de financement non satisfait pourrait avoir des conséquences négatives sur le bien-être social.

### 4. Une simulation basée sur des données limitées met en évidence les répercussions budgétaires possibles des réductions de l'APD<sup>5</sup>.

Pour estimer la part de l'APD destinée aux ONG et aux entités privées, nous avons soustrait les flux d'APD enregistrés dans le financement budgétaire du gouvernement du total de l'APD. Les résultats indiquent qu'environ 70 % de l'APD au Niger sont acheminés vers les ONG et les acteurs privés, part qui devrait passer à environ 86 % en 2025. Par rapport à 2023, la réduction de l'APD pourrait entraîner un déficit de financement budgétaire extérieur équivalent à 1,2 % du PIB, dont une perte de 0,9 % du PIB en financement destiné aux ONG et aux bénéficiaires du secteur privé. Si la répartition sectorielle de l'enveloppe globale de l'APD en 2025 reflète celle de l'APD provenant des États-Unis en 2023, le déficit de financement dans des secteurs clés, comme l'aide humanitaire, l'agriculture et la santé, pourrait atteindre environ 27,4 millions de dollars, soit 0,6 % du PIB. Ce déficit nécessiterait une mobilisation urgente des ressources budgétaires intérieures pour éviter des perturbations dans les services essentiels (tableau 1 de l'annexe).

---

<sup>5</sup> La simulation repose sur plusieurs hypothèses, notamment des projections de l'enveloppe totale de l'APD pour 2024 et 2025, ainsi que la répartition du financement extérieur sur la base du plan de financement extérieur de 2024.

**Tableau 1 de l'annexe. Niger : simulation de la composition des flux d'APD du Niger**

	2023		2024		Proj. 2025		Variation (2025 moins 2023)	
	Millions de dollars	En % du PIB	Millions de dollars	En % du PIB	Millions de dollars	En % du PIB	Millions de dollars	En % du PIB
Total APD	756,7	4,5	720,0	3,6	538,6	2,4	-218,1	-2,1
dont : aux États	253,9	1,5	204,5	1,0	75,5	0,3	-178,3	-1,2
dont : dons projets	170,2	1,0	170,3	0,9	75,5	0,3	-94,7	-0,7
Dons budgétaires	24,7	0,1	0,0	0,0	0,0	0,0	-24,7	-0,1
Prêts-projet	34,1	0,2	34,2	0,2	0,0	0,0	-34,1	-0,2
Prêts budgétaires	24,7	0,1	0,0	0,0	0,0	0,0	-24,7	-0,1
Total ONG	502,8	3,0	515,6	2,6	463,1	2,1	-39,7	-0,9

Source : Base de données de l'OCDE sur l'APD ; [U.S. Foreign Assistance by Country](#) ; calculs des services du FMI.

Note : Les projections reposent sur des estimations et doivent être interprétées avec prudence.

**5. Une nouvelle baisse de l'APD pourrait avoir d'autres ramifications, notamment un resserrement plus sévère de la liquidité du système bancaire et une aggravation de la situation humanitaire.** Le retrait des financements de l'APD pourrait aggraver les problèmes de liquidité du système bancaire en raison d'une baisse des dépôts correspondants. En outre, une réduction des financements entraînerait probablement une contraction des opérations humanitaires (y compris les programmes d'urgence en matière de sécurité alimentaire) avec des répercussions négatives sur la santé, la nutrition et la cohésion sociale. Lors de la septième revue au titre de la FEC, les autorités ont indiqué qu'elles n'avaient pas l'intention de remplacer les dépenses hors budget financées par les donateurs. Toutefois, une redéfinition des dépenses budgétaires prioritaires pourrait être envisagée afin d'apporter un soutien ciblé aux populations vulnérables, contribuant ainsi à compenser les réductions de financement des donateurs si nécessaire. Les réformes en cours visant à améliorer la mobilisation des recettes intérieures devraient permettre de réduire progressivement la dépendance du Niger à l'égard de l'aide étrangère à moyen et long terme.

### Tableau 1 de l'annexe. Niger : tableau récapitulatif des ambitions des autorités au regard des mesures de réformes appuyées par la FRD


Les services du FMI estiment que le renforcement de la stabilité future de la balance des paiements du Niger passe par des politiques budgétaires, financières et structurelles, notamment des réformes macrostructurelles dans certains secteurs précis de l'économie. Les domaines de réformes envisagés dans le cadre de la FRD comprennent notamment : i) le renforcement de la planification et de la budgétisation des dépenses liées au climat ; ii) l'intégration accrue des enjeux climatiques dans la gestion des investissements publics ; iii) l'amélioration de la planification et de la gestion budgétaires pour mieux tenir compte des catastrophes ; et iv) la promotion du recours à des sources d'énergie renouvelables. Toutes les réformes proposées sont essentielles pour atténuer les effets du changement climatique sur la stabilité à long terme de la balance des paiements.

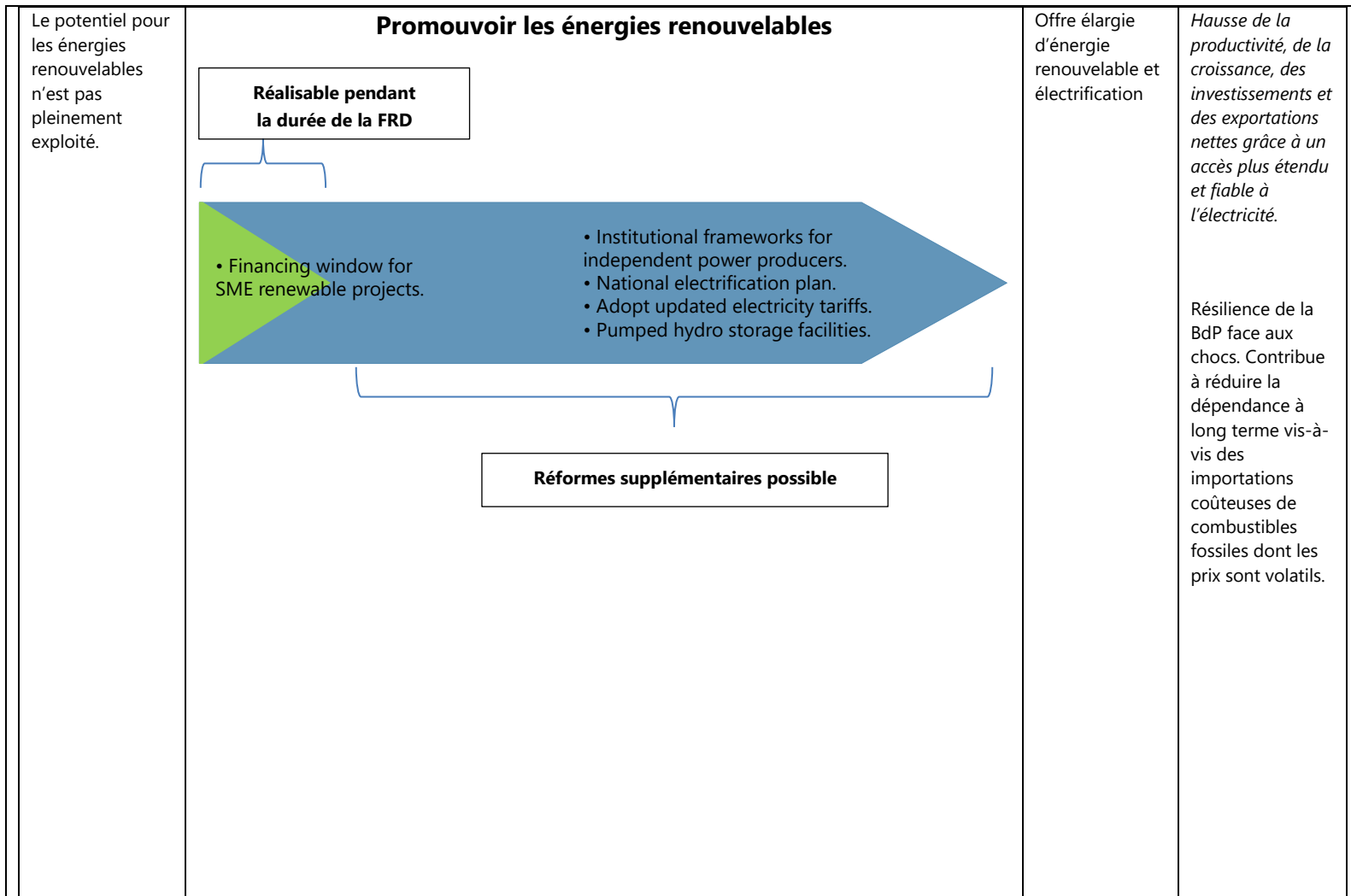
Dans chacun de ces domaines de réformes, le tableau ci-dessous illustre l'évaluation de la situation actuelle, notamment les politiques ou les dispositifs institutionnels (colonne de gauche) et les résultats souhaités à long terme (troisième colonne), y compris l'adoption de mécanismes de libre fixation des prix et le redressement des lacunes institutionnelles qui peuvent provoquer des défaillances du marché et créer des engagements budgétaires et des besoins de financements extérieurs. Les domaines de réformes appuyés par la FRD (tant les mesures de réforme que les engagements pris dans le MEFP), représentés par la flèche verte (deuxième colonne), visent à aider le pays à atteindre ces résultats. Pour les atteindre pleinement, des réformes complémentaires seront nécessaires. Certaines réformes complémentaires possibles, inspirées des diagnostics disponibles, sont indiquées dans la flèche bleue. Il s'agit des réformes qui peuvent être soutenues par l'accord concomitant assorti d'un prêt dans les tranches supérieures de crédit ou par les partenaires du développement, ou réalisées de façon indépendante par les autorités, en synergie avec la FRD et en continuant sur son élan, mais elles ne constituent pas nécessairement un engagement des autorités. Il se peut que certaines soient déjà engagées, ce qui montre la complémentarité de la FRD avec les efforts des autorités nationales et d'autres partenaires du développement.

La longueur relative de la flèche verte par rapport au train complet de réformes sert de variable de substitution pour les progrès qui devraient être possibles directement grâce aux réformes appuyées par la FRD. Elle reflète les ambitions des autorités, compte tenu de leurs capacités, dans le cadre de l'accord au titre de la FRD, ainsi que les limites des compétences du FMI dans certains domaines. À titre d'exemple, les compétences du FMI sont limitées dans des domaines comme l'agriculture ou d'autres politiques sectorielles, tandis que des partenaires de développement sont mieux à même d'apporter l'appui nécessaire.

État d'avancement	Principales réformes : appuyées par la FRD (flèche verte) et au-delà de l'horizon de la FRD ou soutenues par d'autres partenaires (flèche bleue)	Résultats souhaités à long terme	Réduction des risques futurs liés à la BdP
<p>Intégration limitée des questions climatiques dans la prise de décision budgétaire</p> <p>L'exercice de cartographie climatique de 2018 n'a pas été mis en pratique</p>	<p align="center"><b>Renforcement de la planification et budgétisation des dépenses liées au climat</b></p> <div style="text-align: center;"> <p><b>Réalisable pendant la durée de la FRD</b></p> <p><b>Réformes supplémentaires possibles</b></p> </div>	<p>Prises de décisions budgétaires résilientes au changement climatique : augmentation de l'investissement de l'action climatique</p>	<p><i>Amélioration de la viabilité budgétaire et extérieure.</i></p> <p>Réduit les coûts budgétaires lorsque les risques liés au changement climatique se réalisent ainsi que les besoins de financement extérieur ; réduit la demande d'importations à des fins de reconstruction ; et facilite une reprise rapide de la croissance et des exportations nettes.</p> <p>Promotion des investissements. La clarification de l'exposition aux risques liés au changement climatique attire les investissements en réduisant l'incertitude.</p>

<p>Les considérations climatiques ne sont pas prises en compte dans les différentes phases du cycle du projet ; les directives en vigueur sont trop génériques.</p>	<p style="text-align: center;"><b>Améliorer la sensibilité de la gestion des investissements publics aux questions climatiques</b></p> <div style="text-align: center;"> <p><b>Réalisable pendant la durée de la FRD</b></p> </div>	<p>Investissements publics tenant compte du climat : augmentation du financement de l'action climatique.</p>	<p>Amélioration de la viabilité budgétaire et extérieure.</p> <p>Réduit les coûts budgétaires lorsque les risques liés au changement climatique se réalisent ainsi que les besoins de financement extérieur ; réduit la demande d'importations à des fins de reconstruction ; et facilite une reprise rapide de la croissance et des exportations nettes.</p>
---	---	--	---

<p>Les risques de catastrophe ne sont pas intégrés dans la planification budgétaire. Faible mobilisation des recettes intérieures.</p>	<p style="text-align: center;"><b>Améliorer la planification et la gestion budgétaires en tenant compte des catastrophes naturelles.</b></p> <div style="border: 1px solid black; padding: 5px; margin-bottom: 10px; text-align: center;"> <b>Réalisable pendant la durée de la FRD</b> </div> <div style="display: flex; align-items: center;"> <div style="background-color: #92d050; width: 30%; height: 40px; margin-right: 10px;"></div> <div style="background-color: #4f81bd; width: 70%; height: 40px; display: flex; align-items: center; padding: 5px;"> <ul style="list-style-type: none"> <li>Adopt a DRF strategy.</li> <li>Enhance risk layering: insurance, social safety nets, contingent financing.</li> <li>Climate-informed macro modeling.</li> </ul> </div> </div> <div style="text-align: center; margin-top: 10px;">  <div style="border: 1px solid black; padding: 5px; display: inline-block;"> <b>Réformes supplémentaires possibles</b> </div> </div>	<p>Prise de décision résiliente au changement climatique</p>	<p>Résilience de la BdP et du budget face aux chocs, et hausse de la croissance économique. Aide à surveiller et réduire les passifs conditionnels, les coûts budgétaires ainsi que les besoins de financement extérieur lorsque les risques liés au changement climatique se réalisent.</p> <p>Réduit la nécessité de reconstructions fréquentes, ainsi que les importations liées, les coûts budgétaires et le service des emprunts extérieurs/de la dette. De même, facilite des solutions de transport résilientes nécessaires pour les échanges commerciaux ainsi qu'une reprise rapide de la croissance et des exportations nettes à la suite de chocs.</p>
--	--	--	---



Sources : Évaluation de la gestion des investissements publics pour le climat, FMI ; gestion verte des finances publiques (EGIP-C, 2023) ; rapport national sur le climat et le développement, Banque mondiale (2022) ; évaluation des services du FMI.

## Annexe IV. Mesures de réforme dans le cadre de la FRD

*Au cours des trois dernières années, le Niger a fait preuve d'avancées significatives dans le renforcement de la gouvernance climatique grâce aux réformes appuyées par la FRD. Le Niger a intégré les questions climatiques dans ses cadres budgétaires et d'investissement et a mobilisé des ressources pour l'adaptation au changement climatique et l'atténuation de ses effets. Le succès du programme a reposé sur une assistance technique sur mesure, un enchaînement efficace des réformes et une adaptation aux spécificités du pays, même face à des troubles majeurs tels que des changements institutionnels et l'instabilité politique. Néanmoins, les progrès dans la mise en œuvre des politiques publiques visant à faire avancer la transition énergétique et à renforcer la gestion des risques de catastrophe restent limités. Les enseignements tirés soulignent l'importance de maintenir la dynamique de réforme pendant les transitions, de combiner des procédures et des mesures administratives avec des interventions à fort impact, et de combler les déficits de financement persistants, en particulier pour les projets d'énergie renouvelable susceptibles d'obtenir un concours bancaire. Si le Niger a progressé en matière de marquage des dépenses climatiques, de gestion des risques de catastrophe, de planification d'infrastructures résilientes au climat, il reste difficile de mobiliser des financements publics et privés suffisants, de renforcer les capacités techniques et de garantir la stabilité institutionnelle ainsi que la fidélisation du personnel dans l'ensemble des ministères. Des diagnostics approfondis et une coordination avec les partenaires seront essentiels pour éclairer les réformes de nouvelle génération et pérenniser les progrès vers une plus grande résilience climatique et un développement durable.*

### Le programme climatique

**1. Le Niger est extrêmement vulnérable au changement climatique : la hausse des températures, l'irrégularité des précipitations ainsi que la fréquence des sécheresses et des inondations menacent les moyens de subsistance et la stabilité économique (voir l'annexe I).** L'agriculture, qui emploie la majorité de la population et représente 44 % du PIB, est très sensible au climat, ce qui expose l'économie à des chocs qui réduisent la production, accroissent la dépendance vis-à-vis des importations et aggravent l'insécurité alimentaire. Ces effets des changements climatiques ont des implications macroéconomiques et budgétaires : la baisse de la productivité agricole et les catastrophes récurrentes aggravent la pauvreté, freinent la croissance, accentuent les tensions budgétaires en raison des dépenses d'urgence, augmentent les coûts de reconstruction et accroissent fortement les besoins en matière de protection sociale. Parallèlement, les investissements nécessaires à l'adaptation et à la résilience aux risques climatiques (essentiels pour préserver le développement) nécessitent des ressources publiques difficiles à mobiliser compte tenu des financements limités et de leurs coûts. Toutefois, sans action décisive, le changement climatique pourrait compromettre de manière significative la croissance à long terme et la stabilité macroéconomique du Niger.

**2. Face à ces défis climatiques croissants, les autorités ont continué à renforcer le cadre de leur action climatique afin de constituer une capacité d'adaptation à long terme aux aléas climatiques et de soutenir la transition vers une économie à faible émission de carbone.** Les autorités nigériennes continuent de renforcer le cadre de leur action climatique, notamment par la préparation en cours de la version 3.0 des CDN (contributions déterminées au niveau national) avec le soutien de plusieurs partenaires de développement (GIZ, PNUF, PNUD, UNICEF, Enabel et le Fonds d'action pour le partenariat (PAF) du NDC Partnership). Les nouvelles CDN fixeront des objectifs plus ambitieux en matière d'adaptation au changement climatique et d'atténuation des effets, en s'appuyant sur des estimations actualisées dans les secteurs de l'agriculture, de la sylviculture, de l'énergie et d'autres secteurs liés à l'utilisation des terres, et seront guidées par les dernières projections concernant le climat. Elles aborderont également des questions transversales, telles que la jeunesse, l'emploi, l'égalité des sexes, la sécurité et les risques de catastrophe. Les autorités ont pour objectif de finaliser les CDN avant la fin de l'année. Par ailleurs, elles ont élaboré une stratégie à long terme de développement à faible intensité de carbone, visant à atteindre une réduction de 80 % des émissions d'ici 2050 dans cinq secteurs clés<sup>1</sup>. De plus, le Niger a été le premier pays de la région à avoir soumis un [Rapport biennal de transparence](#), avec le soutien du PNUF et du FEM, et a été félicité pour la qualité de ce rapport. Le Plan national d'adaptation (PNA) continue d'être mis à jour avec de nouveaux indicateurs, et les efforts d'intégration de l'adaptation au niveau local progressent dans 82 municipalités. Le système de suivi, notification et vérification (*Monitoring, Reporting and Verification* — MRV) a été numérisé, et des points focaux sectoriels sont en cours de désignation dans tous les ministères concernés afin de commencer la mise à jour de la plateforme numérique. Les deux comités CDN (technique et de haut niveau) continuent de bien fonctionner et soutiennent la préparation de la CDN 3.0.

## Mise en œuvre des mesures de réforme au titre de la FRD

**3. La planification et budgétisation des dépenses liées au climat ont été renforcées.** Les autorités ont accompli des progrès importants pour ce qui est de l'intégration des aspects climatiques dans la planification et budgétisation des investissements publics. Après avoir piloté la méthodologie de marquage des dépenses climatiques (MR n° 1), laquelle a été validée et appliquée au budget 2025 (MR n° 2) avec le soutien de l'assistance technique du FMI, la mise en œuvre du cadre de marquage est en cours pour tous les secteurs relevant des CDN dans le budget 2026. Un groupe de travail, piloté par la direction générale du budget, a inclus une disposition dans la circulaire budgétaire exigeant que sept ministères sectoriels procèdent au marquage des dépenses budgétaires pour l'exercice 2026 (MR n° 3). Dans le prolongement de cette MR, la direction générale du budget a commencé à appliquer systématiquement le marquage des crédits liés au climat lors de la préparation du budget 2026. Elle a organisé un atelier de deux jours pour partager les enseignements tirés de l'exercice de marquage du

<sup>1</sup> L'agriculture est la principale source d'émissions et représente plus de 74 % du total, provenant principalement de la fermentation entérique et des sols agricoles, puis viennent l'énergie (15 %) et enfin les processus industriels et l'utilisation des produits (4 %).

budget 2025 et les ministères sectoriels ont commencé à déterminer les crédits liés au climat pour le budget 2026. Ces informations documenteront la note budgétaire climatique 2026, qui sera publiée en même temps que la mise à jour de la méthodologie et le budget 2026. De plus, il est prévu d'organiser l'année prochaine un événement d'apprentissage par les pairs avec certains pays afin d'échanger les expériences de chacun sur le marquage des dépenses climatiques.

**4. Les infrastructures résilientes au climat et la gestion des risques de catastrophe ont été renforcées.** Un atelier s'est tenu en juillet 2025 afin d'examiner et de valider la nouvelle réglementation encadrant la gestion des investissements publics (GIP) en tenant compte du climat (MR n° 5), ainsi que le guide correspondant, qui inclut une méthodologie pour l'évaluation des risques de vulnérabilité climatique (MR n° 4). Le comité d'analyse et de recevabilité des programmes d'investissement public a examiné une liste de projets prioritaires pour le budget 2026, et trois projets financés sur ressources extérieures dans les secteurs de l'agriculture, des infrastructures et du commerce ont été sélectionnés pour faire l'objet d'évaluations détaillées de la vulnérabilité climatique<sup>2</sup>. Conformément à la méthodologie d'évaluation de la vulnérabilité climatique, le ministère de l'Économie et des Finances a préparé les trois évaluations à titre de projet pilote (MR n° 6) et a l'intention d'institutionnaliser cette approche pour la préparation des projets dans le cadre du budget 2027.

**5. La planification budgétaire a été renforcée par une déclaration des risques budgétaires incluant les catastrophes naturelles.** À la suite de la publication en mai 2024 d'un guide d'analyse des risques budgétaires liés aux catastrophes naturelles (MR n° 7), les risques macroéconomiques associés aux catastrophes naturelles ont depuis été intégrés dans les documents de programmation budgétaire et économique pluriannuels 2025–27 (MR n° 8) et 2026–28. L'outil d'analyse de la dynamique de la dette publique a été élargi pour inclure des scénarios de catastrophes naturelles et sera encore amélioré l'année prochaine afin d'intégrer un historique des chocs et des scénarios de simulation. Avec le soutien de la Banque mondiale, la modélisation macroéconomique à moyen terme du climat progresse, notamment grâce à l'acquisition d'un logiciel économétrique d'analyse des chocs climatiques dans le but de renforcer les capacités de modélisation macrobudgétaire. Ces outils fournissent des évaluations ciblées aux décideurs politiques et alimenteront les futurs rapports, tout en améliorant la qualité des négociations budgétaires en réconciliant les projections des résultats annuels avec la planification budgétaire, ce qui permettra à la DGPPD (direction générale du plan, de la programmation et du développement) et au service de gestion de la dette de mieux encadrer les éléments essentiels à la prise de décision.

---

<sup>2</sup> Il s'agit du projet d'appui au développement des cultures irriguées et à l'intensification de la production animale (PACIPA), du projet d'intégration et de connectivité du sud du Niger (PICSN) et du projet de renforcement de l'alimentation en eau potable et de l'assainissement et d'amélioration de la résilience à Zinder, Mirriah et dans les villages environnants (PREPAAR).

**6. Les capacités et les outils sectoriels de gestion des risques de catastrophe ont été renforcés.** D'importants progrès ont été accomplis dans le cadre de la première revue grâce au renforcement des capacités de gestion des risques de catastrophe dans cinq ministères sectoriels clés (MR n° 7) et à la publication de l'évaluation des épisodes d'inondation et de sécheresse (MR n° 10) sur une plateforme couvrant 14 municipalités qui a servi de base à des études techniques sur les infrastructures résilientes financées par le projet PIDUREM de la Banque mondiale au Niger. La plateforme mise en place pour publier l'évaluation des inondations et de la sécheresse (MR n° 10) menée dans 14 municipalités du Niger reste opérationnelle, mais l'utilisation effective des informations qui y sont disponibles n'est pas clairement établie. Le ministère de l'Action humanitaire était initialement le ministère chef de file ; toutefois, à la suite de sa fusion avec le ministère de la Santé publique, de la Population et des Affaires sociales, les responsabilités en matière de réduction des risques de catastrophe naturelle ont été formalisées par la création d'une direction de la prévention et de la gestion des chocs climatiques et humanitaires. Un atelier a été organisé avec le soutien de l'UNDRR pour renforcer les capacités de gestion des risques de catastrophe, et la plateforme nationale pour la réduction des risques de catastrophe est en train d'être relancée. La création de cette direction est l'occasion de raviver la plateforme nationale pour la réduction des risques de catastrophe naturelle mise en place en mars 2023, et de continuer à renforcer les capacités sectorielles en matière de gestion des risques de catastrophe au sein des ministères clés.

**7. Promotion des énergies renouvelables grâce à la mise en œuvre du nouveau guichet du FONAP.** Depuis l'adoption d'un règlement visant à créer, en 2024, un guichet unique pour promouvoir les projets d'énergie renouvelable (MR n° 1) et la création d'une plateforme d'information pour la promotion des énergies renouvelables, le ministère de l'Énergie a achevé l'identification des points focaux pour la plateforme, mais attend désormais que les partenaires de développement désignent leurs propres points focaux afin de la rendre opérationnelle. Si le financement des projets d'énergie renouvelable demeure un frein au fonctionnement effectif du guichet, le gouvernement continue de travailler en étroite collaboration avec le CNDD, les CDN, la BAGRI et les partenaires de développement pour soutenir l'intégration des énergies renouvelables et du secteur privé dans les CDN 3.0, tout en appuyant les activités de formation et l'élaboration de propositions de projets d'énergie renouvelable. Le FONAP a élaboré des propositions de projets, qui sont à des stades d'avancement différents : seuls deux ont été financés, tandis que d'autres se heurtent à des difficultés telles que des retards dans la certification des garanties, des dossiers incomplets et des problèmes de sécurité sur les sites.

## Mobilisation du financement de l'action climatique

**8. Le Niger poursuit ses efforts pour mobiliser le financement de l'action climatique.** La récente stratégie à long terme pour une économie à faible émission de carbone a permis de déterminer les besoins de financement à long terme ; ils sont estimés à 31,8 milliards de dollars d'ici 2050 et devront être mobilisés auprès de fonds climatiques bilatéraux, multilatéraux et verticaux. En collaboration avec ses partenaires, la FAO a obtenu plus de 150 millions de dollars du Fonds vert pour le climat pour financer le projet « Renforcement de la résilience dans la

grande muraille verte d'Afrique » (SURAGGWA), desquels 30 millions de dollars sont alloués au Niger sur dix ans. Des ressources supplémentaires ont été mobilisées et, dans le cadre du financement de l'action climatique, sur les neuf notes conceptuelles préliminaires (totalisant 2 milliards de dollars), deux sont en cours d'élaboration sous forme de propositions de projet avec le soutien d'Enabel, et cinq (d'une valeur de 250 millions de dollars) ont été soumises au FVC. Un aspect essentiel de la mobilisation est l'obtention de l'agrément des institutions financières nationales, notamment la BAGRI et l'ANFICT. Le renouvellement de l'agrément de la BAGRI auprès du Fonds pour l'adaptation a été retardé en raison de barrières linguistiques, de capacités techniques et institutionnelles insuffisantes, ainsi que de problèmes de communication et de soutien promotionnel. L'agrément auprès du Fonds vert pour le climat est en suspens dans l'attente d'une nouvelle procédure lancée par le Fonds vert.

**9. Bien que le Niger ait réalisé des progrès significatifs, il continue de rencontrer des difficultés pour mobiliser des fonds en faveur de l'action climatique.** Le pays a constitué un portefeuille de projets d'investissement, mis en place des mécanismes de suivi des financements liés au climat et renforcé ses capacités institutionnelles grâce à des programmes de formation ciblés. Toutefois, des difficultés persistent, notamment pour lever les obstacles à l'agrément international et dans les capacités techniques et institutionnelles, la communication et le soutien promotionnel. Des contraintes structurelles ont retardé la soumission de propositions de projets essentiels, et il reste nécessaire de continuer à impliquer davantage le secteur privé, de renforcer la coordination entre les parties prenantes et d'accélérer la mise en œuvre des politiques climatiques et des plans d'investissement.

## Leçons

**10.** Les leçons à tirer de la mise en œuvre du programme du Niger dans le cadre de la FRD soulignent l'importance de mobiliser l'assistance technique, d'adapter les réformes aux spécificités du pays et d'avoir accès au financement. Premièrement, la mobilisation de l'assistance technique par le FMI, en collaboration avec la Banque mondiale et la GIZ, a joué un rôle déterminant pour permettre des progrès en temps opportun en matière de réformes, même face à des perturbations importantes telles qu'un coup d'État survenu pendant la période concernée. Deuxièmement, les changements institutionnels au sein des ministères sectoriels peuvent entraîner des revers temporaires en termes de capacités et de dynamique de réforme, soulignant la nécessité de disposer de stratégies pour gérer les transitions et maintenir la continuité. Troisièmement, l'expérience montre qu'il est important d'adapter et d'enchaîner les réformes en fonction des défis propres au Niger, de ses capacités de mise en œuvre et de son environnement institutionnel, en combinant efficacement les réformes administratives et les procédures avec des mesures de haute qualité afin d'en maximiser les effets et la durabilité. Enfin, l'insuffisance des financements publics et privés, en particulier pour les projets bancables, tels que ceux liés aux énergies renouvelables, reste un obstacle majeur, compromettant l'ampleur et l'efficacité des efforts visant à promouvoir les énergies renouvelables et à renforcer la sécurité énergétique.

## Engagement continu en faveur des réformes

**11. Le Niger a accompli d'importants progrès en matière de gouvernance climatique dans le cadre du programme FDR.** Les mesures de réforme ont été mises en œuvre avec succès, comme en témoignent les trois dernières revues du programme et les progrès de mise en œuvre constatés lors de la quatrième revue. La dernière série de mesures de réforme porte sur l'institutionnalisation du marquage des dépenses climatiques dans la préparation du budget 2026 et sur l'application de l'analyse des risques climatiques aux projets d'investissement public — cette dernière mesure étant toujours en cours. La FRD a joué un rôle central dans le soutien aux initiatives du gouvernement qui visaient à renforcer la gouvernance de l'action climatique, à intégrer les questions climatiques dans les cadres budgétaires et d'investissement, et à favoriser un environnement propice à la mobilisation de ressources en faveur de l'adaptation au changement climatique et de l'atténuation de ses effets. Toutefois, la mise en œuvre des politiques, en particulier celles visant à soutenir la transition énergétique et la gestion des risques de catastrophe, a été plus lente que prévu. À long terme, ces réformes devraient réduire les coûts budgétaires et les besoins de financement extérieur liés aux chocs climatiques en améliorant l'efficacité des dépenses et en réduisant la demande d'importations à des fins de reconstruction, tout en améliorant le climat général des investissements. Le soutien au développement des énergies renouvelables peut stimuler davantage la croissance et les exportations nettes, tout en renforçant la résilience face aux chocs de balance des paiements en réduisant la dépendance vis-à-vis des importations de combustibles fossiles dont les prix sont volatils.

**12. Pour relever les défis qui subsistent en matière de financement et de mise en œuvre des politiques d'action climatique, le Niger sollicite un nouvel accord FRD afin d'assurer le renforcement des capacités, d'accélérer les mesures de politiques publiques et d'assurer la mise en œuvre efficace des réformes climatiques.** Le soutien continu des partenaires de développement et de la communauté internationale sera essentiel pour surmonter les défis mentionnés précédemment et pour maintenir les progrès vers la résilience climatique et le développement durable. Dans ce contexte, les autorités restent déterminées à faire avancer les réformes dans le cadre de la FRD et à étendre leurs efforts à d'autres domaines prioritaires ; elles envisagent de solliciter un deuxième accord FRD à la fin du programme actuel appuyé par la FEC qui se termine en décembre 2026.

REPUBLICQUE DU NIGER

Niamey, le 27 février 2026



**Fraternité – Travail - Progrès**  
**Ministère de l'Économie et des Finances**

**Le Ministre de l'Économie et des Finances**

À

N° \_\_\_\_\_ MF/SG/DGER

Madame Kristalina Georgieva  
 Directrice Générale  
 Fonds Monétaire International  
 Washington DC, 20431

**Objet** : Lettre d'intention

Madame la Directrice Générale,

**1. Le Gouvernement du Niger a adopté une stratégie de développement endogène adaptée au contexte du pays, le Programme de Refondation de la République (PRR) couvrant la période 2025-2029.** Le PRR est le cadre de référence au travers duquel toutes les politiques socio-économiques et de gouvernance seront définies. Le PRR se décline en quatre grands axes stratégiques : (i) le renforcement de la sécurité et de la cohésion sociale, (ii) la promotion de la bonne gouvernance, (iii) le développement des bases de production pour la souveraineté économique et, (iv) l'accélération des réformes sociales. La conception de ce programme s'est appuyée sur une démarche participative, combinant des analyses diagnostiques approfondies dans divers domaines et une série de consultations continues avec les forces vives de la nation. Le PRR constitue pour le Gouvernement le cadre de planification, de programmation, de coordination et de suivi des interventions nationales et internationales.

**2. L'activité économique a poursuivi son élan de reprise au cours des trois premiers trimestres de 2025, malgré les nombreux défis.** La forte reprise économique enclenchée en 2024 s'est en effet consolidée en 2025. Pour l'année 2025, il est attendu une croissance économique d'environ 6,9 pour cent soit 0,3 point de pourcentage au-dessus des projections de la 7<sup>e</sup> revue. Cette croissance est portée par la résilience du secteur pétrolier malgré les nombreuses attaques sur les infrastructures d'exportation du pétrole brut ainsi que la performance du secteur agricole confortée par la poursuite de la mise en œuvre du programme de la grande irrigation dans toutes les régions du pays. En effet, en dépit des difficultés sécuritaires, un total de 17,9 millions de barils a été exportés via le port de Sème (Benin) sur la période de janvier à août 2025, soit 2,9 millions de baril de moins que les prévisions initiales.

**3. Sur le plan budgétaire, le déficit est projeté à 3.3 pour cent en 2025, soit 0.3 pour cent du PIB plus élevé que prévu lors de la 7<sup>e</sup> revue.** Cela s'explique en grande partie par une opération ponctuelle, notamment la prise en compte du prêt subordonné BOAD au système bancaire de 50 milliards de FCFA (0.4 pour cent du PIB) comme prêt-net dans le cadre budgétaire, le déficit sous-jacent étant de 2,9 pour cent de PIB. Les récents chocs climatiques ont augmenté les besoins en dépenses de transfert et d'investissement. Cependant, étant donnés les retards accusés dans la conclusion de la 8<sup>ème</sup> revue de la FEC, ces dépenses additionnelles seront reportées au budget de 2026. Un collectif budgétaire sera élaboré au cours du premier trimestre de 2026 afin de refléter ces changements. Du point de vue des recettes, les incidents sécuritaires ont eu un impact négatif sur la collecte des impôts et taxes dans les zones les plus affectées du pays. Les attaques sur l'oléoduc ont engendré des manques à gagner pour ce qui concerne les recettes liées au pétrole brut. Malgré ces nombreux défis, les différentes régions, de concert avec la Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique et la Direction Générale du Budget ont entrepris une série de mesures (reprise dans le mémorandum ci-joint) visant non seulement à stimuler les recettes fiscales et douanières mais aussi à contenir les dépenses.

**4. La mise en œuvre des deux accords au titre des facilités du FMI (Facilité Élargie de Crédit-FEC et Facilité pour la Résilience et la Durabilité-FRD) se déroule de façon globalement satisfaisante au vu de l'atteinte des principaux critères de réalisation et cibles indicatives.** A la fin juin et fin septembre 2025, tous les critères quantitatifs de réalisation du programme ont été respectés, à l'exception du critère de réalisation continu relatif à la non-accumulation de nouveaux arriérés sur le service de la dette extérieure. Pour des raisons tenant au retard dans le décaissement de l'appui budgétaire de la Banque Africaine de Développement (BAD) et d'autres problèmes techniques, de nouveaux arriérés de service de la dette extérieure ont été accumulés. Les arriérés au titre du service de la dette envers la Banque mondiale, accumulés depuis le 15 juillet ont été apurés et une mesure corrective visant à mettre en place le compte unique du Trésor nouveau a été introduite comme nouveau repère structurel. Par ailleurs, tous les objectifs indicatifs du programme ont été atteints. Dans le cadre de la FRD, l'une des deux mesures de réforme arrivant à échéance pour la dernière évaluation, celle liée au marquage budgétaire climatique pour le budget de l'exercice 2026, a été mise en œuvre avant la fin de l'année 2025, de même que celle relative aux évaluations de la vulnérabilité climatique de certains projets qui a été finalisée en janvier 2026.

**5. Le programme de réformes du Gouvernement pour l'année 2026 et le moyen terme est détaillé dans le mémorandum de politiques économique et financière (MPEF) ci-joint.** Ces réformes devraient permettre de jeter les bases solides d'une croissance plus inclusive et résiliente à la lumière des axes stratégiques du PRR. Le budget au titre de l'année 2026 prévoyait le respect du critère de déficit 3.0 pour cent du PIB. Cependant, de fortes pluies survenues entre les mois d'août et septembre 2025 ont causé des inondations touchant plus de 80 000 personnes, détruisant 8 000 habitations, 400 salles de classe ainsi que des infrastructures routières, et causant la mort de plus de 50 personnes. La réponse du Gouvernement face aux inondations devrait entraîner un déficit fiscal de 3,7 pour cent au titre de l'année 2026. Néanmoins, cette déviation par rapport au critère de convergence est temporaire et le Gouvernement reste engagé à poursuivre

ses efforts de consolidation budgétaire afin d'atteindre tous les objectifs clé du programme soutenus par la FEC.

**6. Le Gouvernement s'engage à consulter au préalable les services du FMI pour toute modification envisagée des politiques contenues dans le MPEF, conformément aux politiques du FMI en matière de consultations.** Les informations nécessaires au suivi de la situation économique et à la mise en œuvre des politiques pertinentes pour le programme seront fournies en temps opportun, comme convenu dans le protocole d'accord technique (PAT) ci-joint, à la demande du FMI.

**7. Au regard des défis importants auxquels l'économie nigérienne fait face et la nécessité de poursuivre les efforts de réformes et le renforcement de la stabilité macroéconomique en cours, le Gouvernement du Niger sollicite une augmentation dans le cadre de la FEC qui court jusqu'en décembre 2026.** Le Gouvernement souhaite obtenir une augmentation de 78,96 millions de DTS (soit 60 pour cent de la quote-part) à décaisser au cours des trois prochaines revues comme suit : 39,48 millions de DTS (30 pour cent de la quote-part) au titre de la 8ème revue, 19,74 millions de DTS au titre de la 9ème revue (15 pour cent de la quote-part) et 19,74 millions de DTS (15 pour cent de la quote-part) au titre de la 10ème revue. Ces décaissements viendront s'ajouter aux montants déjà prévus au titre des 8ème, 9èmes et 10èmes revues. Cette hausse de l'accès permettra de faire face aux chocs exogènes, notamment ceux inhérents au changement climatique et au défi sécuritaire.

**8. Compte tenu des résultats globalement satisfaisants enregistrés à ce jour malgré les défis auxquels le pays a fait face, le Gouvernement sollicite :**

- une dérogation pour le critère de non-accumulation d'arriérés de paiement au titre du service de la dette en raison de leur caractère temporaire et des mesures correctives déjà en cours de mise en œuvre ;
- un amendement des critères de performance sur le financement net intérieur, et des cibles indicatives sur le solde budgétaire de base, les recettes en espèces et les dépenses sociales ;
- la conclusion de la huitième revue au titre de la FEC et le décaissement d'un montant équivalent à 43,8228 millions de DTS (33,3 pour cent de notre quote-part) ;
- la conclusion de la quatrième revue au titre de l'accord de la FRD et le décaissement de la troisième tranche correspondant à 21,714 millions de DTS (16,5 pour cent de de notre quote-part) ; et
- une augmentation de 78,96 millions de DTS (60 pour cent de la quote-part) au titre de la FEC pour l'année 2026 afin de combler le besoin de financement budgétaire supplémentaire provoqué par le chocs sécuritaire et climatique affectant la balance des paiements.

Compte tenu des retards accusés dans la préparation du rapport sur le diagnostic de la gouvernance, nous demandons que le repère structurel sur sa publication soit reporté à fin juin 2026 afin de permettre la tenue des consultations internes.

**9. Conformément à notre engagement ferme en faveur de la transparence,** nous acceptons la publication du rapport des services du FMI, de la présente lettre d'intention, du MPEF et du PAT sur le site internet du FMI.

Veillez agréer, Madame la Directrice générale, l'assurance de ma considération distinguée.

**Pièces jointes :**

- I. Mémoire de Politiques Économique et Financière.
- II. Protocole d'Accord Technique.

/ s /

**Maman Laouali ABDOU RAFA**

# Pièce jointe I. Mémoire de Politiques Économique et Financière du Niger

## INTRODUCTION

**1. Le présent mémoire de politiques économique et financière (MPEF) complète et met à jour celui signé le 25 juin 2025.** Il décrit les évolutions économiques récentes et les principales orientations pour 2026 et à moyen terme. Il dresse également un état des lieux de la mise en œuvre du programme économique et financier conclu avec le Fonds Monétaire International (FMI) dans le cadre de la Facilité Élargie de Crédit (FEC) pour la période 2021-26. Les objectifs du programme demeurent centrés sur (i) la consolidation de la stabilité macroéconomique ; (ii) le renforcement de la mobilisation des ressources intérieures ; (iii) l'amélioration de l'efficacité de la dépense publique avec un accent particulier sur les dépenses sociales et de réduction de la pauvreté ; (iv) la promotion de la bonne gouvernance ; (v) le développement du secteur privé, et (vi) l'amélioration de la solidité du secteur financier. Il présente également un état des lieux de la mise en œuvre des mesures de réformes au titre de la Facilité pour la Résilience et la Durabilité (FRD).

## ÉVOLUTION MACROÉCONOMIQUE RÉCENTE

**2. La croissance économique reste forte et l'inflation a reculé.** La reprise économique entamée en 2024 s'est poursuivie en 2025 et les projections de croissance du PIB ont été révisées à la hausse pour atteindre 6,9 pour cent. Cette croissance est soutenue par le secteur de l'agriculture en raison de la bonne pluviométrie et de la maîtrise des techniques d'irrigation ainsi que la reprise de la production et des exportations de pétrole brut. La production agricole a été particulièrement soutenue par des précipitations favorables, supérieures de 4,4 pour cent aux moyennes historiques pour la période de janvier à août 2025. L'inflation, ayant connu des niveaux records en 2024, a fortement baissé en 2025 et s'est établie à -4,6 pour cent en moyenne annuelle. Cette baisse s'explique principalement par la baisse des prix des produits alimentaires en raison de la bonne saison agricole. De plus, la nette amélioration des chaînes d'approvisionnement et la chute des cours des produits importés ont concouru à cette performance.

**3. Au cours de l'année 2025, les conditions de financements pour le Niger sur le marché financier de l'UMOA se sont durcies bien que la Banque Centrale des États de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) ait assoupli la politique monétaire.** En effet, les taux sur le marché monétaire de l'UMOA ont progressivement augmenté sur les titres du Niger avec des niveaux pouvant atteindre presque 11 pour cent pour les titres à échéance d'un an dans la dernière émission. Le 16 juin 2025, le Comité de Politique Monétaire de la BCEAO a réduit de 25 points de base les taux directeurs, fixant ainsi le taux minimum de soumission aux appels d'offres d'injection de liquidité à 3,25 pour cent et le taux du guichet de prêt marginal à 5,25 pour cent. Le coefficient de réserves obligatoires a lui été maintenu à 3,0 pour cent.

**4. Concernant le secteur extérieur, une nette amélioration du compte courant s'annonce pour l'année 2025.** Le déficit du compte courant est projeté pour passer de 677,7 milliards de FCFA (5,6 pour cent du PIB) en 2024 à 633,2 milliards de FCFA (5 pour cent du PIB) en

2025. Cette performance est principalement soutenue par les exportations du pétrole brut. La balance du compte capital et financier devrait connaître une hausse, passant de 555,9 milliards de FCFA (4,6 pour cent du PIB) en 2024 à 736,5 milliards de FCFA (5,8 pour cent du PIB) en 2025, reflétant une hausse des dons et prêts projets ainsi que des investissements publics comparativement à l'année précédente. Un accroissement des décaissements des institutions multilatérales est en effet attendu en 2025.

**5. Les efforts de consolidation budgétaire se sont poursuivis.** Au troisième trimestre de 2025, les recettes totales enregistrées de 922,6 milliards étaient au-dessus des projections de 871 milliards, soit 0,4 pour cent du PIB au-dessus des prévisions. Cependant, les recettes projetées à fin décembre demeurent en deçà des prévisions établies lors de la septième revue de la FEC, en raison des attaques répétées contre l'oléoduc et de la fermeture de la frontière avec le Bénin, qui ont affecté les exportations de pétrole et d'uranium. Cette performance s'explique par le recouvrement satisfaisant de recettes fiscales par les régies suite à de nouvelles réformes mises en œuvre dans le cadre de la loi de finances 2025. Pour ce qui est des dépenses courantes, elles ont été supérieures aux prévisions en raison des dépenses de matériels et fournitures qui se sont accélérées au troisième trimestre. Cependant, cette hausse a été contenue par un recul des dépenses d'investissement qui ont été d'environ 0,4 pour cent du PIB en dessous des prévisions.

**6. Le Gouvernement a consenti d'importants efforts afin de réduire le stock des arriérés de paiement au titre du service de la dette publique.** La mise en œuvre du plan de règlement des arriérés s'est poursuivie, réduisant les arriérés intérieurs à 2,3 milliards de FCFA (0,02 pour cent du PIB) à fin décembre. Cependant, de nouveaux arriérés extérieurs envers la Banque mondiale (IDA), le Fonds international de développement agricole (FIDA), l'Agence française de développement (AFD) et la Banque européenne d'investissement (BEI) se sont accumulés en raison de retards de décaissement d'une autre institution multilatérale et d'autres problèmes techniques. Ces nouveaux arriérés se sont élevés à 9,6 milliards de FCFA (0,2 pour cent du PIB), portant le total des arriérés extérieurs à 24,7 milliards de FCFA (0,2 pour cent du PIB) à fin décembre. Pour remédier à cette situation, le Gouvernement a entièrement apuré les arriérés envers l'IDA et reste déterminé à éliminer tous les arriérés extérieurs dans les jours à venir. Des négociations pour le règlement des arriérés avec les créanciers bilatéraux sont en cours. Les réformes entreprises sont en cours au niveau de la Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique (DGT/CP) pour une meilleure gestion et planification des échéances de paiement du service de la dette. Notamment l'appui reçu du FMI dans le domaine de la gestion de la trésorerie a significativement permis d'améliorer la gestion des flux de trésorerie. Cependant, des arriérés au titre du service de la dette intérieure se sont accumulés à partir du mois d'août 2025. En collaboration avec l'agence UMOA-Titres et la BCEAO, et après avoir apuré l'ensemble des intérêts sur la dette intérieure en situation d'arriérés, le Gouvernement a reprofilé le principal de ces arriérés. En outre, cette opération a permis le reprofilage de l'ensemble de la dette arrivant à échéance au cours du dernier trimestre de l'année 2025, mais qui n'était pas encore en situation d'arriéré. Environ 600 milliards de FCFA au titre du principal de la dette intérieure ont été reprofilés en 2025, dont près de 420 milliards convertis en maturités plus longues, de 2; 3 et 5 ans.

**7. Depuis les sanctions imposées au Niger en 2023, le secteur bancaire continue de faire face à des tensions persistantes de liquidité.** La baisse observée des dépôts auprès des banques consécutives aux sanctions économiques après les événements de juillet 2023, les difficultés liées

au rapatriement des recettes d'exportation et l'exposition aux titres publics continuent d'impacter négativement la liquidité du système bancaire. Ainsi, certaines banques éprouvent des difficultés à satisfaire toute la demande de liquidités de leurs clients ce qui continue à éroder la confiance de la clientèle. A fin septembre 2025, le taux de solvabilité de l'ensemble des banques était de 5,1 pour cent, en baisse comparé à 7,8 pour cent en fin 2024, bien en dessous de la norme communautaire fixée à 11,5 pour cent. Toutefois, cette moyenne est tirée vers le bas par une banque publique présentant des fonds propres négatifs qui est actuellement dans un processus de restructuration. En excluant cette institution en difficulté, seule une banque privée se situe en dessous du seuil minimum et a été sommée de soumettre un plan de recapitalisation. Le taux de dégradation du portefeuille de crédit avait initialement été estimé à 28,0 pour cent à la fin de l'année 2024, mais il est depuis passé à 15,2 pour cent à la fin septembre 2025.

## PERFORMANCE DANS LE CADRE DES PROGRAMMES APPUYÉS PAR LA FEC ET LA FRD

**8. L'ensemble des critères quantitatifs de la FEC à fin juin 2025 et fin septembre 2025 ainsi que les critères de réalisation continus ont été respectés, à l'exception du critère de réalisation continu sur la non-accumulation de nouveaux arriérés au titre du service de la dette extérieure.** En effet, aussi bien le critère sur le plafond de financement intérieur que, les critères continus sur le plafond de la dette non-concessionnelle, et sur la valeur actuelle nette de la dette publique extérieure ont été remplis. Entre le 15 juillet et la fin du mois de décembre 2025, le Niger a manqué quelques paiements au titre du service de la dette extérieure envers la Banque mondiale (IDA), le Fonds international de développement agricole (FIDA), l'Agence française de développement (AFD) et la Banque européenne d'investissement (BEI), qui a été abordé au paragraphe 6 avec les mesures correctives.

**9. Les objectifs indicatifs du programme à fin juin et à fin septembre 2025 ont été atteints.** Les objectifs indicatifs concernant les dépenses sociales, le ratio des dépenses exceptionnelles et le plancher des recettes cash ont été respectés à toutes les dates cibles. En effet, la baisse des appuis extérieurs dans le domaine humanitaire a induit des dépenses supplémentaires pour faire face à l'urgence humanitaire, ce qui justifie un dépassement de la cible des dépenses sociales.

**10. Repères structurels dans le cadre du programme appuyé par la FEC et mesures de réforme dans le cadre de la FRD.**

- **Repères structurels continus.** Tous les repères structurels continus dans le cadre de la huitième revue de la FEC ont été atteints. Une liste des exonérations fiscales et douanières nouvellement accordées ou renouvelées qui a été fournie au FMI en octobre 2025 (**repère continu #1**). Les plans de passation des marchés publics, les avis d'appel d'offres et les résultats finaux des adjudications de marchés publics continuent d'être publiés sur le portail des marchés publics (**repère continu #2**). Le critère portant sur la production et la publication d'un résumé portant sur des études de faisabilité pour tout projet d'investissement d'un coût supérieur à 5 milliards de FCFA a été réalisé (**repère continu #3**), et les informations sur le portail des marchés publics concernant les bénéficiaires effectifs des entreprises ayant remporté des contrats non concurrentiels, à l'exception des

contrats liés à la défense ou à la sécurité, ont également été publiées régulièrement (**repère continu #4**). De même, le rapport trimestriel sur l'exécution du budget à fin septembre 2025, comprenant une section sur les recettes pétrolières, a été publié sur le site web du ministère de l'Économie et des Finances (**repère continu #5**).

- **Repères structurels** : Le **repère structurel #5** exigeant l'inclusion dans le TOFE du budget 2026 le calcul du solde budgétaire hors recettes pétrolières (SBHRP) a été réalisé. Une méthodologie pour calculer le solde budgétaire hors recettes pétrolières a été élaborée, ce qui a permis le calcul du SBHRP dans le TOFE de fin juin et fin septembre 2025. Le Gouvernement progresse également sur les repères structurels prévus pour l'année prochaine. Il s'agit notamment de (i) l'évaluation diagnostique de la gouvernance, pour laquelle une mission du FMI s'est rendue sur place en septembre (**repère structurel #1**); (ii) l'adoption de l'Autorité de Régulation de la Commande Publique (les responsabilités en matière d'arbitrage devant encore être formalisées) (**repère structurel #3**); (iii) la compilation des contrats pétroliers signés entre l'État et les compagnies pétrolières (**repère structurel #4**); et (iv) l'amélioration continue de la présentation du plan de trésorerie (**repère structurel #3**). En ce qui concerne le repère structurel #1 sur la publication du rapport sur le diagnostic de la gouvernance — compte tenu des délais constatés dans la préparation du rapport — nous proposons que la date de publication soit reportée à juin 2026.
- **Mesures de réforme (MR) dans le cadre de la FRD**. Les deux MR prévues pour la quatrième revue de la FRD ont été mises en œuvre. La mesure liée au marquage budgétaire climatique pour le budget de l'exercice 2026, a été mise en œuvre (**MR #3**), de même que la publication des études de faisabilité, y compris des évaluations de la vulnérabilité climatique pour trois projets d'investissement public, réalisée depuis en janvier 2026 (**MR#6**).

## CADRE MACROÉCONOMIQUE POUR 2026 ET À MOYEN TERME ET RISQUES

**11. L'économie devrait poursuivre et consolider sa reprise à court et moyen termes.** Les projections indiquent une croissance réelle du PIB de 6,7 pour cent en 2026 et qui devrait se stabiliser autour de 6,1 pour cent en moyenne dans le moyen-terme. La croissance économique serait principalement portée par le (i) secteur agricole avec l'expansion des infrastructures d'irrigation agricole; (ii) la redynamisation des secteurs minier et pétrolier avec l'entrée en production de nouveaux champs pétroliers et miniers (pétrole, uranium et or) et des investissements dans lesdits secteurs, et (iii) la mise en œuvre du programme de réformes économiques. Le taux d'inflation devrait converger vers le critère de convergence de l'UEMOA de 2 pour cent à partir de 2027. Le solde des transactions courantes devrait s'établir à -6,6 pour cent en 2026 et se stabiliser autour de -3,6 pour cent en moyenne, à moyen-terme.

**12. Cependant, ces projections bien que robustes restent vulnérables à certains risques à la baisse.** Il s'agit notamment de possibles tensions géopolitiques avec de possibles répercussions sur l'économie mondiale (coût des importations, chute des investissements), d'un recul de l'aide publique au développement et des coûts de financements encore élevés. Par ailleurs,

les récentes inondations montrent que le pays reste vulnérable aux changements climatiques dont les effets induisent toujours une réponse du Gouvernement afin de porter assistance aux populations touchées. Enfin, le Gouvernement reste vigilant à la situation du secteur financier et entend entreprendre les mesures nécessaires au maintien de sa solidité.

## POLITIQUE ET RÉFORMES BUDGÉTAIRES EN 2025-2026

**13. Malgré les réformes en cours visant l'ancrage de politiques budgétaires saines, le Niger reste confronté à des défis conjoncturels qui ont engendré un besoin de financement supplémentaire en 2026.** En effet, la combinaison de deux facteurs a conduit à creuser davantage le déficit de la balance des paiements et créer un besoin supplémentaire de financement budgétaire.

- Premièrement, une dégradation de la situation sécuritaire a été observée dès le début de l'année 2025. Cette situation sécuritaire conjuguée avec la fermeture de la frontière avec le Bénin (elle aussi conséquence de l'insécurité autour de cette zone frontalière avec le Bénin) ont entraîné une chute des exportations. Ainsi, par rapport aux prévisions en début d'année, les exportations de pétrole brut ont été revues à la baisse, de 9,7 pour cent à 9,0 pour cent du PIB en 2025 et de 8,1 pour cent à 7,8 pour cent du PIB en 2026, à cause des attaques terroristes répétées contre l'oléoduc. De plus, en raison de l'insécurité, aucune exportation d'uranium n'est prévue en 2025. Dès lors, les attaques récurrentes contre les infrastructures d'exportation du pétrole brut ont appelé une double réponse de la part du Gouvernement. Il a été procédé à la création et à l'équipement d'un nouveau bataillon des forces armées dont l'unique mission est la sécurisation de l'oléoduc et des installations connexes. Aussi, le Gouvernement a acquis du matériel de haute technologie pour assurer la surveillance de la production et du transport du pétrole brut, permettant de donner des alertes en cas d'intrusion. Ces différentes mesures ont déjà porté des fruits, notamment à travers l'accélération des exportations pétrolières au cours du premier semestre 2025.
- Deuxièmement, la forte pluviométrie liée aux changements climatiques a causé des inondations sévères qui ont nécessité un soutien social de la part du Gouvernement en faveur des populations sinistrées. Le Gouvernement a ainsi fourni une assistance en produits alimentaires à plus de 55 226 ménages à travers les huit régions du pays au cours de la saison pluvieuse de 2025. L'assistance aux ménages sinistrés nécessitera des dépenses supplémentaires estimées à 10 milliards de FCFA pour l'année 2025. Par ailleurs, les prévisions d'investissement ont été revues à la hausse d'environ 54 milliards de FCFA pour 2026, afin de permettre la réhabilitation des infrastructures endommagées par les inondations. Les travaux de réhabilitation initialement prévus pour 2025 ont été reportés à 2026. En raison des retards liés à la conclusion de la huitième revue de la FEC et de la quatrième revue de la FRD, qui ont entraîné des écarts de financement, les dépenses d'investissement prévues pour l'année 2025 ont été révisées à la baisse d'un montant équivalent à 0,1 pour cent du PIB.

En vue de ces événements, le solde budgétaire global sans le prêt BOAD devrait atteindre 2,9 pour cent du PIB en 2025, soit un niveau inférieur au critère de convergence de 3 pour cent du PIB. En prenant en compte le prêt BOAD, le solde global s'établira à 3,3 pour cent du PIB. Ce prêt est en effet une opération exceptionnelle, représentant environ 0,4 pour cent du PIB, contracté par le Gouvernement, puis rétrocédé à la SONIBANK afin de remédier à des problèmes de solvabilité auxquels cette banque fait face.

**14. La mise en œuvre des mesures et politiques fiscales permettra de limiter le déficit budgétaire en 2026.** Le déficit budgétaire devrait se situer à 4,2 pour cent du PIB en 2026 (sans les mesures fiscales additionnelles prévues) reflétant ainsi les besoins supplémentaires liés aux transferts envers les ménages touchés par les inondations et les investissements nécessaires pour faire face aux dégâts causés par les inondations. Afin de limiter le déficit budgétaire en 2026 à 3,7 pour cent, le Gouvernement entend prendre les mesures suivantes :

- (i) stimuler les recettes fiscales d'un montant équivalent à 0,3 pour cent du PIB en :
  - rationalisant certaines exonérations (notamment celles qui ne sont pas conformes aux directives de l'UEMOA) ;
  - augmentant les taux réduits des taxes sur la valeur ajoutée (TVA) en les portant au taux standard de 19 pour cent pour les activités de transport et en passant de 5 pour cent à 10 pour cent pour les produits alimentaires listés à l'article 336 ;
  - appliquant intégralement les droits d'accises sur certains produits, et
  - supprimant l'exonération de l'impôt minimum sur les sociétés prévue par le code des investissements et le régime spécial des PPP.
- (ii) mettre en œuvre des mesures touchant à l'administration fiscale qui devraient générer 0,1 pour cent de PIB en recettes supplémentaires, notamment à travers un renforcement des contrôles et des audits sur la base d'un croisement d'information entre les administrations douanière et fiscale et en renforçant les contrôles physiques aux frontières sur les principaux corridors ;
- (iii) couper les dépenses courantes d'un montant équivalente à 0,05 pour cent du PIB, à travers la rationalisation des dépenses courantes non prioritaires ; et
- (iv) reporter des investissements non prioritaires pour un niveau d'environ 0,05 pour cent du PIB.

L'ensemble de ces mesures permettront de mobiliser environ 0,5 pour cent du PIB (à travers une baisse des dépenses équivalente à 0,1 pour cent du PIB et une hausse des recettes de 0,4 pour cent du PIB) et de maintenir le déficit au niveau de 3,7 pour cent du PIB en 2026. Les décrets appuyant ces mesures sont en cours de rédaction et seront intégrés dans le collectif budgétaire. En cas de déficit de recettes ou de financement, après la mise en œuvre des mesures proposées, et si celui-ci résulte d'autres chocs ou de difficultés à lever des fonds sur les marchés régionaux, les Autorités s'engagent à réduire davantage les dépenses courantes discrétionnaires non prioritaires en biens et services, y compris le carburant, l'acquisition de mobilier et la formation, ainsi que les investissements financés sur ressources internes dans la réhabilitation, la construction

et le renouvellement des véhicules. Des mesures de contingence équivalentes à 1,3 % du PIB ont été identifiées.

**15. Le Gouvernement sollicite une augmentation de 61 milliards de francs FCFA (soit 60 pour cent de la quote-part) pour l'année 2026 afin de combler le besoin de financement supplémentaire.** Cette augmentation de l'accès permettra au Niger de mieux faire face aux chocs exogènes qui ont creusé un déficit de financement budgétaire tout en répondant aux besoins de la balance des paiements.

### **Mobilisation des recettes fiscales**

**16. Le Gouvernement poursuit la mise en œuvre des réformes fiscales visant à renforcer la mobilisation des recettes.** L'adoption du Code général des impôts en juillet 2025 jette les bases d'une simplification du système fiscal actuel, d'une amélioration du respect des obligations fiscales et d'un élargissement de l'assiette fiscale. Ce code vise à alléger la charge fiscale pesant sur la production et les revenus des entreprises afin de favoriser la compétitivité et la croissance, tout en réorientant la fiscalité vers les biens et services afin de renforcer l'équité. Bien que les effets structurels se concrétiseront à long terme, à court terme, les mesures supplémentaires introduites au cours de l'exercice 2025 devraient rapporter 30 milliards de francs CFA, et les mesures supplémentaires entrant en vigueur le 1er janvier 2026 devraient générer 12 milliards de francs CFA. L'impact combiné à court terme du nouveau code des impôts est donc estimé à 34 milliards de francs CFA, sur la base de quelques mesures qui ont fait l'objet d'une évaluation d'impact fiscale. Ces mesures incluent notamment : (i) l'augmentation de 1,5 pour cent à 1,75 pour cent du taux de l'impôt forfaitaire minimum pour certaines activités, (ii) l'abrogation de la délivrance de dispense de précompte (ISB) et (iii) l'extension aux commandes publiques de l'obligation d'enregistrement au même titre que les marchés publics. Avec l'appui technique de la Banque mondiale, le Gouvernement est également en train de réformer sa taxe foncière. La réforme comprend un projet de géolocalisation qui contribuera à la création d'un cadastre et à l'amélioration de l'estimation des valeurs foncières. La prochaine étape du processus consiste à créer une nouvelle agence de guichet unique pour la gestion du cadastre. Un défi lié à la réforme de la taxe foncière est la fragmentation des services, avec plusieurs départements impliqués dans le processus.

**17. Conformément au Plan stratégique 2025-2027, les réformes en cours visant le renforcement de la mobilisation des recettes au niveau de la Direction Générale des Impôts (DGI) incluent :**

- *Système Informatisé de Suivi des Impôts et des Contribuables (SISIC)* : la DGI a déployé le SISIC pour centraliser et analyser les données des contribuables. Il est opérationnel dans la majorité des départements, avec un déploiement en cours pour 2 entités restantes. Le SISIC est interconnecté avec les systèmes de la Direction Générale des Douanes (DGD), et de la Direction Générale du Budget (DGB). Le portail e-SISIC, actif depuis 2019 mais suspendu après les événements de juillet 2023, est en cours de reprise. Une version améliorée sera lancée via le projet « DGI paiement mobile », incluant une application pour les smartphones et un service USSD pour les téléphones non intelligents. Les principales fonctionnalités sont : (i) dématérialisation de l'attestation de régularité fiscale ; (ii) dématérialisation du numéro d'identification fiscale ; (iii) paiements en ligne via

mobile money, cartes bancaires et agences de transfert. La DGI renforce ses capacités informatiques et assure la maintenance des systèmes grâce à la maîtrise des codes sources et au renforcement des ressources humaines de la Direction des Systèmes d'Information.

- *Système de contrôle de la TVA* : le Gouvernement a mis en place un interfaçage entre SyGMEF et SISIC afin de recouper les données des factures certifiées avec les déclarations des contribuables. Ce système permet de contrôler les opérations des contribuables et d'évaluer les risques fiscaux. Lancé en octobre 2020, le projet est actuellement en phase de stabilisation grâce au nettoyage du registre des contribuables.
- *Projet de marquage fiscal des produits soumis aux droits d'accises* : Ce projet vise à lutter contre la contrebande en marquant les produits soumis aux droits d'accises pour certifier leur dédouanement. Les textes réglementaires et les termes de référence pour sélectionner un partenaire technique sont déjà élaborés, et le processus de sélection est en cours. La DGI prévoit de déployer le système d'ici le 1er janvier 2026.
- *Projet d'immatriculation en ligne des contribuables et de gestion des répertoires* : Ce projet, soutenu par AFRITAC Ouest et la Banque mondiale, vise à élargir l'assiette fiscale et encourager l'immatriculation des contribuables. Il sera pleinement opérationnel en 2026. Les actions incluent la suppression des doublons dans le répertoire fiscal et la promotion de l'obtention du numéro d'identification fiscale. La Direction Générale des Impôts (DGI) prévoit des interfaces avec les opérateurs télécom, les banques, la Société Nigérienne d'Électricité (NIGELEC), la Nigérienne des Eaux et la Caisse Nationale de Sécurité Sociale. La Haute Autorité de la Protection des Données à Caractère Personnel a validé la conformité du projet au cadre légal et à la protection des données personnelles.
- *Le projet eLIASSE fiscal* : La DGI est en train de mettre en place une plateforme en ligne qui permet aux contribuables de déclarer leurs états financiers et bilans, et de partager ces données avec l'Institut National de la Statistique pour élaborer les comptes nationaux et à la BCEAO pour les besoins de calcul de la balance des paiements et de notation financière des entreprises. Ce projet devrait être pleinement déployé durant l'année 2026.

## Gestion des finances publiques

**18. Le Gouvernement continue de déployer des efforts soutenus pour apurer les arriérés fournisseurs existants et renforcer la gestion de la trésorerie, afin de prévenir l'accumulation de nouveaux arriérés.** À fin mars 2025, le total des engagements envers les fournisseurs s'élevait à 132,9 milliards de FCFA, dont 42,1 milliards de FCFA en arriérés. Depuis janvier 2025, des actions ont été entreprises en vue du règlement progressif de ces arriérés. Ainsi, le stock d'arriérés fournisseurs a baissé à 2,3 milliards à la fin 2025. Par ailleurs, une réforme est en préparation dans le cadre du programme FEC, visant à renforcer la gestion de la trésorerie au sein du Trésor public et à limiter les risques futurs d'accumulation d'arriérés.

**19. Des progrès importants ont été réalisés dans la mise en œuvre de la stratégie de gestion des recettes pétrolières.** L'adoption de décrets clés en 2025, dont le premier en janvier établissant la stratégie et le second en juin définissant la formule du prix de référence pour le fonds de stabilisation, a jeté les bases de la mise en œuvre du Fonds de stabilisation pétrolière. Une avancée importante a été la modification du Tableau des opérations financières de l'État (TOFE) afin de présenter le solde budgétaire hors recettes pétrolières (**repère structurel # 5**), ce qui permettra un suivi efficace du solde budgétaire hors pétrole. La prochaine étape cruciale consiste à créer le fonds de stabilisation, qui renforcera la transparence et la responsabilité budgétaire dans la gestion des ressources pétrolières. La mise en œuvre du fonds de stabilisation est essentielle afin de protéger la politique budgétaire de la volatilité des prix du pétrole. Un comité technique chargé de guider la création du fonds de stabilisation a été mis en place et est à pied d'œuvre. Pour y parvenir, un soutien supplémentaire est nécessaire afin de tirer parti de l'expérience internationale et de faire appel à des experts pour la conception du fonds. Dans ce cadre, le Gouvernement a fait la requête auprès du département des finances publiques du FMI pour une assistance technique sur le modèle FARI. En effet, il y a un besoin pressant de renforcement des capacités dans le domaine de la politique fiscale et la prévision des recettes dans le secteur extractif.

**20. D'importants progrès dans la mise en œuvre de plusieurs autres réformes clés en matière de gestion des finances publiques sont à enregistrer.** La dématérialisation du processus d'ordonnancement connaît une avancée importante. À partir de janvier 2026, la phase d'engagement sera numérisée, et il est prévu d'étendre cette mesure à l'ensemble de la chaîne d'exécution budgétaire. Les efforts se sont concentrés également sur le renforcement de la budgétisation grâce à la mise en place progressive des autorisations d'engagement (AE) et crédits de paiement (CP). Pour le budget 2025, l'utilisation des instruments de budgétisation pluriannuelle en AE et CP indique que, dans la plupart des ministères et institutions, les autorisations sont alignées sur les crédits. Toutefois, leur mise en œuvre n'est pas effective, ce qui limite l'efficacité du dispositif. Les autorités prévoient de relancer cette démarche en ciblant certains ministères avec pour objectif de la finaliser à moyen terme. Ces deux réformes amélioreront l'exécution budgétaire en renforçant la transparence, en consolidant la planification pluriannuelle des dépenses et en réduisant le risque d'arriérés. Des avancées sur d'autres réformes clés sont à noter. Il s'agit entre autres, de la révision du plan comptable afin de remédier aux incohérences existantes, l'arrêté étant actuellement en attente de la signature du ministre des Finances. De plus, un plan d'engagement, formalisé par un arrêté, a été élaboré pour définir des dispositions et des modalités claires afin d'assurer une meilleure coordination entre les marchés publics et la planification budgétaire. De même, dans le cadre des réformes visant à renforcer la gestion de la paie, un guide a été élaboré, pour établir les procédures d'administration de la paie et soutenir l'intégration de la gestion de la paie dans le SIGFIP.

**21. Le Gouvernement envisage de mettre en œuvre une stratégie de recrutement visant à renforcer l'administration publique, notamment dans l'administration fiscale et les secteurs de l'éducation et de la santé.** Avec un effectif global de 93 552 agents, toutes catégories confondues en 2025, la capacité de l'administration publique nigérienne à couvrir et à satisfaire les besoins de la population reste très limitée. Un plan de recrutement devrait permettre de renforcer les effectifs et aboutir à une hausse de 7 654 agents et fonctionnaires, en moyenne, par an dans la fonction publique sur la période 2025-2026. Les autorités sont tout de même

déterminées à maintenir le ratio de la masse salariale rapportée aux recettes fiscales dans le cadre des critères de convergence l'UEMOA en dessous de 35 pour cent. À cet effet, la Direction Générale des Impôts (DGI) fera l'objet d'un important recrutement d'agents en vue d'élargir la base taxable à travers des contrôles accrus, un meilleur maillage fiscal du territoire national et d'une amélioration de la collecte des recettes budgétaires. Ainsi, un recrutement de près de 831 agents au profit du Ministère de l'Économie et des Finances et est envisagé en 2026.

**22. Le Gouvernement va poursuivre les efforts pour la mise en œuvre de la réforme du compte unique du Trésor (CUT) afin de renforcer la gestion de trésorerie.** Des progrès importants sont à noter dans la mise en œuvre de la réforme du compte unique du Trésor (CUT). Depuis la réouverture des comptes bancaires des entités publiques pendant la période de sanctions, les efforts se sont concentrés sur la consolidation de ces comptes bancaires au sein du CUT. Des efforts importants ont été déployés pour clôturer les comptes auprès des banques commerciales, mais il n'existe actuellement aucun mécanisme permettant de surveiller ces comptes et l'état d'avancement de leur clôture n'est pas connu. Pourtant, des comptes de dépôt ont été ouverts au Trésor au profit des collectivités locales et des régisseurs spéciaux nommés par le ministre des Finances ont été placés sous l'autorité des comptables des autorités infranationales. Un programme de formation a été élaboré à l'attention du personnel concerné. Étant donné que le CUT améliore la transparence et l'efficacité en centralisant les fonds publics et en réduisant les risques liés à la fragmentation des comptes, le Gouvernement s'est engagé à procéder à un recensement de tous les comptes du Trésor public ouverts aussi bien dans les livres de la Banque centrale que dans les banques secondaires d'ici la fin avril 2026. Parmi les mesures clés à prendre figurent la garantie du mandat légal pour la mise en œuvre du CUT, l'identification de toutes les entités gouvernementales et de leurs comptes, la création de modèles standardisés et l'élaboration d'un plan d'action visant à clôturer ou à transférer les comptes vers le compte unique du Trésor (**nouveau repère structurel #7**). Dans cette même optique d'amélioration de la gestion de la trésorerie, le Gouvernement s'est engagé à refléter l'ensemble des ressources et charges de trésorerie afin d'enrichir le cadre de présentation du plan de trésorerie (**repère structurel #6**).

**23. Le Gouvernement va poursuivre le chantier de digitalisation des processus budgétaire de l'État pour améliorer l'efficacité, la transparence et l'accessibilité des opérations financières au sein du secteur public.** Une importante réforme mise en œuvre par le Gouvernement est l'informatisation des outils de productions de *Document de Programmation Budgétaire et Économique Pluriannuelle (DPBEP)*, notamment le CBMT et le CDMT. Le Ministère de l'Économie et des Finances a mis en place en 2021 un système d'intégration de la solde dans le budget de l'État, communément appelé *solde2budget*. Ce dispositif permet d'intégrer les dépenses du personnel dans l'exécution du budget, en traçant toutes les étapes de l'exécution du budget (engagement, liquidation, mandat) ainsi que l'écriture dans le système informatique du trésor pour prise en charge. Une réforme importante est en cours, portant sur le développement d'un Système Intégré de Gestion des Ressources Humaines et de la Paie des agents de l'État (SIGRHEP). Ce projet vise à reprendre le système de la paie des agents de l'État (la solde) par une extension du système d'information budgétaire et comptable pour couvrir les dépenses du personnel et de l'informatisation de la gestion de la carrière des agents de l'État, du côté du ministère en charge de la fonction publique et des autres ministères sectoriels.

**24. Le Gouvernement prévoit d'étendre la présence des comptables publics au niveau des collectivités territoriales.** Des correspondances ont été adressées aux gouverneurs des régions pour les informer de l'entrée en vigueur des dispositions rattachant les collectivités territoriales au réseau comptable de la DGTCP. Une série de formations à l'attention des comptables de la DGTCP a été entamée.

### **Gestion de la dette publique**

**25. Le Gouvernement entend maintenir une politique d'endettement prudente pour limiter le risque de surendettement.** Fidèle à sa politique de maîtrise de la dette et de renforcement de la viabilité des finances publiques, le Gouvernement entend continuer à prioriser le recours aux ressources concessionnelles et aux dons pour le financement de sa politique de développement. Le reprofilage de la dette intérieure effectué en 2025 a déjà dégagé l'espace budgétaire au Gouvernement en prolongeant les échéances les plus courtes à 2 et 3 ans, permettant de réduire le coût du service de la dette " à un niveau soutenable en dessous de 80 pour cent des recettes totales au cours des trois prochaines années. Le Gouvernement veillera à une gestion rigoureuse de la liquidité et à l'extension des échéances des titres de l'État, afin de contenir les pressions sur le service de la dette dans le moyen terme.

### **REFORMES DU SECTEUR BANCAIRE ET INCLUSION FINANCIERE**

**26. Le Gouvernement a pris d'importantes mesures en vue de rétablir la liquidité et de renforcer la solidité du secteur bancaire.** Pour y faire face, le Gouvernement a préparé des réponses à travers (i) le projet de relance du secteur financier et de renforcement des micro, petites et moyennes entreprises pour un montant d'environ 250 millions de dollars US; (ii) le traitement des créances des banques qui sont adossées à la commande publique à travers notamment une opération de titrisation ; (iii) la signature de contrats de performances entre l'État et les banques publiques et (iv) le relèvement du capital social des banques à 20 milliards minimum au 31 décembre 2026, conformément à la décision du Conseil des Ministres de l'UEMOA. L'effet attendu de ces mesures est de contribuer à la relance du secteur financier et de l'activité économique, à la réduction de la pression sur le budget de l'Etat et au renforcement de la confiance des investisseurs sur les titres de l'Etat du Niger.

**27. Une évaluation de la Stratégie Nationale d'Inclusion Financière (SNFI 2019-2023) en cohérence avec la mise à jour de la stratégie régionale d'inclusion financière (SRIF 2025-2030) de la BCEAO est également prévue afin d'améliorer l'inclusion financière au Niger.** Parallèlement, le Gouvernement reste engagé à poursuivre la digitalisation du système financier à travers la promotion du mobile money et d'autres services digitaux. Le secteur de la microfinance, composante essentielle de l'inclusion financière, est en cours de restructuration suite aux difficultés résultant de la pénurie de liquidité dans le système financier. Les fonds propres agrégés des institutions de microfinance sont négatifs de 8,5 milliards FCFA et le taux de créances douteuses est préoccupant. Sur 51 institutions de microfinance agréées, seules 38 sont en activité, dont 18 font l'objet d'une procédure de retrait d'agrément.

**28. Le Fonds de Développement de l'Inclusion Financière (FDIF) et le Fonds National d'Appui aux Petites et Moyennes Entreprises et aux Petites et Moyennes Industries (FONAP) sont les principaux instruments de mise en œuvre de la stratégie nationale d'inclusion**

**financière du Gouvernement.** Grâce à leurs activités, les deux fonds ont déjà touché 3 millions de personnes (dont 60 pourcents de femmes et de jeunes) et 376 PME. La BAD et la BOAD sont fortement impliquées dans deux projets phares gérés par les deux fonds qui pourraient toucher 1,2 million de personnes supplémentaires, tout en faisant passer le taux d'inclusion financière de 17 à 25 pourcents d'ici la fin du cycle des projets. Les deux fonds disposent désormais de cinq guichets chacun dans leurs cadres d'interventions respectifs. En effet, en 2024, le FDIF a instauré un cinquième guichet additionnel dédié à la finance islamique et le FONAP a également mis en place un cinquième guichet pour soutenir les petites et moyennes entreprises dans le secteur des énergies renouvelables. Un cadre de consultation synergique est en cours d'élaboration entre le FONAP, le FDIF, les banques et les institutions de Microfinance pour améliorer l'efficacité des différentes interventions de ces structures en matière d'inclusion financière et développement du secteur financier. L'accès au financement et le développement des PME s'améliorerait avec l'adoption du décret instituant la charte des PME.

## **GOVERNANCE ET LUTTE CONTRE LA CORRUPTION**

**29. Le Gouvernement est déterminé à renforcer le cadre de gouvernance.** Plusieurs mesures ont été prises pour améliorer la gouvernance, notamment à travers l'assainissement des finances publiques et la lutte contre la corruption, à travers la mise en place d'une Commission de Lutte contre la Délinquance Economique, Financière et Fiscale (CoLDEFF). Sur un an d'exercice, la CoLDEFF a recouvré environ 57 milliards de FCFA relatifs à des fonds obtenus illicitement. Aussi, en vue de renforcer le cadre fiduciaire, l'ordonnance 2024-60 réhabilitant la Cour de comptes, la plus haute juridiction de contrôle des finances publiques, a été adoptée le 31 décembre 2024. La Cour exerce une compétence juridictionnelle, une compétence de contrôle ainsi qu'une compétence consultative. Quant à la CoLDEFF, elle vient en aval de la Cour des comptes et peut se saisir de dossiers transmis par la Cour. La Cour est maintenant entièrement opérationnelle et dotée de pouvoirs adéquats. Les magistrats de la Cour ont prêté serment le 1er juillet 2025 et les nouveaux effectifs recrutés ont permis à la Cour de commencer son travail. Un programme minimal de contrôle incluant le contrôle d'au moins 3 sociétés d'État a été mis en œuvre. La Cour et la CoLDEFF sont ouvertes à la rédaction d'un protocole d'accord pour formaliser et faciliter la coopération et l'échange d'information entre les 2 institutions.

**30. Toujours dans le contexte des efforts pour améliorer la gouvernance, le Gouvernement a décidé d'amender le cadre juridique afin d'établir des obligations de déclaration de patrimoine conformes aux principes et standards internationaux sur la déclaration de patrimoine par les agents publics (repère structurel #2).** Le cadre exigera : i) que la Cour des Comptes soit l'entité responsable de la réception, de la publication et du contrôle des déclarations de biens et patrimoines; ii) que les personnes politiquement exposées soumettent des déclarations de patrimoine ; iii) la déclaration des biens détenus directement ou indirectement par les bénéficiaires y compris lorsque le déclarant en est le bénéficiaire effectif; iv) la publication en ligne des déclarations ; et v) des sanctions proportionnées en cas de non-respect, de retard ou de fausses déclarations.

**31. Le Gouvernement considère l'amélioration de la transparence des procédures de passation des marchés publics comme la pierre angulaire de l'efficacité et de la gouvernance.** Dans ce cadre, le Gouvernement vise à renforcer la surveillance réglementaire et le règlement des

litiges dans le domaine des marchés publics pour améliorer la transparence et la responsabilisation dans les contrats d'approvisionnement et renforcer le dialogue public-privé. A cet égard, l'Autorité de régulation des marchés publics a été rendue opérationnelle avec la nomination du président et de ses membres par décret en juillet 2025 tandis que les responsabilités en matière d'arbitrage restent à formaliser (**repère structurel #3**). En outre, le cadre juridique de la passation des marchés publics sera modifié pour renforcer les pouvoirs des autorités chargées de la passation des marchés publics afin de leur permettre de recueillir les renseignements sur la propriété effective des entités juridiques qui ont bénéficié des contrats d'approvisionnement.

**32. Au cours du second semestre de l'année 2025, le Gouvernement a procédé à la nationalisation de la SML, la SOMAIR, et de la NIGELEC.** Les objectifs de ces décisions sont d'améliorer le cadre de gouvernance et de gestion financière (notamment pour la NIGELEC), et de permettre une renégociation des termes de l'exploitation des richesses du Niger dans un cadre de partenariat profitable au pays et à sa population. Ces mesures sont temporaires et l'État reste ouvert à toute entité privée disposée à investir dans le domaine énergétique et minier au Niger. Afin d'écartier tout risque d'impact négatif sur le budget, le Gouvernement s'assurera que ces entreprises publiques fonctionnent efficacement et continuent d'assurer la continuité du service de façon efficace. Par ailleurs, le Gouvernement mène la réflexion sur une possible intégration de la dette des entreprises publiques dans le giron de la dette publique. Une réflexion d'ensemble est aussi engagée pour améliorer le contrôle et la gouvernance des entreprises publiques. Les autorités envisagent en particulier la mise en place d'un système de contrats de performance pour la gestion des entreprises publiques et comptent solliciter l'assistance technique du FMI pour estimer la dette croisée entre les entreprises publiques et le Gouvernement en temps voulu.

**33. Le Gouvernement continuera à mettre en œuvre les mesures visant à améliorer le cadre de lutte contre le blanchiment des capitaux, le financement du terrorisme et de la prolifération des armes de destruction massive.** Une ordonnance a été prise pour transposer la nouvelle loi communautaire de l'UEMOA sur la lutte contre le blanchiment de capitaux, le financement du terrorisme, et de la prolifération des armes de destruction massive (LBC/FT/FP) dans le cadre juridique national. Cinq projets de décrets et un projet d'arrêté pour renforcer le dispositif LBC/FT/FP du Niger sont en cours d'adoption. Le Gouvernement poursuit la mise en œuvre des recommandations du rapport d'évaluation mutuelle piloté par le GIABA. En particulier, la Cellule Nationale de Traitement des Informations Financières (CENTIF) a mis en place un cadre de concertation périodique avec les entreprises des secteurs financiers, des professions non financières désignées (EPNFD) et les organismes à but non lucratif (OBNL). Une évaluation nationale des risques de financement du terrorisme ainsi que les évaluations sectorielles (y compris pour les secteurs bancaire, immobilier, des organismes à but non lucratif et minier) ont été entreprises pour identifier, évaluer et comprendre les risques de blanchiment d'argent et de financement du terrorisme auxquels sont exposés ces secteurs et définir des mesures visant à maîtriser ces risques. D'autres réformes sont cependant nécessaires pour améliorer la transparence concernant les bénéficiaires effectifs des entités juridiques et assurer une supervision sensible aux risques, des entités soumises aux obligations de déclaration en matière de LBC/FT.

## POLITIQUES ET MESURES DE LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE

**34. Face aux défis climatiques croissants, le Gouvernement poursuit activement la mise en œuvre de ses engagements dans la lutte contre les changements climatiques.** La préparation de la contribution déterminée au niveau national (CDN) 3.0 se poursuit avec le soutien du Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE) et l'Agence allemande de coopération internationale (GIZ). Ce processus est prévu pour être finalisé avant la fin de l'année. La nouvelle CDN abordera des questions transversales telles que la jeunesse, l'emploi, l'égalité des sexes et la sécurité. Le processus de préparation s'appuie sur une évaluation de la CDN 2.0 (en cours et soutenue par la GIZ), sur des études thématiques (impliquant des partenaires tels que WaterAid, Fonds des Nations Unies pour l'enfance, le Centre d'étude et de coopération international) et sur de multiples ateliers et consultations avec les ministères concernés. La CDN intègre également les risques de catastrophe grâce à la gestion des inondations et à l'engagement de ressources pour les interventions d'urgence. Le Plan national d'adaptation continue d'être mis à jour avec de nouveaux indicateurs et des efforts d'intégration locale progressent dans 82 communes. Quant à la stratégie de long terme, la Stratégie sobre en carbone vient d'être finalisée. Elle vise une réduction de 80 pour cent des émissions d'ici 2050 dans cinq secteurs clés, avec des plans quinquennaux successifs pour sa mise en œuvre. La numérisation du système « Mesure, Rapportage et Vérification » est finalisée et des points focaux sectoriels sont actuellement désignés dans tous les ministères concernés afin de commencer la mise à jour de la plateforme numérique. Concernant la transparence, le Niger est le premier pays de la région à l'avoir soumis Rapport Biennal de Transparence, avec le soutien du PNUE sous financement du Fonds pour l'Environnement Mondial, et a été primé pour la qualité de son rapport.

**35. Le Gouvernement a fait des avancées significatives dans l'intégration des considérations climatiques dans les cadres budgétaires et d'investissement, avec l'appui du FMI, et sollicite un nouveau programme pour succéder à la FRD en cours.** Les mesures de réforme soutenue par la FRD ont été toutes mises en œuvre, y compris les MRs soutiennent la planification et la budgétisation des dépenses climatiques, l'intégration du climat dans la gestion des investissements publics, l'amélioration de la planification et la gestion budgétaires tenant compte des catastrophes et la promotion des énergies renouvelables. Dans le cadre du quatrième examen, conformément à la disposition de la circulaire budgétaire (MR #3), les ministères sectoriels concernés par les CDN ont identifié les allocations liées au climat qui servent de base à la note budgétaire sur le climat de 2026. Ceci sera publié ensemble avec le collectif budgétaire 2026 révisé. De plus, des analyses de vulnérabilités climatiques pour trois projets ont été effectuées et ont été publiées, accompagnées par des [études de faisabilité](#) correspondant (MR #6). Sur la base de cette expérience, la méthodologie d'analyse des vulnérabilités climatiques (MR #4) sera appliquée de manière systématique conformément à la réglementation (MR #5) dans la préparation des projets d'investissement public. Étant donné la volonté de poursuivre les réformes appuyées par le FRD et d'étendre les efforts à d'autres domaines prioritaires, une requête pour un deuxième programme FRD est envisagée après la fin du programme à titre de la FEC en cours en décembre 2026. Le Gouvernement a sollicité l'assistance technique pour le diagnostic des politiques climatiques auprès du FMI.

## SUIVI DES PROGRAMMES SOUTENUS PAR LA FEC

**10. Le suivi du programme au titre de la FEC s'appuiera sur des critères de réalisation (tableau 1) et des repères structurels (tableaux 2 et 3).** Ces indicateurs sont définis dans le Protocole d'Accord Technique, ci-joint, ainsi que les exigences de déclaration des données aux services du FMI. Le Gouvernement transmettra au FMI les données et informations statistiques conformément au protocole d'accord technique, ainsi que toutes les autres informations qu'il juge nécessaires ou que le FMI sollicite à des fins de suivi. Le programme soutenu par la FEC fera l'objet d'un suivi sous la forme de revues conjointes semestrielles par le Conseil d'administration du FMI. Les revues semestrielles de la FEC seront basées sur les critères de performance à fin décembre 2025 et fin juin 2026, et sur les objectifs indicatifs à fin mars et fin septembre 2026. Les récentes mise à jour du cadre macroéconomique, y compris les révisions du financement intérieur, des recettes, du déficit budgétaire et des projections de dépenses sociales, ont entraîné la nécessité d'ajuster les cibles quantitatives du programme pour les prochaines revues. Pour refléter ces évolutions, le gouvernement sollicite des modifications du critère de performance sur le financement intérieur net ainsi que des objectifs indicatifs sur le solde budgétaire de base, les recettes budgétaires et les dépenses sociales à fin mars 2026 et fin juin 2026.

**Tableau 1. Niger: Critères de performance quantitatifs et objectifs indicatifs (mars 2025-juin 2026)**  
(Milliards de francs CFA, sauf indication contraire)

	Fin-Mars 2025			Fin-Juin 2025			Fin-Sep. 2025			Fin-Dec 2025		Fin-Mars 2026		Fin-Juin 2026	
	OI			CP			OI			CP		OI		CP	
	6e			7e			7e			7e	Proj.	7e	Proj.	7e	Proj.
	Revue	Eff.	Status	Revue	Eff.	Status	Revue	Eff.	Status	Revue	Proj.	Revue	Proj.	Revue	Proj.
<b>A. Critères de réalisation et objectifs indicatifs <sup>1</sup></b>															
(Plafond sur le montant cumulé pour chaque année fiscale)															
Financement intérieur net du gouvernement, hors crédit net du FMI	94.3	33.9	Met	222.7	179.7	Réalisé	242.1	162.7	Réalisé	205.9	205.9	89.3	102.9	235.8	211.4
Ajustement pour insuffisance d'appuis budgétaires extérieurs <sup>2</sup>	...	0.0		...	0.0		...			...	...	...	...	...	...
Ajustement pour l'opération de reprofilage de la dette publique	...	0.0		...	0.0		...			...	...	...	...	...	...
Financement intérieur net du gouvernement ajusté, hors crédit net du FMI 2	94.3	33.9	Met	222.7	179.7	Réalisé	242.1	162.7	Réalisé	205.9	205.9	89.3	102.9	235.8	211.4
<i>Pour mémoire :</i>															
Appuis budgétaires extérieurs <sup>3</sup>	4.7	5.8		9.2	38.8		35.7	38.8		178.0	202.6	4.6	14.5	8.4	26.0
Dons budgétaires extérieurs <sup>4</sup>	1.8	3.0		4.1	3.0		13.7	3.0		37.1	5.8	0.6	0.4	1.3	1.3
<b>B. Critères de réalisation continus <sup>1</sup></b>															
(Plafond)															
Accumulation de nouveaux arriérés de paiements extérieurs <sup>5</sup>	0.0	0.0	Met	0.0	0.0	Réalisé	0.0	19.1	Non Réalisé	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Dette non concessionnelle, plafond <sup>6</sup>	0.0	0.0	Met	0.0	0.0	Réalisé	0.0	0.0	Réalisé	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Valeur actuelle (VA) de la nouvelle dette extérieure publique et publiquement garantie par l'Etat contractée à partir du début de l'année civile concernée	550.0	5.9	Met	550.0	124.0	Réalisé	550.0	192.9	Réalisé	550.0	550.0	550.0	550.0	550.0	550.0
<b>C. Objectifs indicatifs</b>															
(Cumulés pour chaque année fiscale)															
Solde budgétaire de base (base engagements, dons exclus), plancher <sup>7</sup>	-56.3	2.5	Met	-136.9	-100.9	Réalisé	-138.2	-93.7	Réalisé	-188.0	-188.0	-56.3	-79.0	-145.7	-177.3
Solde budgétaire de base (base engagements, dons budgétaires inclus), plancher	-54.5	5.4	Met	-132.8	-98.0	Réalisé	-124.5	-90.8	Réalisé	-182.9	-182.9	-55.7	-78.6	-144.4	-175.9
Ajustement pour insuffisance d'appuis budgétaires extérieurs <sup>8</sup>	...	0.0		...	0.0		...	0.0		...	...	...	...	...	...
Solde budgétaire de base (base engagements, dons budgétaires inclus) ajustée, plancher	-54.5	5.4	Met	-132.8	-98.0	Réalisé	-124.5	-90.8	Réalisé	-182.9	-182.9	-55.7	-78.6	-144.4	-175.9
Recettes budgétaires, plancher	255.7	284.0	Met	476.0	565.0	Réalisé	800.1	890.4	Réalisé	1102.0	1102.0	280.9	277.4	526.2	520.0
Dépenses sociales, plancher	50.0	51.2	Met	100.0	102.4	Réalisé	150.0	259.2	Réalisé	150.0	150.0	60.0	63.0	120.0	126.0
Ratio des dépenses exceptionnelles sur les dépenses ordonnancées (en pourcentage), plafond <sup>9</sup>	5.0	0.2	Met	5.0	0.40	Réalisé	5.0	0.5	Réalisé	5.0	5.0	5.0	5.0	5.0	5.0

Sources: Autorités nigériennes et estimations et projections des services du FMI.

Note: Les éléments contenus dans ce tableau sont définis dans le PAT.

\*\*\*Outre les critères de performance énumérés dans ce tableau, les critères de performance standard continus s'appliqueront également: (i) Ne pas imposer de nouvelles restrictions ou intensifier les restrictions existantes sur les paiements et les transferts pour les transactions internationales courantes; (ii) Ne pas introduire de nouvelles pratiques ou intensifier les pratiques existantes en matière de monnaies multiples; (iii) Ne pas conclure d'accords bilatéraux sur les paiements qui soient incompatibles avec les statuts du FMI (article III); et (iv) Ne pas imposer de nouvelles restrictions ou intensifier les restrictions existantes sur les importations pour des raisons liées à la balance des paiements.

1 Les indicateurs du programme sous A et B sont les critères de réalisation (CR) à fin juin et fin décembre; objectifs indicatifs (OI) autrement.

2 Le plafond du financement intérieur du budget fera l'objet d'ajustements au cas où le montant des décaissements au titre de l'aide budgétaire extérieure (définie dans la note 5) est inférieure aux prévisions du programme; les plafonds trimestriels seront alors relevés pro tanto dans la limite de 30 milliards de FCFA.

3 Assistance budgétaire extérieure (financement net du FMI exclu).

4 Dons budgétaires extérieur

5 Au 24 juin 2025, de nouveaux arriérés extérieurs d'un montant de 4,3 milliards de FCFA ont été temporairement accumulés. Des arriérés supplémentaires envers la Banque mondiale ont été accumulés entre septembre 2025 et janvier 2026, mais ont été apurés en début février 2026.

6 Une exception est appliquée pour la nouvelle dette extérieure non concessionnelle contractée ou garantie par l'administration centrale pour SONIBANK, plafonnée à 50 milliards de FCFA pendant la durée du programme. Le prêt a été ratifié en juillet 2025.

7 La cible du solde budgétaire de base pourra être ajustée d'un montant équivalent à 0,5 % du PIB, exprimé en milliards de FCFA en 2025 pour tenir compte des dépenses sécuritaires ainsi que des dépenses sociales prioritaires. Cela est conditionné par la mobilisation d'un financement concessionnel additionnel au-delà des montants envisagés dans le cadre du programme lors de l'approbation de la 7ème revue de la FEC.

8 Le plancher du solde budgétaire de base incluant les dons budgétaires sera ajusté si le montant des décaissements des dons budgétaires extérieurs est inférieur aux prévisions. Le plafond trimestriel sera diminué au prorata, jusqu'à un maximum de 30 milliards de FCFA.

9 Les dépenses exceptionnelles se réfèrent à des paiements effectués par le Trésor sans autorisation préalable, à l'exclusion des paiements au titre du service de la dette et des dépenses en relation avec des exonérations.

Tableau 2. Niger : Repères Structurels Continus du Programme

Mesures	Rationalité	Echéance	Progression
6. Fournir aux services du FMI, sur une base semestrielle, à partir de mars 2022, une situation des exonérations fiscales nouvellement accordées ou renouvelées, avec leurs détails et leurs dates d'expiration.	Protéger la base des recettes et améliorer la mobilisation des recettes intérieures	Continu, suivi sur une base semestrielle	Réalisé en mars 2025
7. Publier les plans de passation de marchés publics, les avis d'appel d'offres et les résultats définitifs d'attribution des marchés sur le portail des marchés publics, à partir de mars 2022.	Améliorer la gestion de la dépense publique	Continu, suivi sur une base semestrielle	Réalisé en mars 2025
8. Produire une étude de faisabilité pour tout projet d'investissement de plus de 5 milliards de FCFA, dont le résumé sera publié sur le site internet du Ministère de l'Economie et des Finances, préalablement à sa prise en compte dans le Plan d'Investissement de l'État à partir du budget de 2023, à partir de janvier 2023.	Améliorer l'efficacité de la dépense	Continu, suivi sur une base annuelle	Réalisé en mars 2025
9. Publier sur le portail des marchés publics les informations relatives aux bénéficiaires effectifs des entreprises attributaires de contrats par entente directe, à l'exception des marchés de défense et de sécurité, à partir de janvier 2023.	Améliorer la gestion des dépenses publiques et promouvoir la transparence et la redevabilité	Continu, suivi sur une base semestrielle	Réalisé en mars 2025
10. Publier les rapports de l'exécution du budget sur le site web du ministère de l'économie et des finances, avec une section sur l'utilisation des recettes pétrolières en lien avec la stratégie de gestion des recettes pétrolières, à partir d'avril 2025.	Renforcer les pratiques de gestion des finances publiques et la transparence dans l'utilisation des recettes pétrolières.	Continu, suivi sur une base semestrielle	Réalisé en septembre 2025

Tableau 3. Niger : Repères Structurels de la FEC

Mesures	Rationalité	Echéance	Progression
8. Publier le rapport sur l'évaluation diagnostique de la gouvernance.	Améliorer la gouvernance et la transparence fiscale.	Fin mars 2026	Nouvelle date limite proposée pour fin juin 2026
9. Modifier le cadre juridique afin d'établir des obligations de déclaration de patrimoine respectueux des principes et standards internationaux de transparence et de bonne gouvernance.	Améliorer la gouvernance, la transparence fiscale, et la redevabilité.	Fin juin 2026	
10. Réhabiliter les comités d'arbitrage et de régulation de la commande publique.	Améliorer la gouvernance, la transparence fiscale, et la redevabilité	Fin juin 2026	
11. Publier sur le site du Ministère du Pétrole ou tout autre site Gouvernemental les contrats pétroliers signés entre l'État et les sociétés pétrolières.	Améliorer la gouvernance, la transparence fiscale, et la redevabilité	Fin mars 2026	
12. Inclure dans le TOFE le calcul du solde budgétaire hors recettes pétrolières (SBHRP) dans le budget 2026.	Formuler une politique budgétaire indépendante des fluctuations des prix du pétrole.	Fin octobre 2025	Réalisé
13. Refléter l'ensemble des ressources et charges de trésorerie afin d'enrichir le cadre de présentation du plan de trésorerie.	Renforcer la gestion de trésorerie et prévenir l'accumulation d'arriérés.	Fin mars 2026	
14. <b>Nouveau repère proposé</b> : Mettre à jour le recensement de tous les comptes des entités gouvernementales auprès de la banque centrale et des banques commerciales	Renforcer la gestion de trésorerie et la prévention des arriérés.	Fin avril 2026	

**Tableau 4. Niger : Mesures de Réforme dans le Cadre de la FRD**

No	Mesures de Réforme	Type de Réforme	Echéance indicative 1/	Assistance Technique	Progression
<b>Domaine de réforme 1. Renforcement du suivi et de l'exécution des dépenses liées au climat</b>					
MR1	Le Gouvernement validera la méthodologie pour le marquage des dépenses liées au climat.	GFP-climat	FEC 6 <sup>e</sup> revue (fin septembre 2024)	FMI	Réalisé
MR2	Le Gouvernement appliquera le cadre pour le marquage climat du budget pour au moins 4 ministères sectoriels dans leur budget de 2025 et partagera les résultats avec les services du FMI.	GFP-climat	FEC 7 <sup>e</sup> revue (fin mars 2025)	FMI	Réalisé
MR3	Le Gouvernement amendera la circulaire budgétaire relative à la préparation du budget de l'État de 2026 pour inclure des instructions sur l'identification des allocations liées au climat dans la préparation du budget de 2026.	GFP-climat	FEC 8 <sup>e</sup> revue (fin août 2025)		Réalisé
<b>Domaine de réforme 2. Améliorer la sensibilité de la gestion des investissements publics aux questions climatiques</b>					
MR4	Le Gouvernement élaborera et publiera (sur le site internet du Ministère de l'Economie et des Finances) un guide définissant la méthodologie d'analyse de la vulnérabilité aux effets du changement climatique des projets et programmes d'investissements publics.	GFP-climat	FEC 6 <sup>e</sup> revue (fin septembre 2024)	FMI et BM	Réalisé
MR5	Le Gouvernement amendera l'arrêté N°41 du 03 Novembre 2021 portant sur le processus d'analyse et de sélection des projets et programmes d'investissements pour exiger l'intégration des aspects liés au changement climatique dans les différentes étapes de la gestion des investissements publics (évaluation et sélection) et le publiera sur le site du Ministère de l'Economie et des Finances.	GFP-climat	FEC 7 <sup>e</sup> revue (fin mars 2025)	FMI	Réalisé

**Tableau 4. Niger : Mesures de Réforme dans le Cadre de la FRD (suite)**

MR6	Le Gouvernement publiera les études de faisabilité, incluant des analyses de la vulnérabilité climatique, pour au moins trois projets d'investissement public dont le coût est supérieur ou égal à 5 milliards de FCFA.	GFP-climat	FEC 8 <sup>e</sup> revue (fin septembre 2025)		Réalisé
<b>Domaine de réforme 3. Améliorer la gestion des risques climatiques (risque budgétaire et catastrophes naturelles)</b>					
MR7	Le Gouvernement publiera sur le site internet du Ministère de l'Economie et des Finances un guide pour l'analyse des risques budgétaires liés aux catastrophes naturelles.	GFP-climat	FEC 4 <sup>e</sup> revue (fin septembre 2023)	FMI	Réalisé avec retard.
MR8	Le Gouvernement publiera une déclaration sur les risques budgétaires, incluant une évaluation des risques budgétaires liés aux catastrophes naturelles, sur le site du Ministère de l'Economie et des Finances.	GFP-climat	FEC 6 <sup>e</sup> revue (fin septembre 2024)		Réalisé
MR9	Le Gouvernement adoptera un arrêté pour mettre en place des points focaux des directions pertinentes d'au moins deux personnes (un titulaire et son suppléant) dans 3 ministères sélectionnés pour mener à bien les fonctions définies dans la nouvelle loi de GRC, incluant : (i) la préparation et la mise en œuvre des plans de réduction des risques de catastrophes au niveau sectoriel, (ii) le suivi et l'évaluation des actions de réduction des risques de catastrophes, (iii) la préparation et la réponse aux catastrophes, et (iv) la coordination de la GRC entre les ministères.	GRC	FEC 4 <sup>e</sup> revue (fin octobre 2023)	Banque Mondiale	Réalisé avec retard.

**Tableau 4. Niger : Mesures de Réforme dans le Cadre de la FRD (fin)**

MR10	Le Gouvernement publiera les évaluations des risques d'inondation et de sécheresse dans les principales zones exposées sur la plateforme nationale de données de GRC : <a href="http://www.risques-niger.ne">www.risques-niger.ne</a>	GRC	FEC 5 <sup>e</sup> revue (fin avril 2024)	Banque Mondiale (Projet PIDUREM ).	Réalisé
<b>Domaine de réforme 4. Promouvoir les énergies renouvelables</b>					
MR11	Le Gouvernement créera un nouveau guichet au sein du FONAP qui fournit une assistance technique et financière pour renforcer la bancabilité des projets des petites et moyennes entreprises ainsi que leur mise en œuvre dans le domaine des énergies renouvelables.	Energie verte	FEC 4 <sup>e</sup> revue (fin octobre 2023)		Réalisé avec retard.

Note : 1/ Selon le document de politique générale du FMI ("Proposal to Establish a Resilience and Sustainability Trust", document de politique générale n° 2022/013, avril 2022), le calendrier est indicatif et une certaine flexibilité dans le calendrier de mise en œuvre est accordée pour tenir compte de la difficulté d'évaluer le temps exact nécessaire à l'achèvement des réformes.

## Pièce jointe II. Protocole d'accord technique

1. **Le présent protocole d'accord technique définit les critères de réalisation et les objectifs indicatifs du programme du Niger au titre de la facilité élargie de crédit (FEC) pour la période courant du 4<sup>ème</sup> trimestre 2024 au 3<sup>ème</sup> trimestre 2026.** Les critères de réalisation et les objectifs indicatifs pour la période allant de mars 2024 à juin 2026 sont énoncés au tableau 1 du mémorandum de politiques économique et financière (MPEF) joint à la lettre d'intention du 27 février 2026. Les repères structurels sont définis dans les tableaux 2 et 3. Ce protocole d'accord technique présente également les obligations de communication des données nécessaires au suivi du programme.

### Définitions

2. **Aux fins du présent protocole d'accord technique, les termes « État », « dette », « arriérés de paiement » et « obligations de l'État » sont définis de la façon suivante :**

- a) Par **État**, on entend l'administration centrale de la République du Niger ; il n'inclut aucune subdivision politique, entité publique ou banque centrale ayant une personnalité juridique distincte.
- b) Comme il est spécifié au paragraphe 8 des directives sur la conditionnalité relative à la dette publique dans le cadre des accords avec le FMI, adoptées par la décision n° 16919-(20/103) du conseil d'administration du FMI du 28 octobre 2020, la **dette** s'entend comme une obligation directe, donc non conditionnelle, résultant d'un accord contractuel prévoyant la mise à disposition de valeur sous forme d'actifs (y compris monétaires) ou de services, et par lequel le débiteur s'engage à effectuer un ou plusieurs paiements sous forme d'actifs (y compris monétaires) ou de services, selon un échéancier déterminé ; ces paiements libèrent le débiteur des engagements contractés en capital et/ou en intérêts. La **dette** peut prendre plusieurs formes, dont les principales sont les suivantes : i) un prêt, c'est-à-dire une avance de fonds effectuée par le créancier au profit du débiteur sur la base d'un engagement du débiteur de rembourser ces fonds à l'avenir (notamment dépôts, bons, titres obligataires, crédits commerciaux et crédits-acheteurs) et un échange temporaire d'actifs, équivalant à un prêt totalement garanti, en vertu duquel le débiteur doit rembourser les fonds prêtés, et généralement payer un intérêt, en rachetant à l'avenir les actifs donnés en garantie à l'acheteur (accords de rachat ou accords officiels d'échange, par exemple) ; ii) un crédit-fournisseur, c'est-à-dire un contrat par lequel un fournisseur accorde à un client un paiement différé jusqu'à une date postérieure à celle de la livraison du bien ou de la réalisation du service ; et iii) un accord de crédit-bail, c'est-à-dire un contrat donnant au preneur le droit d'utiliser une propriété pendant une (ou plusieurs) période(s) généralement plus courte(s) que la durée de vie attendue de ce bien, le titre de propriété étant conservé par le bailleur. Aux fins de la présente directive, la dette est la valeur actuelle (au début du bail) de tous les paiements

- anticipés au titre du bail au cours de la période couverte par le contrat, à l'exception de ceux nécessaires à l'exploitation, aux réparations et à l'entretien du bien concerné. Conformément à la définition de la dette retenue ci-dessus, les arriérés, pénalités et indemnités accordées par voie de justice suite à un défaut de paiement d'une obligation contractuelle ayant le caractère de la dette constituent également une dette. Le non-règlement d'une obligation contractuelle qui n'est pas considérée comme une dette aux termes de la présente définition (par exemple, paiement à la livraison) ne constitue pas une dette.
- c) La valeur actuelle (VA) de la nouvelle dette extérieure contractée ou garantie par l'État actualise à un taux annuel de 5 pour cent le flux de paiements futurs, sauf pour les emprunts ayant un élément don négatif, auquel cas la VA est considérée comme égale à la valeur de l'emprunt. Le calcul de la VA est basé sur le montant des emprunts contractés au cours d'une année donnée, indépendamment de la date des décaissements.
  - d) Les **arriérés de paiement intérieurs** sont les montants dus en interne par l'État, mais non versés. Ils comprennent les dépenses de l'exercice budgétaire engagées et non réglées dans un délai de 90 jours. Les **arriérés de paiement extérieurs** sont des engagements extérieurs échus mais non réglés.
  - e) Les **obligations** de l'État comprennent tous les engagements financiers de l'État acceptés comme tels par ce dernier (y compris toute dette de l'État).

## A. Critères de réalisation quantitatifs

### Financement intérieur net de l'État

#### *Définition*

**3. Le financement intérieur net de l'État** se définit comme la somme i) du **crédit bancaire net à l'État** et ii) du **financement intérieur net non bancaire de l'État**, qui inclut les titres émis par l'État en FCFA sur le marché financier régional de l'UEMOA et non détenus par les banques commerciales résidentes, le produit de la cession d'actifs publics et celui des privatisations.

**4. Le crédit bancaire net à l'État est égal au solde entre les créances et les dettes de l'État à l'égard des institutions bancaires nationales.** Les créances de l'État incluent les encaisses du Trésor nigérien, les obligations cautionnées, les dépôts à la banque centrale et les dépôts du Trésor (y compris des agences régionales) dans les banques commerciales. Ne sont pas pris en compte les dépôts de l'État dans les banques commerciales qui sont utilisés exclusivement pour le financement des dépenses en capital financées sur ressources extérieures.

**5. La dette de l'État à l'égard du système bancaire comprend les concours de la banque centrale (à l'exclusion du financement net par le FMI),** la contrepartie en FCFA des

allocations générales de DTS effectuées en 2009 et 2021, les concours des banques commerciales (dont les titres d'État détenus par la banque centrale et les banques commerciales) et les dépôts auprès des comptes chèques postaux (CCP).

**6. Le crédit bancaire net à l'État défini par la BCEAO englobe l'ensemble des administrations publiques.** Le crédit bancaire net à l'État, ainsi que le montant des bons et des obligations du Trésor émis en FCFA sur le marché financier régional de l'UEMOA, sont calculés par la BCEAO.

**7. Le financement intérieur net non bancaire comprend :** i) la variation de l'encours des titres d'État (bons et obligations du Trésor) émis en FCFA sur le marché financier régional de l'UEMOA et non détenus par les banques commerciales résidentes ; ii) la variation de l'encours des comptes de dépôt des correspondants du Trésor ; iii) la variation des soldes de divers comptes de dépôt auprès du Trésor ; (iv) la variation de l'encours des créances sur l'État auquel le secteur privé a renoncé, (v) les paiements résultant des contrats de PPP ; et (vi) le revenu net des privatisations. Le financement net non bancaire de l'État est calculé par le Trésor nigérien.

**8. Les objectifs trimestriels de 2026** portent respectivement sur le cumul des montants depuis le début de l'année de 2024 et 2025 jusqu'à la date choisie pour le critère de réalisation ou l'objectif indicatif.

### ***Ajustements***

**9. Le plafond du financement intérieur net de l'État** fera l'objet d'un ajustement si les décaissements au titre de l'aide budgétaire extérieure nette du service de la dette extérieure et du paiement des arriérés extérieurs, y compris le financement net accordé par le FMI, sont inférieurs aux prévisions du programme.

**10. Si les décaissements de l'appui budgétaire extérieur** s'avèrent inférieurs aux montants prévus à la fin de chaque trimestre, les plafonds trimestriels correspondants seront relevés dans les mêmes proportions, dans la limite de 30 milliards de FCFA.

**11. Le plafond du financement intérieur net sera également ajusté en fonction des paiements des fonds en route de l'année précédente.** Cet ajustement sera plafonné dans la limite de 75 milliards de FCFA.

### ***Obligation d'information***

**12. Des données détaillées sur le financement intérieur de l'État** seront communiquées mensuellement, dans un délai de six semaines après la fin de chaque mois.

## Nouveaux arriérés de paiement sur la dette publique extérieure

### *Définition*

**13. La dette de l'État** correspond à l'encours de dette détenue ou garantie par l'État. Les arriérés extérieurs sont des obligations n'ayant pas été payées à échéance ou à l'expiration des éventuels délais de grâce consentis par les créanciers. Dans le cadre du programme, l'État s'engage à ne pas accumuler d'arriérés de paiement sur sa dette extérieure (qui comprend les bons et les obligations du Trésor émis sur le marché financier régional de l'UEMOA), à l'exception des arriérés au titre de dettes en cours de renégociation avec des créanciers extérieurs, notamment ceux du Club de Paris, entre autres créanciers bilatéraux officiels.

### *Obligation d'information*

**14. Des données sur l'encours, l'accumulation et le remboursement des arriérés de paiement extérieurs seront communiquées mensuellement**, dans un délai de six semaines après la fin de chaque mois.

## Valeur actuelle du nouvel encours de la dette extérieure contractée ou garantie par l'État depuis le début de l'année civile correspondante

### *Définition*

**15. Contrat.** Aux fins des critères de réalisation pertinents, la dette est considérée comme ayant été contractée ou garantie par l'État lorsqu'elle relève d'un contrat signé par ce dernier, qu'elle a été votée par le parlement dans le cadre d'une loi, et qu'elle a été ratifiée par le président de la République. Pour les besoins de suivi du programme, la dette extérieure est réputée contractée ou garantie à la date de signature du contrat.

**16. Garantie.** Aux fins des critères de réalisation pertinents, la garantie d'une dette survient de toute obligation juridique explicite incombant à l'État de rembourser une dette en cas de défaut de paiement par le débiteur (que les paiements soient à effectuer en numéraire ou en nature).

**17. La dette extérieure est définie comme une dette contractée ou remboursée dans une monnaie autre que le franc de la Communauté financière africaine (FCFA)**, à l'exception des emprunts contractés auprès de la Banque ouest-africaine de développement (BOAD), qui bien que libellés en monnaie locale, sont considérés comme relevant de la dette extérieure.

**18. Le critère de réalisation est un plafond qui s'applique à la valeur actuelle de toute nouvelle dette extérieure (concessionnelle ou non) contractée ou garantie par l'État**, y compris des engagements contractés ou garantis pour lesquels aucune valeur n'a été reçue. Il ne s'applique pas aux éléments suivants :

- (a) crédits à court terme, auprès de fournisseurs ou liés aux échanges, dont l'échéance ne dépasse pas trois mois;
- (b) accords de rééchelonnement;
- (c) décaissements du FMI.

**19. Monnaie de libellé.** Aux fins du programme, la valeur en FCFA de la nouvelle dette extérieure de 2024 et celle de 2025 est calculée respectivement en utilisant les taux de change à fin avril 2025 et fin octobre 2025, qui figurent dans la base de données des statistiques financières internationales (IFS) du FMI.

<b>Taux de change (fin avril 2025)</b>	
FCFA/DTS	782.1631
Dollar américain/DTS	1.35611
Euro/DTS	1.1924
Yen/DTS	193.273
Livre sterling/DTS	1.01528
Dirhams émiratis/DTS	4.98033

<b>Taux de change (fin octobre 2025)</b>	
FCFA/DTS	771.2021
Dollar américain/DTS	1.35839
Euro/DTS	1.17569
Yen/DTS	209.166
Livre sterling/DTS	1.03465
Dirhams émiratis/DTS	4.99463

**20. Calcul de la VA.** La valeur actuelle de la nouvelle dette extérieure est calculée en actualisant tous les décaissements et paiements liés au service de la dette (capital et intérêt) prévus, en appliquant le taux d'actualisation de 5 pour cent du programme et en tenant compte de toutes les modalités du prêt : décaissements prévus, échéance, période de grâce, calendrier des paiements, commissions à régler immédiatement et commissions de gestion. La VA est calculée en utilisant le « modèle AVD » du FMI, qui est basé sur le montant du prêt et sur les paramètres mentionnés ci-dessus. S'agissant des prêts dont l'élément don est égal ou inférieur à zéro, la VA est considérée comme égale à la valeur nominale.

**21. Taux de référence.** Pour les emprunts ayant un taux d'intérêt variable sous la forme d'un taux d'intérêt de référence majoré d'un écart fixe, la VA de la dette sera calculée en appliquant le taux de référence du programme majoré de l'écart fixe (en points de base) indiqué dans le contrat de prêt. Le taux de référence du programme pour le SOFR dollar à six mois est de 0,04 pour cent et restera fixe pendant toute la durée du programme, tout comme les écarts des taux d'intérêt en d'autres devises par rapport au SOFR dollar à six mois, comme suit : (1) l'écart entre le LIBOR euro à six mois et le SOFR dollar à six mois est de -56,4 points de base ; (2) l'écart entre le LIBOR yen à six mois et le SOFR dollar à six mois est de -9,0 points de base ; (3) l'écart entre le

SONIA livre sterling à six mois et le SOFR dollar à six mois est de 2,5 points de base ; (4) pour les taux d'intérêt en devises autres que l'euro, le yen et la livre sterling, l'écart par rapport au SOFR dollar à six mois est de 15 points de base. (5) Lorsque le taux variable est lié à un taux d'intérêt de référence autre que le SOFR dollar six mois, un écart reflétant la différence entre le taux de référence et le SOFR dollar six mois (arrondi aux 50 points de base les plus proches) sera ajouté.

### ***Obligation d'information***

**22. Les autorités informeront les services du FMI de tout emprunt extérieur programmé et de ses modalités avant qu'il soit contracté ou garanti par l'État,** et consulteront les services du FMI concernant toute opération éventuelle de gestion de la dette.

### **Nouvelle Dette Extérieure Non Concessionnelle Contractée ou Garanties par le Gouvernement Central**

#### ***Définition***

**23.** La dette extérieure contractée ou garanties par le gouvernement central est définie comme indiqué dans les paragraphes précédents.

**24. Concessionnalité.** Dans le cadre du programme, une dette est considérée comme concessionnelle si elle contient un élément de subvention d'au moins 35 pour cent. Cela est calculé comme la différence entre la valeur actuelle (VA) de la dette et sa valeur nominale, exprimée en pourcentage de la valeur nominale. La VA au moment de la contraction est déterminée en actualisant les paiements futurs attendus du service de la dette. Si l'élément de subvention est zéro ou négatif, la VA sera égale à la valeur nominale de la dette. Le taux d'actualisation appliqué est le taux unifié de 5 pour cent établi dans la Décision du Conseil Exécutif No. 15248-(13/97). Pour les dettes avec un taux d'intérêt variable qui inclut un taux de référence plus un écart fixe, la VA sera calculée en utilisant le taux de référence du programme plus l'écart fixe (en points de base) spécifié dans le contrat de dette. Les taux de référence du programme pour le taux de financement sécurisé en dollars américains (SOFR-Secured Overnight Financing Rate) à six mois et le taux interbancaire en Euro (EURIBOR-Euro Interbank Offered Rate) à six mois sont respectivement fixés à 2,73 pour cent et 2 pour cent, et resteront inchangés pendant la durée du programme. Si le taux variable est lié à un taux de référence différent de celui indiqué par les taux SOFR et EURIBOR à six mois, un écart supplémentaire reflétant la différence entre le taux de référence et le taux SOFR à six mois sera inclus.

### ***Obligation d'information***

**25.** Le gouvernement doit informer le personnel du Fonds de tout nouvel emprunt extérieur et de ses conditions avant de procéder à la contraction ou à la garantie de cette dette.

## **B. Objectifs indicatifs**

**Définitions**

**26. Les recettes de trésorerie sont un objectif indicatif du programme.** Elles comprennent les recettes fiscales, non fiscales et des comptes spéciaux, mais excluent le produit du règlement de dettes réciproques entre l'État et les entreprises, ainsi que les recettes hors trésorerie.

**27. Le solde budgétaire de base est défini comme la différence entre** i) les recettes totales, qui correspondent à la somme des recettes de trésorerie définies au paragraphe 26 et des recettes hors trésorerie, et ii) les dépenses budgétaires totales, calculées en excluant les investissements financés sur ressources extérieures mais en incluant les dépenses financées au titre de l'initiative PPT. Deux objectifs indicatifs ont été fixés pour le solde budgétaire de base : le premier inclut les subventions budgétaires, tandis que le second n'en tient pas compte.

**28. Si les décaissements des dons budgétaires externes sont inférieurs** aux montants projetés à la fin de chaque trimestre, tels que quantifiés dans le tableau des critères de performances (voir le tableau 1 du MPEF), le plancher trimestriel correspondant du solde budgétaire de base, y compris les dons budgétaires, sera diminué au prorata, dans la limite de 30 milliards de FCFA.

**29. Le plancher des dépenses sociales est un objectif indicatif du programme.** Les dépenses sociales sont définies comme les dépenses engagées par l'État sur ses ressources propres et affectées aux secteurs sociaux (dépenses poursuivant des objectifs sociaux au niveau de chaque secteur), et comme les dépenses bénéficiant directement aux ménages pauvres, aux enfants, aux jeunes et aux femmes en situation de vulnérabilité, aux personnes âgées, aux handicapés, aux victimes de conflits armés et de trafics, aux réfugiés, aux personnes déplacées et aux chômeurs. Pour faciliter leur suivi, ces dépenses seront codées dans le budget, conformément aux recommandations de l'UNICEF (voir tableau ci-dessous). La vulnérabilité correspond au risque que court un individu de basculer dans la pauvreté, d'avoir des difficultés à s'alimenter correctement ou de se retrouver dans l'incapacité physique et financière d'assurer ses besoins essentiels.

<b>Codification des différents types de dépenses sociales</b>	
<b>Dépenses budgétaires</b>	<b>Codes</b>
Dépenses hors dépenses sociales	00
Dépenses sociales : santé	11
Dépenses sociales : éducation	12
Dépenses sociales : protection sociale	13
Dépenses sociales : nutrition	14
Dépenses sociales : eau courante/assainissement	15
Dépenses sociales : autres	19

**30. Un plafond est fixé au montant des dépenses réglées selon des procédures exceptionnelles (sans ordonnancement préalable), à l'exclusion des paiements au titre du service de la dette et des charges liées aux exonérations fiscales.** Il représente 5 pour cent du total des dépenses autorisées au cours du trimestre pour lequel l'objectif est évalué.

***Obligation d'information***

**31. Les informations sur les recettes et les dépenses du budget de base seront communiquées au FMI mensuellement,** dans un délai de six semaines après la fin de chaque mois.

**32. Les informations sur les dépenses sociales seront communiquées au FMI trimestriellement,** dans un délai de six semaines après la fin de chaque trimestre.

**33. Les informations sur les dépenses exceptionnelles seront communiquées au FMI trimestriellement,** dans un délai de six semaines après la fin de chaque trimestre.

## Informations complémentaires pour le suivi du programme

### A. Finances publiques

#### 34. Les autorités communiqueront aux services du FMI les informations suivantes :

- Des estimations mensuelles détaillées des recettes et dépenses, y compris les dépenses prioritaires et le paiement des arriérés intérieurs et extérieurs, ainsi que les recettes détaillées des douanes, de la DGI et du Trésor.
- Le tableau des opérations financières de l'État avec les données mensuelles complètes sur le financement intérieur et extérieur du budget, les variations des arriérés et des restes à payer au Trésor. Ces données devront être transmises mensuellement, dans les six semaines suivant la fin de chaque mois.
- Des données mensuelles complètes sur le financement net non bancaire : i) la variation de l'encours des titres d'État (bons et obligations du Trésor) émis en FCFA sur le marché financier régional de l'UEMOA et non détenus par les banques commerciales du Niger ; ii) la variation de l'encours des comptes de diverses consignations au Trésor ; et iii) la variation de l'encours des créances sur l'État abandonnées par le secteur privé.
- Des données trimestrielles sur les dépenses sociales (situation des crédits votés, libérés et consommés).
- Des rapports trimestriels sur l'exécution du budget, incluant le taux d'exécution des dépenses de réduction de la pauvreté et notamment la consommation de crédits des principaux ministères concernés (Éducation nationale, Santé publique, Équipement, Agriculture et Élevage).
- Les données mensuelles des soldes des comptes du Trésor, par exercice budgétaire de référence, avec la ventilation de plus et moins de 90 jours de durée.
- Des données mensuelles sur le service de la dette effectif (principal et intérêt) par rapport aux échéances programmées. Ces données seront transmises dans les quatre semaines à compter de la fin du mois.
- La liste des prêts extérieurs conclus ou en cours de négociation et des emprunts envisagés dans les prochains six mois, avec les termes financiers.

### B. Secteur monétaire

#### 35. Les autorités communiqueront les informations suivantes mensuellement, dans un délai de huit semaines après la fin de chaque mois :

- Le bilan consolidé des institutions monétaires et, le cas échéant, le bilan consolidé des banques individuelles.
- La situation monétaire, dans les huit semaines à compter de la fin du mois, pour les données provisoires.
- Les taux d'intérêt créditeurs et débiteurs.

- Les indicateurs usuels de supervision bancaire pour les institutions financières bancaires et non bancaires (le cas échéant, ces mêmes indicateurs pour des institutions individuelles).

## C. Balance des paiements

### 36. Les autorités communiqueront aux services du FMI les informations suivantes :

- Toute révision des données relatives à la balance des paiements (concernant les services, les transferts privés, les transferts officiels et les transactions en capital), chaque fois qu'elle est effectuée ;
- Les données annuelles préliminaires de balance des paiements, dans les six mois à compter de la fin de l'année de référence.

## D. Secteur réel

### 37. Les autorités communiqueront aux services du FMI les informations suivantes :

- Les indices mensuels désagrégés des prix à la consommation, dans un délai de deux semaines après la fin de chaque mois.
- Les comptes nationaux, dans les six mois à compter de la fin de l'année.
- Toute révision des comptes nationaux.

## E. Réformes structurelles et autres données

### 38. Les autorités communiqueront aux services du FMI les informations suivantes :

- Tout(e) étude ou rapport officiel sur l'économie du Niger, dans un délai de deux semaines après sa publication.
- Tout(e) décision, arrêté, loi, décret, ordonnance ou circulaire ayant des implications économiques ou financières, dès sa publication ou, au plus tard, dès son entrée en vigueur.
- Tout projet de contrat dans les secteurs minier et pétrolier, y compris les volumes de production et de vente, les prix et l'investissement extérieur.
- Tout accord avec des interlocuteurs du secteur privé ayant des répercussions économiques ou financières pour l'État, y compris dans le secteur des ressources naturelles.

## Résumé des données à transmettre

Type de données	Tableau	Fréquence	Délai de transmission
Secteur réel	Comptes nationaux.	Annuelle	Fin de l'année + 6 mois
	Révisions des comptes nationaux.	Variable	8 semaines à compter de la révision
	Indices désagrégés des prix à la consommation.	Mensuelle	Fin du mois + 2 semaines
Finances publiques	Position nette des administrations publiques envers le système bancaire.	Mensuelle	Fin du mois + 6 semaines
	Données mensuelles complètes sur le financement intérieur net non bancaire : i) la variation de l'encours des titres d'État (bons et obligations du Trésor) émis en FCFA sur le marché financier régional de l'UEMOA et non détenus par les banques commerciales du Niger ; ii) la variation de l'encours des comptes de diverses consignations au Trésor ; et iii) la variation de l'encours des créances sur l'État abandonnées par le secteur privé.	Mensuelle	Fin du mois + 6 semaines
	TOFE provisoire, incluant la décomposition des recettes (DGI, DGD et DGTCP) et des dépenses, y compris le remboursement des arriérés de paiement intérieurs, salariaux et non salariaux, existants à fin 1999 et la variation des restes à payer au Trésor.	Mensuelle	Fin du mois + 6 semaines
	Données sur l'encours des restes à payer (RAP) au Trésor, par exercice budgétaire de référence (total et RAP à plus de 90 jours).	Mensuelle	Fin du mois + 6 semaines
	Situation mensuelle des comptes de dépôt des correspondants du Trésor.	Mensuelle	Fin du mois + 6 semaines
	Exécution du budget d'investissement.	Trimestrielle	Fin du trimestre + 6 semaines

## Résumé des données à transmettre (suite et fin)

Type de données	Tableau	Fréquence	Délai de transmission
	Tableau d'exécution des dépenses budgétaires, des dépenses de la liste unifiée et des dépenses financées au titre de l'initiative PPTE.	Mensuelle	Fin du mois + 6 semaines
	Solde provisoire des comptes du Trésor.		
	État mensuel des soldes des comptes du Trésor et des autres comptes publics à la BCEAO.	Mensuelle	Fin du mois + 6 semaines (provisoire) Fin du mois + 10 semaines (définitif)
	Formule de fixation des prix des produits pétroliers, recettes tirées de la taxation des produits pétroliers et différentiels de prix.	Mensuelle	Fin du mois + 6 semaines
	Situation monétaire		
Données monétaires et financières	Bilan consolidé des institutions monétaires et, le cas échéant, bilan consolidé des différentes banques.	Mensuelle	Fin du mois + 8 semaines
	Taux d'intérêt créditeurs et débiteurs.	Mensuelle	Fin du mois + 8 semaines
	Indicateurs prudentiels de la supervision bancaire	Trimestrielle	Fin du trimestre + 8 semaines
Balance des paiements	Balance des paiements	Annuelle	Fin de l'année + 6 mois
	Révisions de la balance des paiements	Variable	Au moment de la révision.
Dette extérieure	Encours et remboursements des arriérés de paiement extérieurs.	Mensuelle	Fin du mois + 6 semaines
	Décomposition de tous les nouveaux emprunts extérieurs signés et des emprunts prévus, y compris leurs conditions financières.		Fin du mois + 6 semaines
	Tableau sur le service mensuel effectif de la dette extérieure (principal et intérêts) par rapport aux échéances programmées.	Mensuelle	Fin du mois + 4 semaines



# NIGER

2 mars 2026

## HUITIÈME REVUE DE L'ACCORD AU TITRE DE LA FACILITÉ ÉLARGIE DE CRÉDIT, QUATRIÈME REVUE AU TITRE DE LA FACILITÉ POUR LA RÉSILIENCE ET LA DURABILITÉ, DEMANDES D'AUGMENTATION AU TITRE DE L'ACCORD DE FACILITÉ ÉLARGIE DE CRÉDIT, DE DÉROGATION SUR CRITÈRE DE RÉALISATION NON ATTEINT ET DEMANDE DE MODIFICATION DE CRITÈRES DE RÉALISATION — ANALYSE DE VIABILITÉ DE LA DETTE

Approuvé par  
**Vitaliy Kramarenko (AFR),**  
**Koshy Mathai (SPR),**  
**Manuela Francisco (IDA)**

Préparé par les services du Fonds monétaire international (FMI) et de l'Association internationale de développement (IDA)<sup>1</sup>.

<b>Niger : analyse de viabilité de la dette réalisée conjointement par la Banque mondiale et le FMI</b>	
<b>Risque de surendettement extérieur</b>	<i>Élevé</i>
<b>Risque de surendettement global</b>	<i>Élevé</i>
<b>Niveau de détail de la notation du risque</b>	<i>Viable</i>
<b>Application du jugement</b>	<i>Oui</i>

<sup>1</sup> La présente AVD a été préparée conformément à la note d'orientation sur le cadre de viabilité de la dette pour les pays à faible revenu établi conjointement par la Banque et le FMI en 2018 et à son *addendum*.

*Malgré l'amélioration observée par rapport à la dernière AVD (2024), le Niger est considéré comme présentant un risque de surendettement extérieur et public global élevé au vu des éléments d'appréciation suivants : conditions de financement encore resserrées, besoins de refinancement de la dette intérieure importants et arriérés restants envers les créanciers. Toutefois, la dette publique du Niger reste viable. Pour faire face à ces risques élevés, les autorités ont élaboré une stratégie d'endettement à moyen terme qui comprend des opérations de gestion des passifs pour allonger les échéances, la recherche active de nouvelles sources de financement extérieur et d'autres mesures d'urgence en matière budgétaire. Sur le plan macroéconomique, à moyen terme, la croissance s'appuie sur les exportations de pétrole brut. Néanmoins, une grande incertitude persiste avec des risques importants de détérioration des perspectives liés, entre autres, à l'insécurité, aux relations tendues avec les partenaires et à la baisse attendue des flux d'aide publique au développement (APD). Dans ce contexte, le Niger devrait conserver des politiques d'endettement prudentes en maintenant son niveau de dette non concessionnelle à zéro et éviter tout recours excessif aux emprunts intérieurs, plus onéreux, pour financer le budget. Des efforts constants seraient souhaitables pour pérenniser les politiques macroéconomiques saines, mettre en œuvre des réformes structurelles, améliorer les pratiques de gestion de la dette, rehausser la qualité de la gestion des investissements publics et accroître l'efficacité des dépenses publiques afin de contribuer à la viabilité de la dette malgré l'incertitude ambiante. Compte tenu de la vulnérabilité du Niger au changement climatique, il est capital de renforcer la résilience grâce à des investissements et mesures d'adaptation, tout en conservant une orientation budgétaire prudente.*

## PERIMETRE DE LA DETTE PUBLIQUE

**1. La dette du Niger contractée et garantie par l'État (CGE) couvre les obligations de l'administration centrale** (tableau 1 du texte). Les entités publiques et les collectivités locales nigériennes n'empruntent pas directement. L'AVD n'englobe ni la dette de la Caisse nationale de sécurité sociale (CNSS) ni les fonds extrabudgétaires<sup>2</sup>. Elle comprend les garanties de l'État sur les emprunts à l'étranger octroyées aux secteurs privé et public. À fin 2024, la dette privée garantie par l'État se limite à la garantie consentie à la China National Petroleum Company (CNPC) pour un emprunt destiné à financer la raffinerie SORAZ afin de couvrir la participation minoritaire de l'État<sup>3</sup>. Les entreprises publiques n'empruntent pas directement à l'étranger, car elles bénéficient plutôt de rétrocessions de l'État, qui sont prises en compte dans les statistiques de la dette<sup>4</sup>. Les données sur la dette détenue par ces entreprises restent limitées. L'AVD inclut aussi une avance à court terme sur des ventes de pétrole accordée par une société résidente qui est également une filiale de la China National Petroleum Corporation (CNPC-NP). Ce prêt équivalant à 400 millions de dollars et libellé en francs CFA est assorti d'une échéance à 12 mois (qui peut être prolongée à 16 mois) et d'un taux d'intérêt de 7 %. Il est comptabilisé dans la dette intérieure et inclus dans l'encours 2024. Son remboursement est lié au produit des exportations pétrolières, la CNPC-NP retenant 80 % de la part prévue du Niger (25,36 % du total des exportations pétrolières acheminées par l'oléoduc). Comme la CNPC-NP déduit à la source le service de cette dette de la part de l'État nigérien dans les recettes d'exportations de pétrole, les paiements à ce titre se sont poursuivis pendant les périodes où le Niger avait des arriérés envers des créanciers multilatéraux. Bien que ce prêt de la CNPC-NP soit considéré comme une dette intérieure pour l'AVD, car il a été contracté auprès d'une société résidente et libellé en francs CFA, il s'apparente à plus d'un égard à une dette extérieure et présente des risques similaires. En raison du profil d'amortissement, en particulier, le service de cette dette est exposé à la volatilité des cours du pétrole et aux chocs sur les exportations, et mobilise de fait un pourcentage important des recettes extérieures. Les autorités ont ratifié l'accord de prêt extérieur signé avec la Banque ouest-africaine de développement (BOAD) pour un montant de 50 milliards de francs CFA et qui a été discuté dans le rapport établi par les services pour la septième revue (rapport du FMI n° 25/200). Ce prêt non concessionnel rémunéré à 4,9 % l'an, est accordé pour 10 ans avec un différé d'amortissement de 3 ans. Le produit de cet emprunt a été rétrocédé pour soutenir une banque d'importance systémique et couvrir ses besoins de fonds propres et de liquidité liés aux arriérés<sup>5</sup>.

<sup>2</sup> En octobre 2023, le Conseil national pour la sauvegarde de la patrie (CNSP) a créé un fonds de solidarité pour la lutte contre le terrorisme et l'insécurité. Il est financé entre autres par les droits perçus sur les hydrocarbures, les télécommunications et les frais de transport, ainsi que par des contributions financières et en nature volontaires.

<sup>3</sup> En 2008, la CNPC a accordé un prêt de 880 millions de dollars (7,0 % du PIB) pour la construction de la raffinerie SORAZ. Ce prêt est garanti par l'État à hauteur de 352 millions de dollars (2,8 % du PIB). Il est en cours de remboursement et les versements correspondants sont inclus dans l'encours de référence de la dette.

<sup>4</sup> Il s'agit notamment de la compagnie d'électricité (NIGELEC), la compagnie des eaux (SPEN) et l'entreprise de télécommunication (Niger Telecom), ainsi que de l'entité administrative publique chargée de la mise en œuvre du projet du barrage de Kandadji.

<sup>5</sup> Le prêt satisfait aux conditions fixées par la politique de plafonds d'endettement du FMI pour pouvoir déroger au plafonnement des nouvelles dettes concessionnelles ; en particulier i) aucun financement concessionnel n'est disponible pour appuyer cette opération ; ii) il n'y a pas d'incidence négative sur les indicateurs du poids de la dette de l'AVD ni dépassement du critère de réalisation (CR) relatif aux plafonds d'emprunt en valeur actuelle (VA) et iii) le prêt fait partie intégrante de la stratégie de développement des autorités.

2. **Les autorités enregistrent des progrès en matière de transparence de la dette.** Le gouvernement a publié sur le site Internet du ministère des Finances les comptes annuels des principales entreprises publiques pour l'exercice 2022-23, conformément à la politique de financement durable du développement de la Banque mondiale. Bien que ces efforts aient été un temps interrompus, les autorités ont recommencé à communiquer les données sur la dette en publiant les bulletins de 2024 et du troisième trimestre 2025 et elles continueront d'accroître la transparence de la dette en instituant la publication à intervalles réguliers et en temps opportun de statistiques de la dette publique détaillées, incluant les entreprises publiques. Des efforts sont déployés en vue de produire des statistiques des finances publiques et de la dette du secteur public conformes au *Manuel de statistiques de finances publiques* de 2014 et au *Guide des statistiques de la dette du secteur public* de 2011, ce qui améliorera considérablement la qualité et la couverture des statistiques sur les finances publiques et la dette du secteur public. Enfin, la plus grande partie de la dette extérieure est définie en fonction de la monnaie d'émission faute de données suffisantes sur la résidence des détenteurs de dettes de l'UEMOA<sup>6</sup>.

**Tableau 1 du texte. Niger : couverture de la dette du secteur public et conception du test de résistance des passifs conditionnels**

Périmètre de la dette publique			
Sous-secteurs du secteur public	Sous-secteurs couverts		
1 Administration centrale	X		
2 Administrations territoriales et locales			
3 Autres éléments des administrations publiques			
4 dont : caisse de sécurité sociale			
5 dont : fonds extrabudgétaires (FEB)			
6 Garanties (à d'autres entités des secteurs public et privé, y compris entreprises publiques)	X		
7 Banque centrale (emprunts effectués au nom de l'État)	X		
8 Dette non garantie des entreprises publiques			

Couverture des données sur la dette publique et ampleur du choc retenu pour le test de résistance adapté aux passifs conditionnels			
1 Couverture des données sur la dette publique du pays	Administration centrale, banque centrale, dette garantie par l'État		
	Par défaut	Utilisés pour l'analyse	Raisons des écarts par rapport aux paramètres retenus par défaut
2 Autres éléments des administrations publiques non pris en compte à la rubrique 1.	0 % du PIB	0	
3 Dette des entreprises publiques (garantie ou non par l'État) <sup>1/</sup>	2 % du PIB	2	
4 PPP	35 % de l'encours des PPP	0,00	
5 Marché financier (la valeur par défaut de 5 % du PIB est la valeur minimale)	5 % du PIB	6	Coût budgétaire potentiel d'une recapitalisation du secteur bancaire
Total (2+3+4+5) (en % du PIB)		8,0	

<sup>1/</sup> Le choc par défaut de 2 % du PIB sera appliqué aux pays dont la dette garantie par l'État n'est pas pleinement prise en compte dans la définition de leur dette publique (1). Si elle est déjà incluse dans la dette publique (1.) et si les risques associés à la dette des entreprises publiques non garantie par l'État sont jugés négligeables, une équipe-pays peut réduire ce pourcentage à 0 %.

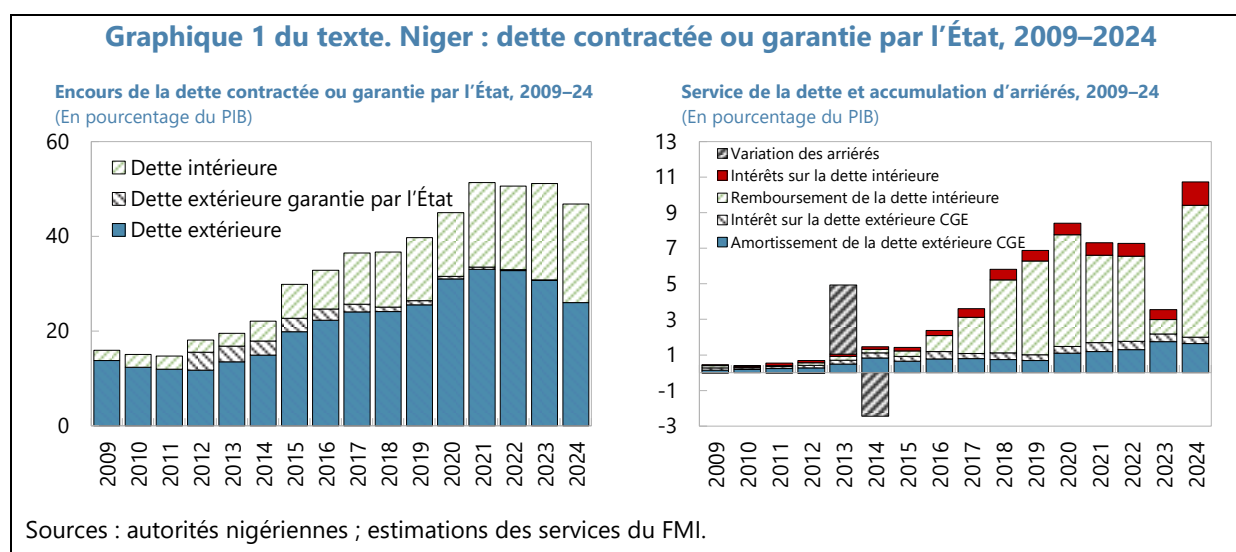
3. **Le test de résistance adapté des passifs conditionnels est paramétré pour tenir compte des lacunes dans la couverture de la dette** (tableau 1 du texte). Premièrement, le choc de couverture est maintenu à 0 % du PIB pour les autres composantes des administrations publiques non prises en compte dans l'encours de la dette utilisé pour le scénario de référence car : i) les autorités ont indiqué que la solidité de la position financière de la CNSS excluait tout risque budgétaire important ; et ii) les administrations locales ne contractent que des dettes à court terme auprès du secteur bancaire intérieur, qui est de taille modeste. Les partenariats public-privé (PPP) régis par l'actuelle loi relative aux PPP ne font pas appel aux fonds publics. Il n'y a pas de test de résistance des passifs conditionnels pour les PPP, car l'encours des PPP nigériennes est inférieur à 3 % du PIB. Une des banques publiques a des fonds propres négatifs. Pour la recapitaliser entièrement de façon à ce que son ratio de fonds propres réglementaires atteigne le seuil minimal de 11,5 %, il faut une opération d'un montant estimé à 1 % du PIB. Outre la valeur par défaut de 5 % du PIB, un choc additionnel de 1 % du PIB est donc appliqué pour le test de résistance

<sup>6</sup> À l'exception des créanciers dont la résidence peut être établie, pour lesquels la dette est définie en fonction de la résidence. La dette de la Banque ouest-africaine de développement (BOAD), par exemple, est classée comme une dette extérieure.

relatif aux passifs conditionnels des marchés financiers, afin de refléter les besoins de recapitalisation des banques que pourraient éventuellement engendrer les vulnérabilités du système bancaire.

## INFORMATIONS GENERALES SUR LA DETTE

4. **La dette nigérienne contractée ou garantie par l'État (CGE) est estimée à 47,7 % du PIB à la fin de 2024** (graphique 1 du texte)<sup>7</sup>. L'encours de la dette CGE du Niger a culminé à 51,8 % du PIB puis diminué en 2023 avec l'apurement des arriérés accumulés dans l'année. La dette extérieure CGE est estimée à 27 % du PIB en 2024, contre 31,5 % du PIB en 2023. Cette dette extérieure CGE représentait 57 % de l'encours total de la dette du Niger en 2024. Les créanciers multilatéraux représentent l'essentiel (environ 82 %) de la dette extérieure ; il s'agit en premier lieu de la Banque mondiale (IDA) puis du FMI, de la Banque africaine de développement et de la Banque ouest-africaine de développement (BOAD). La dette bilatérale officielle représente environ 11 % de la dette extérieure. L'exposition au risque de change est relativement faible étant donné que la plus grande partie de la dette extérieure est libellée en franc CFA ou en euro (auquel le franc CFA est arrimé). Les prêts extérieurs sont généralement assortis de conditions concessionnelles. Cette structure de financement connaît toutefois d'importantes évolutions : les financements provenant d'institutions multilatérales reprennent progressivement<sup>8</sup>, mais les partenaires bilatéraux traditionnels pourraient s'abstenir de prêter au Niger à brève échéance (tableau 5).



<sup>7</sup> Pendant la revue, de menues différences ont été observées entre les données sur la dette communiquées par le pays au Système de communication des données sur la dette de la Banque mondiale et les données utilisées dans l'analyse de viabilité de la dette, fournies par les autorités. Ces écarts sont jugés minimes et, d'après les services du FMI, sans incidence sur les résultats ou conclusions de l'évaluation. Les services continuent d'échanger avec les autorités pour faire en sorte que toutes les incohérences restantes soient supprimées.

<sup>8</sup> Les projections de décaissements de l'IDA (Banque mondiale) tiennent compte des modifications de la structure et des conditions de financement respectivement liées aux vingtième et vingt et unième reconstitutions de l'IDA.

**5. La dette intérieure est essentiellement constituée de bons du Trésor à court et moyen terme.**

Ces titres sont majoritairement détenus par des banques domiciliées au Niger ou dans l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA). Le rendement moyen pondéré de la dette souveraine nigérienne sur le marché de l'UEMOA s'élevait à 8,9 % en décembre 2025, tandis que l'écart de taux d'intérêt à l'émission par rapport à la moyenne de l'UEMOA a baissé de 119 points de base en deux mois. Entre 2024 et 2025, l'échéance moyenne à l'émission des titres d'État est passée de 17 à 19 mois. Les taux de souscription moyens en 2025 étaient inférieurs aux niveaux historiques s'établissant à 99 %. Les coûts d'emprunt ont atteint 10,8 % pour les titres à deux ans (dernière émission de décembre).

**6. En 2025, les progrès en matière d'apurement des arriérés ont été mitigés.**

Les autorités nigériennes ont considérablement réduit les arriérés intérieurs : ils se chiffraient à 2,3 milliards de francs CFA (0,02 % du PIB) à fin décembre 2025, contre 69,5 milliards de francs CFA (0,5 % du PIB) en juin 2025, selon les estimations. Néanmoins, de nouveaux arriérés envers la Banque mondiale (IDA), le Fonds international pour le développement agricole (FIDA), la Banque d'investissement et du développement de la CEDEAO, l'Agence française de développement (AFD) et la Banque européenne d'investissement (BEI) se sont accumulés en raison des décaissements tardifs d'une institution multilatérale et d'autres problèmes techniques. Au total, les nouveaux arriérés s'élevaient à 9,6 milliards de francs CFA (environ 0,1 % du PIB) à fin décembre 2025. Les arriérés vis-à-vis de l'IDA se sont accumulés entre juillet et début novembre 2025 puis à nouveau entre fin 2025 et début février 2026. Les décaissements ont été suspendus pendant ces deux périodes et n'ont repris qu'après l'apurement des arriérés, tout dernièrement en février 2026. Les autorités prévoient d'apurer sous peu les arriérés dus à d'autres créanciers multilatéraux et à la France, tandis que les discussions avec les créanciers bilatéraux se poursuivent. La politique du FMI de non-tolérance des arriérés s'applique aux arriérés dus aux créanciers multilatéraux et bilatéraux répertoriés dans le tableau 2 du texte. Le Niger doit à la Libye des arriérés antérieurs à l'initiative en faveur des pays pauvres très endettés (PPTE) qui continuent de ne pas être comptabilisés dans le cadre de la politique révisée des arriérés envers les créanciers officiels, car le procès-verbal agréé du Club de Paris est suffisamment représentatif et les autorités ne ménagent aucun effort pour régler les arriérés.

**Tableau 2 du texte. Niger : montant total des arriérés extérieurs par créancier**  
(en milliards de FCFA)

Créanciers	24-juin-25			Apurement (-) / apurement des arriérés (+)			31-déc-25		
	Capital	Intérêts	Total	Capital	Intérêts	Total	Capital	Intérêts	Total
Multilatéraux+ BOAD	0,0	0,0	0,0	5,4	2,8	8,2	5,4	2,8	8,2
IDA	0,0	0,0	0,0	1,9	1,4	3,2	1,9	1,4	3,2
BOAD	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
FIDA	0,0	0,0	0,0	1,6	0,5	2,1	1,6	0,5	2,1
Banque islamique de développement	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
BADEA	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
BIDC	0,0	0,0	0,0	0,5	0,8	1,3	0,5	0,8	1,3
Banque européenne d'investissement	0,0	0,0	0,0	1,4	0,2	1,6	1,4	0,2	1,6
Bilatéraux	13,6	1,5	15,1	0,7	0,7	1,4	14,2	2,2	16,5
<i>Club de Paris</i>	4,3	0,0	4,3	1,0	0,9	1,9	5,3	0,9	6,2
France	4,3	0,0	4,3	1,0	0,9	1,9	5,3	0,9	6,2
<i>Hors Club de Paris</i>	9,3	1,5	10,7	-0,3	-0,2	-0,5	9,0	1,3	10,3
Chine	5,6	0,5	6,1	0,0	0,0	0,0	5,6	0,5	6,1
Koweït	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Arabie saoudite	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Inde	3,4	0,8	4,3	-0,1	0,0	-0,1	3,3	0,8	4,2
Émirats arabes unis	0,2	0,2	0,4	-0,2	-0,2	-0,4	0,0	0,0	0,0
Commerciaux	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Deutsche Bank	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Total	13,6	1,5	15,1	6,1	3,5	9,6	19,7	5,0	24,7
Libye (pré-PPTE) <sup>2</sup>	9,3	0,0	9,3	0,0	0,0	0,0	9,3	0,0	9,3

Sources : autorités nigériennes ; calculs des services du FMI.

1/ Estimations des autorités au 31 décembre 2025.

2/ Le Niger a accumulé envers la Libye des arriérés de paiements antérieurs à l'initiative en faveur des pays pauvres très endettés (PPTE) pour un total de 15,2 millions de dollars, soit environ 9,3 milliards de FCFA d'après les autorités nigériennes, et qui sont considérés comme réglés au titre de la politique du FMI en la matière. Les autorités nigériennes ont engagé un dialogue bilatéral avec leurs homologues libyennes en vue d'un rapprochement et d'une régularisation des arriérés antérieurs à l'initiative PPTE.

**7. Faute de données suffisantes, l'estimation et l'analyse de la dette extérieure privée sont compliquées et doivent être améliorées.** La BCEAO se heurte à des difficultés pour l'établissement des statistiques sur l'encours de la dette extérieure privée et poursuivra ses efforts pour collecter des informations sur la couverture et la composition de la dette extérieure privée.

## PRINCIPALES HYPOTHESES

8. Le scénario de référence postule une croissance vigoureuse s'appuyant sur l'agriculture à court terme et des réformes structurelles à moyen et long terme (tableau 3 du texte). En 2025, une production agricole supérieure aux prévisions devrait compenser le ralentissement des exportations de pétrole provoqué par les attentats terroristes visant l'oléoduc transportant le pétrole brut d'Agadem au Niger à Sèmè au Bénin. À moyen terme, la croissance se stabilisera à 6 % environ jusque dans les années 2030, bénéficiant du développement de la nouvelle production d'uranium et des réformes structurelles destinées à renforcer la diversification, la création d'emplois et la gouvernance. Elle ralentira progressivement à 6,0 % d'ici 2028 pour s'établir à 5,5 % en 2045. Les projections de croissance se fondent sur les données historiques pour les chocs liés au climat. Les hypothèses concernant la croissance à long terme du PIB réel s'inspirent du document [Des trajectoires pour une croissance durable au Niger : Mémoire économique du Niger](#), publié par le Groupe de la Banque mondiale et selon lequel la croissance s'établit progressivement aux environs de 5,5 % à long terme, reflétant une accumulation continue de capital, des gains de productivité dans le secteur non pétrolier et une normalisation de la croissance après la mise en service de l'oléoduc<sup>9</sup>. Le scénario de référence inclut aussi les investissements liés au climat prévus par les autorités. Les prix à la consommation ont diminué de 4,6 % en 2025, principalement sous l'effet de la baisse des prix des denrées alimentaires consécutive à une bonne saison agricole et des mesures gouvernementales ciblées pour assurer un approvisionnement suffisant des marchés. L'inflation devrait converger vers la cible régionale de l'UEMOA (2 %) d'ici 2027.

9. **Reflétant les problèmes de sécurité existants, le cadre macroéconomique repose sur l'hypothèse d'un déficit budgétaire qui atteindrait le critère de convergence de l'UEMOA (3 % du PIB) d'ici 2027.** Par rapport à l'AVD de la sixième revue (rapport du FMI n° 25/25), les projections de recettes ont été révisées à la hausse en 2025 et 2026, illustrant des impacts plus importants que prévu des mesures d'accroissement des recettes dans le secteur non lié aux ressources naturelles. Cela fait suite à l'adoption du code général des impôts de juillet 2025 et aux progrès au sein de l'administration des recettes, qui devraient se traduire par des recettes supplémentaires en 2026, notamment grâce au relèvement du taux minimal de l'impôt sur les bénéfices, à la rationalisation des exonérations de l'impôt sur les sociétés, à l'extension des obligations d'enregistrement pour les marchés publics et au déploiement à plus grande échelle de la plate-forme d'information fiscale. Les recettes dans le secteur des ressources naturelles, en revanche, ont été plus modestes que prévu en raison des tensions constantes à la frontière avec le Bénin – qui se répercutent sur les exportations d'uranium – et des interruptions de la production pétrolière liées à des sabotages de l'oléoduc.

<sup>9</sup> Les hypothèses de croissance à long terme ont été établies en 2022. Compte tenu des évolutions importantes observées au Niger depuis, elles sont entourées d'incertitude et seront révisées dans les futures évaluations.

**Tableau 3 du texte. Niger : principales hypothèses macroéconomiques, 2022–45**

	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031–45
<b>Croissance du PIB réel (en %)</b>										
AVD actuelle	11,9	2,4	10,3	6,9	6,7	6,5	6,0	6,0	6,0	5,8
7e revue FEC	11,9	2,4	10,3	6,6	6,7	6,5	6,0	6,0	6,0	5,8
6e revue FEC & art. IV	11,9	2,4	8,8	7,9	6,7	6,4	6,0	6,0	5,8	5,7
<b>Inflation (IPC)</b>										
AVD actuelle	4,2	3,7	9,1	-4,6	0,4	2,0	2,0	2,0	2,0	2,0
7e revue FEC	4,2	3,7	9,1	4,2	3,2	2,0	2,0	2,0	2,0	2,0
6e revue FEC & art. IV	4,2	3,7	9,1	3,7	3,2	2,0	2,0	2,0	2,0	2,0
<b>Solde budgétaire primaire (en % du PIB)</b>										
AVD actuelle	-5,5	-4,0	-2,5	-1,6	-2,0	-1,2	-1,1	-1,4	-1,5	-1,6
7e revue FEC	-5,5	-4,0	-2,5	-1,3	-1,4	-1,6	-1,6	-1,7	-1,7	-1,5
6e revue FEC & art. IV	-5,5	-4,0	-2,5	-1,1	-1,1	-1,2	-1,4	-1,4	-1,5	-1,5
<b>Total des recettes hors dons (en % du PIB)</b>										
AVD actuelle	10,1	8,7	7,7	9,7	10,3	10,6	10,8	10,8	10,9	12,1
7e revue FEC	10,1	8,7	7,7	9,4	9,9	10,3	10,8	11,0	11,2	12,0
6e revue FEC & art. IV	10,1	8,7	8,3	9,4	10,0	10,6	11,2	11,5	11,7	12,6
<b>Exportations de biens et de services (en % du PIB)</b>										
AVD actuelle	11,7	12,2	13,8	17,7	16,1	19,5	18,4	18,0	17,5	15,9
7e revue FEC	11,7	12,2	12,8	18,9	17,0	17,0	16,3	15,4	14,8	14,3
6e revue FEC & art. IV	12,0	11,4	15,3	19,9	19,6	18,1	17,0	16,2	17,6	15,4
<b>Prix des exportations de pétrole (en dollars par baril)</b>										
AVD actuelle	91,5	76,6	75,2	64,5	59,0	59,1	60,0	61,2	62,4	73,4
7e revue FEC	91,5	76,6	75,2	63,6	59,3	59,6	60,4	61,1	62,3	73,3
6e revue FEC & art. IV	91,5	76,6	75,1	66,3	64,6	63,7	63,3	63,2	64,4	75,8
<b>Prix de l'uranium (en milliers de FCFA/kg)</b>										
AVD actuelle	52,0	75,0	76,0	71,2	75,7	80,6	84,1	86,6	86,6	86,6
7e revue FEC	52,0	75,0	76,0	71,2	75,7	79,8	83,4	87,1	87,1	87,1
6e revue FEC & art. IV	52,0	75,0	76,0	71,2	75,7	79,6	82,3	83,8	83,8	83,8

Sources : calculs des services du FMI.

**10. Les conditions de financement devraient demeurer restrictives à court terme mais s'améliorer à moyen et long terme.** Les perspectives de financement auprès de partenaires traditionnels sont incertaines depuis la prise du pouvoir par les militaires, obligeant les autorités à s'appuyer davantage sur le marché régional. Le recul attendu de l'APD à l'échelle mondiale pourrait accentuer cette tendance négative. À terme, conformément à la stratégie d'endettement définie par les autorités, les emprunts extérieurs devraient de moins en moins être contractés auprès de sources concessionnelles, avec par ailleurs un rallongement des échéances pour les financements intérieurs. En ce qui concerne la dette extérieure, l'AVD suppose que la structure des créanciers est appelée à changer, car certains partenaires traditionnels du développement continueront de suspendre leurs financements. À plus long terme, la situation concernant les emprunts extérieurs évoluera progressivement vers moins de financements concessionnels et plus de prêts aux conditions du marché. Pour la dette intérieure, l'AVD tient compte de la restructuration de 600 milliards de francs CFA opérée en 2025 pour lisser et allonger les échéances. Les taux d'intérêt moyens sur les bons et obligations du Trésor à 1-3 ans, 4-7 ans et à plus de 7 ans sont conformes aux niveaux effectivement mesurés en 2025, qui étaient respectivement de 10,3 %, 9,4 %, 10,5 % et 10,6 %. Cependant, pour mieux refléter le durcissement des conditions auxquelles le Niger doit se financer sur les marchés intérieur et extérieur et les pressions possiblement liées à la restructuration de

grande ampleur de la dette intérieure, les projections postulent une hausse des taux d'intérêt par rapport à 2025, qui atteindrait jusqu'à deux points de pourcentage. À moyen terme, nous partons de l'hypothèse que les échéances vont progressivement s'allonger (2040-45). Les facteurs d'augmentation de la dette CGE du Niger sont notamment les pressions à la hausse sur les dépenses et la contraction des exportations s'inscrivant dans un contexte d'insécurité défavorable, les investissements publics à grande échelle et la faible progression des recettes.

**11. L'AVD prend en considération la dernière version de la stratégie d'endettement à moyen terme des autorités.** Pour faire face aux risques élevés, en particulier à la forte pression liée au refinancement de la dette à court et moyen terme, les autorités ont mis en place une stratégie d'endettement à moyen terme combinant des mesures de gestion de la dette, la recherche active de nouvelles sources de financement extérieures et un plan d'urgence budgétaire pour pallier tout risque de refinancement.

**12. La boîte à outils de l'AVD pour évaluer le réalisme des prévisions macroéconomiques ne produit pas de signaux d'alerte au vu des antécédents du pays et des comparaisons avec les pairs.** Les déficits budgétaires primaires ont été le principal facteur d'accumulation de la dette publique totale entre 2020 et 2024, tandis que la contribution de la croissance du PIB à la dynamique de la dette devrait dépasser la contribution négative du déficit primaire, alimentant la tendance à la baisse du ratio dette publique/PIB, lequel devrait s'établir à 43 % en 2045 (graphique 3). L'ajustement budgétaire du solde primaire projeté sur trois ans (1,5 point de pourcentage du PIB) se situe hors du quartile supérieur de la distribution des ajustements historiques du déficit primaire pour un échantillon de pays à faible revenu. Les taux de croissance volatils observés en 2023 et 2024 reflètent les perturbations créées par une série d'événements tout à fait exceptionnels (instabilité politique, sanctions en 2023, etc.), qu'ont suivi la levée des sanctions et le démarrage des exportations de pétrole brut. La part respective des investissements publics et privés dans le PIB reste conforme aux tendances historiques (graphique 4).

## CLASSEMENT DU PAYS ET DETERMINATION DES SCENARIOS DES TESTS DE RESISTANCE

**13. La capacité d'endettement du Niger demeure « moyenne ».** La méthodologie repose sur un indicateur composite (IC) combinant le score à l'évaluation de la politique et des institutions nationales (EPIN), les conditions extérieures représentées par la croissance mondiale et des facteurs propres au pays. Avec les données de l'édition d'avril 2025 des *Perspectives de l'économie mondiale*, les calculs donnent un IC de 2,89, qui reflète essentiellement les contributions positives de la note EPIN (43 %) et des réserves internationales (62 %). Les contributions des taux de croissance réels national et mondial étaient de 6 % et 14 %, respectivement (tableau 4 du texte). Le score se situe dans la fourchette correspondant à une capacité d'endettement moyenne, à savoir  $2,69 < IC \leq 3,05$ .

Tableau 4 du texte. Niger : indicateur composite et seuils

Composantes	Coefficients (A)	Valeurs moyennes sur 10 ans (B)	Composantes du score de l'IC (A*B) = (C)	Contribution des composantes
<b>EPIN</b>	0,385	3,251	1,25	43 %
Taux de croissance réel (en %)	2,719	6,137	0,17	6 %
Couverture des importations par les réserves (en %)	4,052	44,102	1,79	62 %
Couverture des importations par les réserves <sup>2</sup> (en %)	-3,990	19,450	-0,78	-27 %
Envois de fonds (en %)	2,022	2,495	0,05	2 %
Croissance économique mondiale (en %)	13,520	3,035	0,41	14 %
<b>Score IC</b>			2,89	100 %
<b>Note IC</b>			Moyenne	

Capacité d'endettement	Moyenne
------------------------	---------

Évaluations	Classification fondée sur l'AVD actuelle	Classification fondée sur l'AVD précédente	Classification sur la base des deux AVD
Moyens	Moyenne 2,89	Moyenne 2,89	Moyenne 2,86

APPLICABLE	
<b>Seuils d'endettement EXTÉRIEUR</b>	
VA de la dette en % :	
exportations	180
PIB ;	40
Service de la dette en %...	
exportations	15
des recettes	18

APPLICABLE	
<b>Repère dette publique TOTALE</b>	
VA du total de la dette publique en % du PIB	55

Source : calculs des services du FMI. Valeurs limites pour l'indicateur composite d'une capacité d'endettement moyenne :  $2,69 < IC \leq 3,05$ .

#### 14. Outre les six tests de résistance normalisés, deux tests de résistance adaptés sont effectués :

- L'un des tests de résistance adaptés combine les passifs conditionnels résultant d'un choc ponctuel sur la dette (équivalent à 8 % du PIB) pour élaborer un scénario reflétant à la fois les passifs conditionnels des entreprises publiques (2 % du PIB) et les passifs conditionnels liés à l'instabilité des marchés financiers (6 % du PIB).
- Le second test de résistance adapté est un choc sur les cours des produits de base.<sup>10</sup> Le scénario rend compte de l'effet d'une brusque baisse d'un écart-type des prix des produits de base exportés par le pays.

<sup>10</sup> Selon le cadre de viabilité de la dette, ce test de résistance est appliqué aux pays dont les exportations de produits de base représentent au moins 50 % de leurs exportations totales de biens et de services au cours de la précédente période de trois ans. Les produits de base représentaient 54 % des exportations de biens et de services du Niger durant la période 2022–24.

## ANALYSE DE VIABILITE DE LA DETTE EXTERIEURE

**15. La dette extérieure devrait avoir continué de baisser en 2025 après le pic marqué à la suite des événements du fin juillet 2023, la dette publique et la dette privée reculant toutes deux à moyen terme (tableau 1).** Selon le scénario de référence, le ratio dette extérieure CGE/PIB devrait continuer de baisser, passant de 27 % en 2024 à 24,7 % en 2025. Cette évolution reflète les difficultés auxquelles se heurte le Niger pour se financer à l'étranger, même si la croissance du PIB participe aussi à la diminution du ratio. Une croissance plus forte et la prudence budgétaire devraient soutenir la tendance baissière du ratio dette extérieure CGE/PIB, qui atteindrait 23,1 % en 2045. La dette extérieure totale devrait se replier progressivement à 32,5 % du PIB d'ici 2045. Le déficit de la balance des biens et services devrait diminuer grâce aux exportations de pétrole acheminées par le nouvel oléoduc. Après prise en compte du déficit courant hors intérêts, des IDE nets et de la dynamique de la dette intérieure, les autres moteurs de la dynamique de la dette extérieure (autres composantes du compte de capital, accumulation de réserves, ajustements de valeur, variations des prix et des taux de change, etc.), sont inclus dans le résidu. Les contributions négatives de la croissance du PIB réel et le résidu compensent les contributions positives du déficit courant hors intérêts, avec à la clé une diminution progressive de la dette extérieure rapportée au PIB.

**16. Au vu des éléments d'appréciation retenus, les services du FMI maintiennent que le risque de surendettement extérieur est élevé ; la notation mécanique s'est néanmoins améliorée, passant à « modérée » (graphique 1).** Le ratio valeur actuelle (VA) de la dette/PIB et le ratio VA de la dette/exportations devraient se stabiliser au cours de la période visée par les projections et rester très inférieures aux seuils dans le scénario de référence. Selon les prévisions, le ratio service de la dette/exportations diminuera avec la montée en puissance des exportations, surtout dans le contexte de l'augmentation des exportations pétrolières. Le ratio service de la dette/recettes devrait dépasser le seuil établi en 2025 mais repassera au-dessous en 2026, ce qui est automatiquement exclu du calcul mécanique. À moyen et long terme, ce ratio devrait diminuer grâce aux recettes additionnelles résultant de la mise en œuvre du code général des impôts de juillet 2025 et des progrès constants dans l'administration des recettes : relèvement du taux minimal d'imposition des bénéfices, rationalisation des exonérations de l'impôt sur les sociétés, extension des obligations d'enregistrement liées aux marchés publics, déploiement à plus grande échelle de la plate-forme d'information fiscale, etc. Les services du FMI estiment cependant que le risque de surendettement extérieur est « élevé », et s'en expliquent au paragraphe 21.

**17. D'après les tests de résistance, trois indicateurs dépasseront les seuils en cas de choc sur les exportations, de choc sur les cours des produits de base ou de dépréciation ponctuelle (graphique 1).** Le ratio VA de la dette extérieure CGE/exportations est supérieur au seuil en cas de choc sur les exportations, reflétant une base d'exportations relativement étroite par rapport aux financements extérieurs et soulignant les risques liés à la volatilité des cours du pétrole et l'importance de la stratégie de gestion des recettes pétrolières. Le ratio service de la dette/exportations dépassera le seuil après 2034 en cas de choc sur les exportations, tandis que le ratio service de la dette/recettes le franchira de 2025 à 2027 dans l'hypothèse d'une dépréciation ponctuelle ou d'un choc concernant les cours des produits de base,

indiquant une pression toujours forte liée au refinancement dans des scénarios défavorables<sup>11</sup>. Ces scénarios de crise mettent en garde contre un excès d'optimisme qui est possible si l'on se réfère uniquement à la forte augmentation des exportations prévue dans le scénario de référence.

## ANALYSE DE VIABILITE DE LA DETTE PUBLIQUE

**18. Selon les projections, la dette du secteur public diminuera progressivement à moyen et long terme (tableau 2).** La mobilisation plus efficace des recettes intérieures, l'efficacité accrue des dépenses et une meilleure maîtrise des dépenses, combinées à la diversification des exportations portée par l'essor du secteur privé, devraient stabiliser le déficit primaire à moyen et long terme. Une transition progressive vers moins de concessionnalité et des échéances plus lointaines pendant cette période alourdira légèrement la charge d'intérêts, mais l'allongement de l'échéance moyenne aidera à limiter les risques de refinancement. Ensemble, ces facteurs devraient ramener la dette du secteur public à 43 % du PIB d'ici 2045.

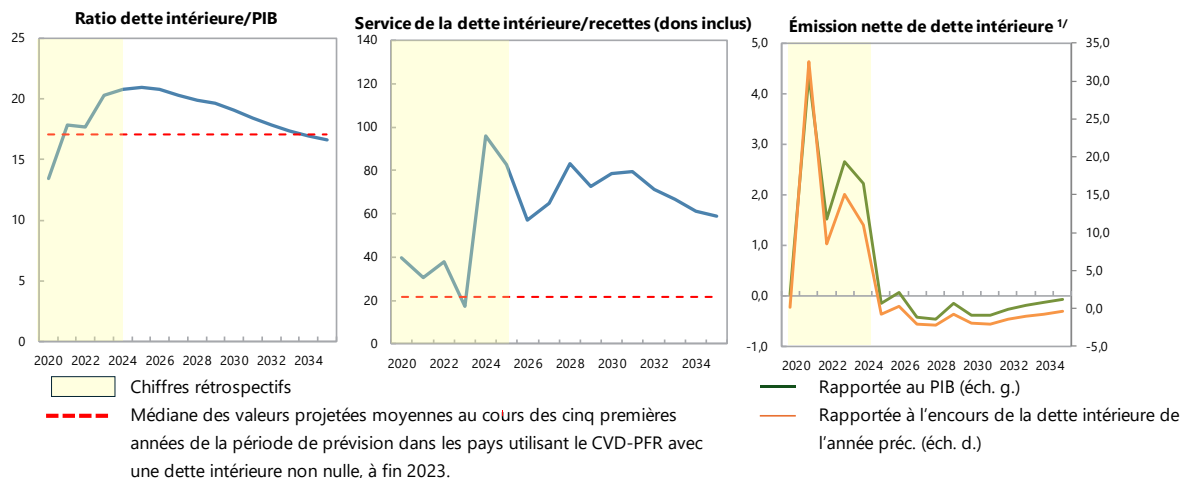
**19. Le ratio VA de la dette publique/PIB reste inférieur au repère dans le scénario de référence et les scénarios des tests de résistance (graphique 2).** Le ratio VA de la dette publique/PIB est nettement inférieur au repère de 55 % du PIB en 2024 et, selon les projections, diminuera progressivement au cours de la période du scénario de référence. Le scénario du choc sur les cours des produits de base est le test de résistance le plus extrême mais, même dans ces conditions, le ratio de la dette publique se maintiendra au-dessous du seuil.

**20. Pour les financements publics, le Niger se tourne désormais davantage vers des emprunts intérieurs, dont le coût est élevé (graphique 2 du texte).** Après le coup d'État militaire, le Niger a été contraint de s'appuyer plus massivement sur des emprunts intérieurs onéreux pour financer son déficit du fait d'une pénurie de financements extérieurs. Bien que cette tendance perdure dans l'AVD actuelle, la stratégie d'endettement à moyen terme proposée par les autorités devrait contribuer à corriger quelque peu cette trajectoire défavorable. Le ratio dette intérieure/PIB, déjà en forte hausse en 2023, a encore augmenté en 2024, s'établissant à 20,8 %. Le ratio service de la dette intérieure/recettes (dons compris) s'est envolé à 96 % en 2024. Il devrait ensuite progressivement diminuer tout en restant élevé à moyen terme, reflétant principalement la pression considérable du refinancement liée aux emprunts intérieurs à court terme. La restructuration de grande ampleur de la dette intérieure entreprise en 2025, en particulier, devrait réduire le service de la dette intérieure exigible en 2026 de quelque 30 %, le ramenant à environ 60 % des recettes publiques et atténuant les tensions sur la liquidité et les besoins de financement bruts à court terme. En lissant l'échéancier de remboursement et rallongeant les échéances de deux à cinq ans, la restructuration a également atténué les risques de refinancement que la concentration des paiements consécutive à la levée des sanctions avait amplifiés. Les indicateurs de solvabilité comme de liquidité sont significativement au-dessus des valeurs médianes dans les pays comparables, mettant en évidence un risque accru en matière de dette intérieure. En outre, le niveau modeste de l'émission nette de dette intérieure en 2025 à ce jour reflète un volume substantiel de refinancement de la dette. Point positif, les

<sup>11</sup> Conformément à la Note d'orientation relative à l'AVD PFR, les scénarios des tests de résistance sont formulés en soustrayant l'écart-type de la valeur la plus basse entre la moyenne historique et la projection du scénario de référence.

ratios de dette intérieure devraient s'améliorer progressivement vers 2034, sous réserve d'une reprise stable des financements extérieurs.

**Graphique 2 du texte. Niger : indicateurs de la dette publique intérieure, 2020–2034**  
(en pourcentage)



Hypothèses relatives à l'emprunt (moy. sur les 10 ans de la période de proj.)	Valeur
<b>Part dans les émissions de nouvelle dette intérieure</b>	
À moyen et long terme (MLT)	54 %
à court terme	46 %
<b>Modalités d'emprunt</b>	
<b>Dette intérieure à moyen et long terme</b>	
Taux d'intérêt réel moyen des nouveaux emprunts	5,8 %
Échéance moyenne (y compris différé d'amortissement)	3
Différé d'amortissement moyen	2
<b>Dette intérieure à court terme</b>	
Taux d'intérêt réel moyen	5,4 %

Sources : autorités nationales ; estimations et projections des services du FMI.

<sup>1/</sup> L'émission nette de dette intérieure est estimée à partir des besoins de financement bruts du secteur public déduction faite du financement extérieur brut, des cessions d'actifs, d'autres ajustements et de l'amortissement de la dette intérieure. Elle exclut la dette à court terme émise et arrivée à échéance au cours de l'année calendaire.

## NOTATION DU RISQUE ET VULNÉRABILITÉ

**21. Pour les services du FMI, le risque de surendettement extérieur et global du Niger reste « élevé ».** Même si, mécaniquement, le risque lié à la dette extérieure et la dette globale semble « modéré », les éléments d'appréciation conduisent les services à juger le risque comme étant « élevé ». En matière d'apurement des arriérés extérieurs, le bilan nigérien est mitigé : si l'encours des obligations a été en grande partie apuré en 2025, d'autres sont apparues provisoirement, avec un encours à fin 2025 en hausse par rapport à fin juin 2025. En ce qui concerne la dette intérieure, les coûts d'emprunt liés aux titres émis sur le marché régional ont augmenté et la relative pénurie de liquidité a conduit à une restructuration d'un montant de 600 milliards de francs CFA en 2025.

**22. La dette du Niger reste néanmoins viable.** La stratégie d'endettement à moyen terme recense les sources de financement extérieur réalistes et renforce la structure de la dette par des opérations de rallongement des échéances, conduisant à des améliorations concrètes des principaux indicateurs de risque dans cette AVD. Autres points positifs, i) la plupart des indicateurs de la dette conservent des trajectoires fermement baissières ; ii) le redressement économique devrait se poursuivre avec le redémarrage attendu des exportations d'uranium et la reprise des exportations de pétrole brut à mesure que la situation s'améliorera sur le plan de la sécurité, créant les conditions propices à une croissance soutenue à moyen et long terme ; iii) le Niger a de nouveau accès aux réserves de change communes de l'UEMOA depuis la levée des sanctions, ce qui pourrait décorrélérer sa capacité à assurer le service de sa dette extérieure de l'évolution des exportations nationales et maintenir les risques de liquidité à un niveau faible. Conformément à la politique du FMI en matière de plafonds d'endettement, un plafond applicable aux nouveaux emprunts extérieurs CGE est intégré à la conditionnalité du programme dans le cadre de l'accord au titre de la FEC et il est paramétré de manière à constituer un amortisseur approprié pour éviter une dégradation du risque de surendettement ; le plafonnement à zéro de la dette extérieure non concessionnelle est maintenu au vu de la notation (« risque élevé »). Le Niger pourrait être tenté de recourir à des emprunts extérieurs non concessionnels, comme le prêt contracté dernièrement auprès de la BOAD, avec un risque accru de surendettement extérieur, mais ce risque est limité par les financements disponibles et un bon bilan concernant le respect du plafond programmatique. De surcroît, dans le cadre de la politique de financement durable du développement de la Banque mondiale, les autorités ont accepté d'adopter et de mettre en œuvre une action relative aux politiques publiques et aux résultats, dont l'objectif est de renforcer l'exécution budgétaire et la gestion des flux de trésorerie en institutionnalisant la préparation et le regroupement des programmes de dépenses des différents ministères et organismes gouvernementaux et en faisant mieux coïncider les engagements, la trésorerie et les plans de trésorerie.

**23. La réalisation des risques de détérioration du cadre macroéconomique pourrait considérablement influencer sur la viabilité de la dette.** Sur le plan de la sécurité, une dégradation prolongée de la situation pourrait plomber davantage l'activité économique, comme l'ont montré les opérations de sabotage de l'oléoduc en 2025. La marge de manœuvre budgétaire pourrait être plus réduite en raison du durcissement des conditions de financement à l'échelle mondiale et régionale. De plus, les faillites bancaires potentielles et les besoins de recapitalisation pourraient encore aggraver les tensions budgétaires. Pour tenir compte de ce risque, un choc additionnel équivalant à 1 % du PIB est appliqué (en plus de la valeur par défaut de 5 % du PIB prise pour hypothèse des passifs conditionnels) dans le scénario du test de résistance du secteur financier. Mais d'autres tensions seraient aussi à craindre en cas de faillite d'autres banques privées et à capitaux mixtes revêtant une importance systémique. Les donateurs pourraient diminuer encore plus drastiquement leur aide, surtout dans un contexte mondial de flux d'APD déjà décroissants. Une telle réduction pourrait retarder les dépenses d'équipement et les investissements essentiels. La fermeture prolongée des frontières et les relations difficiles avec le Bénin pourraient perturber encore plus les échanges commerciaux, créer de l'inflation et réduire les recettes douanières avec le risque d'alimenter des troubles sociaux. Les autres risques extérieurs sont, entre autres, la volatilité des cours des produits de base et l'escalade des conflits régionaux. Leur matérialisation pourrait avoir des effets négatifs sur la viabilité de la dette nigérienne, en pesant sur les exportations et les recettes publiques et en alourdissant le coût des financements. En outre, la dépendance accrue à des financements intérieurs plus onéreux, en lien avec la pénurie de

financements extérieurs, montre l'existence est caractéristique de risques de refinancement non négligeables à court et moyen terme. Ces risques ne modifient pas pour autant l'évaluation de la viabilité de la dette par les services du FMI, au vu du redressement économique en cours, des résultats satisfaisants du programme et de la reprise des financements extérieurs en provenance de diverses sources.

**24. Le Niger continue de souffrir de sa vulnérabilité au changement climatique et aux catastrophes naturelles, ce qui pourrait menacer la viabilité de la dette (graphiques 5 et 6).** Comme les risques liés au climat sont des risques à long terme, plusieurs des conclusions du contre-scénario climatique figurant dans l'AVD de 2023 demeurent applicables (rapport du FMI n° 23/254). Le scénario d'évolution défavorable de la croissance et de la situation budgétaire s'est inspiré du Rapport sur le climat et le développement des pays du G5 Sahel (CCDR) de la Banque mondiale, lequel évoquait une perte de PIB cumulée de 8,9 % d'ici 2045 par rapport au scénario de référence (absence de changement climatique). La croissance plus faible du PIB est essentiellement imputable à une baisse de la production agricole par rapport au scénario de référence et a un effet négatif sur les recettes d'exportation et les recettes publiques<sup>12</sup>. Le scénario intègre également une hausse des dépenses budgétaires liée aux projets d'investissement destinés à mettre en œuvre des politiques d'adaptation, avec un déficit budgétaire dépassant celui du scénario de référence de 4,1 % du PIB au maximum. Parallèlement, les effets positifs de ces mesures se feront sentir plusieurs années après et les répercussions négatives du changement climatique ne devraient être atténuées que partiellement. Avec le creusement du déficit budgétaire qui en résulterait, les dettes extérieure et intérieure s'accumuleraient, atteignant un pic au début des années 2030 puis diminuant progressivement ensuite. Les indicateurs du service de la dette extérieure augmenteraient modérément et se stabiliseraient à long terme. Tous les indicateurs demeureront inférieurs à leurs seuils respectifs au cours de la période couverte par les projections.

**25. Le Niger devrait maintenir une politique d'endettement prudente et renforcer son cadre macroéconomique.** À brève et moyenne échéance, il est indispensable de trouver de nouvelles sources de financements concessionnels, en évitant tout recours excessif à des emprunts intérieurs onéreux. Il faudrait que le Niger apure tous ses arriérés extérieurs d'ici fin 2026, en s'appuyant sur une gestion plus rigoureuse de la trésorerie pour ne pas accumuler de nouveaux arriérés. De plus, pour atténuer les tensions importantes liées au financement intérieur, les autorités devraient mettre intégralement en œuvre leur stratégie d'endettement à moyen terme, en recherchant activement de nouvelles sources de financements extérieurs concessionnels et privilégiant des échéances plus longues pour les emprunts intérieurs. À plus long terme, le Niger devra veiller sans relâche à renforcer la stabilité macroéconomique et promouvoir les réformes structurelles s'il veut pouvoir emprunter à moindre coût et préserver la viabilité de sa dette dans une conjoncture économique actuellement incertaine.

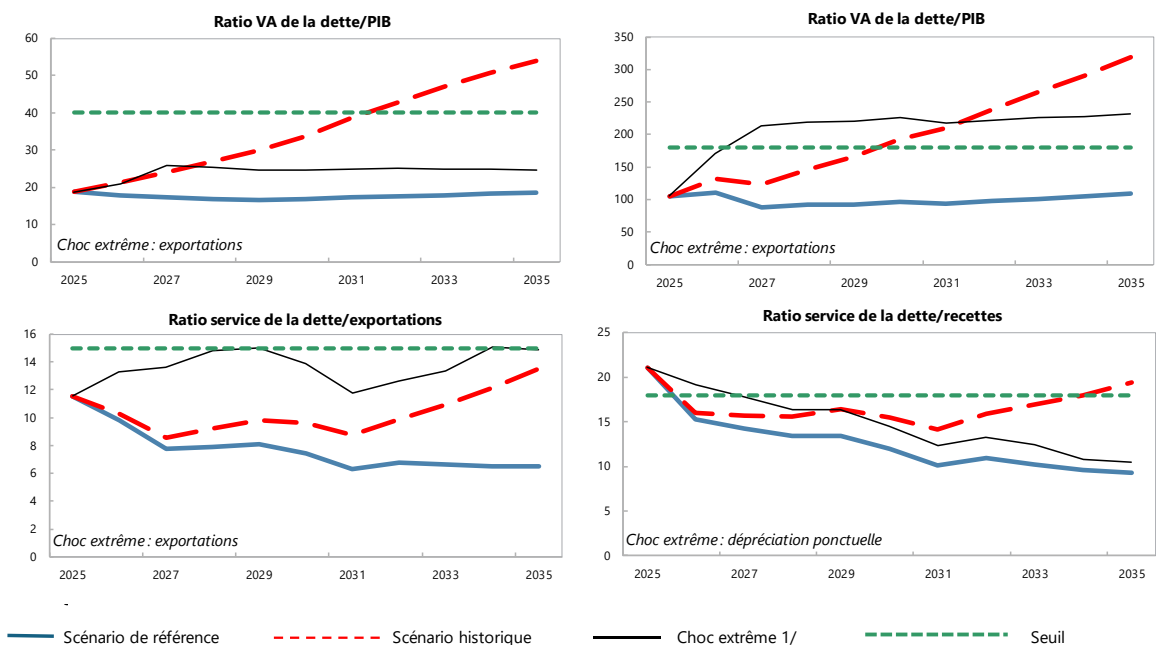
<sup>12</sup> Le rapport national sur le climat et le développement modélise l'impact du changement climatique sur l'économie et la pauvreté à travers six canaux (1. rendements des cultures pluviales, 2. stress thermique et productivité du travail, 3. choc de santé humaine lié à la chaleur, 4. rendements du bétail, 5. inondations à l'intérieur des terres et 6. routes et ponts). La modélisation des canaux d'impact repose sur des scénarios climatiques par pays et sur des modèles d'effets biophysiques pour estimer les dégâts économiques. Par la suite, ces dégâts estimés sont introduits sous forme de chocs dans un modèle macrostructurel élaboré pour chaque pays afin d'estimer l'impact sur le PIB et sur d'autres agrégats macroéconomiques.

## POINT DE VUE DES AUTORITES

**26. Les autorités nigériennes ont émis des hypothèses macroéconomiques différentes de celles utilisées pour l'AVD.** Elles considèrent en particulier que les hypothèses des services du FMI concernant la rémunération des titres de dette émis sur le marché de l'UEMOA sont excessivement prudentes et ne reflètent qu'imparfaitement les conditions de financement observées récemment ou attendues. Les autorités ont indiqué des rendements moyens d'environ 9,5 % pour les obligations à trois ans et de 9,9 % pour les obligations à cinq ans, illustrant le retour à des conditions plus favorables. Elles ont aussi précisé que leurs propres projections se fondaient sur des hypothèses de production de pétrole et de recettes d'exportation plus élevées, synonymes selon elles de perspectives de croissance à long terme meilleures que celles envisagées dans le scénario de référence des services du FMI.

**27. Les autorités nigériennes ont par ailleurs exprimé des réserves quant au jugement appliqué par les services du FMI sur le risque de surendettement global.** Elles estiment que ce jugement ne reflète pas tout à fait les conditions économiques et financières actuelles et futures du Niger, dont la notation mécanique produite par le cadre d'évaluation rendrait mieux compte, d'après elles. Les autorités ont souligné qu'elles ne cessaient d'œuvrer en faveur d'une gestion prudente de la dette, d'une diversification des sources de financement et de la mise en place de réformes structurelles propices à la croissance, autant d'éléments méritant une pondération plus forte dans l'évaluation globale. Elles ont donc maintenu que, au vu des paramètres économiques fondamentaux et de la stratégie nationale de gestion de la dette, le risque de surendettement devrait être jugé modéré.

**Graphique 1. Niger : indicateurs de la dette extérieure contractée ou garantie par l'État dans différents scénarios, 2025–35**



Adaptation des paramètres par défaut		
Tests de résistance adaptés		
	Ampleur	Interactions
Passifs éventuels combinés	Oui	
Catastrophes naturelles	n.a.	n.a.
Prix des produits de base	Non	Non
Financements de marché	n.a.	n.a.

Note : « Oui » indique toute modification de la taille ou des interactions des paramètres par défaut des tests de résistance. « s.o. » signifie que le test de résistance est sans objet.

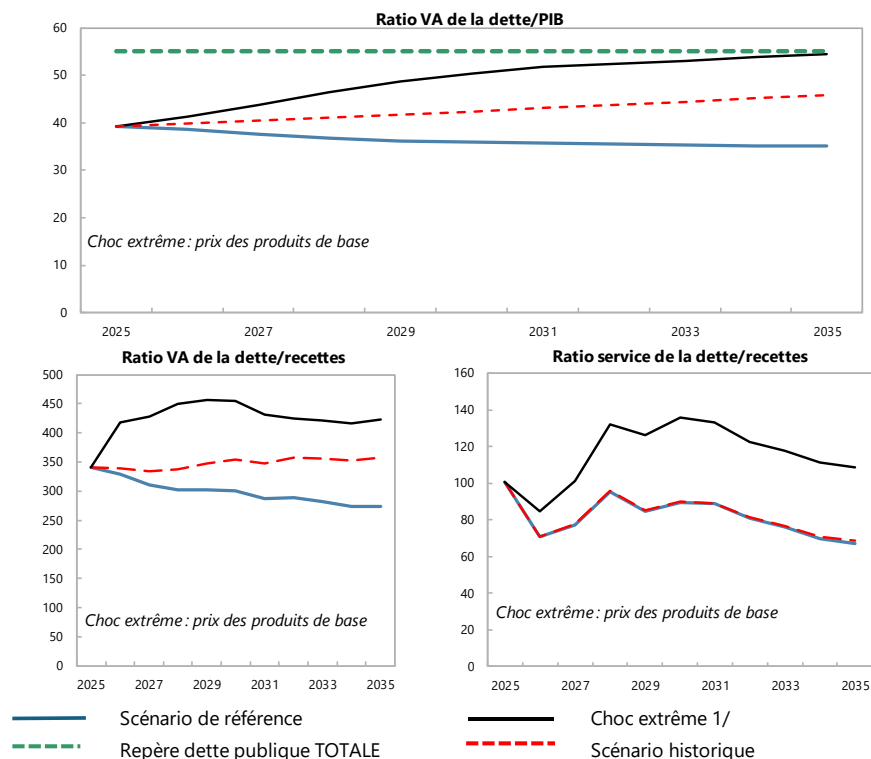
Hypothèses d'emprunt sur les besoins de financement supplémentaires résultant des tests de résistance*		
	Valeurs par défaut	Définies par l'utilisateur
Part de la dette marginale		
Dette extérieure CGE à moyen et long terme	100 %	
Modalités de la dette marginale		
Taux d'intérêt nominal moyen des nouveaux emprunts en dollars	1,3 %	1,3 %
Taux d'actualisation, dollars	5,0 %	5,0 %
Échéance moyenne (y compris différé d'amortissement)	28	28
Période de grâce moyenne	6	6

\* Note : On suppose que l'ensemble des nouveaux besoins de financement occasionnés par les chocs simulés dans les tests de résistance sont couverts par la dette extérieure CGE à moyen et long terme dans l'AVD extérieure. Par défaut, les modalités de la dette marginale sont fondées sur les projections de référence pour une période de 10 ans.

Sources : autorités nationales ; estimations et projections des services du FMI.

1/ Le test de résistance extrême est celui qui produit le ratio le plus élevé en 2035 ou après. Le test de résistance avec un dépassement exceptionnel est lui aussi présenté (le cas échéant), mais le dépassement exceptionnel est remplacé par des signaux mécaniques. Si un test de résistance avec un dépassement ponctuel constitue le choc extrême, même sans tenir compte de ce dépassement, seul ce test de résistance (avec un dépassement ponctuel) est présenté.

Graphique 2. Niger : indicateurs de la dette publique dans différents scénarios, 2025–35



Hypothèses d'emprunt sur les besoins de financement supplémentaires résultant des tests de résistance*	Valeurs par défaut	Définies par l'utilisateur
Part de la dette marginale		
Dette extérieure CGE à moyen et long terme	28 %	28 %
Dette intérieure à moyen et long terme	39 %	39 %
Dette intérieure à court terme	33 %	33 %
Modalités de la dette marginale		
Dette extérieure à moyen et long terme		
Taux d'intérêt nominal moyen des nouveaux emprunts en dollars	1,3 %	1,3 %
Échéance moyenne (y compris différé d'amortissement)	28	28
Différé d'amortissement moyen	6	6
Dette intérieure à moyen et long terme		
Taux d'intérêt réel moyen des nouveaux emprunts	5,8 %	5,8 %
Échéance moyenne (y compris différé d'amortissement)	3	3
Différé d'amortissement moyen	2	2
Dette intérieure à court terme		
Taux d'intérêt réel moyen	5,4 %	5,4 %

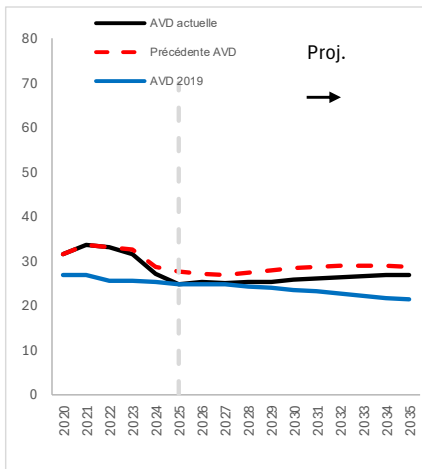
\* Note : Dans ce modèle, le financement intérieur couvre les besoins de financement supplémentaires résultant des chocs dans les tests de résistance relevant de l'AVD publique. Par défaut, les modalités de la dette marginale sont fondées sur les projections de référence pour une Sources : autorités nationales ; estimations et projections des services du FMI.

1/ Le test de résistance extrême est celui qui produit le ratio le plus élevé en 2035 ou après. Le test de résistance avec un dépassement exceptionnel est lui aussi présenté (le cas échéant), mais le dépassement exceptionnel est remplacé par des signaux mécaniques. Si un test de résistance avec un dépassement ponctuel constitue le choc extrême, même sans tenir compte de ce dépassement, seul ce test de résistance (avec un dépassement ponctuel) est présenté.

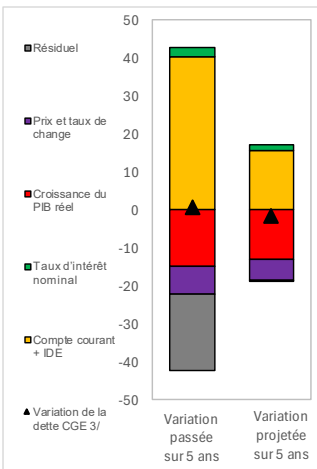
### Graphique 3. Niger : facteurs déterminants de la dynamique de la dette – scénario de référence

#### Dettes extérieures

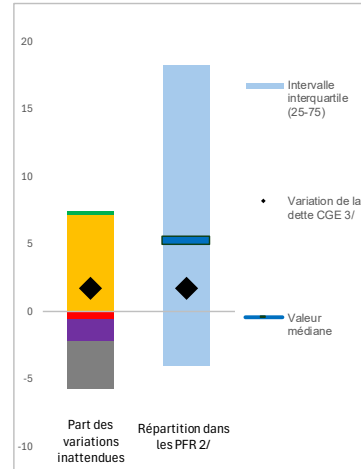
Dettes extérieures brutes, nominales  
(En % du PIB ; « millésimes » d'AVD)



Flux générateurs d'endettement  
(En % du PIB)

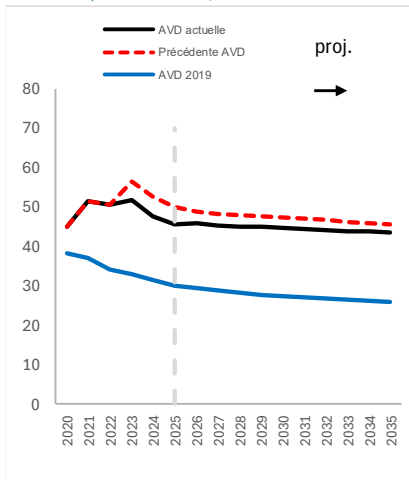


Variations inattendues de la dette 1/  
(5 dernières années, en % du PIB)

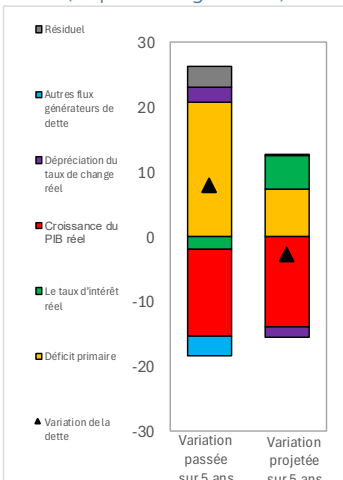


#### Dettes publiques

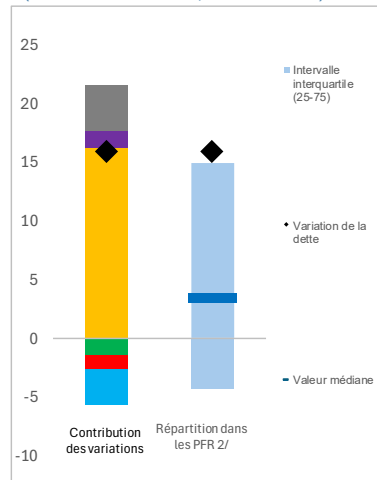
Dettes publiques brutes, nominales  
(En % du PIB ; « millésimes » d'AVD)



Flux générateurs d'endettement  
(En pourcentage du PIB)



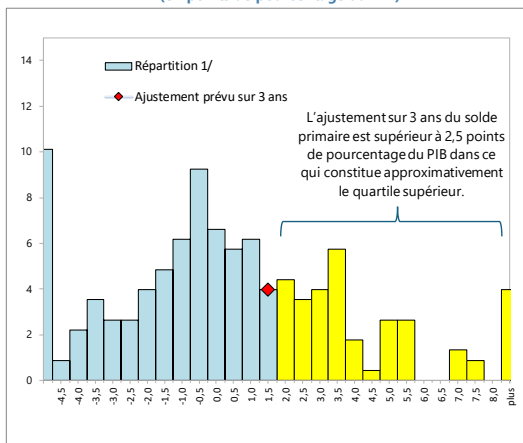
Variations inattendues de la dette 1/  
(5 dernières années, en % du PIB)



- 1/ Différence entre les contributions anticipées et réelles aux ratios d'endettement.
- 2/ Répartition entre les PFR pour lesquels des AVD « PFR » ont été produites.
- 3/ Étant donné le niveau relativement faible de la dette extérieure privée pour la moyenne des pays à faible revenu, une variation en points de pourcentage de la dette extérieure CGE devrait être en grande partie expliquée par les déterminants de l'équation de la dynamique de la dette extérieure.

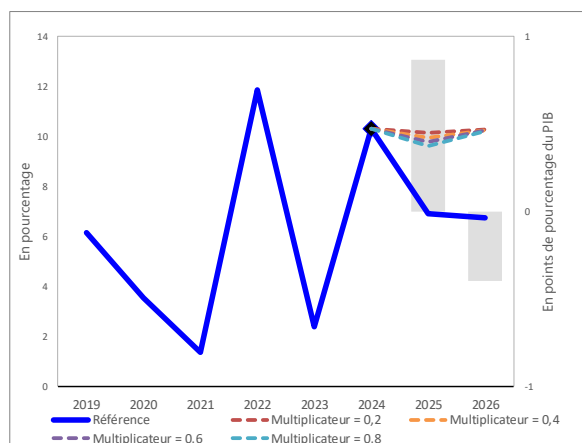
### Graphique 4. Niger : outils de réalisme

**Ajustement triennal du solde primaire**  
(en points de pourcentage du PIB)



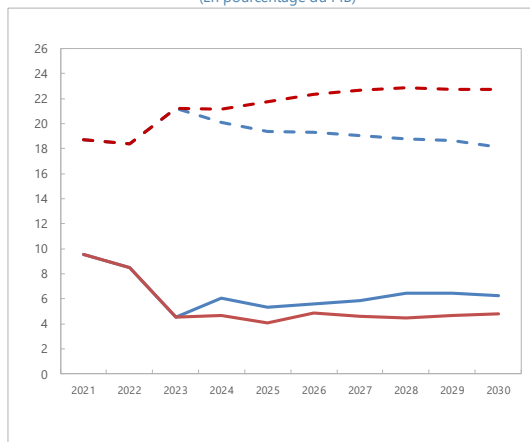
1/ Les données couvrent les programmes appuyés par le FMI pour les PFR (à l'exclusion du financement d'urgence) approuvés depuis 1990. L'ampleur de l'ajustement sur trois ans par rapport au lancement du programme est indiquée en abscisse et le pourcentage de l'échantillon en ordonnée.

**Ajustement budgétaire et trajectoires de croissance possibles 1/**



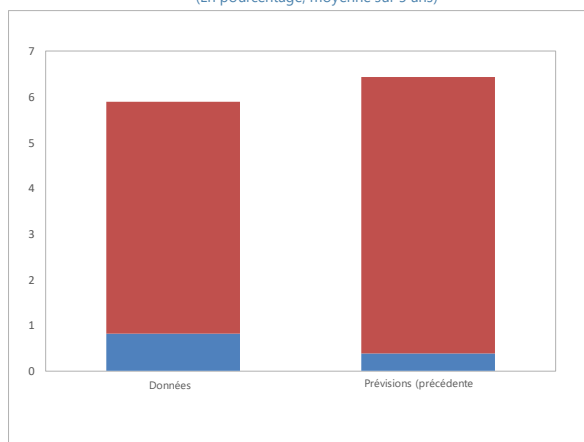
1/ Les barres renvoient aux projections annuelles d'ajustement budgétaire (échelle de droite) et les courbes représentent les trajectoires possibles de la croissance du PIB réel selon différents multiplicateurs budgétaires (échelle de gauche).

**Taux d'investissement public et privé**  
(En pourcentage du PIB)



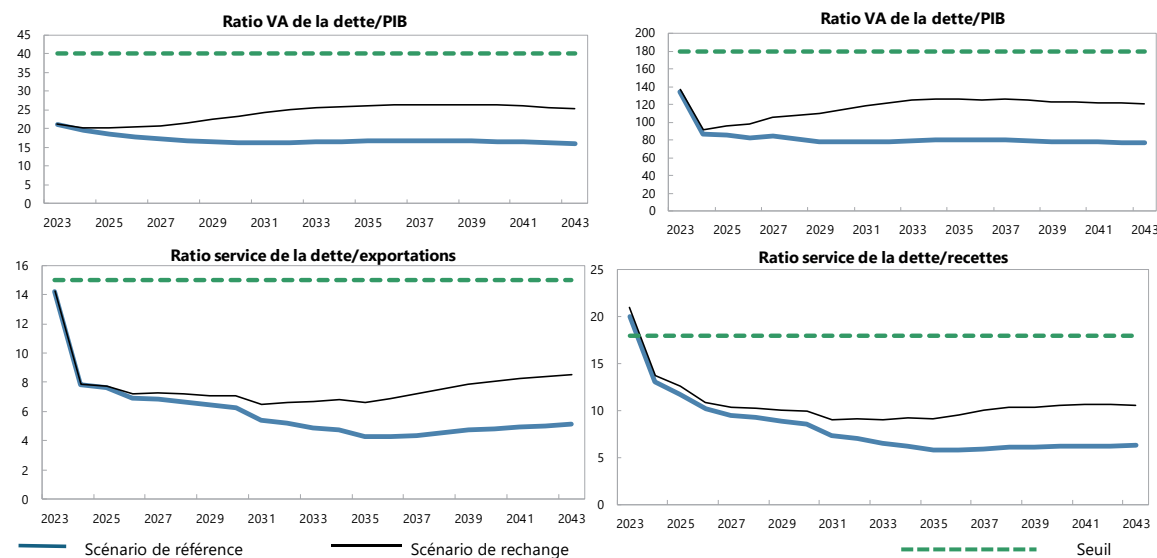
— Investissements publics — Préc. AVD — Investissements publics — Act. AVD  
 - - - Inv. privés — Préc. AVD - - - Inv. privés — Act. AVD

**Contribution à la croissance du PIB réel**  
(En pourcentage, moyenne sur 5 ans)



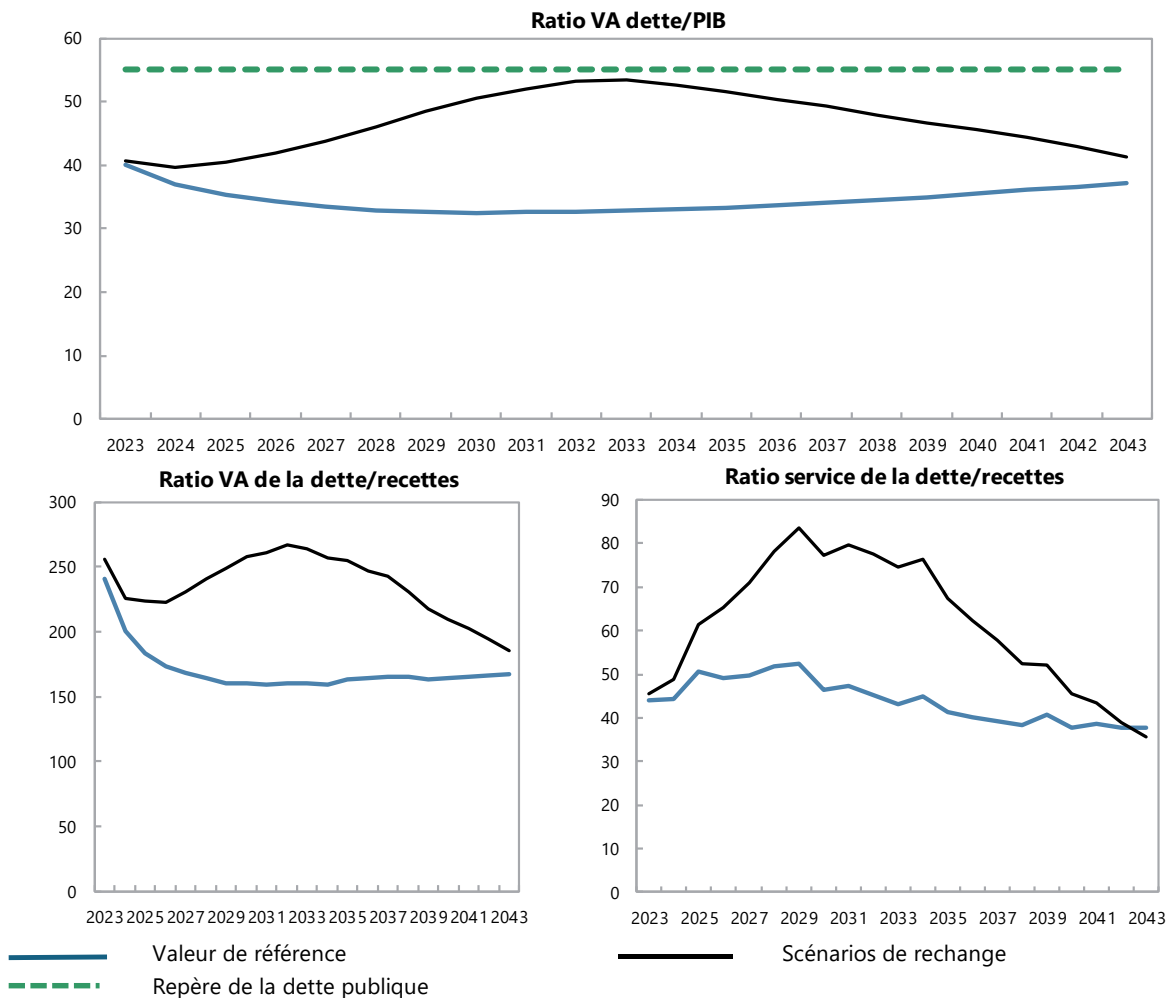
■ Contribution d'autres facteurs  
 ■ Contribution des capitaux publics

**Graphique 5. Niger : indicateurs de la dette extérieure contractée ou garantie par l'État dans différents scénarios de changements climatiques, 2023–43<sup>1</sup>**



1/ D'après le contre-scénario relatif au climat figurant dans l'analyse de viabilité de la dette de 2023 (rapport du FMI n° 23/254).

**Graphique 6. Niger : indicateurs de la dette publique dans des scénarios de changement climatique, 2023-43<sup>1</sup>**



1/ D'après le contre-scénario relatif au climat figurant dans l'analyse de viabilité de la dette de 2023 (rapport FMI n° 23/254).

**Tableau 1. Niger : cadre de viabilité de la dette extérieure, scénario de référence, 2022-45**  
(en pourcentage du PIB, sauf indication contraire)

	Ch. effectifs			Projections								Moyenne <sup>8/</sup>	
	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2035	2045	Scénario historique	Projections
<b>Dette extérieure (nominale) <sup>1/</sup></b>	57,0	55,2	48,0	44,5	43,5	42,6	42,0	41,4	41,1	39,5	32,5	50,5	41,4
<i>dont : contractée ou garantie par l'État (CGE)</i>	33,0	31,5	27,0	24,7	25,1	25,1	25,2	25,3	25,7	26,9	23,1	28,2	25,8
Variation de la dette extérieure	0,2	-1,7	-7,3	-3,5	-1,0	-0,9	-0,6	-0,6	-0,3	-0,3	-0,9		
<b>Flux générateurs d'endettement identifiés, nets</b>	8,0	3,3	-4,6	0,8	1,4	0,6	0,8	0,5	0,0	-0,3	2,3	5,7	0,0
<b>Déficit courant hors intérêts</b>	15,7	13,5	5,1	4,6	6,3	4,1	3,7	3,1	2,6	2,1	4,1	12,2	3,0
Déficit de la balance des biens et services	18,3	15,4	6,6	5,4	7,0	4,9	4,4	3,7	3,2	2,3	3,9	14,7	3,5
Exportations	11,7	12,2	13,8	17,7	16,1	19,5	18,4	18,0	17,5	16,9	13,6		
Importations	30,0	27,6	20,4	23,1	23,1	24,4	22,8	21,7	20,8	19,3	17,5		
Transferts courants nets (négatifs = entrées)	-3,5	-2,7	-2,1	-1,8	-1,8	-2,1	-2,1	-2,1	-2,0	-1,6	-1,1	-3,5	-1,9
<i>dont : officiels</i>	-1,4	-1,0	-0,4	-0,3	-0,3	-0,4	-0,4	-0,4	-0,4	-0,3	-0,2		
Autres flux extérieurs courants (négatifs = entrées nettes)	0,9	0,7	0,7	1,0	1,1	1,3	1,4	1,4	1,4	1,3	1,3	1,1	1,3
<b>IDE nets (négatifs = entrées)</b>	-6,2	-6,1	-1,7	-1,1	-2,6	-1,2	-0,7	-0,5	-0,5	-0,5	-0,5	-3,9	-0,8
<b>Dynamique endogène de la dette <sup>2/</sup></b>	-1,5	-4,1	-8,0	-2,7	-2,4	-2,3	-2,1	-2,1	-2,1	-1,9	-1,4		
Contribution du taux d'intérêt nominal	0,5	0,5	0,5	0,4	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,4		
Contribution de la croissance du PIB réel	-6,5	-1,2	-4,8	-3,0	-2,7	-2,6	-2,4	-2,3	-2,3	-2,2	-1,7		
Contribution des variations de prix et de taux de change	4,5	-3,3	-3,7	...	...	...	...	...	...	...	...		
<b>Résiduel <sup>3/</sup></b>	-7,8	-5,0	-2,7	-4,3	-2,4	-1,5	-1,5	-1,0	-0,4	0,0	-3,1	-4,6	-0,8
<i>dont : financement exceptionnel</i>	0,0	0,0	0,0	0,2	0,2	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0		
<b>Indicateurs de viabilité</b>													
<b>VA de la dette extérieure CGE/PIB</b>	...	...	20,1	18,7	17,8	17,3	16,9	16,6	16,8	18,5	17,1		
<b>VA de la dette extérieure CGE/exportations</b>	...	...	145,7	105,6	110,7	88,5	91,6	92,3	96,1	109,1	125,8		
<b>Service de la dette CGE/exportations</b>	16,2	17,7	15,1	11,6	9,8	7,7	7,9	8,1	7,4	6,5	9,4		
<b>Service de la dette CGE/recettes</b>	18,8	24,8	27,1	21,1	15,3	14,3	13,4	13,4	12,0	9,3	9,7		
Besoin brut en financement extérieur (en millions de dollars)	1 793,5	1 654,3	1 107,2	1 220,0	1 314,0	1 183,7	1 265,3	1 239,6	1 142,0	1 312,5	5 249,5		
<b>Principales hypothèses macroéconomiques</b>													
Croissance du PIB réel (en %)	11,9	2,4	10,3	6,9	6,7	6,5	6,0	6,0	6,0	6,0	5,5	5,8	6,2
Déflateur du PIB en dollars (variation en %)	-7,4	6,2	7,1	2,7	4,7	1,8	1,9	1,9	2,0	2,0	2,4	0,8	2,3
Taux d'intérêt effectif (en %)	0,9	0,9	1,1	0,8	0,8	0,7	0,7	0,7	0,7	0,9	1,1	0,9	0,8
Croissance des exportations de biens et services (en dollars ; en %)	-20,2	13,5	33,5	40,9	1,5	31,5	2,0	5,7	5,3	5,2	5,7	7,5	11,3
Croissance des importations de biens et services (en dollars ; en %)	-3,6	0,3	-13,0	24,8	11,5	14,6	1,0	2,9	3,4	6,9	7,3	3,1	8,3
Élément don des nouveaux emprunts du secteur public (en %)	...	...	...	50,3	48,9	51,5	44,5	41,1	37,1	27,6	27,4	...	38,0
Recettes publiques (hors dons, en % du PIB)	10,1	8,7	7,7	9,7	10,3	10,6	10,8	10,8	10,9	11,8	13,1	10,6	11,0
Flux d'aide (en milliards de dollars) <sup>5/</sup>	441 604,8	213 188,6	127 206,0	1 008,4	1 149,8	1 201,9	1 117,7	1 111,1	1 193,7	1 412,4	2 207,4		
Financement équivalent don (en % du PIB) <sup>6/</sup>	...	...	...	3,5	3,4	3,1	2,7	2,5	2,3	1,9	1,3	...	2,5
Financement équivalent dons (en % du financement extérieur) <sup>6/</sup>	...	...	...	67,6	62,5	67,0	60,7	57,0	52,5	46,7	47,1	...	54,9
PIB nominal (en millions de dollars)	15 457,7	16 809,2	19 865,6	...	...	...	...	...	...	...	...		
Croissance du PIB nominal en dollars	3,6	8,7	18,2	9,8	11,7	8,4	8,0	8,1	8,1	8,1	8,1	6,5	8,6
<b>Pour mémoire :</b>													
VA de la dette extérieure <sup>7/</sup>	...	...	41,1	38,5	36,2	34,8	33,7	32,7	32,2	31,1	26,5		
En pourcentage des exportations	...	...	297,8	217,4	224,9	178,5	183,0	181,8	183,9	183,4	195,0		
Ratio service de la dette/exportations	18,0	19,9	15,6	11,9	10,1	7,9	8,1	8,2	7,6	6,5	9,4		
VA de la dette extérieure CGE (en millions de dollars)	...	...	3 990,8	4 075,7	4 340,0	4 560,8	4 815,8	5 129,8	5 616,8	9 109,0	18 400,2		
(VAT - VAT-1)/PIBt-1 (en %)	...	...	...	0,4	1,2	0,9	1,0	1,1	1,6	1,8	1,0		
Déficit courant hors intérêts stabilisant le ratio d'endettement	15,5	15,2	12,4	8,1	7,3	5,0	4,3	3,6	3,0	2,4	5,0		

Sources : autorités nationales ; estimations et projections des services du FMI.

1/ Englobe la dette extérieure des secteurs public et privé.

2/ Égale à  $[r - g - p(1+g)] / (1+g + p+g p)$  fois le ratio d'endettement de la période précédente, où  $r$  = taux d'intérêt nominal,  $g$  = taux de croissance du PIB réel, et  $p$  = taux de croissance du déflateur du PIB en dollars.

3/ Inclut le financement exceptionnel (c'est-à-dire les variations des arriérés et l'allègement de la dette), les variations des avoirs extérieurs bruts et les ajustements de valeur. Pour les projections, comprend en outre la contribution des variations de prix et de taux de change.

4/ Charges d'intérêt de l'exercice en cours divisées par l'encours de la dette de la période précédente.

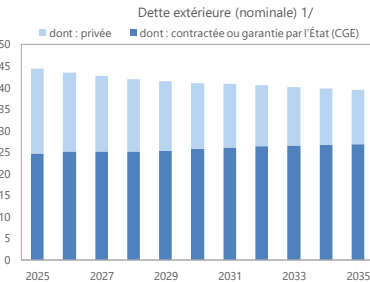
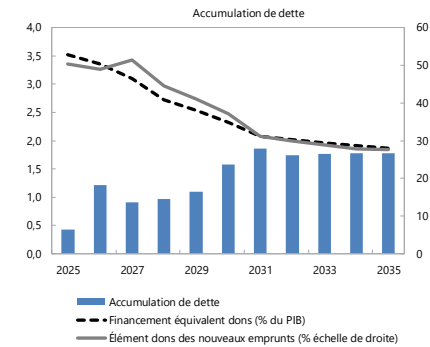
5/ À savoir les dons, les prêts concessionnels et l'allègement de la dette.

6/ Le financement équivalent dons inclut les dons fournis directement à l'État et par le biais de nouveaux emprunts (différence entre la valeur faciale et la VA de la nouvelle dette).

7/ Suppose que la VA de la dette du secteur privé est équivalente à sa valeur faciale.

8/ Les moyennes historiques sont généralement calculées sur les 10 dernières années, pour autant que les données soient disponibles, alors que les moyennes des projections sont calculées sur la première année de la projection et les 10 années suivantes.

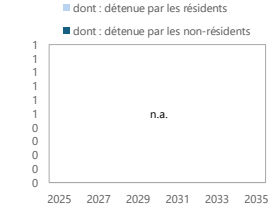
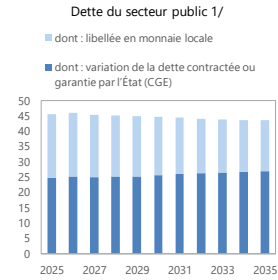
Définitions de la dette extérieure et intérieure	Sur la base de la monnaie
Y a-t-il une grande différence entre les deux critères ?	Oui



**Tableau 2. Niger : cadre de viabilité de la dette du secteur public, scénario de référence, 2021-44**  
(en pourcentage du PIB, sauf indication contraire)

	Ch. effectifs			Projections								Moyenne <sup>6/</sup>	
	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2035	2045	historique	Projections
<b>Dettes du secteur public 1/</b>	50,7	51,8	47,7	45,6	45,9	45,4	45,1	44,9	44,7	43,5	43,0	42,3	44,7
<i>dont : libellée en devises</i>	33,0	31,5	27,0	24,7	25,1	25,1	25,2	25,3	25,7	26,9	23,1	28,2	25,8
Variation de la dette du secteur public	-0,7	1,1	-4,0	-2,1	0,3	-0,5	-0,3	-0,2	-0,2	-0,2	0,0		
<b>Flux générateurs d'endettement identifiés</b>	1,2	0,9	-3,5	-0,1	0,0	-0,6	-0,4	-0,3	-0,3	-0,2	0,0	1,5	-0,3
<b>Déficit primaire</b>	5,5	4,0	2,5	1,6	2,0	1,2	1,1	1,4	1,5	1,7	1,5	3,9	1,6
Recettes et dons	14,8	10,4	9,2	11,5	11,8	12,1	12,1	12,0	12,0	12,9	13,9	15,4	12,2
<i>dont : dons</i>	4,7	1,7	1,4	1,8	1,4	1,5	1,3	1,2	1,1	1,1	0,8		
Dépenses primaires (hors intérêts)	20,3	14,4	11,6	13,1	13,7	13,3	13,3	13,4	13,5	14,5	15,4	19,3	13,8
<b>Dynamique automatique de la dette</b>	-4,0	-2,4	-5,0	-1,7	-1,9	-1,7	-1,5	-1,8	-1,8	-1,9	-1,5		
Contribution de l'écart de taux d'intérêt/croissance	-6,8	-1,5	-4,9	-1,7	-1,9	-1,7	-1,5	-1,8	-1,8	-1,9	-1,5		
<i>dont : contribution du taux d'intérêt réel moyen</i>	-1,4	-0,3	-0,1	1,4	0,9	1,1	1,1	0,8	0,7	0,6	0,8		
<i>dont : contribution de la croissance du PIB réel</i>	-5,4	-1,2	-4,8	-3,1	-2,9	-2,8	-2,6	-2,6	-2,6	-2,5	-2,3		
Contribution de la dépréciation du taux de change réel	2,8	-0,8	-0,1	...	...	...	...	...	...	...	...		
<b>Autres flux générateurs d'endettement identifiés</b>	-0,3	-0,8	-0,9	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	-0,6	0,0
Produit des privatisations (négatif)	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0		
Comptabilisation des passifs conditionnels (p. ex., recapitalisation bancaire)	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0		
Allègement de la dette (Initiative PPTE et autres)	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0		
Autres flux générateurs ou réducteurs de dette (préciser)	-0,3	-0,8	-0,9	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0		
<b>Résiduel</b>	-1,8	0,2	-0,6	-2,0	0,2	0,0	0,1	0,2	0,1	0,0	-0,1	1,1	-0,1
<b>Indicateurs de viabilité</b>													
<b>Ratio VA de la dette publique/PIB <sup>2/</sup></b>	...	...	41,5	39,2	38,6	37,6	36,8	36,3	35,9	35,1	37,0		
<b>Ratio VA de la dette publique/recettes et dons</b>	...	...	453,3	340,4	328,5	311,0	302,9	302,0	299,9	273,2	266,8		
<b>Ratio service de la dette/recettes et dons <sup>3/</sup></b>	50,5	37,8	118,8	100,6	70,6	77,1	95,2	84,9	89,4	67,2	58,0		
Besoin de financement brut <sup>4/</sup>	12,7	7,2	12,4	13,2	10,3	10,5	12,7	11,6	12,2	10,3	9,6		
<b>Principales hypothèses macroéconomiques et budgétaires</b>													
Croissance du PIB réel (en %)	11,9	2,4	10,3	6,9	6,7	6,5	6,0	6,0	6,0	6,0	5,5	5,8	6,2
Taux d'intérêt nominal moyen sur la dette extérieure (en %)	1,4	1,3	1,7	1,3	1,2	1,1	1,0	1,0	1,0	1,3	1,6	1,4	1,1
Taux d'intérêt réel moyen sur la dette intérieure (en %)	1,1	2,3	0,8	8,8	5,4	6,3	6,4	5,2	5,0	4,3	4,3	3,4	5,3
Dépréciation du taux de change réel (en % ; + dénote une dépréciation)	10,0	-2,7	-0,4	...	...	...	...	...	...	...	...	2,0	...
Taux d'inflation (déflateur du PIB, en %)	4,0	3,5	7,1	-1,5	2,0	2,0	2,0	2,0	2,0	2,0	2,4	2,6	1,7
Croissance des dépenses primaires réelles (corrigée du déflateur du PIB, en %)	-1,6	-27,4	-11,1	20,6	11,9	2,7	6,2	7,4	6,3	6,3	6,8	-0,5	8,5
Déficit primaire stabilisant le ratio dette/PIB <sup>5/</sup>	6,2	2,9	6,5	3,7	1,7	1,7	1,4	1,6	1,7	1,9	1,6	5,2	1,9
VA des passifs conditionnels (non inclus dans la dette du secteur public)	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0		

Définitions de la dette extérieure et intérieure	Sur la base de la monnaie
Y a-t-il une grande différence entre les deux critères ?	Oui



Sources : autorités nationales ; estimations et projections des services du FMI.

1/ Périmètre de la dette : dette de l'administration centrale, dette de la banque centrale et dette garantie par l'État. La définition de la dette extérieure se fonde sur la monnaie.

2/ Le ratio sous-jacent VA de la dette extérieure/PIB dans l'analyse de viabilité de la dette publique diffère de celui utilisé dans l'analyse de viabilité de la dette extérieure ; cette différence dépend des projections en matière de taux de change.

3/ Le service de la dette est égal, par définition, à la somme des intérêts et de l'amortissement de la dette à court, moyen et long terme.

4/ Le besoin de financement brut est égal, par définition, à la somme du déficit primaire, du service de la dette, de l'encours de la dette à court terme à la fin de la période précédente, et d'autres flux générateurs ou réducteurs de dette.

5/ Déficit primaire moins variation du ratio dette publique/PIB (-) : excédent primaire, qui stabiliserait le ratio de la dette uniquement dans l'année en question.

6/ Les moyennes historiques sont généralement calculées sur les 10 dernières années, pour autant que les données soient disponibles, alors que les moyennes des projections sont calculées sur la première année de la projection et les 10 années suivantes.

**Tableau 3. Niger : analyse de sensibilité des principaux indicateurs de la dette extérieure contractée ou garantie par l'État, 2025-35**

	Projections <sup>1/</sup>										
	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034	2035
<b>Ratio VA de la dette/PIB</b>											
<b>Scénario de référence</b>	19	18	17	17	17	17	17	18	18	18	18
<b>A. Autres scénarios</b>											
A1. Principales variables à leur moyenne historique en 2025-35 2/	19	21	24	27	30	34	39	43	47	51	54
<b>B. Tests paramétrés</b>											
B1. Croissance du PIB réel	19	19	20	19	19	19	20	20	20	21	21
B2. Solde primaire	19	18	19	19	19	19	20	20	21	21	21
B3. Exportations	19	21	26	25	25	25	25	25	25	25	25
B4. Autres flux 3/	19	19	20	20	19	19	20	20	20	20	20
B5. Dépréciation	19	22	19	19	19	19	20	20	20	21	22
B6. Combinaison de B1-B5	19	22	22	21	21	21	21	22	22	22	22
<b>C. Tests adaptés</b>											
C1. Passifs conditionnels combinés	19	19	19	19	19	19	20	20	21	21	21
C2. Catastrophes naturelles	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
C3. Prix des produits de base	19	19	19	19	19	19	19	19	20	20	20
C4. Financements de marché	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
<b>Seuil</b>	40	40	40	40	40	40	40	40	40	40	40
<b>Ratio VA de la dette/PIB</b>											
<b>Scénario de référence</b>	106	111	88	92	92	96	94	98	101	105	109
<b>A. Autres scénarios</b>											
A1. Principales variables à leur moyenne historique en 2025-35 2/	106	132	123	146	166	192	210	238	265	291	319
<b>B. Tests paramétrés</b>											
B1. Croissance du PIB réel	106	111	88	92	92	96	94	98	101	105	109
B2. Solde primaire	106	114	96	101	103	109	108	112	116	120	125
B3. Exportations	106	171	213	220	220	225	218	222	226	228	232
B4. Autres flux 3/	106	120	104	107	107	111	108	111	114	116	120
B5. Dépréciation	106	111	78	81	82	86	85	89	92	96	101
B6. Combinaison de B1-B5	106	143	97	129	130	134	131	135	139	142	148
<b>C. Tests adaptés</b>											
C1. Passifs conditionnels combinés	106	119	97	102	105	111	109	113	117	121	126
C2. Catastrophes naturelles	n.d.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
C3. Prix des produits de base	106	124	103	106	106	109	106	109	112	115	119
C4. Financements de marché	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
<b>Seuil</b>	180	180	180	180	180	180	180	180	180	180	180
<b>Ratio service de la dette/exportations</b>											
<b>Scénario de référence</b>	12	10	8	8	8	7	6	7	7	6	6
<b>A. Autres scénarios</b>											
A1. Principales variables à leur moyenne historique en 2025-35 2/	12	10	9	9	10	10	9	10	11	12	14
<b>B. Tests paramétrés</b>											
B1. Croissance du PIB réel	12	10	8	8	8	7	6	7	7	6	6
B2. Solde primaire	12	10	8	8	8	8	7	7	7	7	7
B3. Exportations	12	13	14	15	15	14	12	13	13	15	15
B4. Autres flux 3/	12	10	8	8	8	8	7	7	7	7	7
B5. Dépréciation	12	10	8	8	8	7	6	7	6	6	6
B6. Combinaison de B1-B5	12	11	10	10	11	10	8	9	9	9	9
<b>C. Tests adaptés</b>											
C1. Passifs conditionnels combinés	12	10	8	8	8	8	7	7	7	7	7
C2. Catastrophes naturelles	n.d.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
C3. Prix des produits de base	12	11	8	9	9	8	7	7	7	7	7
C4. Financements de marché	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
<b>Seuil</b>	15	15	15	15	15	15	15	15	15	15	15
<b>Ratio service de la dette/recettes</b>											
<b>Scénario de référence</b>	21	15	14	13	13	12	10	11	10	10	9
<b>A. Autres scénarios</b>											
A1. Principales variables à leur moyenne historique en 2025-35 2/	21	16	16	16	16	15	14	16	17	18	19
<b>B. Tests paramétrés</b>											
B1. Croissance du PIB réel	21	16	16	15	15	14	12	12	12	11	11
B2. Solde primaire	21	15	14	14	14	12	11	11	11	11	10
B3. Exportations	21	16	16	16	16	14	12	13	13	14	13
B4. Autres flux 3/	21	15	15	14	14	12	11	11	11	11	11
B5. Dépréciation	21	19	18	16	16	15	12	13	12	11	11
B6. Combinaison de B1-B5	21	17	17	16	16	14	12	13	13	12	11
<b>C. Tests adaptés</b>											
C1. Passifs conditionnels combinés	21	15	15	14	14	12	11	11	11	11	10
C2. Catastrophes naturelles	n.d.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
C3. Prix des produits de base	21	19	18	17	16	14	11	12	11	11	10
C4. Financements de marché	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
<b>Seuil</b>	18	18	18	18	18	18	18	18	18	18	18

Sources : autorités nationales ; estimations et projections des services du FMI.

1/ Les valeurs en gras dénotent un dépassement du seuil.

2/ Les variables comprennent la croissance du PIB réel, le déflateur du PIB (exprimé en dollars), le solde courant hors intérêts en pourcentage du PIB, et les flux non générateurs d'endettement.

3/ Y compris les transferts officiels et privés, ainsi que les IDE.

4/ Les emprunts auprès du FMI sont comptabilisés au titre de la dette extérieure dans l'AVD, tandis que le dossier budgétaire les définit comme une dette intérieure, dans la mesure où celle-ci est rattachée à l'État par la BCEAO. Ceci explique que le ratio du service de la dette extérieure de l'AVD diffère de celui du cadres macro-budgétaire.

**Tableau 4. Niger : analyse de sensibilité des principaux indicateurs de la dette publique, 2025-35**

	Projections 1/										
	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034	2035
<b>Ratio VA de la dette/PIB</b>											
<b>Scénario de référence</b>	39	39	38	37	36	36	36	35	35	35	35
<b>A. Autres scénarios</b>											
A1. Principales variables à leur moyenne historique en 2025–35 2/	39	40	40	41	42	42	43	44	44	45	46
<b>B. Tests paramétrés</b>											
B1. Croissance du PIB réel	39	42	45	45	46	46	47	48	49	50	51
B2. Solde primaire	39	41	44	43	42	41	41	40	40	40	39
B3. Exportations	39	41	45	44	43	42	42	41	41	40	40
B4. Autres flux 3/	39	40	41	40	39	39	38	38	38	37	37
B5. Dépréciation	39	41	39	37	35	34	32	31	31	30	29
B6. Combinaison de B1-B5	39	41	41	39	39	38	38	37	37	36	36
<b>C. Tests adaptés</b>											
C1. Passifs conditionnels combinés	39	46	44	43	42	42	41	41	40	40	40
C2. Catastrophes naturelles	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
C3. Prix des produits de base	39	41	44	47	49	50	52	52	53	54	55
C4. Financements de marché	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
<b>Repère dette publique TOTALE</b>	55	55	55	55	55	55	55	55	55	55	55
<b>Ratio VA de la dette/recettes</b>											
<b>Scénario de référence</b>	340	328	311	303	302	300	288	289	282	274	273
<b>A. Autres scénarios</b>											
A1. Principales variables à leur moyenne historique en 2025–35 2/	340	339	334	338	347	354	348	357	355	352	357
<b>B. Tests paramétrés</b>											
B1. Croissance du PIB réel	340	353	364	365	374	382	375	386	384	382	389
B2. Solde primaire	340	353	364	353	351	346	330	329	319	309	307
B3. Exportations	340	350	371	360	358	354	338	337	327	314	309
B4. Autres flux 3/	340	341	335	326	325	322	308	309	300	290	288
B5. Dépréciation	340	354	323	304	293	282	263	258	245	233	228
B6. Combinaison de B1-B5	340	345	340	325	321	318	303	302	293	284	282
<b>C. Tests adaptés</b>											
C1. Passifs conditionnels combinés	340	389	366	356	352	347	332	331	321	311	308
C2. Catastrophes naturelles	n.d.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
C3. Prix des produits de base	340	418	428	451	457	455	431	424	421	417	422
C4. Financements de marché	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
<b>Ratio service de la dette/recettes</b>											
<b>Scénario de référence</b>	101	71	77	95	85	89	89	81	76	70	67
<b>A. Autres scénarios</b>											
A1. Principales variables à leur moyenne historique en 2025–35 2/	101	71	78	96	85	90	89	81	77	71	69
<b>B. Tests paramétrés</b>											
B1. Croissance du PIB réel	101	75	89	112	104	113	115	109	105	100	99
B2. Solde primaire	101	71	87	112	101	111	102	92	88	79	75
B3. Exportations	101	71	78	96	86	91	90	82	78	73	70
B4. Autres flux 3/	101	71	77	96	85	90	89	82	77	71	68
B5. Dépréciation	101	68	76	92	83	86	86	79	74	68	65
B6. Combinaison de B1-B5	101	69	77	106	90	101	97	86	82	75	71
<b>C. Tests adaptés</b>											
C1. Passifs conditionnels combinés	101	71	101	106	111	108	99	94	88	79	76
C2. Catastrophes naturelles	n.d.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
C3. Prix des produits de base	101	85	101	132	126	136	133	123	118	111	109
C4. Financements de marché	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.

Sources : autorités nationales ; estimations et projections des services du FMI.

1/ Les valeurs en gras dénotent un dépassement du repère.

2/ Les variables incluent la croissance du PIB réel, le déflateur du PIB et le déficit primaire en pourcentage du PIB.

3/ Y compris les transferts officiels et privés, ainsi que les IDE.

**Tableau 5. Niger : décomposition de la dette publique et du service de la dette par créancier, 2024-27**

	Encours de la dette (fin de période)			Service de la dette					
	2024			2025	2026	2027	2025	2026	2027
	<i>(en millions de dollars)</i>	<i>(en % de la dette totale)</i>	<i>(En % du PIB)</i>	<i>(en millions de dollars)</i>			<i>(pourcentage du PIB)</i>		
<b>Total</b>	<b>9 184</b>	<b>100,0</b>	<b>47,7</b>	<b>2 223</b>	<b>2 016</b>	<b>2 472</b>	<b>11,6</b>	<b>8,3</b>	<b>9,4</b>
<b>Extérieure</b>	<b>5 191</b>	<b>56,5</b>	<b>27,0</b>	<b>447</b>	<b>377</b>	<b>385</b>	<b>2,3</b>	<b>1,6</b>	<b>1,5</b>
Créanciers multilatéraux <sup>2</sup>	4 242	46,2	22,0	283	287	297	1,5	1,2	1,1
FMI	498	5,4	2,6						
Banque mondiale	2 432	26,5	12,6						
BAfD	461	5,0	2,4						
Autres créanciers multilatéraux	851	9,3	4,4						
<i>dont</i> : BOAD	417	4,5	2,2						
Banque islamique de développement	227	2,5	1,2						
Créanciers bilatéraux	590	6,4	3,1	128	56	55	0,7	0,2	0,2
Club de Paris	205	2,2	1,1	0	0	0	0,0	0,0	0,0
<i>dont</i> : France	179	1,9	0,9				0,0	0,0	0,0
Belgique	27	0,3	0,1				0,0	0,0	0,0
Pays non membres du club de Paris	385	4,2	2,0	128	56	55	0,7	0,2	0,2
<i>dont</i> : Chine	148	1,6	0,8				0,0	0,0	0,0
Inde	64	0,7	0,3				0,0	0,0	0,0
Obligations	0	0,0	0,0	0	0	0	0,0	0,0	0,0
Créanciers commerciaux	177	1,9	0,9	35	35	33	0,2	0,1	0,1
<i>dont</i> : Deutsche Bank	177	1,9	0,9						
<i>dont</i> : CNPC	0	0,0	0,0						
Autres créanciers internationaux	0	0,0	0,0	0	0	0	0,0	0,0	0,0
<b>Intérieure</b>	<b>3 993</b>	<b>43,5</b>	<b>20,8</b>	<b>1 777</b>	<b>1 639</b>	<b>2 086</b>	<b>9,2</b>	<b>6,7</b>	<b>7,9</b>
Détenue par les résidents, total <sup>1</sup>	n.d.	n. d.	n. d.	n. d.	n. d.	n. d.	n. d.	n. d.	n. d.
Détenue par les non-résidents, total <sup>1</sup>	n.d.	n. d.	n. d.	n. d.	n. d.	n. d.	n. d.	n. d.	n. d.
Bons du Trésor	897	9,8	4,7	1 055	737	34	5,5	3,0	0,1
Obligations	2 508	27,3	13,0	618	866	2 015	3,2	3,6	7,6
Crédits	301	3,3	1,6	67	0	0	0,3	0,0	0,0
Autres	288	3,1	1,5	37	36	37	0,2	0,1	0,1
<b>Postes pour mémoire :</b>									
Dette garantie <sup>3</sup>	0	0,0	0,0						
<i>dont</i> : liée	0	0,0	0,0						
<i>dont</i> : non liée	0	0,0	0,0						
Passifs conditionnels	0	0,0	0,0						
<i>dont</i> : garanties publiques	0	0,0	0,0						
<i>dont</i> : autres passifs conditionnels explicites <sup>4</sup>	0	0,0	0,0						
PIB nominal	19 238	-	-						

<sup>1</sup> Données communiqués par les autorités nationales suivant leur classification des créanciers, y compris officiels et commerciaux. Le périmètre de la dette est le même que dans

<sup>2</sup> Les créanciers multilatéraux sont simplement les institutions ayant plus d'un actionnaire officiel et ne correspond pas forcément à la classification des créanciers dans les politiques du FMI (politique de prêt aux pays en situation d'arriérés, par exemple).

<sup>3</sup> Une dette est garantie lorsque le créancier a des droits sur un actif ou un flux de revenus qui lui permettrait, si l'emprunteur ne respecte pas ses obligations de remboursement, d'utiliser l'actif ou le flux de revenus pour assurer le remboursement de la dette. Un prêt est garanti lorsque l'emprunteur met en gage certains actifs existants ou certains effets futurs à recevoir contre le remboursement du prêt. La sûreté est « non liée » lorsqu'elle n'a aucun rapport avec un projet financé par l'emprunt. Exemple : un emprunt visant à financer le déficit budgétaire garanti par des recettes pétrolières. Voir la note rédigée conjointement par le FMI et la Banque mondiale pour le G20 intitulée « Collateralized Transactions: Key Considerations for Public Lenders and Borrowers » pour une analyse des questions soulevées par les garanties.

<sup>4</sup> Comprend les autres garanties ponctuelles non incluses dans la dette garantie par l'État (lignes de crédit par exemple) et d'autres passifs conditionnels explicites non classés ailleurs (créances juridiques potentielles et paiements résultant d'accords de PPP par exemple).

**Déclaration de M. Ouattara Wautabouna, administrateur  
pour le Niger, et de M. Abdoulaye Tall, conseiller principal  
auprès de ce dernier  
13 mars 2026**

## **I. Introduction et contexte**

Au nom des autorités nigériennes, nous remercions le personnel du Fonds monétaire international (FMI) pour ce rapport exhaustif et l'institution pour son soutien constant au Niger. Les autorités se félicitent tout particulièrement des discussions constructives menées avec la direction et le personnel du FMI dans le cadre de la huitième revue de l'accord au titre de la facilité élargie de crédit (FEC) et de la quatrième revue de l'accord au titre de la facilité pour la résilience et la durabilité (FRD).

**Au cours de la période couverte par la revue du programme, le Niger a continué de faire face à un contexte particulièrement difficile.** Les autorités ont été confrontées à d'importants besoins en matière de développement, au conflit dans la région du Sahel, à des phénomènes climatiques extrêmes récurrents, à une situation tendue en matière de financement marquée par une forte réduction de l'aide publique au développement (APD) et à une hausse des coûts d'emprunt sur le marché régional.

**Les autorités continuent de traiter ces défis dans le cadre de leur propre stratégie de développement — le programme de la refondation de la République (PRR) —, qui porte sur la période 2025-2029.** Le PRR s'articule autour de quatre grands domaines stratégiques : i) le renforcement de la sécurité et de la cohésion sociale, ii) la promotion de la bonne gouvernance, iii) le développement des bases de production, iv) l'accélération des réformes sociales.

**Conformément au premier pilier du PRR, les autorités ont poursuivi leurs efforts visant à renforcer la sécurité et la cohésion sociale.** Elles ont notamment constitué, formé et équipé des unités spécialisées ayant vocation à protéger les axes commerciaux et les infrastructures pétrolières essentiels. Cependant, les frais engagés pour remédier à cette situation difficile (sécurité et attaques répétées visant les infrastructures d'exportation de pétrole) ont lourdement pesé sur les exportations et les recettes fiscales.

**Les défis sur le plan de la sécurité ont été aggravés par une série de phénomènes climatiques extrêmes.** À la suite des inondations de l'été 2024, des précipitations et des inondations extrêmes se sont produites une fois encore en août et septembre 2025, touchant 80 000 personnes et causant la destruction de 8 000 foyers et 400 salles de classe. Afin de contribuer à atténuer les conséquences de ces chocs, les autorités ont revu à la hausse les crédits affectés aux dépenses visant à répondre aux urgences humanitaires et sociales. Il s'agissait notamment de fournir des abris temporaires, une aide alimentaire et des soins médicaux aux populations sinistrées.

**Les autorités se sont également concentrées sur la mise en œuvre des programmes soutenus par les accords au titre de la FEC et de la FRD,** en vue de maintenir la stabilité macroéconomique, de renforcer la résilience face aux chocs climatiques et de progresser dans la réalisation des objectifs de la stratégie de développement à moyen terme récemment adoptée.

**Les résultats obtenus dans le cadre des programmes appuyés par la FEC et la FRD ont été satisfaisants malgré le contexte peu favorable, ce qui témoigne de la forte adhésion des autorités à ces programmes.** Tous les critères de réalisation quantitatifs et objectifs indicatifs à fin juin et fin septembre 2025 ont été atteints, hormis le critère de réalisation continu relatif à la non-accumulation d'arriérés extérieurs. En raison de tensions aiguës sur la liquidité à la suite de retards inattendus dans des décaissements externes, des arriérés se sont accumulés pendant une brève période. Les autorités ont mis en place des actions correctives sans tarder afin d'apurer une part importante de ces arriérés ainsi que des mesures visant à prévenir la répétition d'une telle situation, notamment une meilleure gestion de trésorerie et une mise en œuvre accélérée de la réforme du compte unique du Trésor (CUT).

**Les autorités ont continué à progresser sur le front des réformes structurelles.** Tous les repères structurels continus concernant les exonérations fiscales, la transparence des marchés publics, l'évaluation des investissements et la communication d'informations sur l'exécution budgétaire ont été atteints. L'inscription du solde budgétaire hors pétrole dans la loi de finances 2026 a constitué une avancée importante vers la protection de la politique budgétaire contre les fluctuations des prix des produits de base.

**S'agissant de la FRD, toutes les mesures de réforme prévues pour la quatrième revue ont été réalisées respectées,** ce qui signale la ferme volonté des autorités de faire progresser leur programme de réforme climatique.

Compte tenu de la mise en œuvre satisfaisante du programme et de l'engagement à adhérer à des politiques bien conçues en réponse aux chocs, les autorités demandent le soutien de l'administrateur concernant i) l'achèvement de la huitième revue de l'accord au titre de la FEC ; ii) l'achèvement de la quatrième et dernière revue de l'accord au titre de la FRD ; et iii) une augmentation de l'accès au titre du programme appuyé par la FEC, aux fins de l'adaptation aux chocs susmentionnés.

**L'augmentation proposée aiderait à remédier en partie aux besoins accrus de financement de la balance des paiements, tout en préservant les dépenses prioritaires et en renforçant la viabilité de la dette.** En plus des tensions sur les dépenses causées par la situation sociale et humanitaire, les récents phénomènes climatiques extrêmes ont généré des besoins d'investissement dans les infrastructures qui n'ont pas pu être financés sur le budget 2025. Ces dépenses ont dès lors été reportées à 2026, entraînant un déficit budgétaire plus important et des besoins accrus de financement de la balance des paiements, que l'augmentation contribuera à combler.

## **I. Évolution économique récente et perspectives**

**Le redressement économique du Niger a continué de se renforcer.** Grâce aux efforts résolus consentis par les autorités pour préserver la stabilité macroéconomique face à des chocs qui se chevauchent, la croissance du PIB réel a atteint 6,9 % en 2025 selon les estimations, ce qui fait suite à un bon résultat en 2024. Ce fort redressement est porté par la reprise des exportations de pétrole par l'oléoduc reliant le Niger et le Bénin et les bons rendements du secteur agricole.

**L'inflation a fortement reculé** après un pic dû à des perturbations de la chaîne d'approvisionnement les années précédentes. À la faveur d'une bonne récolte et de la normalisation des corridors commerciaux, l'inflation moyenne a baissé de 4,6 % en 2025 et devrait s'établir à 0,4 % en 2026, soit en deçà de l'objectif régional.

## Perspectives et risques

**Les perspectives à moyen terme pour le Niger sont favorables, même si elles sont marquées par un degré élevé d'incertitude.** La croissance du PIB réel devrait rester vigoureuse, à 6,7 % en 2026, avant de se stabiliser autour de 6,1 % à moyen terme, sous l'effet de la mise en œuvre du PRR et de la transition entre le pic initial de la production pétrolière et une expansion plus régulière des secteurs des hydrocarbures, de l'extraction minière et des services.

**Ces perspectives positives sont toutefois très incertaines.** Des menaces persistantes sur la sécurité dans la région du Sahel continuent de faire sentir leurs effets au Niger, ce qui pourrait rendre nécessaire une augmentation des dépenses de sécurité et de protection sociale qui risquerait d'absorber des ressources au détriment de projets de développement essentiels et d'aggraver les difficultés économiques. Le Niger est également confronté à des phénomènes climatiques extrêmes récurrents. Sachant qu'il est largement dépendant d'une agriculture pluviale, cela le rend vulnérable à des périodes de sécheresse et de crue de plus en plus fréquentes. Enfin, les conditions financières mondiales restrictives et les fluctuations potentielles des prix des produits de base internationaux pourraient se répercuter sur les perspectives économiques.

**Pour répondre à la montée de l'incertitude,** les autorités redoublent d'efforts pour renforcer la résilience de l'économie et continuer à respecter les critères du programme au titre de la FEC. Elles ont en particulier recensé des mesures pour prendre en compte les imprévus destinées à augmenter la mobilisation des recettes et à réduire les dépenses si des chocs défavorables devaient se concrétiser.

## II. Politique économique pour 2026 et à moyen terme

Conformément au cadre global fourni par la stratégie de réduction de la pauvreté, les autorités chercheront à consolider la stabilité macroéconomique tout en faisant progresser les réformes porteuses de transformation prévues par le PRR.

### *Politique budgétaire*

Les autorités s'engagent à poursuivre le rééquilibrage budgétaire afin de constituer la marge de manœuvre nécessaire pour les projets prioritaires du PRR.

Les autorités visent à ramener le déficit budgétaire sous la barre des 3 % d'ici à 2027, afin de respecter le critère de convergence de l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA). La loi de finances 2026, dans sa version initiale, prévoyait que l'objectif de 3 % soit atteint plus tôt. Cependant, les besoins urgents en matière de dépenses sociales, humanitaires et d'infrastructures liés au climat et à la sécurité devraient entraîner une hausse temporaire du déficit budgétaire en 2026, qui le porterait à 3,7 % du PIB.

**Pour atteindre les objectifs budgétaires, les autorités poursuivront leurs efforts de mobilisation de recettes, notamment en augmentant le ratio recettes fiscales non pétrolières/PIB.** La mise en œuvre du code général des impôts (CGI), dans sa version révisée et rationalisée, sera essentielle à cet égard du fait de l'élargissement de l'assiette fiscale qu'il prévoit. Les autorités prévoient également de mettre à profit le passage au numérique pour améliorer la collecte des impôts et taxes. Elles généraliseront notamment le recours à la plateforme e-SISIC et aux factures électroniques certifiées. **Pour guider la**

**poursuite des réformes, un examen à mi-parcours du plan de mobilisation des recettes est prévu pour 2026.**

**Sur le plan des dépenses, les autorités continueront à consolider le filet de protection sociale et à accorder la priorité à l'allocation des ressources aux secteurs prioritaires. Les efforts destinés à améliorer l'efficacité des dépenses seront aussi renforcés.** Entre autres, les autorités prévoient de faire progresser la réforme du compte unique du Trésor (CUT) afin de contribuer à améliorer la régulation de la liquidité et la transparence fiscale.

**Les autorités sont aussi résolues à mettre en œuvre le cadre révisé de gestion des recettes pétrolières.** Pour garantir que les entrées liées aux hydrocarbures soient orientées vers les investissements les plus productifs, 60 % des recettes pétrolières sont affectées à des secteurs prioritaires tels que l'agriculture, les infrastructures énergétiques, l'éducation et la santé.

**Pour protéger le budget de l'instabilité des cours des produits de base, les autorités suivent attentivement les résultats sur le front des recettes non pétrolières et ont créé un fonds de stabilisation,** en s'appuyant sur les enseignements tirés des bonnes pratiques internationales, ce qui aidera à maintenir la stabilité budgétaire pendant les périodes de fluctuation des prix du pétrole. Une fraction des recettes pétrolières dépassant le prix moyen mobile sur cinq ans sera automatiquement versée au fonds de stabilisation afin de lisser les fluctuations des prix mondiaux des matières premières.

#### *Viabilité de la dette*

**Les autorités sont déterminées à continuer d'améliorer la viabilité de la dette.** Elles saluent la conclusion contenue dans le rapport d'évaluation de la viabilité de la dette, selon laquelle **la dette du Niger est viable, et la révision à la hausse de la notation mécanique du risque de surendettement dans l'évaluation de la viabilité de la dette, qui est passée d'un risque élevé à un risque moyen.**

**Depuis les sanctions prises en 2023, les autorités ont donné la priorité au règlement en temps voulu du service de la dette arrivant à échéance et à la restructuration la dette afin d'en allonger les durées.** La restructuration 2025 de la dette intérieure s'est révélée particulièrement efficace à cet égard, puisque deux tiers du volume arrivant à échéance en a fait l'objet : les échéances ont été allongées de 2,5 ans en moyenne pondérée et les intérêts dus ont été payés d'avance en intégralité. Les autorités ont également pris des mesures pour remédier rapidement aux arriérés de paiement accumulés et remercient les créanciers pour leur soutien inestimable.

**Pour l'avenir, les autorités réitèrent leur engagement à mettre en œuvre des politiques d'emprunt prudentes,** en privilégiant les efforts de mobilisation des recettes intérieures, le recours à des financements concessionnels et le respect des plans d'apurement des arriérés arrêtés avec les créanciers. Les autorités s'attachent également à renforcer les fonctions de gestion de la dette et de la liquidité.

#### *Politique monétaire et questions relatives au secteur financier*

La politique monétaire et les politiques relatives au secteur financier mises en œuvre par le Niger sont pilotées par les institutions régionales de l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA). Après avoir maintenu les taux à un niveau élevé pour ancrer

l'inflation sous l'objectif régional de 2 %, la banque centrale régionale, la Banque centrale des États de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO), a décidé d'abaisser de 25 points de base son principal taux directeur, le ramenant de 3,25 % à 3 %. Le taux de sa facilité de prêt marginal a, quant à lui, été abaissé de 5,25 % à 5,00 %. **La réduction des taux directeurs devrait aider à assouplir les conditions de financement et à soutenir l'activité économique au sein de l'UEMOA.**

**Les autorités prévoient de poursuivre leurs efforts visant à renforcer la stabilité du système financier.** Malgré des améliorations considérables, la solidité globale du secteur bancaire a continué de montrer des signes de tension dus aux effets persistants des sanctions de 2023. Les autorités coopèrent étroitement avec l'organe régional de régulation pour surveiller et traiter activement les sources de vulnérabilité et garantir un respect ininterrompu de la réglementation prudentielle régionale, notamment des nouvelles exigences régionales minimales en matière d'adéquation des fonds propres.

Les autorités travaillent également en étroite coopération avec la Banque centrale afin de renforcer la liquidité et de veiller à ce que les banques continuent de soutenir de manière adéquate la croissance du crédit au secteur privé, dans le contexte des initiatives de restructuration de la dette. Les réformes en cours de la gestion des finances publiques et les plans d'apurement des arriérés vis-à-vis des fournisseurs contribueront aussi à assainir les bilans et à rétablir la confiance.

**S'agissant de l'inclusion financière,** les autorités accordent la priorité à l'expansion des services financiers numériques à destination des PME et des populations rurales dans le but de porter la population bancarisée de 15 % à 25 % d'ici à 2028. Des initiatives sont également en cours dans le secteur de la microfinance pour remédier aux niveaux élevés de prêts non performants en les restructurant, dans l'optique de promouvoir l'inclusion financière.

### ***Réformes structurelles***

Les autorités sont déterminées à mettre en œuvre les réformes structurelles porteuses de transformation détaillées dans le PRR qui ont pour objectif de diversifier l'économie, de développer le capital humain et de favoriser la résilience au changement climatique.

**Au titre du PRR, les autorités accorderont la priorité à l'agriculture, à l'électricité et aux infrastructures.** Pour ce qui est de l'agriculture, elles prévoient d'investir dans l'expansion de l'irrigation et des infrastructures afin de réduire la dépendance vis-à-vis de l'agriculture pluviale. Les réformes du secteur de l'électricité auront pour objectif d'abaisser les coûts de production et d'améliorer la fiabilité du réseau, qui demeure un obstacle majeur à la croissance et au développement de l'industrie.

**Concernant les entreprises publiques, les autorités se concentreront sur l'élimination des risques budgétaires qui y sont liés, à la suite des récentes nationalisations.** Elles envisagent notamment de conclure des contrats de performance et de renforcer la surveillance de ces entreprises afin d'atténuer ces risques.

**Le renforcement de la gouvernance et la lutte contre la corruption occuperont une place centrale dans les efforts déployés par les autorités pour garantir une utilisation efficace et conforme des ressources publiques . À cet égard, elles attendent avec intérêt la publication, prévue pour la fin juin 2026, du rapport de la mission d'assistance technique du FMI portant sur une évaluation diagnostique de la gouvernance, qui**

**devrait contribuer à guider les efforts de réforme.** Elles sont résolues à tirer parti du rétablissement de la **Cour des comptes** et de la mise en action effective de la **Commission de lutte contre la délinquance économique, financière et fiscale (CoLDEFF)** afin de continuer à promouvoir la responsabilisation et la transparence dans l'utilisation des ressources publiques. Leurs efforts déterminés ont déjà permis de recouvrer plus de 60 milliards de francs CFA de ressources publiques mal acquises. Conformément à leur engagement à renforcer la transparence dans la gestion des ressources naturelles, les autorités continueront à communiquer des données de qualité au titre de l'**Initiative pour la transparence des industries extractives (ITIE)**, y compris tous les nouveaux contrats de partage de la production.

**S'agissant du renforcement de la résilience face aux phénomènes climatiques extrêmes, le Niger a continué de franchir des étapes cruciales pour remédier à sa vulnérabilité aux chocs climatiques dans le cadre de l'accord au titre de la FRD.** Citons notamment : 1) l'intégration d'évaluations de la vulnérabilité climatique dans les nouveaux projets d'infrastructure ; ii) la mise en œuvre d'un système de marquage du budget alloué au climat ; iii) l'expansion de la stratégie de financement des risques de catastrophe ; et iv) la mise en œuvre de l'initiative « Villes vertes » à Niamey et Maradi afin de réduire le coût des inondations annuelles.

**L'accord au titre de la FRD a aidé à jeter les bases de la mobilisation de financements indispensables destinés à l'action climatique.** Compte tenu de la grande vulnérabilité du Niger aux chocs climatiques, les autorités sont reconnaissantes du soutien constant de la communauté internationale et font part de leur intérêt pour un nouvel accord au titre de la FRD qui prendrait le relais de l'accord actuel afin de préserver l'élan des réformes au-delà de cette dernière revue.

### **III. Conclusion**

Le Niger se trouve à un tournant décisif. Si le pays fait face à des défis considérables, la mise en œuvre du PRR et la gestion optimale des vastes ressources naturelles du pays fournissent une occasion sans pareille d'impulser une transformation structurelle de plus grande ampleur.

Les autorités remercient le FMI de l'appui technique et financier constant qu'il apporte au Niger. Elles ont démontré une forte appropriation des programmes au titre de la FEC et de la FRD soutenus par l'institution, comme en témoigne leur bonne mise en œuvre malgré les circonstances délicates. Elles sont aussi déterminées à maintenir le cap des réformes pour garantir un avenir résilient et prospère.

Afin d'aider le Niger à traverser une période exceptionnellement difficile tout en jetant les bases d'une croissance plus résiliente, inclusive et durable, nous serions reconnaissants au conseil d'administration de bien vouloir réserver une issue favorable à la demande des autorités relative à l'achèvement de la huitième revue au titre de la FEC et de la quatrième et dernière revue au titre de la FRD, à la dérogation pour non-respect temporaire du critère de réalisation relatif aux arriérés de paiements extérieurs, ainsi qu'à une augmentation de l'accès au titre de la FEC afin de contribuer à couvrir les besoins de financement de la balance des paiements résultant des récents événements climatiques extrêmes.

Les autorités sollicitent également le soutien de la communauté internationale, y compris du FMI, pour la mobilisation des financements nécessaires pour bâtir une économie plus résiliente et inclusive.